

**RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL
CHARGÉ D'ÉtudIER
LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE
L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION
SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX**

VOLUME VI

UN LIBRARY

MAR 11 1977

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-NEUVIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 23 (A/9623/Rev.1)



NATIONS UNIES

**RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL
CHARGÉ D'ÉtudIER
LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE
L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION
SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX**

VOLUME VI

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-NEUVIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 23 (A/9623/Rev.1)



NATIONS UNIES

New York, 1977

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Le rapport du Comité spécial comprend six volumes : le présent volume contient les chapitres XXIII à XXIX; le volume I, les chapitres I à III; le volume II, les chapitres IV à VI; le volume III, les chapitres VII à XIV; le volume IV, les chapitres XV à XX; et le volume V, les chapitres XXI et XXII. Chaque volume contient une table des matières complète.

* La présente version des chapitres XXIII à XXIX est une compilation des documents A/9623/Add.6 (Première partie) du 12 novembre 1974, A/9623/Add.6 (Deuxième partie) du 11 novembre 1974, et A/9623/Add.7 du 24 septembre 1974 parus sous forme provisoire.

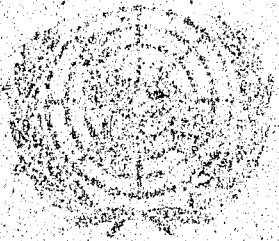


TABLE DES MATIERES

VOLUME I

(Chapitres I à III)

Paragrapes

LETTRE D'ENVOI

Chapitres

I. CREATION, ORGANISATION ET ACTIVITES DU COMITE SPECIAL
 [(A/9623 (Première et Troisième parties)] 1 - 187

A. Création du Comité spécial 12

B. Ouverture de la session de 1974 37

C. Organisation des travaux 38 - 49

D. Réunions du Comité spécial et de ses organes subsidiaires 50 - 67

E. Examen des territoires 68 - 69

F. Question de la liste des territoires auxquels la Déclaration est applicable 70 - 80

G. Question de la participation des mouvements de libération nationale aux travaux de l'Organisation des Nations Unies 81 - 88

H. Questions concernant les petits territoires 89 - 92

I. Semaine de solidarité avec les peuples coloniaux d'Afrique australe et du Cap-Vert qui luttent pour la liberté, l'indépendance et l'égalité des droits 93 - 95

J. Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale 96 - 101

K. Relations avec les autres organismes des Nations Unies et avec les institutions internationales associées à l'Organisation des Nations Unies 102 - 113

L. Coopération avec l'Organisation de l'unité africaine .. 114 - 116

M. Coopération avec les organisations non gouvernementales 117 - 127

N. Examen d'autres questions 128 - 156

O. Récapitulation des travaux 157 - 172

P. Travaux futurs 173 - 184

Q. Adoption du rapport 185 - 187

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>
II. DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR LA DECOLONISATION	
[A/9623 (Quatrième partie)]	1 - 9
A. Examen par le Comité spécial	1 - 6
B. Décisions du Comité spécial	7 - 9

Annexes

I. RAPPORT DU PRESIDENT, M. SALIM AHMED SALIM (REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE), SUR LE CONGRES MONDIAL DES FORCES DE LA PAIX QUI S'EST TENU A MOSCOU EN OCTOBRE 1973	
II. RAPPORT DU PRESIDENT, M. SALIM AHMED SALIM (REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE), SUR SES CONSULTATIONS AVEC DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES	
III. RAPPORT DU RAPPORTEUR, M. HORACIO ARTEAGA ACOSTA (VENEZUELA) SUR SES CONSULTATIONS AVEC DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES	
IV. EXTRAITS DU QUATRIEME RAPPORT DU SOUS-COMITE DES PETITIONS ET DE L'INFORMATION SUR LA QUESTION DE LA DIFFUSION DE L'INFORMATION SUR LA DECOLONISATION	
III. QUESTIONS DE L'ENVOI DE MISSIONS DE VISITE DANS LES TERRITOIRES [A/9623 (Quatrième partie)]	1 - 13
A. Examen par le Comité spécial	1 - 12
B. Décision du Comité spécial	13

Annexes

I. RAPPORT DU PRESIDENT	
II. LETTRE DATED DU 13 JUIN 1974, ADRESSEE AU PRESIDENT DU COMITE SPECIAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	
III. LETTRE DATED DU 5 SEPTEMBRE 1974, ADRESSEE AU PRESIDENT DU COMITE SPECIAL PAR LE CHARGE D'AFFAIRES A.I. DE LA MISSION PERMANENTE DU PORTUGAL AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	

TABLE DES MATIERES (suite)

VOLUME II

(Chapitres IV à VI)

Chapitres

Paragraphes

IV. ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS, ECONOMIQUES ET AUTRES QUI FONT OBSTACLE A L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX EN RHODESIE DU SUD, EN NAMIBIE ET DANS LES TERRITOIRES SOUS DOMINATION PORTUGAISE, AINSI QUE DANS TOUS LES AUTRES TERRITOIRES SE TROUVANT SOUS DOMINATION COLONIALE, ET AUX EFFORTS TENDANT A ELIMINER LE COLONIALISME, L'APARTHEID ET LA DISCRIMINATION RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE [A/9623 (Cinquième partie)] 1 - 7

A. Examen par le Comité spécial 1 - 5

B. Décision du Comité spécial 6 - 7

Annexe : RAPPORT DU SOUS-COMITE I

V. ACTIVITES MILITAIRES DES PUISSANCES COLONIALES ET DISPOSITIONS DE CARACTERE MILITAIRE PRISES PAR ELLES DANS LES TERRITOIRES SOUS LEUR ADMINISTRATION ET QUI POURRAIENT ENTRAVER L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX [A/9623 (Sixième partie)] 1 - 7

A. Examen par le Comité spécial 1 - 5

B. Décisions du Comité spécial 6 - 7

Annexe : RAPPORT DU SOUS-COMITE I

VI. APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET LES ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES [A/9623 (Septième partie)] 1 - 13

A. Examen par le Comité spécial 1 - 12

B. Décision du Comité spécial 13

Annexes

- I. RAPPORT DU PRESIDENT**
- II. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGE DE SUIVRE L'APPLICATION PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET LES ORGANISMES ASSOCIES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX AINSI QUE L'APPLICATION D'AUTRES RESOLUTIONS PERTINENTES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

TABLE DES MATIERES (suite)

VOLUME III

(Chapitres VII à XIV)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>
VII. TERRITOIRES SOUS DOMINATION PORTUGAISE [A/9623/Add.1 (Première et Deuxième parties)]	1 - 31
A. Examen de la question par le Comité spécial avant le 25 avril 1974	1 - 17
B. Faits nouveaux connexes intervenus depuis le 25 avril 1974	18 - 27
C. Examen supplémentaire par le Comité spécial	28 - 31
<u>Annexes</u>	
I. DOCUMENTS DE TRAVAIL ETABLIS PAR LE SECRETARIAT	
II A. RESOLUTION ADOPTEE PAR LE COMITE SPECIAL A SA 960^{ème} SEANCE LE 15 MARS 1974	
B. RESOLUTION ADOPTEE PAR LE COMITE SPECIAL A SA 971^{ème} SEANCE LE 5 AVRIL 1974	
III. NOTE DU PRESIDENT	
IV. LETTRE DATEE DU 20 MAI 1974 ADRESSEE AU PRESIDENT DU COMITE SPECIAL PAR L'OBSERVATEUR PERMANENT DE LA GUINEE-BISSAU AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	
V. TELEGRAMME DATEE DU 2 SEPTEMBRE 1974, ADRESSE AU PRESIDENT DU COMITE SPECIAL PAR LE PRESIDENT DU FRENTE DE LIBERTACAO DE MOCAMBIQUE (FRELIMO)	
VIII. RHODESIE DU SUD (A/9623/Add.2)	1 - 15
A. Examen par le Comité spécial	1 - 13
B. Décisions du Comité spécial	14 - 15
<u>Annexe</u> : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	
IX. NAMIBIE (A/9623/Add.3)	1 - 11
A. Examen par le Comité spécial	1 - 10
B. Décision du Comité spécial	11
<u>Annexe</u> : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	

TABLE DES MATIERES (suite)

Chapitres

Paragraphes

X.	SEYCHELLES ET SAINTE-HELENE [A/9623/Add.4 (Première partie)]	1 - 14
	A. Examen par le Comité spécial	1 - 12
	B. Décisions du Comité spécial	13 - 14
	<u>Annexes</u>	
	I. DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	
	II. DECLARATION PUBLIEE PAR LE PRESIDENT LE 22 AVRIL 1974	
	III. LETTRE DATEE DU 10 MAI 1974, ADRESSEE AU PRESIDENT DU COMITE SPECIAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES	
	IV. TELEGRAMME DATE DU 14 MAI 1974, ADRESSE AU PRESIDENT DU COMITE SPECIAL PAR LE SECRETAIRE GENERAL DU SEYCHELLES PEOPLE'S UNITED PARTY (SPUP)	
	V. RAPPORT DU SOUS-COMITE I	
XI.	ARCHIPEL DES COMORES [A/9623/Add.4 (Deuxième partie)] ..	1 - 11
	A. Examen par le Comité spécial	1 - 10
	B. Décision du Comité spécial	11
Annexe :	DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	
XII.	SAHARA ESPAGNOL [A/9623/Add.4 (Deuxième partie)]	1 - 6
	A. Examen par le Comité spécial	1 - 5
	B. Décision du Comité spécial	6
Annexe :	DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	
XIII.	GIBRALTAR [A/9623/Add.4 (Deuxième partie)]	1 - 4
	A. Examen par le Comité spécial	1 - 3
	B. Décision du Comité spécial	4
Annexe :	DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	
XIV.	COTE FRANCAISE DES SOMALIS* [A/9623/Add.4 (Deuxième partie)]	1 - 4
	A. Examen par le Comité spécial	1 - 3
	B. Décision du Comité spécial	4
Annexe :	DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	

* **Note du Rapporteur** : Pour la nouvelle désignation du territoire, voir chap. premier, par. 9, note de bas de page 9.

TABLE DES MATIERES (suite)

VOLUME IV

(Chapitres XV à XX)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>
XV. NOUVELLES-HEBRIDES [A/9623/Add.5 (Première partie)]	1 - 12
A. Examen par le Comité spécial	1 - 11
B. Décision du Comité spécial	12
<u>Annexe</u> : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	
XVI. ILES TOKELAOU [A/9623/Add.5 (Première partie)]	1 - 9
A. Examen par le Comité spécial	1 - 8
B. Décision du Comité spécial	9
XVII. SAMOA AMERICAINES ET GUAM [A/9623/Add.5 (Première partie)]	1 - 9
A. Examen par le Comité spécial	1 - 8
B. Décision du Comité spécial	9
<u>Annexe</u> : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	
XVIII. TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE [A/9623/Add.5 (Première partie)]	1 - 8
A. Examen par le Comité spécial	1 - 7
B. Décision du Comité spécial	8
<u>Annexe</u> : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	
XIX. BRUNEI [A/9623/Add.5 (Première partie)]	1 - 5
A. Examen par le Comité spécial	1 - 4
B. Décision du Comité spécial	5
<u>Annexe</u> : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	
XX. ILES DES COCOS (KEELING) ET PAPUA-NOUVELLE-GUINEE [A/9623/Add.5 (Deuxième partie)]	1 - 11
A. Examen par le Comité spécial	1 - 9
B. Décision du Comité spécial	10 - 11
<u>Annexe</u> : RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES AUX ILES DES COCCS (KEELING), 1974	

TABLE DES MATIERES (suite)

VOLUME V

(Chapitres XXI et XXII)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragrapes</u>
XXI. ILES GILBERT ET ELLICE, PITCAIRN ET ILES SALOMON [A/9623/Add.5 (Troisième et Quatrième parties)]	1 - 22
A. Examen par le Comité spécial	1 - 20
B. Décisions du Comité spécial	21 - 22
<u>Annexes</u>	
I. RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE DES NATIONS UNIES DANS LES ILES GILBERT ET ELLICE (1974)	
II. DOCUMENTS DE TRAVAIL ETABLIS PAR LE SECRETARIAT	
III. COMMUNICATIONS RECUES DU GOUVERNEMENT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD	
XXII. NIOUE [A/9623/Add.5 (Cinquième partie)]	1 - 12
A. Examen par le Comité spécial	1 - 10
B. Décisions du Comité spécial	11 - 12
<u>Annexes</u>	
I. RAPPORT DE LA MISSION SPECIALE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES CHARGÉE D'OBSERVER L'ACTE D'AUTO- DETERMINATION A NIOUE	
II. TELEGRAMME DATE DU 17 OCTOBRE 1974, ADRESSE A M. ROBERT R. REX, CHEF DU GOUVERNEMENT DE NIOUE, PAR LE PRESIDENT DU COMITE SPECIAL	

TABLE DES MATIERES (suite)

VOLUME VI

(Chapitres XXIII à XXIX)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
XXIII. BERMUDES [A/9623/Add.6 (Première partie)]	1 - 11	1
A. Examen par le Comité spécial	1 - 10	2
B. Décision du Comité spécial	11	3
Annexe : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		7
XXIV. ILES VIERGES AMERICAINES [A/9623/Add.6 (Première partie)]	1 - 9	34
A. Examen par le Comité spécial	1 - 8	35
B. Décision du Comité spécial	9	36
Annexe : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		39
XXV. ILES VIERGES BRITANNIQUES, ILES CAIMANES, MONTSERRAT, ET ILES TURQUES ET CAIQUES [A/9623/Add.6 (Première partie)]	1 - 9	66
A. Examen par le Comité spécial	1 - 8	67
B. Décision du Comité spécial	9	68
Annexe : DOCUMENTS DE TRAVAIL ETABLIS PAR LE SECRETARIAT		73
XXVI. ILES FALKLAND (MALVINAS) [A/9623/Add.6 (Deuxième partie)]	1 - 5	142
A. Examen par le Comité spécial	1 - 4	143
B. Décision du Comité spécial	5	143
Annexes		
I. DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		144
II. LETTRE DATEE DU 22 AOUT 1974, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ARGENTINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES		158
XXVII. BELIZE [A/9623/Add.6 (Deuxième partie)]	1 - 4	159
A. Examen par le Comité spécial	1 - 3	160
B. Décision du Comité spécial	4	160
Annexe : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		161

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
XXVIII. ANFIGUA, DOMINIQUE, SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES ET ANGUILLA, SAINTE-LUCIE ET SAINT-VINCENT (A/9623/Add.6 (Deuxième partie))	1 - 4	177
A. Examen par le Comité spécial	1 - 3	178
B. Décision du Comité spécial	4	178
<u>Annexe</u> : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		179
XXIX. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES COMMUNIQUEES CONFORMEMENT A L'ALINEA e DE L'ARTICLE 73 DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES (A/9623/Add.7)	1 - 7	246
A. Examen de la question par le Comité spécial	1 - 6	247
B. Décision du Comité spécial	7	248
<u>Annexes</u>		
I. RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL		250
II. LETTRE DATEE DU 14 AOUT 1974, ADRESSEE AU PRESIDENT DU COMITE SPECIAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU PORTUGAL AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES		254

CHAPITRE XXIII

[A/9623/Add.6 (Première partie)]

BERMÚDES

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 10	2
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	11	3
<u>Annexe</u> : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		7

COMITÉ SPÉCIAL
EXAMEN DE LA SITUATION

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. A sa 952^{ème} séance, le 26 février 1974, le Comité spécial, en approuvant le soixante et onzième rapport du Groupe de travail (A/AC.109/L.920 et Corr.1), a décidé notamment de renvoyer la question des Bermudes au Sous-Comité II pour examen et rapport.
2. Le Comité spécial a examiné la situation dans le Territoire à sa 952^{ème} séance, le 26 février, et de sa 975^{ème} à sa 977^{ème} séance, le 1^{er} juillet et les 20 et 22 août.
3. Lorsqu'il a examiné la situation dans le Territoire, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris en particulier la résolution 3163 (XXVIII) du 14 décembre 1973 sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, au paragraphe 11 de laquelle l'Assemblée générale prie le Comité spécial "de continuer à rechercher des moyens appropriés d'assurer l'application immédiate et intégrale des résolutions 1514 (XV) et 2621 (XXV) de l'Assemblée générale dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier, de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa vingt-neuvième session". Le Comité a également pris en considération d'autres résolutions de l'Assemblée générale, en particulier la résolution 3157 (XXVIII) du 14 décembre 1973 relative à six territoires, dont les Bermudes, au paragraphe 11 de laquelle l'Assemblée prie le Comité "de continuer à accorder toute son attention à cette question, notamment à l'envoi de missions de visite dans ces territoires...".
4. Pour l'examen de ce territoire, le Comité spécial était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir l'annexe au présent chapitre), contenant des renseignements sur l'évolution récente de la situation dans le Territoire.
5. A la 952^{ème} séance, le 26 février, le Président a informé le Comité spécial qu'il avait reçu une demande d'audition concernant les Bermudes de M. W. G. Brown, secrétaire général de la Bermuda Constitutional Conference et indiquant son désir d'être entendu par le Comité, si possible à la séance même. A la suite de déclarations faites par le représentant de l'Inde et par le Président (A/AC.109/PV.952 et Corr.1), le Comité a décidé de faire droit à la demande. M. W. G. Brown a fait une déclaration (A/AC.109/PV.952 et Corr.1).
6. A la 975^{ème} séance, le 1^{er} juillet, le Rapporteur du Sous-Comité II a fait une déclaration au Comité spécial (A/AC.109/PV.975 et Corr.1) pour présenter le rapport du Sous-Comité (A/AC.109/L.949) contenant le compte rendu de son examen de la situation dans le Territoire (A/AC.109/SC.3/SR.195, 196, 202 et 203).
7. A la même séance, à la suite d'une déclaration du Président, le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a informé le Comité spécial que, étant donné que son gouvernement s'était expressément déclaré prêt à coopérer

avec le Comité spécial dans ce domaine ainsi qu'il est indiqué dans une lettre datée du 13 juin 1974 adressée au Président par le représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/AC.109/450), sa délégation était heureuse de l'occasion qui lui était donnée d'étudier le rapport et de présenter, le cas échéant, ses observations à ce sujet en temps opportun (A/AC.109/PV.975 et Corr.1).

8. A sa 976^{ème} séance, le 20 août, le représentant du Royaume-Uni a fait une déclaration (A/AC.109/PV.976 et Corr.1). A la même séance, le Président a aussi fait une déclaration (A/AC.109/PV.976 et Corr.1).

9. A sa 977^{ème} séance, le 22 août, le Comité spécial a adopté sans opposition le rapport du Sous-Comité II et a fait siennes les conclusions et recommandations qui y figuraient (voir par. 11 ci-après), étant entendu que les réserves exprimées par les membres et par le représentant de la Puissance administrante seraient consignées au compte rendu de la séance. Des déclarations ont été faites par les représentants du Danemark, de l'Australie, de la Bulgarie et de la Tchécoslovaquie (A/AC.109/PV.977).

10. Le 23 août, le texte des conclusions et recommandations a été communiqué au représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il le porte à l'attention de son gouvernement.

B. DECISION DU COMITE SPECIAL

11. Le texte des conclusions et recommandations adoptées par le Comité spécial à sa 977^{ème} séance, le 22 août, dont il est fait mention au paragraphe 9 ci-dessus, est reproduit ci-après.

1) Le Comité spécial réaffirme le droit inaliénable du peuple des Bermudes à l'autodétermination et à l'indépendance conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui figure dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1960.

2) Pleinement conscient des circonstances particulières relatives au territoire, découlant de facteurs tels que la superficie, la situation géographique, la population et le caractère limité des ressources, le Comité spécial réaffirme son opinion selon laquelle ces circonstances ne devraient en aucune manière affecter le déroulement rapide du processus d'autodétermination conformément à la Déclaration figurant dans la résolution 1514 (XV), laquelle s'applique intégralement au territoire. A cet égard, la Puissance administrante devrait rechercher, en consultation avec le peuple des Bermudes et avec le Comité spécial, une manière constructive de résoudre les problèmes du territoire.

3) Le Comité spécial déplore à nouveau profondément que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en tant que Puissance administrante, ait continué à refuser de coopérer avec lui à l'application de la Déclaration et d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale en ce qui concerne les Bermudes, et de lui fournir des renseignements récents et pertinents sur le territoire, afin de lui permettre de déterminer en connaissance de cause la situation qui règne dans le territoire et de jouer le rôle qui lui revient pour ce qui est de contribuer à guider la population vers l'exercice de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. De plus, il regrette qu'en conséquence, il ait été privé de renseignements essentiels qui l'auraient aidé à formuler des recommandations en vue de l'application intégrale et rapide de la Déclaration en ce qui concerne le territoire. Il invite donc instamment la Puissance administrante à reconsidérer son attitude et à participer pleinement à l'étude du territoire qu'elle administre.

4) Le Comité spécial note avec regret que depuis qu'il a examiné pour la dernière fois la question des Bermudes, aucun fait nouveau n'est intervenu sur le plan constitutionnel dans le territoire. Certains amendements mineurs à la Constitution sont entrés en vigueur en avril 1973, mais de larges pouvoirs restent aux mains du Gouverneur. Etant donné que l'indépendance des Bahamas a donné une nouvelle impulsion au peuple des Bermudes dans sa poursuite de la liberté et de l'indépendance, le Comité spécial invite instamment la Puissance administrante à procéder, dans le territoire, à des réformes constitutionnelles inspirées des réformes qui ont été introduites aux Bahamas avant leur accession à l'indépendance, en vue de renforcer la responsabilité et le contrôle des Bermudes en matière de défense, d'affaires extérieures, de sécurité intérieure et de police.

5) Le Comité spécial regrette que dans le discours qu'il a prononcé lors de l'ouverture de la législature en novembre 1973, le Gouverneur n'ait pas fait la moindre allusion à l'avenir constitutionnel du territoire. A son avis, le fait que des étrangers jouissent du droit de vote entravera manifestement l'octroi de l'indépendance aux Bermudes. Prenant note de déclarations faites dernièrement par les chefs du parti d'opposition sur la question de l'indépendance, le Comité spécial juge indispensable que l'organe législatif du territoire introduise une législation visant à contrebalancer ce déséquilibre et interdire également aux étrangers de maintenir le statu quo.

6) Le Comité spécial est préoccupé de constater que l'on n'a pas assez fait pour développer et encourager une prise de conscience politique chez les Bermudiens.

7) Notant que la détérioration de l'ordre public constitue le problème le plus grave qui se pose au territoire, le Comité spécial pense qu'il convient de prendre des mesures efficaces pour atténuer le malaise qui semble exister dans certains secteurs de la population.

8) Le Comité spécial note qu'en mai 1973, le Consul général des Etats-Unis d'Amérique aux Bermudes a déclaré que l'on s'attendait à voir examiner la question de la restitution aux Bermudes d'une partie de l'une des deux bases militaires des Etats-Unis installées sur le territoire, mais il regrette qu'aucune discussion n'ait eu lieu jusqu'ici à ce sujet.

9) Le Comité spécial note avec inquiétude que l'économie des Bermudes reste presque entièrement tributaire d'activités aléatoires telles que le tourisme et les finances internationales, situation qui empêchera les Bermudiens de parvenir à l'indépendance économique. Notant en outre que le tourisme a fortement repris au début de 1974, il estime que les Bermudiens devraient avoir un plus grand contrôle sur les bénéfices réalisés par l'industrie du tourisme et que la vente de terres à des non-Bermudiens et la création d'un refuge fiscal dans le territoire continueront de nuire à son développement économique.

10) Notant que des mesures législatives ont été introduites récemment en vue d'augmenter de façon appréciable les droits annuels versés par les sociétés internationales, le Comité spécial pense que cette législation aidera à contrebalancer l'effet de la création d'un refuge fiscal aux Bermudes.

11) Le Comité spécial note que, principalement par suite du manque de diversification, l'économie dans l'ensemble est stagnante, l'inflation rapide, la balance des paiements internationaux se trouve dans un état grave et la situation financière du territoire est sérieusement affaiblie. Il note par ailleurs que l'on a créé un Bureau chargé des affaires des consommateurs qui examine les plaintes du public et qu'un nouveau plan de développement quinquennal est en cours d'élaboration. Il espère que ce plan fera une certaine place à d'autres secteurs économiques, tels que l'agriculture, la pêche et l'industrie manufacturière.

Il note avec satisfaction que sur Smith Island des agriculteurs ont mis au point des méthodes permettant de produire des légumes en abondance avec une main-d'oeuvre réduite et qu'un expert effectua une étude en vue de la création d'une industrie de la pêche conçue sur des bases rationnelles.

12) Le Comité spécial note que la Puissance administrante n'a pas aidé jusqu'ici les Bermudes à diversifier leur économie et souligne que le Gouvernement britannique a l'obligation de développer le territoire, de protéger ses ressources productives contre les abus et d'empêcher que ses secteurs économiques clés ne soient dominés par des intérêts étrangers.

13) Tout en reconnaissant la nécessité de hâter le progrès social, le Comité spécial note néanmoins certains faits encourageants dans le domaine de l'enseignement et se félicite de l'ensemble du programme qui met l'accent sur l'enseignement en tant que moyen de préparer les Bermudiens à occuper des fonctions précises au sein de la communauté à divers niveaux, y compris des fonctions de responsabilité.

14) Conscient de ce que les récentes missions de visite envoyées dans les petits territoires ont prouvé leur utilité, le Comité spécial réaffirme sa ferme conviction que l'envoi de missions de visite a une importance cruciale pour la participation de l'Organisation des Nations Unies au processus de décolonisation et en particulier pour ce qui est de recueillir les renseignements nécessaires concernant la volonté et les aspirations de la population. En conséquence, le Comité spécial prie très instamment la Puissance administrante de reconsidérer sa position et de permettre à des missions de visite de se rendre aux Bermudes afin qu'il puisse obtenir des renseignements de première main satisfaisants sur la situation qui règne dans le territoire et apprendre de la population elle-même quelle est son opinion et quelles sont ses aspirations en ce qui concerne son avenir.

Annexe

DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

Paragraphes

1. Généralités	2
2. Evolution constitutionnelle et politique	3 - 20
3. Situation économique	21 - 61
4. Situation sociale	62 - 78
5. Situation de l'enseignement	79 - 85

Publiée précédemment sous la cote A/AC.109/L.927 et Corr.1.

1. Le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-huitième a/ session contient des renseignements de base sur les Bermudes b/. On trouvera ci-après des renseignements complémentaires.

1. GENERALITES

2. Les résultats du dernier recensement réalisé dans le territoire (1970) figurent dans le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-septième session c/. D'après les renseignements supplémentaires qui ont été reçus, la population civile résidant dans le territoire comptait 30 897 non-Blancs et 21 433 personnes d'origine européenne ou autre. Sur les 52 330 habitants, 14 396 étaient nés à l'étranger (parmi lesquels 10 438 immigrants qui ne bénéficient pas du statut de Bermudien). Parmi la population née à l'étranger, 5232 personnes venaient du Royaume-Uni; 2 363 des Etats-Unis d'Amérique; 2 350 des Açores ou du Portugal; 2 309 des Antilles; 1 221 du Canada et 1 021 d'ailleurs. On estimait que la population civile résidente était passée de 52 610 en décembre 1971 à 53 230 en juin 1972.

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1, vol. V, chap. XXIII, annexe.

b/ Les renseignements figurant dans le présent document sont tirés de rapports publiés antérieurement et des renseignements que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général le 19 novembre 1973, conformément à l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1972.

c/ Ibid., vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), vol. V, chap. XXII, annexe, Sect. B, par. 4.

2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

A. Constitution

3. Il convient de rappeler d/ qu'à la demande du Gouvernement des Bermudes, des amendements à la Constitution de 1968 ont été adoptés et sont entrés en vigueur le 18 avril 1973. Outre qu'ils remplacent le secrétaire principal par un gouverneur adjoint, le chef du gouvernement par un premier ministre, le Conseil exécutif par un cabinet et les membres du Conseil par des ministres, ces amendements prévoient que le Premier Ministre préside les réunions du cabinet. Il est en outre prévu d'établir un Conseil du Gouverneur distinct, comprenant le Gouverneur qui en assumera la présidence, le Premier Ministre et deux autres ministres au moins et trois au plus, désignés par le Gouverneur après consultation avec le Premier Ministre. La fonction du Conseil est de connaître des affaires dont le Gouverneur est responsable (défense, affaires extérieures, sécurité intérieure et police) et de conseiller le Gouverneur sur ces affaires. Toutefois, le Gouverneur n'est pas tenu d'accepter l'avis du Conseil. Le Conseil, créé en juillet 1973, se compose du Gouverneur, du Premier Ministre, du Ministre des finances et du Ministre chargé de l'organisation.

4. Il n'y a eu aucun changement quant aux pouvoirs et à la composition de la législature. Elle peut adopter des lois en vue d'assurer la paix, l'ordre et la bonne administration du territoire, sous réserve de l'approbation du Gouverneur. Elle se compose d'un Conseil législatif nommé et d'une Chambre d'assemblée élue. Le Conseil législatif, qui a le pouvoir de différer l'adoption des lois et de présenter ou de modifier les projets de loi, se compose de 11 membres nommés par le Gouverneur (quatre d'entre eux sont nommés sur avis du Premier Ministre et deux sur avis du chef de l'opposition, la nomination des cinq autres étant laissée à la discrétion du Gouverneur). La Chambre d'assemblée est composée de 40 membres élus au suffrage universel des adultes dans 20 circonscriptions de deux sièges. Le United Bermuda Party (UBP) a remporté les dernières élections générales, qui ont eu lieu le 7 juin 1972, en obtenant 30 sièges, soit le même nombre que celui qu'il détenait dans la Chambre d'assemblée dissoute. Le Progressive Labour Party (PLP) a conservé les 10 sièges restants qu'il détenait auparavant. A la suite des élections, sir Edward Richards, du UPB, a été nommé à nouveau chef du gouvernement, titre qui a par la suite été remplacé par celui de Premier Ministre (voir plus haut), et M. Walter Robinson, du PLP, a été désigné chef de l'opposition.

5. Le Cabinet est composé du Premier Ministre et d'au moins six autres membres de la législature. Le Gouverneur nomme le chef de la majorité à la Chambre d'assemblée Premier Ministre, et celui-ci nomme à son tour les autres membres du Cabinet. Le présent Cabinet se compose, outre le Premier Ministre, des 11 membres suivants :

d/ Ibid., vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXIII, annexe, par. 22 à 25.

Membres du Cabinet

J. H. Sharpe

J. R. Plovman

Gloria McPhee

F. J. Barritt

D. I. Swan

C. V. Woolridge

DeF. W. Trimmingham

Q. L. Edness

E. W. P. Vesey

R. O. Marshall

J. M. S. Platton

Ministère

Finances

Organisation

Education et bibliothèques

Services maritimes et aériens

Jeunesse et sports

Main-d'oeuvre et immigration

Tourisme

Santé et services sociaux

Planification

Transports

Travaux publics et agriculture

Tous les membres du Cabinet sont membres de la Chambre d'assemblée, à l'exception de M. Plovman, qui est membre du Conseil législatif.

6. Une autre conséquence importante des amendements de 1973 à la Constitution a été la révision des dispositions électorales visant à déterminer à l'avenir le découpage des circonscriptions sans tenir compte des résidents temporaires non admis à voter.

B. Statut futur du territoire

7. Comme il a été précédemment indiqué e/, c'est par une motion présentée le 27 octobre 1972 à la Chambre d'assemblée par sir Edward Richards que le Gouvernement des Bermudes a demandé une modification de la Constitution. Lors du débat, le PLP a proposé d'amender cette motion en remplaçant les modifications proposées par des dispositions plus générales demandant la convocation à Londres d'une conférence "en vue d'obtenir l'agrément d'élaborer, pour les Bermudes, une nouvelle constitution prévoyant notamment que le Gouvernement des Bermudes pourrait opter pour l'indépendance". Sir Edward a déclaré que le gouvernement ne pouvait accepter les termes de cet amendement, un des points du programme électoral de l'UBP étant qu'il ne chercherait pas à obtenir l'indépendance.

e/ Ibid., par. 23 et 24.

8. Les déclarations faites en 1973 par les chefs des deux grands partis sur la question de l'indépendance ont révélé une forte divergence de vues en ce qui concerne les délais à prévoir en la matière. Le 7 mai, sir Edward a déclaré en public qu'avant de se prononcer sur cette question, il fallait savoir si l'obtention éventuelle de l'indépendance améliorerait le sort des habitants du territoire. Il a souligné que, s'il est vrai que le peuple aime se sentir libre et que l'indépendance lui donnerait ce sentiment, il fallait néanmoins prendre en considération les autres questions importantes suivantes : a) les effets d'un tel changement sur l'économie du territoire; b) le coût de l'établissement de missions diplomatiques à l'étranger et c) les mesures nécessaires pour faire face aux problèmes de sécurité. Rappelant, comme il l'avait fait remarquer précédemment devant la législature, que la Constitution actuelle du territoire, sans aller jusqu'à l'indépendance, était aussi avancée que possible, sir Edward a déclaré que toute décision concernant de nouvelles modifications de la Constitution devait avoir son origine dans la volonté du peuple des Bermudes, et que le gouvernement actuel n'était pas fermé à de telles modifications.

9. Se référant à la visite qu'elle avait récemment effectuée aux Bahamas pour assister à la célébration de l'indépendance, Mme Lois Browne-Evans, chef adjoint de l'opposition, a déclaré à la Chambre d'assemblée le 20 juillet que seuls les Bermudiens devraient être autorisés à voter et qu'aussi longtemps qu'il n'en serait pas ainsi, les Bermudes ne connaîtraient pas de modifications de la Constitution. Elle a émis le vœu que les deux partis des Bermudes s'unissent pour faire route vers l'indépendance, indépendance que le Royaume-Uni "voulait pour ses colonies". Elle a déclaré que seul l'UBP s'opposait à ce que le territoire accède rapidement à l'indépendance.

10. Dans un article publié par le Bermuda Sun Weekly le 4 août, le chef de l'opposition, M. Robinson, a déclaré que la raison principale pour laquelle un pays souhaitait être indépendant résidait dans le refus de tolérer une domination quelconque de la part d'une nation étrangère. A son avis, le Royaume-Uni était, pour les Bermudes, une nation étrangère. Il a également déclaré qu'il était temps pour les Bermudiens d'administrer leur propre pays et de refuser les arguments de ceux qui profitaient de l'existence et du maintien du régime colonial et qui affirmaient que les Bermudes n'avaient pas les moyens d'être indépendantes.

11. Dans le discours qu'il a prononcé le 9 novembre lors de l'ouverture de la législature, sir Edwin Leather, ancien membre du Parlement du Royaume-Uni, qui avait prêté serment en qualité de Gouverneur le 16 juillet, n'a rien dit sur l'évolution constitutionnelle du territoire. Au cours du débat à la Chambre d'assemblée, le 16 novembre, M. Robinson a souligné que les informations sur cette question étaient nécessaires et a demandé si le gouvernement avait l'intention d'accomplir d'autres progrès dans le domaine constitutionnel. Il a affirmé que "le Royaume-Uni est tenu par ses obligations internationales de faire accéder le pays à l'indépendance". En réponse, sir Edward Richards a déclaré que le gouvernement examinait le problème des réformes constitutionnelles et informerait la Chambre dès qu'une position serait arrêtée. A propos de la situation actuelle en

matière constitutionnelle, le Ministre des finances, M. J. H. Sharpe, qui est également membre du Conseil du Gouverneur, se référant au fait que le Gouverneur doit désormais consulter le Conseil avant d'exercer ses pouvoirs spéciaux, a déclaré qu'il ne pensait pas que le Gouverneur eût, ne fût-ce qu'une fois, agi contre l'avis du gouvernement. Il a également affirmé qu'"il ne serait pas réaliste de penser qu'en matière constitutionnelle, nous resterons indéfiniment sur notre position actuelle".

C. Sécurité intérieure et police

12. Il convient de rappeler f/ que le Gouvernement des Bermudes a déclaré l'état d'urgence en mars 1973, à la suite de l'assassinat de l'ancien Gouverneur et de son aide de camp. Prenant la parole à la Chambre des communes du Royaume-Uni, sir Alec Douglas-Home, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, a dit que l'état d'urgence avait été proclamé afin de donner à la police des pouvoirs spéciaux plus étendus, qu'aucun effort ne serait épargné pour remettre les assassins aux mains de la justice, et que les autorités des Bermudes étaient pleinement conscientes de la nécessité d'assurer la sécurité. Il a ajouté qu'il n'y avait absolument aucun symptôme de troubles généralisés dans le territoire.

13. Plus tard, pour renforcer la sécurité dans le territoire, le gouvernement a pris d'autres mesures parmi lesquelles : a) la prorogation de l'état d'urgence pour une nouvelle période ne dépassant pas trois mois, à compter du 18 avril 1973; b) la promulgation par la législature, durant le même mois, du Firearms (Temporary Provisions) Act de 1973 interdisant jusqu'à la fin de l'année à la population civile de détenir ou d'avoir en sa possession des armes à feu et des munitions; c) le recrutement par le Service de la police d'agents et de gradés, autochtones ou originaires d'outre-mer, afin de porter les effectifs de la Force de police des Bermudes à leur niveau normal de 399 personnes; et d) la mise en oeuvre de plans de sécurité couvrant l'ensemble du territoire. Au début d'octobre, M. J. R. Plooman, ministre de l'organisation, membre également du Conseil du Gouverneur, a publiquement déclaré que la détérioration de l'ordre public constituait le plus grave problème qui se posait au territoire et qu'il y avait même peut-être lieu de "le placer avant l'indépendance".

14. Commentant la situation lors d'une conférence de presse en octobre, le Premier Ministre, M. Richards, a déclaré que le gouvernement était profondément préoccupé par les événements récents et il a donné l'assurance que le Cabinet était tenu constamment au courant de l'évolution de la situation. Après un exposé du chef de la police, les membres du Cabinet avaient unanimement convenu que la police faisait tout ce qu'elle pouvait pour appréhender les criminels, que le public coopérait avec elle et l'aidait dans ses recherches et que des progrès avaient été accomplis. La police avait conclu que les actes de violence étaient uniquement le fait d'un petit groupe d'éléments antisociaux et que rien n'indiquait que des personnes de l'extérieur en fussent responsables, même si des influences extérieures pouvaient se faire sentir. M. Richards a déclaré que les renseignements qu'il possédait provenaient de la même source que ceux du Gouverneur, mais il a fait remarquer qu'en vertu de la Constitution actuelle, les affaires de police n'étaient pas du ressort du Premier Ministre. Il s'est déclaré convaincu qu'un débat à la législature ne pourrait rien apporter de plus. Il a exprimé l'espoir que le problème des délits pourrait être réglé dans les plus brefs délais, mais, à son avis, un tel règlement "demande parfois beaucoup de temps".

f/ Ibid., par. 26 et 27.

15. Dans le discours qu'il a prononcé lors de l'ouverture de la législature, le Gouverneur a dit que le gouvernement était conscient du fait que les actes récents de violence représentaient un problème majeur pour les Bermudes. Il a déclaré que le gouvernement continuerait de fournir à la police toute l'aide voulue et il a félicité celle-ci des efforts qu'elle avait déployés pour enrayer les récents actes de violence. Le gouvernement, a-t-il poursuivi, se proposait de soumettre une nouvelle législation qui aurait pour objectif : a) de déterminer les cautions, amendes et peines frappant ceux qui donneraient des témoignages contradictoires lors de différentes dépositions devant les tribunaux; b) de donner un regain d'activité aux clubs de tir régulièrement constitués et reconnus, tout en maintenant l'interdiction pour les particuliers de posséder des armes à feu et des munitions; et c) de prévoir le versement d'une indemnité aux victimes innocentes blessées lors d'un délit commis par d'autres.

16. Durant le débat auquel a donné lieu le discours du Gouverneur au sein de la Chambre d'assemblée le 16 novembre, M. Robinson, chef de l'opposition, a déclaré qu'il avait cherché à vérifier une rumeur selon laquelle la police aurait utilisé des armes pour intimider quelqu'un et le contraindre à donner des renseignements. Plus tard, le 23 novembre, il a indiqué que le chef de la police était peut-être impliqué dans l'affaire. Après avoir déclaré que l'explication donnée publiquement par le chef de la police différait considérablement des renseignements qu'il avait reçus, M. Robinson a demandé qu'une enquête soit ouverte par les autorités compétentes.

17. M. Sharpe, ministre des finances, a répondu que si le chef de l'opposition avait connaissance de faits nouveaux, il devait en informer le Premier Ministre au lieu de porter la question devant la Chambre. M. Sharpe a été appuyé par deux autres membres de la Chambre qui ont indiqué que depuis longtemps l'opposition était contre le fait que ce soit le Gouverneur qui contrôle la police. A leur avis, l'affaire aurait pu être mieux traitée par le Premier Ministre, mais ils ont souligné que ce n'était pas protéger les intérêts du territoire que de laisser entendre que la police faisait preuve de mauvaise foi.

18. Dans le discours qu'il a prononcé devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale, à sa 2065^{ème} séance, le 23 novembre g/, le représentant du Royaume-Uni a dit que l'assassinat de l'ancien Gouverneur des Bermudes et de son aide de camp n'avait pas été élucidé mais que rien n'indiquait que le motif ait été politique. Il a fait observer qu'aucune preuve ne venait appuyer la conclusion contenue dans le précédent rapport du Comité spécial selon laquelle il existerait une certaine agitation sociale dans le territoire h/.

g/ Ibid., Quatrième Commission, 2065^{ème} séance.

h/ Ibid., Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXIII, par. 9 5).

D. Installations militaires

19. Comme il a déjà été indiqué ^{i/}, aux termes de l'Accord du 27 mars 1941 entre les Gouvernements du Royaume-Uni et des Etats-Unis, tel qu'il a été modifié en 1948-1972, les Etats-Unis maintiennent aux Bermudes deux bases militaires qui occupent une superficie de 2 297 miles carrés, soit environ un dixième de la superficie totale du territoire. Des appareils civils utilisent également la base aéronavale.

20. Le 10 mai 1973, le Consul général des Etats-Unis aux Bermudes a démenti la nouvelle selon laquelle la partie orientale de l'une des bases (base navale de King's Point) faisait l'objet d'aménagements en vue d'être restituée aux Bermudes. Toutefois, il n'a pas exclu la possibilité que des discussions s'engagent dans un délai de trois à six mois sur la question. On a fait observer que la zone en question de la base de King's Point se prêterait très bien à l'aménagement d'un port pouvant recevoir des navires porte-conteneurs et à la construction d'une nouvelle ville qui contribuerait à résoudre le problème du manque de place.

^{i/} Ibid., annexe, par. 28.

3. SITUATION ECONOMIQUE

A. Généralités

21. Les Bermudes ont connu une expansion économique rapide entre 1966 et 1971. Cette expansion s'est traduite par une augmentation importante des revenus locaux et du niveau de vie. D'après les estimations, le produit intérieur brut du territoire se situait en 1971 entre 225 et 245 millions de dollars des Bermudes ^{j/}, c'est-à-dire que le revenu moyen par habitant, qui était de l'ordre de 4 200 à 4 500 dollars des Bermudes, était parmi les plus élevés du monde. Le tourisme et les activités faisant intervenir des capitaux internationaux représentaient respectivement 44 et 13 p. 100 du produit intérieur brut; le reste provenait d'autres secteurs mineurs comme l'agriculture, la pêche et les industries manufacturières.

22. D'après une enquête effectuée récemment par le gouvernement, la période de rapide expansion économique a été suivie d'une période de consolidation. En 1972, les hôtels ont dû faire face à l'augmentation des prix et à la diminution du nombre de leurs clients, situation qui s'est traduite par une diminution des bénéfices. Le développement de la communauté financière internationale s'est également ralenti du fait que l'accroissement net du nombre des nouvelles sociétés étrangères immatriculées dans le territoire a fléchi. On s'attendait à ce que la demande extérieure en matière de services diminue encore. Entre 1968 et 1972, l'indice des prix de détail aux Bermudes a augmenté de 35 p. 100 et de 20 p. 100 aux Etats-Unis. On estimait que les ressortissants des Etats-Unis, qui sont les principaux clients du territoire, ne seraient pas tentés de faire des achats aux Bermudes tant que l'écart entre les taux d'inflation des deux pays continuerait à s'accroître.

23. L'enquête a conclu que l'augmentation générale des revenus réels obtenue au cours de la période d'expansion serait difficile à égaler. Le gouvernement a donc souligné la nécessité d'accroître la compétitivité de l'économie en restreignant l'inflation.

24. Le marasme de l'économie en 1972 s'est également traduit par le fléchissement de la balance commerciale du territoire. Les importations étaient évaluées à 134,1 millions de dollars des Bermudes (108,5 millions en 1971) et les exportations à 34,1 millions de dollars des Bermudes (91,6 millions en 1971), soit un déficit de 100 millions de dollars des Bermudes (16,9 millions en 1971). Comme par le passé, presque toutes les exportations du territoire consistaient en réexportations, et les exportations de biens produits sur place (176 028 dollars des Bermudes, soit 673 282 dollars des Bermudes de moins qu'au cours de l'année précédente) occupaient une place insignifiante, les produits de beauté venant en tête.

^{j/} Une livre sterling équivalait à 2,40 dollars des Bermudes jusqu'au 29 juillet 1972, date à compter de laquelle le Gouvernement des Bermudes a décidé d'aligner le taux de change du dollar des Bermudes sur le dollar des Etats-Unis. Pour de plus amples détails, voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXIII, annexe, par. 42 à 44.

Les principales importations consistaient en articles manufacturés, en produits alimentaires et en combustibles. Les échanges commerciaux se sont surtout effectués avec les Etats-Unis, le Royaume-Uni et le Canada. Bien que le déficit de la balance commerciale du territoire se soit accentué, ses recettes nettes au titre des invisibles ont été supérieures aux mises de fonds consacrées à l'importation de marchandises. Les principaux apports au titre des invisibles ont été les sommes dépensées par les touristes et l'afflux considérable de capitaux étrangers d'investissement.

25. Après l'examen de l'évolution récente de la situation monétaire tant internationale qu'intérieure, le gouvernement a pris en 1972 des mesures visant à protéger les intérêts des Bermudes. L'une de ces mesures a consisté à aligner la monnaie locale sur le dollar des Etats-Unis au lieu de la livre sterling. Cette mesure a pour effet de lier l'économie du territoire à celle des Etats-Unis plus étroitement encore qu'auparavant. Depuis la décision de faire flotter le dollar des Etats-Unis, annoncée le 19 mars 1973, les Bermudes doivent faire face une fois de plus aux aléas de la situation monétaire internationale.

26. En 1973, l'économie dans son ensemble a stagné. D'après le Premier Ministre, le nombre de touristes qui ont visité le territoire a augmenté, mais le total de leurs dépenses a diminué. La hausse des taux d'intérêt dans nombre de pays a conduit à un exode de capitaux depuis les Bermudes vers d'autres régions. L'augmentation constante des prix a également préoccupé le gouvernement. En novembre, le coût de la vie a augmenté de 16 p. 100 par rapport au mois de novembre de l'année précédente. En décembre, on a annoncé que les difficultés prévisibles en matière d'approvisionnement en combustibles risquaient d'aggraver l'inflation interne et les incertitudes de la situation économique pour 1974.

B. Politiques et programmes

27. Dans un discours récent, le Gouverneur a déclaré que l'inflation était l'un des principaux problèmes auxquels les Bermudes devaient faire face. L'inflation locale était le résultat inévitable de la pénurie de produits de base à l'échelon mondial conjuguée à l'augmentation de la demande, aux fluctuations monétaires internationales et à l'augmentation rapide des salaires qui se répercutaient sur le coût des services locaux. Le gouvernement avait réexaminé la question du contrôle des prix et des salaires et estimait toujours qu'il serait difficile et onéreux d'imposer ce type de contrôle et que, d'autre part, il ne pourrait avoir, tout au plus, que des effets salutaires temporaires. Le gouvernement avait créé un organisme (Consumers Affairs Bureau) chargé d'examiner les plaintes des consommateurs et de préparer un programme visant à informer et à éduquer les consommateurs.

28. Etant donné que les salaires du secteur public avaient été notablement augmentés au cours des dernières années et que la collectivité avait dû en supporter le coût, le gouvernement s'était efforcé, lors des négociations avec les fonctionnaires, d'introduire une formule permettant de restreindre de manière rationnelle le taux de l'inflation tout en protégeant en même temps les fonctionnaires contre une

hausse brutale et imprévue du coût de la vie. Le Gouverneur a ajouté qu'en contrepartie de la politique visant à restreindre l'augmentation des salaires, les dépenses publiques feraient l'objet d'une surveillance constante. Le gouvernement avait également l'intention de faire adopter une législation visant à modifier le contrôle du crédit et continuer d'appliquer le Rent Increases (Domestic Premises) Control Act de 1971 jusqu'à la fin de 1974.

29. Le Gouverneur a déclaré qu'un nouveau plan quinquennal de développement était en préparation et serait prochainement au point. Certaines propositions concrètes faites par le Gouverneur en ce qui concerne le tourisme et les investissements étrangers, qui constituent la base essentielle de l'économie, sont exposées dans les paragraphes pertinents ci-après.

30. Au cours du débat sur le discours du Gouverneur qui a eu lieu récemment à la Chambre d'assemblée, le Premier Ministre, sir Edward Richards, a déclaré que la politique gouvernementale avait été clairement définie, ses objectifs étant de poursuivre le développement harmonieux de l'économie, de développer les services sociaux et publics, de préserver l'environnement et de mettre au point des politiques et des plans à long terme. Le Premier Ministre avait donc considéré qu'il n'y avait pas lieu de faire mention de ces questions dans le discours du Gouverneur.

31. Le parti de l'opposition, le PLP, a critiqué le discours du Gouverneur parce qu'il donnait des renseignements relativement limités sur la politique économique du gouvernement. L'opposition a souligné qu'il était très peu question de planification à long terme. A son avis, le gouvernement devrait rapidement prendre des mesures concrètes au sujet de l'inflation. Le Ministre des finances a répondu que les objectifs à long terme du gouvernement étaient bien connus et qu'il n'y avait pas lieu de les répéter. En ce qui concerne l'inflation, il a déclaré que les marges bénéficiaires avaient été sérieusement réduites au cours des dernières années et que l'inflation résultant de l'augmentation des coûts avait découragé les acheteurs; le Ministre des finances a ajouté que le Consumer Affairs Bureau jouerait un rôle important en aidant à déterminer si d'autres mesures s'avéraient nécessaires. D'après les avis qui lui avaient été donnés, le moyen qui permettrait de régler ce problème pourrait être d'imposer des taux d'intérêts différentiels et de faire connaître le coût exact du crédit. Pour ce qui était de la loi sur le contrôle des loyers, le Ministre des finances a déclaré qu'il fallait manifestement y apporter des améliorations et qu'on avait commencé à le faire.

32. Dans une déclaration récente à la Quatrième Commission (voir par. 18 ci-dessus), le représentant du Royaume-Uni a dit que son gouvernement avait pris note de l'inquiétude du Comité spécial devant le fait que les Bermudes dépendaient d'industries comme le tourisme et la finance internationale. Le Gouvernement du Royaume-Uni était conscient de ces problèmes, mais souhaitait faire observer que la gestion des affaires économiques du territoire était une affaire intérieure qui relevait du Gouvernement des Bermudes et dans laquelle le Gouvernement du Royaume-Uni ne saurait s'ingérer.

C. Tourisme

33. Comme on l'a noté ci-dessus, entre 1966 et 1971, l'expansion du tourisme - qui est le principal pilier de l'économie des Bermudes - a été rapide mais, en 1972, le taux moyen de croissance annuelle de ce secteur est tombé de 6 à 2 p. 100. D'après les renseignements fournis par le gouvernement, le nombre total de visiteurs au cours des dix premiers mois de 1973 a augmenté de 10 p. 100 (à 12 603 personnes), mais les dépenses des touristes ont diminué, et le parti de l'opposition, le FLP, s'en est inquiété au cours du débat sur le récent discours du Gouverneur à la Chambre d'assemblée. Le FLP a considéré qu'il fallait octroyer un rang de priorité élevé à la recherche de nouvelles sources de revenus. Il a également estimé que le gouvernement devrait étudier la possibilité d'aider les Bermudiens à occuper des postes de responsabilité dans les hôtels.

34. Dans le discours dont il a déjà été question ci-dessus, le Gouverneur a déclaré que le gouvernement restait fidèle à une politique visant à consolider et à stabiliser l'industrie touristique. Les contrôles institués au cours des années passées seraient maintenus et le Hotels (Licensing and Control) Act de 1969 (loi sur les permis et le contrôle hôteliers) serait modifié de façon à contrôler plus efficacement la propriété hôtelière.

35. Le Ministre du tourisme a déclaré, au sujet des vues du FLP mentionnées ci-dessus, que l'on s'efforçait de s'attaquer aux problèmes de ce secteur. Le gouvernement intensifiait ses efforts pour accroître le nombre des visiteurs. Le Ministre a souligné que, pour renforcer la compétitivité des Bermudes, les hôteliers devaient plus que jamais s'efforcer de satisfaire au mieux les touristes en contrepartie de ce que ceux-ci dépensaient et ne pas augmenter exagérément leurs prix; il a ajouté que les Bermudiens devaient remplir les promesses faites dans le plan grande de promotion du tourisme. En ce qui concerne les visiteurs habituels, qui constituent la principale source de revenus de l'industrie touristique, le Ministre a déclaré que l'objectif était de faire passer le taux annuel d'occupation des chambres d'hôtel des 66 p. 100 de 1972 aux 73,3 p. 100 de 1971. Cet objectif avait été atteint en octobre 1973, date à laquelle le coefficient moyen d'occupation était de 77,1 p. 100. A cet égard, le Ministre a ajouté que le gouvernement attachait une grande importance au moratoire sur la construction de nouveaux hôtels qui avait été récemment prorogé jusqu'à 1978.

36. Au début de décembre, le Ministre du travail et de l'immigration, M. Woolridge, a déclaré, en réponse à des questions qui lui avaient été posées à la Chambre, que des permis de travail avaient été refusés dans certains cas à des travailleurs étrangers, parce que près de 150 emplois d'hôtels avaient été mis à pied. Le Ministre des finances a déclaré qu'en cette période d'incertitude, les Bermudiens devaient travailler davantage et apprécier les emplois qu'ils occupaient; et que l'industrie hôtelière, qui constituait la plus grande source de débouchés pour la main-d'œuvre aux Bermudes, devait accroître son efficacité. Les Bermudiens avaient la possibilité de recevoir une formation hôtelière s'ils le désiraient.

D. Evolution de la situation financière

Activités bancaires et financières

37. Quatre banques, ayant leur siège à Hamilton, la capitale, ont été créées pour fournir une gamme complète de services bancaires et fiduciaires. Le taux de croissance annuel moyen du secteur bancaire, qui était d'environ 37 p. 100 au cours de la période 1968-1970, a ralenti pour descendre à 11 p. 100 au cours de la période 1971-1972. En 1972, les ressources de ce secteur s'élevaient au total à 702,5 millions de dollars des Bermudes (634 millions en 1971), dont 336,4 millions de dollars des Bermudes (319 millions en 1971) pour la Bank of Bermuda, Ltd., 272,5 millions de dollars des Bermudes (249 millions en 1971) pour la Bank of N.T. Butterfield and Son, Ltd., 54,8 millions de dollars des Bermudes (31 millions en 1971) pour la Bermuda National Bank, Ltd. et 38,8 millions de dollars des Bermudes (35 millions en 1971) pour la Bermuda Provident Bank, Ltd. Des Bermudiens détiennent la majorité des actions des deux premières banques, alors que les deux dernières sont largement entre les mains d'intérêts étrangers. En juillet 1973, le gouvernement a décidé de ne pas autoriser, pour le moment, la création, sur le territoire, d'une cinquième banque rattachée à la First National City Bank of New York, estimant que ce serait "contraire à l'intérêt public".

38. Si l'ensemble des ressources de ce secteur s'est accru à un rythme plus lent, il faut y voir surtout l'effet d'un ralentissement des activités des sociétés internationales installées aux Bermudes, auxquelles les banques locales fournissaient toute une gamme de services. Le nombre de ces sociétés est passé de 758 en 1967 à 1 891 en 1971 et à 2 107 en 1972. Prenant la parole lors d'une réunion de l'UEP, le parti au pouvoir, à la fin de novembre 1973, le Ministre des finances a déclaré que, malgré le tarissement des investissements étrangers, les transactions internationales avaient maintenu un niveau de croissance appréciable.

Monnaie et crédit

39. Dans son discours d'ouverture de la législature, le Gouverneur a déclaré que des projets de loi seraient proposés en ce qui concerne les taux d'intérêts, les ventes à crédit et d'autres questions se rapportant au crédit, et que la refonte de l'Administration monétaire allait jouer un rôle important dans le contrôle du crédit et des changes. Par ailleurs, le gouvernement avait décidé de réduire ses avoirs en livres sterling et de diversifier ses placements, bien que le Gouvernement du Royaume-Uni lui ait offert une extension de garantie à court terme sur ses balances sterling.

40. Le 22 novembre, on a appris que la plupart des placements publics, qui étaient jusque-là effectués en livres sterling, venaient d'être transformés en avoirs en dollars des Etats-Unis et que sur les 13 millions de dollars des Bermudes et davantage qui soutenaient la monnaie des Bermudes et qui étaient gérés par l'Administration monétaire, il ne restait guère plus de 1,5 million de dollars des Bermudes en livres sterling. Selon M. Roye Clifford, son directeur exécutif,

l'Administration monétaire avait pris ces mesures parce qu'elle avait jugé souhaitable de maintenir l'alignement du dollar des Bermudes sur celui des Etats-Unis et en raison de l'incertitude qui régnait en matière de taux de change.

E. Agriculture, pêche et industries manufacturières

41. Le développement de l'agriculture se heurte à plusieurs obstacles : exigüité de la superficie des terres arables (304 hectares en 1972), manque de main-d'oeuvre et faible envergure des exploitations. En 1972, la production agricole était évaluée à environ 2,4 millions de dollars des Bermudes, soit 800 000 dollars des Bermudes de moins que l'année précédente. Cependant, sur Smith Island, des cultivateurs avaient découvert le moyen de produire divers légumes en abondance et avec une main-d'oeuvre réduite. Dans une déclaration faite le 11 septembre 1973, M. I. W. Hughs, directeur adjoint pour l'agriculture, a dit qu'il devenait dorénavant rentable, pour le territoire, de produire une part aussi grande que possible de sa consommation alimentaire. Il a fait remarquer que le territoire dépensait environ 2,3 millions de dollars des Bermudes pour ses importations de légumes et il s'est déclaré convaincu qu'une grande partie pourrait en être produite sur place. Appuyant le point de vue exprimé par M. Hughs, le Ministre des finances a déclaré que le gouvernement serait favorable à l'idée de favoriser, par l'intermédiaire du Département de l'agriculture, l'adoption de méthodes de culture intensive.

42. D'après une évaluation récente, la pêche industrielle s'est développée à un rythme à peu près semblable à celui de l'accroissement démographique dans le territoire. Elle fournit actuellement un tiers de la consommation des Bermudes en poisson. Dans des déclarations faites, vers la fin de 1973, devant la Chambre d'assemblée, M. Stanley Morton, membre de l'opposition, a suggéré au gouvernement d'étudier la possibilité de créer, avec l'assistance de l'Organisation des Nations Unies, une industrie de la pêche conçue sur des bases rationnelles. Un expert canadien étudie en ce moment l'ensemble des activités maritimes des Bermudes, y compris la pêche industrielle, en vue d'aider le gouvernement à formuler des politiques à ce sujet.

43. Le gouvernement s'est efforcé aussi de promouvoir la diversification des industries, ce qui a conduit à la création d'un certain nombre de petites et moyennes entreprises appartenant à des habitants du territoire, parmi lesquelles seules celles qui se consacrent à la production d'essences concentrées, de produits de beauté et de produits pharmaceutiques exportent leurs produits. A la fin de 1973, un parc industriel de deux hectares et demi a été ouvert à Southampton.

F. Communications et autres services essentiels

44. Il y a 211 kilomètres de routes publiques - et environ 400 kilomètres de routes privées, dont la plupart ont un revêtement. Les véhicules immatriculés étaient au nombre de 38 359 en 1971 et 34 513 en 1972. On se rappellera k/ qu'à la fin de 1972, le gouvernement a publié un rapport sur le réseau routier et les problèmes de circulation du territoire. Sur la base de ce rapport, le gouvernement

k/ Ibid., par. 46.

a pris en 1973 les mesures suivantes : a) affectation de 5,4 millions de dollars des Bermudes à l'entretien et à l'amélioration du réseau routier durant l'exercice financier en cours; b) promulgation d'une loi visant à réduire le bruit en éliminant progressivement les grosses motocyclettes; et c) maintien de la limitation de vitesse à 20 miles à l'heure en général, la vitesse demeurant limitée à 15 miles à l'heure sur certains tronçons de route. Le gouvernement a également annoncé qu'il allait réduire le nombre d'automobiles privées en limitant la possession de ces véhicules à une automobile par unité d'évaluation résidentielle et non plus par ménage et qu'il améliorerait les services d'autobus en entreprenant des recherches en vue de simplifier le système de tarifs et d'accroître éventuellement la fréquence du service sur la plupart des lignes.

45. Les Bermudes ont trois ports : Hamilton, qui est le plus grand, St. Georges et Freeport. A l'extrémité orientale du port Hamilton se trouve une zone, d'une superficie d'un peu moins d'un hectare, qui est utilisée par les navires porte-conteneurs. La construction de nouvelles installations de manutention de conteneurs à Hamilton (sur une superficie d'environ 2 hectares et demi) qui a coûté 3 millions de dollars des Bermudes, a été achevée à la fin de 1973. A cette époque, 51 navires appartenant à des armateurs étrangers et représentant au total 568 000 tonneaux, étaient immatriculés aux Bermudes. En 1972, 792 bateaux ont fait escale aux Bermudes, transportant au total 5,5 millions de tonnes (contre 893 bateaux et 6,6 millions de tonnes l'année précédente).

46. En juin/juillet 1973, deux faits nouveaux importants sont intervenus qui ont eu des répercussions sur les transports maritimes internationaux. Le premier d'entre eux a été l'approbation à l'unanimité par la législature du Merchant Shipping Bill. Au cours des débats à ce sujet, M. Barritt, ministre des services maritimes et aériens, a déclaré que grâce à cette loi "nos procédures d'immatriculation de navires répondraient dorénavant aux normes internationales". Il a ajouté que le gouvernement avait l'intention de rendre applicable aux Bermudes la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer, ce qui permettrait de délivrer des certificats de sécurité aux navires immatriculés dans le territoire, certificats qui seraient reconnus par les 85 autres signataires de la Convention. Il s'est déclaré persuadé que la nouvelle législation aurait des effets très favorables sur l'économie bermudienne. Le deuxième fait nouveau important a été l'adoption de l'Oil Pollution Bill (loi sur la pollution par les hydrocarbures) qui allait donner au gouvernement des pouvoirs étendus pour assurer la protection des côtes et des plages du territoire et, de ce fait, de son industrie touristique, contre les risques de pollution des eaux territoriales des Bermudes par les hydrocarbures déversés par les navires.

47. Ainsi qu'il est dit au paragraphe 19 ci-dessus, le seul terrain d'aviation du territoire est la Base aéronavale américaine. Les compagnies aériennes qui desservent les Bermudes sont Air Canada, British Airways, Delta Airlines, Inc., Eastern Airlines, Pan American World Airways et Qantas Airways. En 1972, il y a eu 5 819 arrivées d'avions (contre 5 518 en 1971), qui ont transporté 993 934 passagers (contre 920 304 en 1971) et 11,52 millions de kilos de fret et de courrier (contre 11,46 millions en 1971).

48. Le 27 juillet 1973, M. Barritt a fait une déclaration devant la Chambre d'assemblée concernant les entretiens récents avec le Gouvernement du Royaume-Uni, entretiens qui représentaient à son avis un premier pas important vers la solution des problèmes que soulevaient les changements rapides auxquels était soumise l'aviation civile. En mars, une délégation, conduite par celui qui était alors chef du gouvernement, s'était rendue à Londres pour y avoir, avec le Gouvernement du Royaume-Uni, des entretiens sur cette question ainsi que sur d'autres sujets connexes. M. Barritt a déclaré que le Gouvernement du Royaume-Uni "comprendait le point de vue d'ensemble exprimé par le Gouvernement des Bermudes, à savoir que les Bermudes désiraient pouvoir faire entendre davantage leur voix dans les questions relatives à l'aviation civile les concernant". Il a ajouté qu'"il avait été exclu d'emblée que le Gouvernement des Bermudes puisse, au stade actuel, assumer directement le contrôle des accords relatifs à l'aviation civile que le Royaume-Uni avait conclus avec d'autres pays concernant les Bermudes, étant donné que la question était régie par les termes de la Constitution".

49. Les deux parties avaient convenu, cependant, d'entamer à Londres, en juillet, des discussions dans le cadre d'un groupe de travail auquel participeraient des représentants des deux gouvernements, parce que les Bermudes voulaient :

- a) Asseoir sur une base nouvelle leurs rapports avec le Royaume-Uni, étant donné les progrès accomplis par l'aéronautique moderne, la situation mondiale actuelle, notamment pour ce qui touchait à l'Europe, à l'Amérique du Nord et à la région des Antilles, ainsi que la situation géographique et la croissance économique des Bermudes;
- b) Etre directement représentées auprès du Royaume-Uni et avoir véritablement leur mot à dire dans la conclusion de nouveaux accords relatifs à l'aviation civile avec d'autres pays et, par le moyen de modifications appropriées, dans tout accord de cette nature actuellement en vigueur concernant les Bermudes;
- c) Traduire dans les faits leur désir de contrôler leur propre espace aérien en prenant en charge également les questions opérationnelles et techniques;
- d) Etablir des mécanismes permettant des consultations directes à propos des tarifs sur les lignes locales ainsi que l'institution de rapports étroits avec la United Kingdom Civil Aviation Authority en ce qui concerne sa politique générale et ses décisions;
- e) Discuter de l'adoption d'une nouvelle législation en matière d'aviation civile locale qui porterait également sur l'exploitation des aéroports et l'octroi de licences en matière de transports aériens; et
- f) Fixer de larges objectifs de politique générale visant à assurer l'avenir d'un système satisfaisant de services aériens ayant les Bermudes comme lieu de destination, de provenance et, éventuellement, d'escale.

50. Ayant appris que plusieurs compagnies aériennes avaient prévu, par suite de la pénurie mondiale de carburant, de réduire et de comprimer leurs horaires à partir de janvier 1974, le Ministre du tourisme a déclaré devant le Chambre, le 14 décembre 1973, qu'il avait l'intention de collaborer en liaison de plus en plus étroite avec le Ministère des services maritimes et aériens et ainsi qu'avec d'autres organismes intéressés afin d'assurer l'utilisation la plus efficace possible des ressources des Bermudes. En envisageant toute réduction, dans les mois à venir, du nombre des places offertes par les compagnies aériennes, le gouvernement n'aurait garde d'oublier que le nombre total de lits d'hôtel disponibles dans le territoire diminuerait de 411 pour passer à 8 457 en janvier (voir également par. 34 à 36 ci-dessus).

51. Dans son rapport pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 1973, la Bermuda Telephone Company Ltd. (BTC), société locale, a fait savoir qu'elle a étendu son service grâce à l'installation de 2 045 nouveaux téléphones (soit un accroissement de 6,3 p. 100 par rapport à l'année précédente), portant le total à 34 375; que les Bermudes restaient en cinquième position dans le monde en ce qui concerne le nombre de téléphones par habitant et que les communications avec l'extérieur, qui continuent à s'accroître régulièrement, représentaient actuellement une moyenne de 2 300 appels par jour. La BTC a annoncé également que des dispositions avaient été prises avec une banque de New York concernant un prêt de 4,5 millions de dollars des Etats-Unis. Ce prêt servirait en partie à financer les dépenses d'équipement au cours des prochaines années, dont la majeure partie serait consacrée à la construction du central de Hamilton III et à l'installation, au début de 1975, de matériel permettant les communications automatiques. Le Cable and Wireless (West Indies), Ltd., a continué à utiliser divers moyens de communications perfectionnés avec l'extérieur. Le 16 octobre, la société a annoncé qu'elle allait installer dans le territoire un central télex automatique de 500 000 dollars des Bermudes branché sur ordinateur.

52. La Bermuda Electric Light Company, Ltd. alimente en électricité l'ensemble du territoire. Au cours de la période 1949-1973, la capacité de la centrale électrique est passée de 10 000 à 90 000 kW et la demande maximum de 8 000 à 54 000 kW. On prévoyait que celle-ci passerait à 100 000 kW dans les sept ou huit années à venir.

53. A l'exception de certaines sources privées, l'approvisionnement en eau courante des Bermudes est assuré essentiellement par le gouvernement. En 1972, la production journalière de son usine de distillation est passée de 135 000 gallons à 170 000 gallons. En mai 1973, l'eau vendue provenait pour moitié de l'usine de distillation et pour moitié de puits. Conscient de la nécessité de remédier à la pénurie d'eau, le gouvernement effectue actuellement une étude afin de recenser les puits des différentes parties du territoire qui seraient susceptibles de fournir de l'eau potable.

G. Finances publiques

54. Le projet de budget approuvé pour 1973/74 prévoyait des dépenses d'un montant total de 46,2 millions de dollars des Bermudes (contre 46,4 millions l'année précédente), dont 9,4 millions étaient alloués à l'enseignement, 8,2 millions à la santé et aux services sociaux (y compris les hôpitaux), 3,8 millions aux services de police, 5,4 millions aux travaux publics, 4,3 millions au tourisme, 1,6 million aux transports publics, 1,6 million au service de la dette publique et 1,6 million à l'agriculture et à la pêche. On estimait que les recettes, provenant essentiellement des droits de douane, passeraient au cours de cette période de 48,4 millions à 48,6 millions de dollars des Bermudes.

55. Présentant le projet de budget pour 1973/74 à la Chambre d'assemblée, M. Sharpe, ministre des finances, a déclaré que, conformément à ce qui avait été annoncé ultérieurement, une nouvelle politique fiscale avait été mise en oeuvre. Cette politique, élaborée sur la base d'un rapport préparé par M. W. A. MacDonald (expert canadien récemment nommé conseiller fiscal par le gouvernement) avait pour but d'accroître les recettes, de façon à ce que le présent exercice se solde par un excédent budgétaire.

56. On trouvera ci-après un résumé des principales recommandations figurant dans le rapport MacDonald :

- a) Simplification et assouplissement de la législation fiscale existante tout en poursuivant au cours des prochaines années les études entreprises sur chacune des formes d'impôt suivantes : impôt sur le revenu, taxe à la valeur ajoutée, taxe sur le chiffre d'affaires ou sur les recettes d'exploitation brutes, ou impôt sur la fortune;
- b) Institution d'une taxe d'un montant de 5 p. 100 sur les salaires et rémunérations de services de toutes les entreprises et cabinets de membres des professions libérales du pays ayant une certaine importance;
- c) Augmentation de l'impôt foncier, touchant essentiellement les classes de la société les plus fortunées, avec abattements pour charges de famille;
- d) Révision des droits de douane afin de les rendre plus progressifs tout en augmentant quelque peu les recettes;
- e) Poursuite de l'examen de la question des redevances perçues pour certains services publics afin d'équilibrer recettes et coûts.

57. M. Sharpe a déclaré que le gouvernement avait reconnu le bien-fondé des recommandations du rapport MacDonald eu égard à la situation actuelle des Bermudes. Dans le projet de budget pour 1973/74, le gouvernement proposait, entre autres :

a) De consolider les gains acquis au cours des dernières années, de différer l'exécution des grands projets de travaux, qui feraient l'objet de nouvelles études, et d'améliorer les programmes existants;

b) D'instituer en avril 1973 une taxe sur l'emploi, à laquelle seraient assujettis tous les employeurs et qui représenterait 5 p. 100 du montant global des rémunérations versées aux employés;

c) De présenter un plan définitif de réforme de l'impôt foncier afin d'accroître les recettes et de rendre l'impôt plus équitable par un système de déductions ou d'abattements;

d) De prendre des mesures visant à abaisser ou supprimer les droits de douane sur les produits essentiels tels que certains produits alimentaires, les matériaux de construction de base et les vêtements d'enfant, tout en procédant à des réajustements compensatoires sur les droits de douane perçus sur la plupart des véhicules automobiles, l'essence, le tabac et les boissons alcoolisées;

e) De poursuivre l'examen des redevances perçues pour les services publics afin d'harmoniser les coûts et les tarifs pratiqués, ou de décider de subventionner ces services.

58. En avril 1973, malgré l'opposition du PLP, les deux branches de la législature ont adopté l'Employment Tax Act avec certaines modifications. Au cours du débat qui s'est déroulé à la Chambre d'assemblée, le Ministre des finances a affirmé que l'institution de cette taxe n'aurait pas d'effets néfastes sur l'inflation ou sur l'emploi. En revanche, il se pourrait que les employeurs doivent de ce fait travailler davantage pour réaliser des économies et accroître l'efficacité de leurs entreprises. Il a estimé que, dans la plupart des cas, la taxe serait incorporée en tout ou en partie par les employeurs dans leurs coûts d'exploitation. La taxe ne représentait que 5 p. 100 des émoluments et salaires et ne frappait pas l'ensemble des professions ou des résidents. Si les augmentations de salaires accordées au cours des dernières années n'avaient pas créé de chômage, il était bien peu probable que la taxe le fit. Le Ministre des finances a également déclaré que les demandes de dégrèvement fiscal émanant des industries seraient toujours prises en considération.

59. Aux termes de la loi modifiée, qui a pris effet à partir du 1er mai, les employeurs sont tenus d'acquitter une taxe mensuelle représentant 5 p. 100 du montant global des rémunérations payées par eux, si ce montant est supérieur à 18 000 dollars des Bermudes par an. Sur la somme imposable, une première tranche de 12 000 dollars bénéficie d'une exonération. Dans le cas d'un travailleur indépendant, il est procédé à une estimation de la valeur des services rendus par l'intéressé, dont le prix est ajouté aux salaires. Les hôtels, les pensions de famille et les restaurants doivent acquitter une taxe de 2 p. 100 du montant des salaires versés à leurs employés. Plusieurs catégories d'employeurs, en particulier les chauffeurs de taxi, les pêcheurs et les sociétés bénéficiant d'exemptions, ne sont pas assujettis à cette taxe. Aucune taxe n'est prélevée sur les rétributions versées à des étudiants à plein temps qui occupent un emploi pendant les vacances ni sur les salaires de personnes participant à un programme de formation approuvé par le gouvernement.

60. En juillet, la législature a approuvé le Hotel Occupancy Tax et une loi connexe fixant le taux de la taxe hôtelière à 2 p. 100 du prix des chambres. Aux termes de ces deux lois, qui ont pris effet à compter du 1er août, tous les hôtels et pensions de famille patentés doivent acquitter cette taxe, qui est portée par l'hôtelier sur la note du client. Cette taxe a pour objet de compenser la perte de 3 p. 100 résultant de la réduction du taux de la taxe sur l'emploi pour les hôtels et les pensions de famille.

61. Prenant la parole à la fin du mois de novembre, lors d'une réunion de l'UBP - parti au pouvoir - M. Sharpe a déclaré que 1973 était une année très difficile. Tant les dépenses que les recettes du territoire déjouaient les prévisions du gouvernement. En conséquence, l'exercice en cours, au lieu de se solder par l'excédent de 2 millions de dollars des Bermudes escompté par le gouvernement, risquait d'accuser un déficit record de 6 millions. Il faudrait recourir à l'emprunt pour sponger ce déficit.

4. SITUATION SOCIALE

A. Main d'oeuvre

Emploi et immigration

62. En juin 1973, M. C. V. Woolridge, ministre du travail et de l'immigration, a conduit une délégation d'observateurs des Bermudes à la conférence annuelle de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Genève. Prenant la parole devant la conférence, il a déclaré que le territoire continuait à connaître une situation de "suremploi" et que sa population active se montait à 27 000 personnes (chiffre sensiblement le même qu'en 1970). Sur ce total, on pouvait compter quelque 9 000 non-Bermudiens (contre 9 626 en janvier 1972), comprenant des fonctionnaires, des personnes travaillant dans l'industrie hôtelière, des employés de sociétés bénéficiant d'exemptions, des infirmières, des agents des services de police et des enseignants. Pour avoir l'autorisation d'employer un non-Bermudien, les employeurs devaient faire la preuve qu'ils s'étaient auparavant efforcés, au moyen d'annonces notamment, de recruter un Bermudien qualifié. Tout en reconnaissant que le système de la libre entreprise ne pouvait prospérer qu'avec du personnel compétent, le Ministère du travail et de l'immigration octroyait des permis de travail à des étrangers sous réserve que les Bermudiens bénéficient d'une formation leur permettant d'occuper plus tard les emplois en question.

63. M. Woolridge a souligné que huit catégories d'emploi étaient réservées exclusivement aux Bermudiens et que cette mesure serait étendue à d'autres secteurs, lorsque cela serait nécessaire. Il a estimé que la "bermudisation" devait constituer une partie importante du programme du gouvernement et il a souligné que ce dernier avait déjà montré l'exemple dans ce domaine : 78 p. 100 de tous les fonctionnaires étaient bermudiens et 400 Bermudiens avaient reçu des bourses spéciales et des bourses d'études pour étudier dans des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger. Il a déclaré enfin que le gouvernement avait créé un poste de spécialiste de la formation industrielle, lequel était chargé de diriger les programmes de formation à l'intention des Bermudiens, et que le Hotel and Catering College (école hôtelière) continuait à dispenser une formation de base aux employés de l'industrie hôtelière.

64. Dans une déclaration publiée le 20 novembre, le PLP a déclaré que le gouvernement devait "renforcer les dispositions régissant l'immigration des travailleurs en provenance de tous pays". Des mesures de ce genre, était-il ajouté, serviraient les intérêts des Bermudiens étant donné que le territoire "entrait manifestement dans une période de récession". En réponse à cette déclaration, M. Woolridge a rétorqué que de telles mesures étaient inutiles étant donné que, depuis quelque temps, le gouvernement appliquait une politique plus stricte en matière d'immigration, notamment en matière d'octroi de permis de travail. Il a expliqué que les travailleurs étrangers occupant des emplois qui pouvaient être pourvus par des Bermudiens n'obtenaient pas automatiquement le renouvellement de leur permis de travail, et que dans l'industrie du bâtiment en particulier, on avait accordé aux travailleurs un court délai pour leur permettre de prendre leurs dispositions avant de leur retirer définitivement leur permis. M. Woolridge a aussi déclaré

que la politique du gouvernement visait à s'adapter aux fluctuations de la situation de l'emploi (voir également par. 36 ci-dessus).

Relations industrielles et législation du travail

65. L'année 1973 a été caractérisée par une activité intense dans le monde du travail. Outre plusieurs conflits du travail, la Bermuda Industrial Union, la plus importante des organisations syndicales du territoire avec 5 500 membres (4 435 en 1971), a déclenché une grève générale de quatre jours, peu de temps après l'adoption, le 15 août, par le Conseil législatif, d'un projet de loi modifiant le Trade Union Act de 1965. Etant donné qu'aux termes de la loi un préavis de grève devait être déposé 21 jours avant le début de l'arrêt de travail, un nombre non déterminé de travailleurs syndiqués employés dans des services essentiels n'ont pas participé à la grève. La législation modifiée autorise la représentation syndicale exclusive si les employés votent en ce sens, mais donne aux travailleurs non syndiqués la possibilité de verser une contribution soit au syndicat soit à une organisation charitable de leur choix.

66. Dans une déclaration publiée le 18 août, le PLP a soutenu que la législation concernant la représentation syndicale exclusive avait été adoptée à la hâte et visait à favoriser les employeurs et les partisans de l'UDP et non à codifier une législation du travail efficace destinée à servir l'intérêt du pays. Le PLP a rendu hommage au syndicat pour la modération et la discipline dont il avait fait preuve pendant la grève générale. Démarrant les allégations du PLP, l'UPB a accusé ce parti de se livrer à des manœuvres de division du pays (voir également par. 69 ci-après).

67. A la réunion publique du 20 août, l'ensemble des membres du syndicat ont adopté une résolution demandant au Conseil général du syndicat de "prendre toutes les mesures nécessaires pour faire savoir au gouvernement que le syndicat exige que les deux chambres de la législature abrogent, avant la fin de 1973, la législation en vigueur sur la représentation syndicale exclusive, et que de nouvelles dispositions législatives soient proposées, tendant à ce que, chaque fois qu'existe un accord de représentation syndicale exclusive, il soit mis comme condition à l'occupation d'un emploi par tout travailleur non syndiqué couvert par une convention collective, le versement direct au syndicat d'une contribution d'un montant égal à la cotisation syndicale exigée aux termes des statuts dudit syndicat". Cette résolution figurait à la fin d'une déclaration publiée par le syndicat le 23 août et aux termes de laquelle il déclarait catégoriquement son intention "de continuer à lutter pour son existence et pour le droit de représenter de manière appropriée et efficace tous ses membres".

68. Dans une déclaration publiée le lendemain, le gouvernement a fait savoir qu'il devait gouverner sans faire acte ni de peur ni de favoritisme et qu'il n'était pas question que le syndicat "exige" que la loi sur la représentation syndicale exclusive soit abrogée. Il a appelé l'attention sur le fait que le Ministre du travail et de l'immigration avait déclaré peu auparavant à la Chambre d'assemblée "qu'il était disposé à réexaminer cette loi en temps voulu en fonction des arguments, fondés sur leur expérience, que lui présenteraient le syndicat et le patronat".

69. On peut résumer ainsi les principaux faits qui ont amené à proposer cette loi :

a) Le 27 octobre 1972, il a été annoncé que l'on préparait une loi qui continuerait à protéger les droits et les intérêts des travailleurs et des employés mais qui en même temps viserait à protéger davantage la collectivité contre les grèves et les arrêts de travail dans les services essentiels ou les services qui n'étaient pas impliqués dans les différends 1/;

b) Un document décrivant brièvement les propositions du gouvernement a été envoyé pour examen le 4 mai 1973 au Conseil consultatif du travail, qui en a été saisi le 17 mai. A la réunion tenue à cette date, il a été décidé de tenir une autre réunion le 5 juillet. Il a été demandé aux employeurs et aux syndicats de présenter par écrit leurs observations sur les propositions avant la réunion, ce qu'ils n'ont pas fait. La réunion a été reportée au 19 juillet. Le groupe des employeurs a présenté des observations détaillées le 17 juillet tandis que les syndicats présentaient un "mémoire préliminaire" où ils se bornaient à déclarer qu'ils étaient hostiles à la loi proposée;

c) Dans l'intervalle, les syndicats et le patronat avaient déjà signé des accords de représentation syndicale exclusive qui prévoyaient que les employés verseraient des contributions aux syndicats ou seraient renvoyés. Comme il ne disposait pas d'assez de temps pour élaborer une législation détaillée pendant la session d'été de la législature et comme des employés comptant de longues années de service risquaient de perdre leur emploi par suite de ces accords, le gouvernement a estimé qu'il était nécessaire de déposer le projet de loi en question pour réglementer la représentation syndicale. Il a réaffirmé que cette loi avait été proposée et adoptée afin de garantir la liberté d'association accordée à la population par la Constitution. Enfin, il a prié instamment la Bermuda Industrial Union et le Bermuda Employers' Council de prendre des décisions constructives en tenant compte de leurs responsabilités.

70. Avant et après la grève générale mentionnée ci-dessus, le Bermuda Employers' Council a publié trois déclarations. Dans l'une, il a accusé la Bermuda Industrial Union de "méconnaître totalement ses responsabilités dans le cadre des conventions collectives qu'elle avait signées" en menaçant de décréter la grève, en l'absence de tout conflit du travail avec un employeur. Dans les deux autres déclarations, le Conseil a accusé le syndicat de violer ces conventions et a nié avoir élaboré le projet de loi en question et s'est déclaré opposé au versement obligatoire de contributions au syndicat de l'entreprise par les travailleurs non affiliés à ce syndicat ou à toute autre loi empiétant sur la liberté individuelle de choix des travailleurs.

71. Dans une récente allocution, le Gouverneur a déclaré qu'une nouvelle législation du travail visant à mieux protéger la collectivité serait déposée lorsque les consultations avec les employés et le patronat seraient terminées. Le gouvernement se proposait également de créer un tribunal qui aurait à connaître des questions importantes concernant les relations industrielles et aiderait au règlement des différends.

1/ Ibid., par. 60.

B. Logement

72. La Chambre d'assemblée et le Conseil législatif ont approuvé le Bermuda Housing Corporation Act de 1973 (loi relative à l'Office public du logement) les 13 et 26 juillet 1973, respectivement. Cet office sera chargé principalement de mettre des logements à la disposition de la population, d'élaborer des plans de construction, d'encourager les habitants des Bermudes à devenir propriétaires de leurs maisons, soit en les achetant, soit en les faisant construire, de trouver des logements pour les fonctionnaires, d'aider à améliorer les logements et d'encourager l'industrie du bâtiment à accroître son efficacité. L'Office pourra reprendre des terres du domaine public et emprunter jusqu'à 50 millions de dollars des Bermudes pour s'acquitter des fonctions susmentionnées. Cet office sera un organisme à but non lucratif mais il devra exercer ses activités comme une société commerciale ordinaire. Il sera dirigé par un directeur général et aura un conseil d'administration comprenant au plus six membres désignés par le gouvernement et trois autres membres nommés d'office (les directeurs des travaux publics et de la planification et le secrétaire aux finances).

73. Au cours du débat à la Chambre d'assemblée, M. Sharpe, ministre des finances, qui présentait le projet de loi, a rappelé un plan qu'il avait annoncé en mai 1972 pour ramifier à la péninsule de logements aux Bermudes g/. Le gouvernement prévoyait qu'il faudrait construire chaque année 500 nouveaux logements pendant les dix prochaines années au minimum - ce qui était le double du nombre que l'on construisait alors. L'armée de mer des États-Unis était prête à construire 250 logements à la base aéronavale et les autorités militaires canadiennes fournissaient également des logements. Le gouvernement espérait que l'Office s'attacherait surtout à aider les habitants à être propriétaires de leurs demeures, sentiment que partageaient la plupart des membres de la Chambre.

74. M. Sharpe était d'avis lui aussi que l'Office devrait prendre des mesures pour éviter que la construction de logements n'ait des effets fâcheux sur l'environnement et sur la société. Il a souligné qu'il était nécessaire que le conseil d'administration de l'Office comprenne des fonctionnaires parce que les Bermudes étaient petites et qu'il fallait éviter tout double emploi. Certains membres du Conseil législatif ont fait des réserves sur la composition de la société. En réponse, M. Floman, ministre de l'organisation, a dit que la majorité des membres du conseil d'administration ne seraient pas des fonctionnaires et que chaque membre nommé d'office aurait une fonction bien précise.

75. Dans sa dernière allocution, le Gouverneur a dit que la responsabilité de l'Office avait été confiée au Ministre de la planification, qui prendrait les mesures nécessaires pour le mettre en état de fonctionner, et que le programme de construction de logements du gouvernement serait poursuivi.

C. Santé publique

76. Il y avait en 1972 sept médecins de la santé publique et 36 praticiens de médecine privée. Les établissements médicaux se composaient des trois hôpitaux suivants : a) le King Edward VII Memorial Hospital (230 lits), hôpital général

qui offrait des services de spécialistes et qui possédait un pavillon gériatrique de 90 lits; b) Prospect Hospital (36 lits) qui avait été fermé mais qui devait rouvrir comme centre de soins plus étendus pour les personnes âgées; et c) St. Brendan's Hospital (240 lits) où l'on soignait les malades mentaux. Dans tous ces hôpitaux, les soins étaient payants mais une aide était accordée aux malades qui ne pouvaient pas verser la totalité de la somme demandée. Cette aide était constituée par des subventions du gouvernement, des contributions volontaires, des plans d'assurance divers - et en particulier un plan concernant les malades des consultations externes indigents - ou bien elle était accordée par des conseils de paroisse.

77. De nouveaux tarifs hospitaliers sont entrés en vigueur le 1er août 1973 afin que les hôpitaux rentrent dans leurs frais au lieu d'être déficitaires comme ils l'étaient jusqu'alors. Du fait de ces augmentations, les premières depuis avril 1971, certains tarifs ont doublé ou triplé, tandis que les tarifs journaliers de base ont augmenté de 21 à 31 p. 100.

78. Les dépenses publiques consacrées aux services sociaux et aux services de santé en 1973/74 ont été évaluées à 8,2 millions de dollars des Bermudes. On ne possède pas de chiffre comparable pour l'année précédente.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

79. L'enseignement est obligatoire pour les enfants âgés de 5 à 16 ans et gratuit dans les écoles "partiellement subventionnées" et dans les écoles "totalement subventionnées" qui sont gérées respectivement par des conseils d'administration locaux et par le Ministère de l'enseignement et des bibliothèques. Ces écoles bénéficient de subventions de l'Etat, tandis que les écoles privées n'en reçoivent pas. En 1972, il existait six écoles partiellement subventionnées (comme en 1971), 34 écoles totalement subventionnées (35 en 1971) et quatre écoles privées (comme en 1971).

80. En septembre 1971, le gouvernement a mis à exécution son plan visant à réorganiser en cinq ans l'enseignement primaire de façon à accélérer l'intégration raciale. Lorsque le plan sera terminé, le nombre des écoles primaires (25) aura été ramené à 17. Pendant l'année 1972, quatre écoles primaires ont été entièrement amalgamées avec d'autres. Les écoles partiellement et totalement subventionnées ont dispensé un enseignement jusqu'au niveau "O" du certificat général d'éducation (GCE); le Academic Sixth Form Centre a dispensé un enseignement aux élèves se préparant à entrer à l'université après le niveau "A" du GCE. Des cours de secrétariat étaient offerts dans cinq écoles, une instruction commerciale avancée à l'Institut technique et une formation hôtelière à l'Ecole hôtelière. Au total, 12 880 élèves étaient inscrits dans toutes ces écoles (13 242 en 1971). Pendant cette période, la moyenne des élèves inscrits dans les écoles partiellement ou totalement subventionnées a diminué, passant de 11 481 à 10 361.

81. En 1972, il y avait 758 enseignants (699 en 1971), dont 375 étaient bermudiens (359 en 1971). Un certain nombre d'enseignants ont suivi des cours d'été aux Bermudes et au Canada. En 1972 et 1973, 52 Bermudiens (50 en 1971) ont suivi des cours pédagogiques en Amérique du Nord et au Royaume-Uni. En outre, cinq enseignants étaient détachés à l'étranger pour y recevoir un complément de formation. Le gouvernement et des organismes privés permettent à une quarantaine d'étudiants chaque année de recevoir une formation universitaire à l'étranger. Sur ce nombre, plusieurs sont titulaires de bourses pour la formation d'enseignants.

82. On se rappellera n/ qu'en mai 1972, il a été proposé de regrouper le Academic Sixth Form Centre, l'Institut technique et l'Ecole hôtelière en un collège des Bermudes et l'on a commencé d'exécuter ce projet. En avril 1973, un conseil d'administration avait été créé, qui comprenait 12 membres choisis parmi des personnes occupant des postes importants dans le commerce, l'industrie et le tourisme. Le Collège a trois départements : le Département des études académiques, le Département du commerce et de la technique et le Département des techniques hôtelières, et il dispense un enseignement de niveau supérieur. Le nombre d'étudiants à plein temps inscrits au Collège s'est accru d'environ 80 pour atteindre 500 en 1973. En outre, il y avait environ 1 000 étudiants qui suivaient des cours du soir.

n/ Ibid., par. 72.

83. Dans son récent discours, le Gouverneur a déclaré qu'il serait proposé une législation visant à doter le Collège d'une charte qui établirait officiellement l'enseignement supérieur et que son objectif principal serait de former des Bermudiens pour leur permettre d'occuper des postes déterminés, à différents niveaux, au sein de la collectivité. Au cours du débat auquel ce discours a donné lieu à la Chambre d'assemblée, Mme Gloria McPhee, ministre de l'enseignement et des bibliothèques, a reconnu, comme le disait le chef de l'opposition, que certains étudiants avaient besoin d'aller à l'étranger pour y recevoir une formation aux professions libérales. Pour les autres, a-t-elle dit, le Collège deviendrait un collège communautaire dispensant une formation professionnelle. Peu après le débat, elle a annoncé qu'en janvier 1974, un expert canadien prendrait ses fonctions de Directeur du Collège à titre temporaire. Sur les 83 prêts récemment approuvés par le Ministère pendant l'année scolaire 1973/74 pour la poursuite d'études à l'étranger, 17 ont été accordés à des étudiants désireux de poursuivre des études commerciales et techniques et les autres à des étudiants ayant l'intention de poursuivre des études universitaires. En outre, le Ministère a accordé des bourses à 12 Bermudiens pour les aider à obtenir des qualifications professionnelles ou des qualifications techniques à l'étranger.

84. Mme McPhee a proposé de modifier encore l'enseignement et en particulier :

- a) de demander des conseils sur le problème de l'indiscipline dans les écoles à un expert des Etats-Unis (qui est arrivé aux Bermudes au début de juillet 1973);
- b) d'accroître la participation de la collectivité aux affaires scolaires;
- c) de créer au moins une école maternelle publique dans chaque paroisse;
- d) d'améliorer l'enseignement traditionnel; e) d'encourager les Bermudiens à choisir l'enseignement comme carrière; f) de lancer une campagne de recrutement d'enseignants au Canada; et g) de stipuler des directives pour les écoles secondaires en vue d'adopter le certificat de fin d'études secondaires en septembre 1974 lorsque le GCE serait supprimé.

85. Les dépenses publiques consacrées à l'enseignement étaient estimées en 1973/74 à 9,4 millions de dollars des Bermudes (contre 10 millions en 1972/73).

CHAPITRE XXIV

[A/9623/Add.6 (Première partie)]

ILES VIERGES AMERICAINES

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 8	35
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	9	36
<u>Annexe : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT</u>		39

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. A sa 952^{ème} séance, le 26 février 1974, le Comité spécial, en approuvant le soixante et onzième rapport du Groupe de travail (A/AC.109/L.920 et Corr.1), a décidé notamment de renvoyer la question des Iles Vierges américaines au Sous-Comité II pour examen et rapport.
2. Le Comité spécial a examiné la situation dans le territoire à sa 975^{ème} séance, le 1er juillet et à ses 976^{ème} et 977^{ème} séances, les 20 et 22 août.
3. Lorsqu'il a examiné la situation dans le territoire, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris en particulier la résolution 3163 (XXVIII) du 14 décembre 1973 sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, au paragraphe 11 de laquelle l'Assemblée générale prie le Comité spécial "de continuer à rechercher des moyens appropriés d'assurer l'application immédiate et intégrale des résolutions 1514 (XV) et 2621 (XXV) de l'Assemblée générale dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier, de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa vingt-neuvième session". Le Comité a également pris en considération d'autres résolutions de l'Assemblée générale, en particulier la résolution 3157 (XXVIII) du 14 décembre 1973 relative à six territoires, dont les Iles Vierges américaines, au paragraphe 11 de laquelle l'Assemblée prie le Comité "de continuer à accorder toute son attention à cette question, notamment à l'envoi de missions de visite dans ces territoires...".
4. Pour l'examen de ce territoire, le Comité spécial était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir l'annexe au présent chapitre), contenant des renseignements sur l'évolution récente de la situation dans le territoire.
5. A la 975^{ème} séance, le 1er juillet, le rapporteur du Sous-Comité II a fait une déclaration au Comité spécial (A/AC.109/PV.975 et Corr.1) pour présenter le rapport du Sous-Comité (A/AC.109/L.955) contenant le compte rendu de son examen de la situation dans le territoire (A/AC.109/SC.3/SR.198 à 202, 206 et 207).
6. A sa 976^{ème} séance, le 20 août, le représentant des Etats-Unis d'Amérique, Puissance administrante, a fait une déclaration (A/AC.109/PV.976 et Corr.1). Le Président a aussi fait une déclaration (A/AC.109/PV.976 et Corr.1).
7. A sa 977^{ème} séance, le 22 août, le Comité spécial a adopté sans opposition le rapport du Sous-Comité II et a fait siennes les conclusions et recommandations qui y figuraient (voir par. 9 ci-après), étant entendu que les réserves exprimées par les membres et par le représentant de la Puissance administrante seraient consignées au compte rendu de la séance. Des déclarations ont été faites par les représentants du Danemark, de l'Australie, de la Bulgarie et de la Tchécoslovaquie (A/AC.109/PV.977).
8. Le 23 août, le texte des conclusions et recommandations a été communiqué au représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il le porte à l'attention de son gouvernement.

B. DECISION DU COMITE SPECIAL

9. Le texte des conclusions et recommandations adoptées par le Comité spécial à sa 977^{ème} séance, le 22 août, dont il est fait état au paragraphe 7 ci-dessus, est reproduit ci-après.

1) Le Comité spécial réaffirme le droit inaliénable du peuple du territoire à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1960.

2) Pleinement conscient des caractéristiques particulières du territoire, tenant à sa superficie, à sa position géographique, à sa population et à ses ressources naturelles limitées, le Comité spécial émet à nouveau l'opinion que ces facteurs ne devraient en aucune façon retarder la mise en oeuvre rapide de la Déclaration, qui est pleinement applicable au territoire. Le Comité sait gré à la Puissance administrante de sa participation continue à ses délibérations consacrées aux îles Vierges américaines, mais il espère que cette coopération se renforcera afin de permettre au Comité de s'acquitter de manière satisfaisante de son mandat et de ses responsabilités à l'égard de la population des îles Vierges américaines. Le Comité prend note du fait que le Gouverneur du territoire a assisté à titre officieux à la 200^{ème} séance du Sous-Comité II 1/.

3) Le Comité spécial relève avec intérêt que dans la déclaration qu'il a faite devant le Sous-Comité 2/, le représentant de la Puissance administrante a mentionné le fait que bien que les propositions formulées récemment par la deuxième Assemblée constituante aient été approuvées par les électeurs du territoire lors d'un référendum organisé en novembre 1972, les représentants de tous les partis politiques ont décidé de ne pas demander au Congrès des Etats-Unis d'approuver ces propositions à ce stade et que le Gouvernement et la Législature des îles Vierges américaines n'avaient pas encore décidé s'il serait préférable de présenter à nouveau les propositions aux électeurs lors de futures élections ou de convoquer une nouvelle Assemblée constituante. Le Comité espère que les Etats-Unis accéléreront tout processus d'approbation qui se révélerait éventuellement nécessaire en ce qui concerne la décision que prendront à cet égard le Gouvernement et la Législature des îles Vierges américaines.

4) Tenant compte du fait que les propositions susmentionnées n'ont pas recueilli l'appui de la majorité écrasante des électeurs, le Comité spécial est d'avis que la Puissance administrante devrait donner à la population des îles Vierges américaines toute possibilité d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV), sans que les électeurs aient à se prononcer en même temps sur d'autres questions sans rapport avec la première.

5) Le Comité spécial estime que la déclaration faite par le Président du Sous-Comité des affaires territoriales et insulaires (Sub-Committee on Territorial and Insular Affairs) de la Chambre des représentants du Congrès des Etats-Unis

1/ Voir A/AC.109/SC.3/SR.200.

2/ A/AC.109/SC.3/SR.198.

à la fin de septembre 1973 ^{3/} semble indiquer que l'évolution constitutionnelle envisagée pour le territoire ne vise pas le transfert de tous les pouvoirs à la population. Le Comité souligne qu'il est indispensable que la Puissance administrante consulte la population locale au sujet de l'avenir du territoire et il espère que des représentants du Comité seront invités à se rendre sur place lorsque la population exprimera son opinion sur des questions d'une telle importance.

6) Notant les vues opposées exprimées par les partisans de l'indépendance et ceux qui souhaitent maintenir une forme d'association avec les Etats-Unis, le Comité spécial est d'avis qu'il semble exister une atmosphère d'incertitude en ce qui concerne le statut futur du territoire et qu'il faudrait élaborer une nouvelle constitution recueillant l'appui de la grande majorité de la population. Par ailleurs, le Comité pense que l'exigence de 30 jours de résidence pour accéder à l'électorat ne préserve convenablement ni les intérêts de la population autochtone ni ceux des personnes qui résident régulièrement aux îles Vierges américaines, particulièrement lorsqu'il s'agit de décisions relatives au statut futur du territoire.

7) Le Comité spécial note le renforcement des relations entre les îles Vierges américaines et les îles Vierges britanniques, renforcement dont témoignent les faits suivants : a) la célébration en octobre 1973 de la deuxième Journée annuelle de l'amitié, dont l'objet est d'établir des liens durables entre les deux territoires; et b) la tenue par les organes législatifs des deux territoires d'une réunion commune en janvier 1974 en vue d'examiner, entre autres, la levée des restrictions imposées en ce qui concerne l'immigration aux îles Vierges américaines.

8) Tenant compte du fait qu'en raison des difficultés économiques particulières, la tendance au déclin qui a caractérisé généralement l'économie au cours des quatre dernières années se poursuivra probablement en 1974, le Comité spécial espère que des mesures destinées à améliorer la situation seront rapidement mises en oeuvre. Il réaffirme que l'on ne devrait pas s'en tenir au tourisme comme principale source de revenus. Il note avec satisfaction que l'on s'efforce d'accélérer le développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

9) Le Comité spécial demande à la Puissance administrante de sauvegarder le droit inaliénable de la population du territoire à la jouissance de ses ressources naturelles en prenant des mesures efficaces pour garantir ses droits à la propriété et à l'utilisation de ses ressources naturelles et à l'institution et à l'exercice d'un contrôle sur leur exploitation.

10) Le Comité spécial note que depuis mars 1971, le chômage accru dont souffre la population locale est à la source des problèmes économiques et sociaux qui se posent dans le territoire, y compris l'augmentation récente du nombre de crimes et la détérioration des relations raciales, et il espère que la Puissance administrante fera tout son possible pour aider les îles Vierges américaines à résoudre ces problèmes graves et urgents. Le Comité espère que des mesures seront

^{3/} Voir l'annexe au présent chapitre, par. 18.

prises d'urgence pour donner à la population locale la formation qui lui permettra d'occuper des postes de responsabilité dans les industries du territoire et de participer effectivement à son développement économique. A cet égard, le Comité espère que la Puissance administrante lui fournira dans l'avenir des renseignements faisant état d'améliorations de la situation économique et sociale de la population locale et précisant l'importance de sa participation à la vie économique.

11) Conscient du fait que les missions de visite envoyées récemment dans de petits territoires se sont révélées extrêmement utiles dans le processus de décolonisation, et rappelant que le représentant de la Puissance administrante avait déclaré en 1973 que son gouvernement envisageait la possibilité d'autoriser une mission de visite à se rendre aux îles Vierges américaines afin de permettre au Comité d'obtenir directement des renseignements sur la situation dans le territoire et de s'assurer des vues et souhaits véritables de la population concernant son avenir, le Comité spécial exprime l'espoir que la Puissance administrante annoncera bientôt une décision positive à ce sujet.

Annexe^{*}

DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
1. Généralités	2 - 8
2. Evolution constitutionnelle et politique	9 - 33
3. Situation économique	34 - 64
4. Situation sociale	65 - 76
5. Situation de l'enseignement	77 - 87

* Publiée précédemment sous la cote A/AC.109/L.930.

1. Des renseignements de base sur le Territoire des îles Vierges américaines a/ figurent dans le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session b/. Des renseignements supplémentaires sont fournis ci-dessous.

1. GENERALITES

2. Le Territoire des îles Vierges américaines, qui est situé à 64 km environ à l'est de Porto Rico, compte une cinquantaine d'îles et d'îlots, dont les plus importants sont Sainte-Croix (217 km²), Saint-Thomas (72 km²) et Saint-John (51 km²).

3. Selon la Puissance administrante, la population du Territoire en juin 1972 atteignait environ 100 000 habitants, dont 48 000 pour Sainte-Croix, 46 000 pour Saint-Thomas, et 2 000 pour Saint-John.

4. On se rappellera g/ que le 2 décembre 1972, M. Ronald de Lugo, le premier délégué sans droit de vote du Territoire à la Chambre des représentants des Etats-Unis d/ a dit que le Congrès des Etats-Unis pourrait envisager de prendre des mesures législatives pour résoudre le problème créé depuis peu par l'accroissement marqué de la population étrangère des îles Vierges. Le 2 août 1973, la Commission judiciaire de la Chambre des représentants des Etats-Unis a approuvé un projet de loi dont les principales dispositions avaient été établies par M. de Lugo. Ce texte de loi visait à accorder, dans certaines conditions, des visas d'immigrants aux étrangers résidant dans le Territoire, ainsi qu'à leurs femmes et à leurs enfants célibataires. M. de Lugo a noté qu'un autre projet de loi, dont il était coauteur, traiterait des recommandations qu'il avait faites à la Commission judiciaire au sujet des étrangers qui entraient illégalement dans le Territoire. Il considérait qu'il était indispensable d'endiguer leur flot et il a souligné la nécessité de renforcer le Service d'immigration et de naturalisation des Etats-Unis dans les îles Vierges, en lui adjoignant des inspecteurs autochtones.

a/ Les renseignements contenus dans la présente section sont tirés de rapports publiés ou de renseignements communiqués au Secrétaire général par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vertu de l'alinéa g/ de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, le 11 janvier 1974, pour l'année qui a pris fin le 30 juin 1972.

b/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXV, annexe.

c/ Ibid., par. 5.

d/ M. de Lugo, membre du parti démocrate des îles Vierges (DPVI), a été élu le 7 novembre 1972. Peu après son entrée en fonctions en janvier 1973, la Chambre des représentants a adopté une résolution lui conférant tous droits et privilèges pour voter dans les comités auxquels il serait affecté.

5. Selon le Ministère du travail des Etats-Unis, la Commission judiciaire du Sénat est saisie d'un projet de loi qui vient d'être adopté par la Chambre des représentants et qui permettrait aux étrangers des îles Vierges d'obtenir le statut de résident permanent au cours des trois prochaines années, à condition que : a) ils possèdent un certificat d'emploi dans le Territoire d'une durée indéfinie; et b) qu'ils aient résidé continuellement dans le Territoire pendant au moins cinq ans.

6. Dans une lettre adressée au Président des Etats-Unis et publiée le 18 octobre par un journal du Territoire, M. de Lugo a déclaré que le Territoire traversait une crise créée par la vague récente de criminalité et il a demandé au Président d'inviter les départements et les organismes fédéraux intéressés à entreprendre un programme intégré systématique de lutte contre les maux sociaux dont souffrent les îles Vierges. En réponse à cette demande, le Président a créé une équipe de travail comprenant des membres du Conseil des affaires intérieures et du Bureau du budget et de la gestion des Etats-Unis ainsi que de hauts fonctionnaires des Ministères de la justice, du travail, de l'intérieur, du logement et de la santé, de l'éducation et de la protection sociale. Cette équipe est chargée principalement d'aider l'Administration du Territoire à utiliser le mieux possible les ressources fédérales pour rechercher une solution aux maux sociaux dont souffrent les îles Vierges.

7. A sa première réunion, qui a eu lieu le 24 octobre, l'Equipe a décidé d'enquêter sur l'effet de l'immigration sur l'emploi, le logement, l'enseignement, et d'autres domaines de l'administration du Territoire. M. de Lugo a déclaré qu'il y avait aux îles Vierges environ 11 500 étrangers ayant des certificats de travail, en plus des immigrants résidant en permanence et des étrangers résidant illégalement (dont on ne connaît pas le nombre). Dans l'étude sur l'immigration ordonnée par l'Equipe de travail, on s'efforcera d'établir une classification détaillée de tous les étrangers vivant dans le Territoire. Les étrangers y résidant illégalement, a ajouté M. de Lugo, posaient un problème urgent, étant donné qu'ils surchargeaient les services d'enseignement et autres services du Territoire. Le Service d'immigration et de naturalisation des Etats-Unis envisageait d'augmenter les fonctionnaires chargés d'effectuer des enquêtes qui sont affectés aux îles Vierges. Une autre étude, a-t-il poursuivi, porterait sur le chômage, qui s'était aggravé récemment du fait que des hôtels avaient fermé leurs portes et que des ouvriers du bâtiment avaient perdu leur emploi.

8. Au cours d'une conférence de presse qu'il a donnée le 9 novembre, le Gouverneur, M. Melvin H. Evans, a annoncé qu'il avait eu des entretiens à Washington D.C. avec l'Equipe de travail, qui avait l'intention d'envoyer certains de ses membres dans le Territoire pour y tenir des réunions sur les principaux problèmes des îles Vierges.

2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

A. Constitution

9. En bref exposé des dispositions constitutionnelles du Revised Organic Act of the Virgin Islands de 1964, tel qu'il a été modifié en 1968 et 1972, figure dans le document soumis au Comité spécial p/. En résumé, le gouvernement comprend trois branches, l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Le Gouverneur et le Lieutenant-Gouverneur sont élus par la population du Territoire pour une période de quatre ans. Lors des dernières élections, qui ont eu lieu en novembre 1970, M. Robert L. Ross et David G. Mass ont été élus respectivement Gouverneur et Lieutenant-Gouverneur, tous deux s'étant présentés sous l'étiquette du Progressive Republican Party of the Virgin Islands (PREVI). Le 5 avril 1973, le sénateur Arnold Wiley a été désigné comme lieutenant-gouverneur pour succéder à M. Mass, qui avait donné sa démission.

10. Le Gouverneur est responsable de la gestion de toutes les activités de l'exécutif, de la nomination et du licenciement de tous les fonctionnaires et agents de l'administration et de l'application des lois fédérales et locales (y compris l'application aux Îles Vierges de la Constitution des États-Unis et de tous les accords, dans la mesure où elle n'est pas incompatible avec le statut de territoire non incorporé des États-Unis). Le Gouverneur peut recommander des projets de loi au Parlement et opposer son veto à tout texte législatif, dans les conditions prévues par le Revised Organic Act.

11. Le pouvoir législatif appartient à un parlement à chambre unique qui compte 15 sénateurs élus pour deux ans au suffrage universel des adultes : sept sénateurs représentant Sainte-Thomé, sept Saint-Thomas et un sénateur, qui doit résider à Saint-John, est élu par l'ensemble des électeurs de toutes les îles. Un projet de loi adopté par le Parlement s'a force de loi qu'après avoir été signé par le Gouverneur. En cas de veto du Gouverneur, le Parlement ne peut passer outre que si le texte législatif obtient une majorité des deux tiers.

12. Les élections générales aux 15 sièges de la dixième Législature se sont déroulées le 7 novembre 1972. Elles ont été disputées principalement par trois partis politiques : l'IN, l'Independent Citizens Movement (ICM) (formé par d'anciens membres de l'IN) et le PREVI. Le PREVI et le ICM ont chacun obtenu sept sièges et le siège restant est allé au PREVI. La dixième Législature s'est réunie pour la première fois le 8 janvier 1973, dans laquelle elle a élu président M. Charles Wiley (IN), le 12 mai, le Gouverneur a désigné M. Raymond Smith (PREVI) pour occuper le siège de M. Wiley, devenu lieutenant-gouverneur (voir par. 9 ci-dessus). En conséquence, les partis sont actuellement représentés comme suit à la dixième Législature : IN, sept sièges, PREVI, six sièges et PAVI, deux sièges.

13. Document soumis au Comité spécial p/.

13. Un projet de loi modifiant le Revised Organic Act et permettant au Parlement de pourvoir lui-même les sièges vacants a été adopté par le Congrès des Etats-Unis et a acquis force de loi lorsqu'il a été signé par le Président des Etats-Unis, le 23 octobre 1973. M. de Lugo, qui était l'auteur du projet de loi, a déclaré que "cette mesure était importante non pas seulement d'un point de vue historique mais parce qu'elle symbolisait le désir du Congrès d'agir rapidement pour répondre aux besoins législatifs du pays". Il a déclaré en outre que "selon la loi précédente, le Gouverneur était habilité à pourvoir les sièges vacants du Parlement" et que "conférer au Gouverneur le pouvoir de désigner les membres du Parlement violait le principe de la séparation des pouvoirs sur lequel reposait la Constitution". Le 18 janvier 1974, le Gouverneur a signé un projet de loi qui avait été adopté un mois plus tôt par la dixième Législature et qui visait à établir la procédure à suivre pour pourvoir les postes vacants du Parlement.

14. Le Territoire a un tribunal de district et un tribunal municipal. La Cour d'appel des Etats-Unis, troisième circonscription (Philadelphie) et la Cour suprême des Etats-Unis jugent en appel les arrêts rendus par le Tribunal de district des îles Vierges.

B. Réforme constitutionnelle

15. On se rappellera f/ que la deuxième Assemblée constituante s'est réunie en septembre 1971 pour commencer à élaborer une loi sur les relations fédérales, définissant le cadre dans lequel s'inscriraient les relations entre le territoire et les Etats-Unis ainsi qu'une constitution. Les deux propositions ont été approuvées, le 10 août et le 11 septembre 1972 respectivement. Lors d'un référendum qui a eu lieu le 7 novembre, les électeurs des îles Vierges américaines ont approuvé ces propositions par 7 279 voix contre 5 518, avec 3 804 abstentions. L'Assemblée a cessé ses travaux le 21 novembre après avoir créé le Comité du Gouvernement constitutionnel des îles Vierges, qui est composé de neuf membres et qui est chargé de présenter les propositions au Congrès des Etats-Unis. Avant la fin de ses travaux, l'Assemblée a également adopté une résolution concernant le statut futur du Territoire.

16. On se rappellera également g/ que le 30 novembre, M. de Lugo a suggéré la convocation d'une nouvelle assemblée constituante composée de délégués élus au suffrage populaire pour remanier le projet de constitution qui serait ensuite soumis aux électeurs du Territoire dans le cadre d'un référendum spécial. Il a noté que les propositions constitutionnelles récemment adoptées ne l'avaient pas été à une majorité écrasante par les électeurs des îles Vierges et il a attribué ce fait aux facteurs suivants : a) les membres de la deuxième Assemblée constituante avaient été choisis par les partis politiques et non par l'ensemble de la population; et b) les modifications constitutionnelles proposées avaient suscité peu de discussions parmi les électeurs.

f/ Ibid., par. 18 à 26.

g/ Ibid., par. 27.

17. Le 19 juillet 1973, trois membres du Comité du gouvernement constitutionnel (M. Felix Francis, Henry Rohlsen et Patrick Williams) ont fait rapport sur le résultat des entretiens préliminaires qu'ils avaient eus peu auparavant à Washington, DC, avec des membres du Congrès des Etats-Unis et certains hauts fonctionnaires à propos de la constitution envisagée. Dans un communiqué de presse, les trois membres du Comité ont dit que si les habitants des îles Vierges faisaient savoir qu'ils étaient "unanimement à appuyer le nouveau texte législatif", celui-ci aurait de très grandes chances d'être approuvé par le Congrès. Ils avaient été frappés par le fait que les dirigeants du gouvernement tenaient essentiellement à ce que les modifications constitutionnelles soient conformes aux vœux de la population.

18. A la fin du mois de septembre, M. Philip Burton, président du Sous-Comité des affaires territoriales et insulaires de la Chambre des représentants, a demandé que le Revised Organic Act soit à nouveau modifié dans le sens d'une plus grande autonomie locale. Il a dit que cette loi avait donné au Congrès le rôle de "conseil municipal" des îles Vierges et que son objectif à lui était d'obtenir que l'on supprime la partie de la loi qui traitait de questions intéressant uniquement le Territoire.

C. Statut futur du Territoire

19. Dans la résolution mentionnée au paragraphe 15 ci-dessus, la deuxième Assemblée constituante a déclaré que "la population des îles Vierges continuait à ne pas vouloir être indépendante des Etats-Unis d'Amérique" et "souhaitait demeurer étroitement liée aux Etats-Unis et rester un territoire relevant du régime constitutionnel des Etats-Unis, tout en jouissant au maximum de l'autonomie interne".

20. Le 24 octobre 1973, M. Mario Moorhead, fondateur et chef du nouvel United People's Party (UPP), a organisé la première réunion du parti à Frederiksted (Sainte-Croix), à laquelle 300 personnes environ ont assisté. Il a dit que le rôle joué par les Etats-Unis dans les affaires du Territoire faisait des habitants des îles Vierges des "parasites" et il a demandé instamment à la population du Territoire de cesser de parler de l'indépendance comme d'un événement "qui ne pourrait jamais se produire aux îles Vierges". Il a critiqué les dirigeants politiques actuels en disant d'eux "Ils nous rendent incapables d'agir en nous liant les mains" et il a souligné l'écart considérable qui existait sur le plan économique entre la population des Etats-Unis et les habitants du Territoire. M. Moorhead a souligné qu'il était nécessaire que les îles Vierges constituent une patrie pour la population plutôt qu'une zone d'investissements avantageux pour les étrangers. Il a émis le vœu que le Territoire ait des dirigeants qui permettent à la population de gagner en maturité et qui "prennent la parole pour dire à la population quels sont les problèmes". Quelques semaines plus tard, au cours d'une allocution qu'il a prononcée devant une foule nombreuse au Collège des îles Vierges de Saint-Thomas, il a souligné à nouveau que le Territoire devrait s'efforcer de devenir indépendant des Etats-Unis.

21. Prenant note du fait que l'UPP préconisait l'indépendance, M. Molloy, président de la dixième législature, qui est également membre de l'ICM, a déclaré à une réunion de l'Association de l'information le 7 novembre qu'il n'était pas possible que le Territoire devienne indépendant alors qu'il recevait des Etats-Unis 60 p. 100 de son revenu brut ainsi que des avantages secondaires. La plupart des 17 autres membres du Parlement présents ont appuyé la manière de voir de M. Molloy. M. Britain Bryant du DPVI s'est prononcé contre l'indépendance mais pour une évolution vers le statut d'Etat. M. Alexander Moorhead Jr. de l'ICM a dit qu'il était hostile à l'indépendance pour le moment mais que si le Territoire ne parvenait pas à prendre davantage en mains son économie et ses affaires politiques, l'indépendance pourrait constituer le seul recours.

22. A la conférence de presse qu'il a tenue le 9 novembre, le gouverneur Evans a dit qu'il n'était pas partisan de l'indépendance pour les îles Vierges et qu'il ne prévoyait pas que cette éventualité puisse se présenter "dans un avenir prévisible".

23. Une autre opinion a été exprimée par l'Attorney-General Verne Hodge dans une allocution prononcée à la Chambre de commerce de Saint-Thomas et Saint-John le 20 novembre, lorsqu'il a dit que "le fait que depuis peu l'on réclame bruyamment l'indépendance n'est pas accidentel. C'est la solution naturelle pour ceux qui sont convaincus que les objectifs des Blancs sont incompatibles avec les objectifs des autochtones et qu'on ne saurait concilier les uns et les autres dans le système actuel". Selon lui, les hommes d'affaires devraient "entreprendre de modifier sensiblement le statu quo en s'efforçant de supprimer les attitudes qui sont préjudiciables à notre bonne entente". Il a également dit que "s'ils n'agissaient pas ainsi, ils devraient s'attendre à ce que certains de ceux qui préconisaient l'indépendance aient recours à la violence, en partant du principe que 'la fin justifie les moyens'".

D. Programmes législatifs

24. Outre les textes législatifs mentionnés aux paragraphes 4, 5 et 13 ci-dessus, le Congrès des Etats-Unis est saisi de trois projets de lois dont le Comité spécial avait déjà pris note h/ et qui visent, respectivement, à baisser l'âge minimum d'éligibilité au Parlement du Territoire, à donner aux habitants du Territoire le droit de participer aux élections présidentielles et aux élections nationales aux Etats-Unis et à abolir le système de collège électoral des Etats-Unis. En outre, le 6 novembre 1973, le Sous-Comité des affaires territoriales et insulaires de la Chambre des représentants des Etats-Unis a approuvé un projet de loi présenté par les délégués des îles Vierges américaines et de Guam, qui visait à transférer aux deux territoires la propriété des terres fédérales de la laisse de haute mer à trois milles en mer.

h/ Ibid., par. 29 et 30.

25. En 1973, le Parlement a pour la première fois adopté deux projets de lois auxquels le Gouverneur avait opposé son veto : l'un tendant à réviser les pouvoirs et obligations de la Government Employees Services Commission (Commission des services publics) et l'autre à instituer un centre de formation professionnelle dans les locaux de l'ancien siège du Peace Corps, à Saint-Thomas. Le Parlement a également adopté plusieurs autres projets de lois importants concernant les pratiques monopolistes, la protection des consommateurs et la sécurité publique. En janvier 1974, peu de temps après la reprise de ses travaux, le Parlement a adopté un projet de loi visant à établir une commission des droits civils, composée de sept membres choisis parmi tous les groupes ethniques et les trois principaux partis politiques. Cette commission serait habilitée à enquêter sur les cas de discrimination en matière de justice, d'exercice du droit de vote, de logement, d'emploi, d'enseignement et d'utilisation des services publics. En même temps, le Parlement a étudié d'autres textes législatifs importants visant à introduire une réforme électorale, à renforcer la procédure de maintien de l'ordre et à organiser un nouveau système judiciaire. Au cours du même mois, le Gouverneur a annoncé qu'il présenterait au Parlement une série de projets de lois destinés à améliorer la situation dans le Territoire (voir plus loin).

E. Message du Gouverneur sur l'état du Territoire

26. Dans son message annuel sur l'état du Territoire, présenté le 14 janvier 1974 à la deuxième session ordinaire de la dixième Législature, le gouverneur Evans a dit que "dans le monde entier, l'attention s'était portée" sur les îles Vierges à l'occasion du procès des meurtriers de huit personnes, assassinées au Fountain Valley Golf Club, à Sainte-Croix 1/. La presse avait également publié de façon répétée "des détails sordides" sur d'autres crimes commis par la suite. Notant le désir de la population de voir l'ordre public restauré, le Gouverneur a insisté sur la nécessité de faire preuve de sévérité en attendant de pouvoir supprimer les causes profondes du mal. Des mesures étaient prises pour mieux maintenir l'ordre et pour accroître l'efficacité des enquêtes : on pouvait citer notamment le recrutement de 97 nouveaux policiers et autres agents de la force publique, l'amélioration des programmes d'entraînement des forces de police et l'application d'un plan pour l'établissement d'un système de sécurité publique à Sainte-Croix. Des progrès avaient été réalisés en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants et les statistiques de la criminalité pour 1973 indiquaient une "amélioration sensible" de la situation par rapport à 1972, sauf pour ce qui était des voies de fait et des cambriolages. Le Gouverneur a également appelé l'attention sur d'autres mesures prises en 1973, y compris la création d'une unité de la Garde nationale, et il a reproché au Parlement de ne pas avoir adopté les projets de lois relatifs à la lutte contre le crime et au maintien de l'ordre présentés par le gouvernement. Ces projets de lois prévoyaient a) la création d'un programme de formation d'élevés-officiers des forces de police; b) l'institution de procédures pour la détection de l'usage de stupéfiants par les étudiants; c) l'attribution à la police de pouvoirs plus étendus pour lutter contre le vagabondage; d) la création d'une commission mixte d'examen composée de policiers et de civils; e) une aggravation des peines en matière de trafic de stupéfiants et d'homicide; et

1/ Ibid., par. 32.

f) la création d'un tribunal pour les familles qui s'occuperait des questions de délinquance. Le Gouverneur a annoncé qu'il proposerait à nouveau ces mesures auxquelles il attachait une grande importance, et qu'il présenterait un nouveau projet de loi visant à autoriser le Commissaire de la Sûreté à prendre des mesures disciplinaires sans réduire les effectifs.

27. Selon le Gouverneur, le Territoire était menacé à l'intérieur par des petits groupes prêchant la haine, la discorde et le désordre et, à l'étranger, par ceux qui voyaient dans ses problèmes intérieurs l'occasion de "l'attaquer" de l'extérieur. A son avis, la place prépondérante du tourisme dans l'économie du Territoire et les progrès dans la voie de l'autonomie risquaient d'être compromis et le Territoire devait chercher des solutions à ces problèmes dans le cadre de son système démocratique et dans le respect de la légalité. On trouvera résumés ci-après d'autres renseignements et d'autres propositions de législation contenus dans le message du Gouverneur.

F. Déclarations du Président de la dixième Législature

28. Dans des déclarations faites les 16 et 29 janvier 1974, M. Molloy, président de la dixième Législature, a estimé que le message du gouverneur Evans sur l'état du Territoire était équilibré. Il a dit qu'au cours de l'année, le gouvernement devait réaffirmer son sens des responsabilités et son souci d'une gestion ferme et efficace, ainsi que sa volonté d'agir sincèrement dans l'intérêt de la population du Territoire. Le Parlement, par l'intermédiaire de ses comités, avait étudié la plupart des points du programme législatif du Gouverneur. M. Molloy a réfuté l'accusation selon laquelle le Parlement était resté inactif au sujet de la législation sur la sécurité publique, et il a fait observer que le projet de loi relatif à l'entraînement d'élèves-officiers de police avait été adopté et signé. Se référant aux statistiques fournies par le Gouverneur pour prouver qu'il y avait eu une réduction de la criminalité, M. Molloy a dit que ces statistiques ne tenaient pas compte des nombreuses infractions "signalées à la police et pour lesquelles les archives n'indiquaient pas qu'il y ait eu enquête". Parmi les nombreux obstacles qu'il fallait surmonter, il convenait de citer la hausse du coût des articles de première nécessité, qui jouait sans doute un rôle plus important qu'on ne l'avait pensé dans l'accroissement de la criminalité. Convaincu que la détérioration des relations humaines était un facteur d'accroissement de la criminalité, M. Molloy a insisté sur la nécessité d'améliorer les communications et la compréhension et d'encourager la participation active de la communauté. Pour résoudre le problème de la criminalité, il était essentiel de tempérer la répression par la rééducation. Se rendant compte qu'il existait manifestement beaucoup d'autres domaines auxquels il était nécessaire que la dixième Législature consacre son attention, M. Molloy a promis que le Parlement introduirait les changements nécessaires en s'efforçant assidûment de mener à bien les tâches qui lui étaient confiées.

G. Activités militaires

29. Au début de 1967, les Etats-Unis ont transféré leur ancienne base navale de Saint-Thomas au gouvernement du Territoire, tout en conservant le droit d'occuper à nouveau les installations de la base j/. Le 19 janvier 1974, le contre-amiral James D. Ramage, coordonnateur des manœuvres annuelles de la flotte atlantique organisées par les Etats-Unis, a annoncé que les installations navales des Etats-Unis dans le Territoire appuieraient 64 navires de surface, trois sous-marins et plus de 100 avions des flottes du Brésil, du Canada, des Etats-Unis, des Pays-Bas, de la République fédérale d'Allemagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pendant la période des manœuvres, du 21 janvier au 1er mars.

H. Relations avec les îles Vierges britanniques

30. Comme le Comité spécial l'a déjà noté k/, M. N. D. Matthews, gouverneur par intérim des îles Vierges britanniques et le gouverneur Evans, ainsi que des dirigeants politiques, des personnalités gouvernementales et des représentants de diverses organisations des deux territoires se sont rencontrés le 21 octobre 1972 pour célébrer à Road Town, capitale des îles Vierges britanniques, la première Journée annuelle de l'amitié. Cette célébration avait pour but d'établir des liens durables entre les deux territoires. Certains législateurs envisageaient l'incorporation des îles Vierges britanniques aux îles Vierges américaines, peut-être dans les cinq ou dix années à venir, et cette union ne soulèverait aucune objection de la part du Gouvernement du Royaume-Uni. Les gouverneurs des deux territoires ont, avec d'autres personnalités, participé à la célébration de la deuxième Journée annuelle de l'amitié à Saint-Thomas, le 27 octobre 1973.

31. Le 19 janvier 1974, les organes législatifs des deux territoires ont tenu une session commune à Road Town. Après le débat, tous les participants sont convenus qu'il serait souhaitable de supprimer les restrictions récemment imposées à l'émigration des habitants des îles Vierges britanniques dans les îles Vierges américaines. L'un des membres du Parlement des îles Vierges américaines a reconnu, tout comme les autres participants, que l'immigration relevait du pouvoir fédéral, mais, a-t-il déclaré, "nous pourrions les l/ services de l'immigration des Etats-Unis/ convaincre de la réalité des aspirations à l'unité qui nous lient étroitement, dont je pense qu'ils ne se rendent pas compte".

32. A la même session, on a discuté également de la crise de l'énergie dans les îles Vierges britanniques. Les législateurs de ce territoire ont demandé au Parlement des îles Vierges américaines de les aider en leur procurant du carburant provenant de la raffinerie exploitée par la Hess Oil Corporation à Sainte-Croix. Ils ont fait savoir que les quantités de carburant reçues par les îles Vierges britanniques en provenance d'autres sources risquaient d'être bientôt insuffisantes pour satisfaire les besoins.

j/ Ibid., par. 34.

k/ Ibid., par. 35.

33. Deux membres de la dixième Législature ont annoncé le 22 janvier qu'ils s'étaient portés coauteurs d'un projet de loi dans lequel il était demandé au Gouverneur d'envisager la possibilité d'aider les îles Vierges britanniques à remédier à la pénurie de pétrole et de tenir une réunion avec des représentants de ce territoire et de la dixième Législature ainsi qu'avec les autres intéressés, pour étudier des mesures précises. Ce projet de loi a été adopté le 6 février.

3. SITUATION ECONOMIQUE

A. Généralités

34. Pendant les années 60 l'économie du Territoire a fait des progrès sensibles, notamment dans les secteurs du tourisme et des industries manufacturières. Toutefois, l'expansion de l'ensemble des activités économiques a été suivie d'une régression pendant la période 1970-1972, pendant laquelle le revenu moyen par habitant est tombé de 3 880 dollars environ ^{1/} à 2 800 dollars. En 1973, la régression a continué et a eu des effets défavorables sur l'emploi, les revenus, le commerce et le progrès social. Le taux de chômage est passé de 2,1 p. 100 environ en mars 1971 à 5,7 p. 100 en décembre 1973. La récession récente a été attribuée essentiellement au déclin de l'industrie du tourisme.

35. Les principales entreprises industrielles du Territoire ont pour activités le raffinage du pétrole, la production de l'aluminium, l'assemblage des pièces détachées d'horlogerie, le traitement de tissus de laine de fabrication étrangère et la distillation du rhum. Elles exportent toute leur production sauf une petite quantité de rhum. L'agriculture, la pêche et l'élevage ne jouent qu'un rôle marginal dans l'économie, mais on s'est efforcé d'accroître leur production. Sauf une petite quantité de matériaux de construction produits pour le marché local, le commerce des minéraux est insignifiant.

36. Au cours des dernières années, on a assisté à une expansion considérable du commerce extérieur du Territoire, dont une grande partie s'effectue avec les Etats-Unis. Le Territoire importe à peu près tout ce dont il a besoin. La valeur des importations est presque toujours supérieure à celle des exportations, mais le déficit de la balance commerciale du Territoire est compensé par les entrées de capitaux étrangers et les dépenses des touristes. On ne dispose pas des statistiques de 1973 pour le commerce mais il semble n'y avoir aucune raison de s'attendre à un changement de la situation décrite ci-dessus.

37. La faiblesse de la position commerciale du Territoire tient à ce que ses ressources productrices sont insuffisantes pour répondre aux besoins locaux. L'insuffisance de ces ressources a aussi pour effet d'accélérer l'inflation. Malgré les efforts du gouvernement pour s'opposer à la hausse du coût de la vie, les prix locaux continuent de monter.

38. Dans son dernier message sur l'état du Territoire, le Gouverneur a déclaré que les perspectives économiques n'étaient pas "aussi encourageantes qu'un an plus tôt et qu'on ne pouvait se montrer aussi optimiste". Il pensait que le "déclin notable" du tourisme était dû essentiellement à l'augmentation du

^{1/} La monnaie locale est le dollar des Etats-Unis.

nombre des actes de violence et que "la situation du tourisme ne s'améliorerait pas sensiblement tant que le problème de la criminalité n'aurait pas été résolu". Certains indices donnaient à penser que l'on était sur le point de réussir. Le Gouverneur s'est également déclaré profondément inquiet des effets possibles de la crise de l'énergie sur l'économie. Il a dit que "la durée de la pénurie se compterait en années" et que "l'on pouvait sans risquer de se tromper exclure un retour à la situation antérieure". Il a fait observer que malgré la présence dans le Territoire de l'une des plus grandes raffineries du monde, la possibilité de s'y fournir en carburant avait été extrêmement réduite par l'inclusion du Territoire dans le programme fédéral d'allocations de carburant des Etats-Unis, le 15 janvier 1974. Néanmoins, tous les efforts possibles seraient faits pour assurer aux habitants des îles Vierges un approvisionnement suffisant. Il a enfin déclaré: "Il nous faut craindre plus encore les effets que pourrait avoir l'économie du continent d'où viennent nos touristes".

B. Tourisme

39. L'industrie touristique a subi un recul grave, notamment depuis les premiers meurtres commis en septembre 1972 au Fountain Valley Golf Club à Sainte-Croix (voir par. 26 ci-dessus). Au cours de l'année se terminant le 30 juin 1973, il y a eu 681 908 passagers arrivant par avion, contre 742 852 l'année précédente. La diminution des arrivées a été beaucoup plus marquée à Sainte-Croix qu'à Saint-Thomas. Ce déclin s'est poursuivi au cours des six mois suivants pendant lesquels le nombre total des arrivées a été de 83 812 à Sainte-Croix (23 p. 100 de moins que pendant la période correspondante de 1972) et de 220 234 à Saint-Thomas (6 p. 100 de moins que pendant la période correspondante de 1972). Le nombre des passagers qui effectuaient des croisières a régulièrement augmenté durant la plus grande partie de 1973, mais on s'attendait à un renversement de cette tendance pendant la période allant de décembre 1973 à mai 1974. En raison de cette situation, trois hôtels de Sainte-Croix ont fermé leurs portes et d'autres ont réduit leurs activités.

40. Malgré le déclin récent de l'industrie touristique, la Frenchman's Reef Holiday Inn, qui compte 350 chambres et dans laquelle l'American Motor Inns des Etats-Unis a investi 12 millions de dollars, a été ouverte le 26 décembre 1973 à Saint-Thomas. Cet hôtel, qui possède une salle de congrès de 700 places, a été conçu de manière à contrebalancer les effets de la saison morte sur le tourisme. En outre, la Caribbean International Corporation (CIC) a investi 11,2 millions de dollars dans deux stations. La construction des bâtiments principaux de la station de Sainte-Croix (permettant de loger 214 touristes) devait commencer fin octobre. On pense que les bâtiments de la station de Saint-Thomas (permettant de loger 223 touristes) seront partiellement achevés le 3 mars 1974. La CIC prévoit de vendre des parts de vacances dont les titulaires auraient droit à être logés pendant une semaine par an tant que la station existera, moyennant une redevance journalière symbolique.

41. En vue de développer l'industrie touristique, le Gouverneur a décidé qu'il convenait de la détacher du Département du commerce et de la mettre sous l'autorité d'un directeur professionnel employé à plein temps. Il s'est fondé,

pour prendre sa décision, sur la recommandation du Conseil du développement du tourisme, organisme officiel récemment créé, qui est composé de personnalités représentant des intérêts extrêmement divers mais ayant un rapport avec le tourisme. Il a proposé de développer le programme visant à mieux faire connaître le Territoire de manière à toucher tous les marchés importants par l'intermédiaire des principaux moyens d'information. Il a recommandé notamment que l'industrie touristique fasse tout son possible pour fournir aux touristes des services dont la valeur correspondrait véritablement à l'argent qu'ils dépensaient, que la population se montre chaleureuse et hospitalière envers les visiteurs, et que l'on s'efforce d'établir des statistiques précises et exactes sur le tourisme. En formulant ces propositions, le Gouverneur a tenu compte des conclusions d'une société de consultants des Etats-Unis, Cresap, McCormick and Paget, Inc. (CMP), qui avait fait une étude pour le gouvernement. Cependant, selon cette étude, l'un des principaux problèmes auxquels se heurte l'industrie touristique est l'insuffisance de l'infrastructure, notamment dans le domaine des communications aériennes et maritimes. Une autre difficulté provient de la nécessité d'harmoniser le développement du tourisme et la vie de la population locale.

C. Water Island

42. On se rappellera m/ qu'au début de 1973, M. de Lugo avait présenté à la Chambre des représentants des Etats-Unis des projets de loi qui visaient notamment à autoriser le Département de l'intérieur à reprendre le bail du Water Isle Hotel and Beach Club, Inc., et à transférer ensuite Water Island, la quatrième des îles Vierges américaines par la superficie, au gouvernement du Territoire. En décembre, M. de Lugo a publié une lettre que M. Rogers C. B. Morton, secrétaire à l'intérieur des Etats-Unis, avait adressée au Président du Comité des affaires intérieures et des affaires insulaires de la Chambre des représentants et dans laquelle il déclarait que le Département de l'intérieur appuierait le transfert de Water Island au gouvernement du Territoire mais s'opposait à certaines dispositions des projets de loi susmentionnés. Lorsqu'il a expliqué la position du Département, M. Morton a déclaré que le fait pour les Etats-Unis de demeurer propriétaires de terrains à mettre en valeur dans le Territoire, "lorsque cela n'était pas à des fins gouvernementales, constituait une cause de frictions dans les relations entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Territoire". M. de Lugo s'est déclaré heureux que le Département ait adopté en substance les raisons pour lesquelles il avait présenté les projets de loi en question, et il pensait que cet appui permettrait au Congrès de prendre des mesures en 1974.

m/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. IV, chap. XV, annexe, par. 46 à 48.

D. Programme d'incitation aux investissements

43. Ainsi qu'il a été noté précédemment n/, le Gouverneur a annoncé le 8 janvier 1973 qu'il présenterait au Parlement des propositions pour la révision du programme d'incitation aux investissements établi le 20 juillet 1972, après qu'on ait terminé une analyse des avantages offerts dans les différents domaines en concurrence les uns avec les autres. Entre-temps, l'application du programme était retardée.

44. Le 11 mai 1973, la société de consultants CMP a présenté au Gouverneur un rapport sur le programme. Dans ce rapport, la CMP a déclaré qu'à l'heure actuelle, les industries opérant dans les îles Vierges américaines, ne bénéficiaient d'aucun avantage majeur, à part celui découlant de l'article 301 de la loi des Etats-Unis sur les tarifs douaniers; au titre de cet article, les importations vers les Etats-Unis sont exonérées de droits de douane si leur valeur a augmenté de 50 p. 100 du fait qu'ils ont été manufacturés ou assemblés dans les îles Vierges. D'un autre côté, la CMP a constaté que le Territoire se trouvait désavantagé du point de vue de la concurrence par rapport à d'autres régions des Antilles pour un certain nombre de raisons, notamment la faible productivité de la main-d'oeuvre, le caractère insuffisant de certaines installations de base, les limites du marché local du fait du niveau de revenus actuel, l'absence de planification économique et sociale intégrée, et les troubles sociaux et les tensions raciales croissants. Par conséquent, la CMP a estimé qu'il était nécessaire de modifier la loi sur l'incitation aux investissements de 1972 de façon à offrir une gamme plus large d'avantages pour attirer les industries.

45. On trouvera ci-après un résumé des principales recommandations de la CMP :

a) La loi ne devrait contenir que les dispositions directement liées aux encouragements à l'investissement et aux conditions requises pour en bénéficier.

b) Le Territoire devrait octroyer des avantages fiscaux plus libéraux et plus souples pour une période de base de 10 ans, avec possibilité de prolongation dans certains cas.

c) Il faudrait créer une société semi-autonome, appartenant au gouvernement, qui pourrait porter le nom d'Economic Development Corporation (EDC) (société de développement économique) et qui serait chargée des activités de planification, de recherche et de promotion nécessaires pour attirer les industries, fournir des services consultatifs concernant la gestion et participer au recrutement de la main-d'oeuvre et aux programmes de formation ainsi qu'à la mise en valeur des sites industriels et à l'équipement des bâtiments d'usine.

n/ Ibid., par. 49 à 51.

46. Dans son dernier message sur l'état du Territoire, le Gouverneur a déclaré qu'une analyse de la loi sur l'incitation aux investissements de 1972, ainsi que les travaux de la Commission d'incitation aux investissements qui venait d'être créée et du directeur du programme d'investissement, avaient permis de découvrir certaines lacunes dans la loi en question. Se fondant sur le rapport de la CMP, le Gouverneur avait l'intention de présenter au Parlement un projet de loi tendant à créer une société de développement économique qui serait chargée d'introduire de nouvelles entreprises dans le Territoire et d'encourager le développement des industries existantes. Cette société reprendrait également les fonctions de certaines institutions gouvernementales qui s'occupent des secteurs non touristiques de l'économie.

E. Industrie

47. La politique du gouvernement consistant à favoriser le développement industriel a fortement stimulé l'industrie manufacturière qui constitue actuellement le pivot principal de l'économie. Le Territoire possède deux importantes entreprises industrielles, toutes deux situées à Sainte-Croix. La première est une usine de traitement de l'alumine appartenant à la Harvey Aluminum Corporation, filiale de la Martin Marietta Corporation des Etats-Unis. L'usine est passée par plusieurs stades de développement depuis qu'elle a commencé ses activités en 1967. On prévoit que sa capacité de production sera de 450 000 tonnes en 1974, soit une augmentation d'environ 300 000 tonnes. En juillet 1973, cette société annonçait qu'elle investirait 100 millions de dollars dans un nouveau programme de développement visant à porter la production d'alumine à un million de tonnes par an à la fin de 1979. Actuellement, la société emploie environ 450 travailleurs, et les salaires qu'elle verse s'élèvent à plus de 4 millions de dollars par an. Le programme de développement pourrait entraîner le recrutement de 300 nouveaux employés.

48. L'autre entreprise industrielle importante est une raffinerie de pétrole (dont la capacité est de 60 000 barils par jour), dans laquelle la Hess Oil Corporation, filiale de l'Amerada Hess Corporation des Etats-Unis, a investi 250 millions de dollars. Des renseignements sur cette raffinerie, qui sont antérieurs à janvier 1973, figurent dans le précédent rapport du Comité spécial ^{o/}. Le 13 juillet, le Gouverneur par intérim, M. Ottley, a annoncé au cours d'une conférence de presse que le gouvernement venait de recevoir 2,9 millions de dollars de redevances de la Hess Oil Corporation, et que celle-ci avait apporté au total 185,4 millions de dollars à l'économie du Territoire depuis que la raffinerie avait commencé à fonctionner en décembre 1965. En janvier 1974, on a signalé que la société Hess recevait du pétrole brut de certains pays arabes malgré l'embargo sur les envois à destination des Etats-Unis, et qu'elle n'avait réduit la production de pétrole résiduel que d'environ 10 p. 100. La société occupe 360 hectares à Sainte-Croix et aurait des droits sur 120 autres hectares. La population locale estime qu'étant donné le nombre limité de personnes employées par la société - il y en a 300 - les terres en question ne sont pas utilisées de façon économique.

^{o/} Ibid., par. 52 et 55.

49. Pour une raison analogue, certains résidents de Sainte-Croix se sont opposés à la proposition tendant à ce que la Virgin Islands Refinery Corporation (VIRCO), qui appartient à des intérêts des Etats-Unis, construise une deuxième raffinerie. Dans son rapport précédent p/, le Comité spécial a noté qu'un projet de loi tendant à donner effet à cette proposition avait été adopté et signé en janvier 1973. Par la suite, la VIRCO a annoncé qu'elle construirait une raffinerie sur un site de 280 hectares adjoignant celui de la Hess Oil Corporation. La raffinerie reviendrait à plus de 150 millions de dollars, aurait une capacité de 100 000 barils par jour et nécessiterait un minimum de 250 employés.

50. Les mêmes résidents ont également reconnu que les facteurs écologiques et environnementaux étaient pour beaucoup dans leur opposition et que si l'on transformait Sainte-Croix en une zone industrielle, cela détruirait sa valeur en tant que centre touristique. Parmi les adversaires du projet, on peut citer Lucille et William Holmes, qui ont intenté une action en justice contre le gouvernement à la fin de 1973. Ils ont avancé entre autres que le Parlement ne siégeait pas officiellement le jour où l'on a adopté le projet de loi relatif à la deuxième raffinerie. Les avocats de la VIRCO et du gouvernement ont fait valoir que 53 autres projets de loi avaient été approuvés pendant la même période et seraient invalidés eux aussi s'il était jugé que la loi concernant la raffinerie était illégale. Le procès a empêché la VIRCO d'exécuter ses plans pour la construction de l'usine jusqu'au moment où elle a gagné l'affaire, au début 1974.

f. Agriculture, élevage et pêche

51. Au cours de l'année 1973, la papaye a été développée comme culture commerciale. Le gouvernement a planté 145 hectares de sorgho et 180 autres hectares en coopération avec des agriculteurs. Le programme du Département de l'agriculture concernant la culture du sorgho portera en fin de compte sur plus de 400 hectares pour essayer de réduire les dépenses d'alimentation dans l'industrie laitière et dans l'industrie de l'élevage. Le 17 janvier 1974, le Parlement a adopté un projet de loi visant essentiellement à augmenter la production vivrière. Au titre de ce projet qui a acquis force de loi le 6 février, le Gouverneur devrait acquérir 800 hectares de terres appartenant à la Harvian, Inc. à Sainte-Croix, et la plus grande partie de ces terres serait louée à des agriculteurs pour servir de pâturages ou à d'autres fins agricoles.

52. Au cours de la période considérée, le gouvernement a cherché à accélérer le développement de la pêche commerciale en prenant essentiellement les mesures suivantes : a) octroi de prêts aux pêcheurs au titre du Virgin Islands Fisheries Act de 1973; b) expériences de conchyliculture; c) modernisation des méthodes de pêche; d) exploration de la possibilité d'établir un plus grand nombre de pêcheries commerciales, sur une plus grande échelle; e) création de comités pour Saint-Thomas, Saint-John et Sainte-Croix, composés chacun d'un maximum de 14 membres venant de diverses institutions et organisations, qui seraient chargés d'aider le Département intéressé à mettre en valeur et à conserver les ressources halieutiques du Territoire.

p/ Ibid., par. 53 à 55.

G. Communications et autres éléments de l'infrastructure

53. Le 12 août 1973, le Congrès des Etats-Unis a approuvé un programme de construction routière dans les îles Vierges américaines d'une durée de trois ans, dont le coût est estimé à 19,5 millions de dollars, 15 devant être fournis par le gouvernement fédéral. Le 15 septembre, le Département des transports des Etats-Unis aurait annoncé que le gouvernement du Territoire pourrait recevoir 350 000 dollars pour financer des programmes visant à réduire le nombre des accidents de circulation.

54. Dans son message sur l'état du Territoire, le Gouverneur a dit que les îles Vierges américaines disposaient d'un réseau de routes bien entretenues et bien éclairées qui s'était accru de 50 km supplémentaires en 1973 et qui devait augmenter encore, de nouvelles routes étant en cours de construction. Le Territoire a demandé au gouvernement fédéral un don de 160 000 dollars afin d'étudier les besoins des îles Vierges dans le domaine des transports publics et de mettre au point des solutions pour les 5 à 20 prochaines années.

55. Les navires de haute mer utilisent le port de Charlotte Amalie ou celui de Frederiksted à Sainte-Croix. Les navires moins importants utilisent celui de Christiansted qui est également situé à Sainte-Croix. En septembre 1973, la Virgin Islands Port Authority mettait au point un grand projet de dragage et de remblayage du port de Charlotte Amalie. Selon le message du Gouverneur, le gouvernement a conclu dernièrement un accord important avec la Hess Oil Corporation et la Martin Marietta Corporation au sujet de la construction de nouvelles installations portuaires. Aux termes de l'accord, un port pour conteneurs, entièrement équipé et aménagé, serait construit sur la côte sud de Sainte-Croix et de nouveaux terrains d'une superficie suffisante pour construire un grand port et d'autres installations seraient acquis dans la même zone. Les conseillers juridiques de toutes les parties intéressées mettent au point les documents qui seront présentés pour examen au Parlement dans un proche avenir. D'après les renseignements reçus, une fois achevé, ce port décongestionnerait la région de Christiansted et permettrait à Sainte-Croix de servir ce centre de transbordement pour une grande partie des Antilles de la région. Actuellement, 12 lignes de navigation maritime desservent régulièrement le Territoire.

56. Les principaux aéroports sont l'aéroport Harry S. Truman à Saint-Thomas et l'aéroport Alexander Hamilton à Sainte-Croix. Le Territoire est desservi par six transporteurs aériens, deux "taxis" aériens réguliers et 13 "taxis" aériens et services affrétés sans horaire fixe. La Pan American World Airways (PAA) a annoncé qu'à partir de janvier 1974 elle avait l'intention de ramener de 21 à 17 par semaine le nombre de vols entre les îles Vierges et les Etats-Unis en raison de la pénurie de carburant. Le gouvernement du territoire est conscient depuis longtemps de la nécessité de moderniser l'aéroport Truman de façon à ce qu'il puisse accueillir des avions à réaction de plus grandes dimensions et plus économiques. Le 17 janvier, le Gouverneur Evans, dans une allocution télévisée, a présenté un rapport établi par la J. E. Greiner Company des Etats-Unis, où étaient esquissées six propositions, toutes fondées sur l'idée

qu'il fallait construire sur l'aéroport une nouvelle piste de 2,333 km, pour un coût d'à peu près 47 millions de dollars, dont le gouvernement fédéral prendrait 75 p. 100 environ à sa charge. Deux des six propositions semblaient raisonnables au Gouverneur, surtout parce que leurs effets sur l'environnement étaient aussi limités que possible. Il a informé le Parlement lors d'une séance tenue le 23 janvier que la construction de la nouvelle piste pourrait commencer en 1975.

57. La Virgin Islands Telephone Corporation (VITELCO), filiale de l'International Telephone and Telegraph Corporation (ITT) des Etats-Unis, exploite dans les trois îles principales des réseaux téléphoniques automatiques. L'ITT et Cable and Wireless Western Union International exploitent ensemble les services de télécommunications avec l'extérieur. Le 20 novembre 1973, le Parlement a confirmé la nomination de Patrick Rice au poste de directeur exécutif de la Commission des services publics. Qualifiant de "tout à fait insuffisants" les services téléphoniques existants, ce dernier a dit au Parlement qu'il étudierait la question, ferait des recommandations à la VITELCO et, le cas échéant, aurait des entretiens avec les responsables et demanderait à la société de prendre les mesures nécessaires pour corriger la situation.

58. Dans son message sur l'état du Territoire, le Gouverneur a donné les renseignements suivants sur les systèmes d'adduction d'eau, d'électricité et de voirie. La pénurie d'eau a posé un grave problème en 1973, les usines de dessalement (il en existe trois à Saint-Thomas et une à Sainte-Croix, d'une capacité totale de 17,5 millions de litres d'eau potable par jour) étant tombées en panne à plusieurs reprises. On a accéléré la construction de deux nouvelles usines, chacune capable de produire 8,7 millions de litres d'eau potable par jour. L'usine de Sainte-Croix devrait entrer en service en avril 1974 et celle de Saint-Thomas à la fin du mois de juin. Deux réservoirs d'une capacité totale de 80 millions de litres à Krum Bay et un réservoir de 1,9 million de litres à Saint-John viennent d'être construits. Un réseau d'adduction d'eau potable devait entrer en service à Cruz Bay en février.

59. En 1973, la demande d'électricité a cessé de s'accroître à Sainte-Croix, mais on a enregistré une augmentation de 15 p. 100 de la demande à Saint-Thomas. L'installation à la fin de 1973 d'une nouvelle turbine à vapeur de 35 000 kW a permis d'augmenter la production d'électricité et en conséquence d'améliorer le service, et sa production satisfait la demande à Saint-Thomas et à Saint-John.

60. En 1973, 30 km d'égouts ont été installés à Saint-Thomas et à Sainte-Croix et les eaux usées ne sont plus déversées dans les ports de Charlotte Amalie et de Crown Bay. L'usine de traitement des eaux usées à Saint-Thomas devait entrer en service en mars 1974. Il a été difficile de trouver un endroit satisfaisant pour résoudre le problème de l'évacuation des ordures à Saint-Thomas. A l'heure actuelle, on utilise provisoirement une décharge et l'on a commencé à élaborer les plans et à prévoir le financement de la construction d'un barrage et d'une décharge qui servira en permanence. D'autres décharges sont utilisées dans les deux autres îles principales. Le 18 janvier, on a annoncé que le Territoire recevrait des crédits d'un montant de 3,1 millions de dollars du gouvernement fédéral en vue de construire des usines municipales de traitement des ordures en 1974-1975.

H. Finances publiques

61. Bien que le Gouverneur ait proposé un budget ordinaire de 113,9 millions de dollars pour l'exercice 1973/74, le Parlement a adopté le 29 juin 1973 un budget de 107,8 millions de dollars. Le 9 octobre, il a ouvert des crédits supplémentaires de 6,6 millions de dollars, soit une somme inférieure de 3,9 millions de dollars à celle demandée par le Gouverneur. En conséquence, le montant total des crédits ouverts pour l'exercice 1973/74 était supérieur d'environ 16 millions de dollars au chiffre correspondant pour l'exercice précédent. Les principales dépenses renouvelables inscrites au budget adopté sont les suivantes : enseignement, 29,4 millions de dollars; santé, 18,9 millions de dollars; travaux publics, 13,4 millions de dollars; sécurité publique, 10,3 millions de dollars; finances, 4,1 millions de dollars; Collège des îles Vierges, 3,5 millions de dollars; commerce, 3,4 millions de dollars.

62. Dans son dernier message sur l'état du Territoire, le Gouverneur a dit que depuis juillet-novembre 1973, les recettes du gouvernement (dont la source principale est l'impôt local sur le revenu) avaient augmenté d'environ 12,5 p. 100, mais que l'insécurité causée par la crise de l'énergie "risquait de poser un très grave problème". Il a rappelé qu'au cours de l'année, la dixième Législature n'avait pas suivi les recommandations de l'Administration et avait augmenté le montant des ressources prélevées sur les sommes de contrepartie g/. Il a fait observer que ces mesures avaient eu pour résultat : a) de nuire au programme d'aménagement du Territoire; et b) d'épuiser l'une des sources de revenus possible qui pouvait être normalement considérée comme une garantie contre la baisse des recettes.

63. Le Gouverneur a critiqué la Commission d'étude des impôts établie en 1972 par la neuvième Législature qui n'a publié ni son rapport préliminaire prévu pour novembre 1972, ni son rapport définitif prévu pour juin 1973. Il a ajouté que la dixième Législature n'avait pas adopté la proposition que l'Administration avait faite en matière d'impôts en 1973. Il a reconnu qu'il était "peu probable" que le Parlement adopte une loi réaliste en matière d'impôts en période électorale mais il a insisté sur le fait qu'"il y avait déjà trop longtemps" que le Territoire devait procéder à une réforme fiscale. Il présenterait au Parlement un projet de loi prévoyant la création d'un conseil mixte d'étude des impôts, comprenant des conseils distincts pour les districts de Saint-Thomas-Saint-John et de Sainte-Croix.

g/ Les impôts fédéraux indirects sur les importations en provenance des îles Vierges sont perçus aux États-Unis et renvoyés dans le Territoire en tant que sommes de contrepartie. Pour recevoir ces sommes, le Territoire doit percevoir au moyen d'impôts locaux des recettes dont le montant correspond à celui des impôts indirects qui lui seront renvoyés. Le Territoire est également tenu de n'utiliser ces ressources que pour financer des projets de développement. Ayant décidé de prélever 7,5 millions de dollars sur ces sommes, la dixième Législature a adopté un budget d'équipement de 9 millions de dollars pour l'exercice en cours. Les dépenses sont consacrées principalement à l'amélioration des routes et du système d'adduction d'eau et de voirie.

64. Le 30 janvier 1974, le lieutenant-gouverneur Ottley a déclaré que si les coûts continuaient à augmenter au rythme actuel, il manquerait environ 13 millions de dollars pour que le montant des recettes corresponde à celui des crédits ouverts. Il pensait que les perspectives pour l'exercice 1974/75 n'étaient pas plus brillantes, étant donné que les demandes budgétaires des différents départements du gouvernement s'élevaient à 143 millions de dollars, "comme qu'il fallait réduire considérablement pour qu'elle rentre dans les limites du montant prévu des recettes". Il a lancé un avertissement et déclaré qu'"étant donné la récession prévue sur le continent pour les prochains mois et les répercussions de la crise de l'énergie sur la situation des îles, chacun doit se rendre compte que les choses s'aggraveront dans un proche avenir".

4. SITUATION SOCIALE

A. Main-d'oeuvre

65. D'après l'Employment Security Agency (Agence pour l'emploi) des îles Vierges (qui est récemment devenu un service du Ministère du travail des îles Vierges), on estime que le taux de chômage a augmenté durant les neuf premiers mois de l'année, mais qu'il est tombé de 7,7 à 5,7 p. 100 entre octobre et décembre 1973. Le montant des prestations de chômage s'est élevé à 834 738 dollars pour le dernier trimestre de l'année. Ce sont les travailleurs du bâtiment et du secteur tertiaire qui sont le plus touchés. Dans son dernier message sur l'état du Territoire, le Gouverneur a déclaré que l'économie en baisse n'avait pas été en mesure d'offrir des emplois à une population active plus nombreuse. Il a déclaré en outre qu'il s'était manifesté un certain optimisme qui porterait à croire qu'en attaquant le problème avec énergie et de manière concertée on réussirait à renverser la tendance. Il a néanmoins fait remarquer que : "La crise de l'énergie qui s'était manifestée récemment sur le continent et qui d'ailleurs touchait le monde entier, représentait un nouveau facteur qui compliquait sérieusement la situation."

66. Plus récemment, le gouvernement a pris les mesures palliatives suivantes contre le chômage : a) le Gouverneur a présenté au Parlement un projet de loi visant à augmenter d'environ 100 p. 100 les contributions que doivent verser les employeurs au fonds d'assurance-chômage; b) M. Allan Christian a été nommé administrateur du Bureau du plein emploi nouvellement créé, avec pour mission de lancer des programmes de formation professionnelle, de développement et de placement; c) le Ministère du travail devra tenir un registre des chômeurs et de tous les emplois vacants; et d) le gouvernement a invité l'Opportunities Industrialization Center des Etats-Unis (organisme de formation par l'effort personnel), à faire une étude des besoins en formation du Territoire et à formuler des recommandations quant aux moyens de mettre sur pied un programme pour subvenir à ces besoins.

67. Dans un communiqué de presse daté du mois d'août 1973, l'Alien Certification Office (Bureau d'enregistrement des étrangers) de Saint-Thomas a déclaré que depuis la création du Bureau en mai 1970 par le Ministère du travail des Etats-Unis, son activité principale avait été de délivrer des certificats de réenregistrement aux travailleurs étrangers non résidents (au nombre de 11 500 environ, soit plus de 30 p. 100 de la population active) qui se trouvent actuellement aux îles Vierges américaines, sur la foi de leurs propres déclarations de changement d'emploi, ainsi que d'arrêter le flot de ces travailleurs à l'entrée du Territoire. Le Bureau a en outre déclaré qu'au cours de la période 1972/73, 28 étrangers nouveaux seulement, tous ouvriers spécialisés provenant principalement des îles avoisinantes avaient été enregistrés, et qu'étant donné qu'ils étaient autorisés à se faire accompagner par leurs familles, le nombre total des nouveaux résidents étrangers aux îles Vierges était de 71.

68. Comme il est noté au paragraphe 5 ci-dessus, un projet de loi actuellement à l'examen par la Commission judiciaire du Sénat des Etats-Unis vise à octroyer le statut de résident permanent aux étrangers des îles Vierges américaines détenteurs de certificats d'emploi dans le Territoire d'une durée indéterminée à la condition

d'y avoir résidé pendant au moins cinq ans. Selon le Ministère du travail des Etats-Unis, le projet de loi toucherait directement 11 025 étrangers au total, originaires de certaines îles des Antilles. Sur ce total, 4 440 sont originaires de St-Christophe-et-Nièves et Anguilla, 2 645 d'Antigua, 1 615 de Sainte-Lucie, 1 100 de la Dominique, 335 de la Grenade, 245 de Saint-Vincent, 215 de Montserrat, 185 des îles Vierges britanniques, 130 des Antilles néerlandaises, 110 de la Guadeloupe et 5 de la Martinique. Cependant 440 autres étrangers détenteurs de certificats d'une durée indéterminée ne seraient pas affectés, car ils étaient venus de la Barbade, de la Jamaïque et de la Trinité-et-Tobago dans le cadre du contingent annuel qui prévoit 120 000 visas pour l'ensemble des ressortissants des nations indépendantes de l'hémisphère occidental.

69. Le 27 septembre, M. Edward W. Aponte, directeur régional adjoint de l'administration de la main-d'oeuvre au Ministère du travail des Etats-Unis, a fait remarquer qu'en raison de la montée du chômage et des incidences déjà graves du problème de la population étrangère des îles Vierges sur les services et les installations publiques, "l'admission de nouveaux travailleurs étrangers serait contraire à l'intérêt général". Il croyait que seule l'adhésion sincère et sans réserve des travailleurs résidant aux îles Vierges aux objectifs du plein emploi pourrait satisfaire pleinement les besoins en main-d'oeuvre des employeurs locaux.

70. Dans une déclaration du 4 février 1974, M. George Goodwin, président du mouvement Alien Interest (intérêt des étrangers), a dit que les étrangers n'avaient jamais été complètement acceptés par les habitants des îles Vierges et que des "idées fausses profondément enracinées" étaient à l'origine de cette situation. Il a reconnu que les étrangers envoyaient de l'argent hors du pays pour soutenir leur familles, mais il considérait néanmoins que toute personne qui se respecte est en droit d'agir ainsi. Il a fait remarquer que "les étrangers payaient effectivement l'impôt sur le revenu personnel"; que "on ne leur accordait pas de dégrèvement pour les personnes qui étaient à leur charge si elles ne résidaient pas en territoire américain"; et que beaucoup d'étrangers avaient également payé des impôts fonciers sur leurs propriétés situées dans le Territoire. Il a déclaré que "les priver des services qu'ils ont contribué à fournir serait leur refuser le droit au traitement égal que garantissent la Déclaration des droits et le Revised Organic Act". Il a donc exhorté "toutes les personnes qui résident aux îles Vierges à s'unir pour reconstruire une collectivité viable".

B. Logement

71. Dans son message sur l'état du Territoire, le Gouverneur a mentionné les efforts vigoureux déployés par les pouvoirs publics pour mettre fin à la crise du logement qui existe depuis de nombreuses années. Cent cinq autres nouveaux logements ont été achevés à Sainte-Croix, où les besoins les plus pressants en matière de logement sont maintenant satisfaits. Des mesures ont été prises pour répondre à la forte demande en matière de logements à Saint-Thomas. Un montant total de 571 logements sociaux ont été achevés en 1973 et 388 autres étaient en construction à la fin de l'année. Cent quatorze appartements ont été achevés et un contrat a été adjugé pour la construction de 15 autres. Le gouvernement a également conclu un accord avec un

promoteur en vue de construire 100 maisonnettes du type "town house". La construction de 500 logements pour locataires à revenu moyen vient d'être terminée sous la responsabilité d'organismes à but non lucratif. Les offices de logement officiels ont contribué à attribuer des concessions pour la construction de logements, et à reloger dans de bonnes conditions les familles qui habitaient les taudis démolis.

72. Selon le Gouverneur, le gouvernement s'est engagé sur une voie nouvelle pour satisfaire les besoins en logement du Territoire. Pendant trop longtemps, l'on s'était attaché à construire en grand nombre des bâtiments de béton dans des zones déterminées, réservées à certaines classes socio-économiques - en général au groupe de revenus le plus bas. En regroupant artificiellement des personnes du même niveau de revenus, trop souvent sans le bénéfice des services accessoires habituels, tels magasins et installations récréatives, on avait créé des ghettos. Chose plus grave, les propriétaires de maisons, même médiocres, étaient forcés de devenir locataires. Par suite de la dislocation des foyers, de l'engorgement des secteurs, du manque d'amour-propre chez les personnes qui n'étaient plus propriétaires et des associations économiques imposées, beaucoup de ces zones étaient devenues des foyers de délits et de désordres. Le gouvernement, reconnaissant la nécessité d'éliminer la ségrégation économique du passé, a construit en 1973 un certain nombre de logements caractérisés par le petit nombre d'unités qui les composaient, par leur dissémination dans la collectivité et par l'accession à la propriété rendue possible avec l'aide du gouvernement.

73. En novembre 1973, le Comité permanent du logement et de la planification du Parlement a commencé l'étude des politiques, des procédures, des pratiques et du fonctionnement du Department of Housing and Community Renewal, dans l'espoir de dégager certains faits essentiels et de formuler des solutions constructives aux problèmes qui frustrent les efforts du Gouvernement des îles Vierges dans le domaine du logement. A l'instigation du Président du Parlement, le Comité a par la suite donné la priorité à l'étude des logements de qualité inférieure.

C. Santé publique

74. Par une résolution adoptée le 7 novembre 1973, le Parlement a prié le Gouverneur de rechercher le moyen d'établir des services hospitaliers appropriés dans toutes les îles principales. Il a noté qu'une "entreprise de bonne réputation des îles Vierges" avait proposé de construire trois hôpitaux sur des terrains appartenant à l'Etat et de les louer au gouvernement qui, aux termes du projet de contrat de bail-achat, accéderait à la propriété des hôpitaux dans 30 ans.

75. D'après le message du Gouverneur sur l'état du Territoire, la santé de la population a été bonne pendant l'année écoulée. La charge des hôpitaux des îles Vierges accusait une légère baisse à Saint-Thomas et une légère augmentation à Sainte-Croix. Les installations de l'hôpital général de Saint-Thomas ont été agrandies. La qualité des soins sanitaires a été très sensiblement améliorée au cours des dernières années.

76. Les dépenses consacrées à la santé publique se sont élevées à 18,9 millions de dollars en 1973/74, contre 16,6 millions en 1972/73.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

A. Généralités

77. L'enseignement est obligatoire de 5 ans et demi à 16 ans. Les écoles publiques et non publiques (privées et confessionnelles) dispensent un enseignement primaire, moyen, secondaire et professionnel; il existe également des jardins d'enfants à Saint-Thomas et Sainte-Croix. A Saint-John, l'enseignement public ne comprend que des jardins d'enfants et des écoles primaires et secondaires. Selon les statistiques publiées par le Département de l'éducation au début de septembre 1973, plus de 26 000 élèves au total étaient inscrits dans l'ensemble des écoles en 1973/74, dont 21 600 dans les écoles publiques (contre 20 790 l'année précédente). Le Département a également indiqué que près de 300 nouveaux professeurs et autres membres du personnel enseignant avaient été recrutés, portant ainsi le total à plus de 1 500; cependant, en raison de la récente vague de criminalité, beaucoup d'enseignants recrutés à l'étranger ont refusé de prendre leur poste dans les écoles publiques, en particulier à Sainte-Croix. Le Département devra donc faire appel au début de la présente année scolaire à des enseignants et auxiliaires suppléants, jusqu'à ce qu'il puisse procéder à de nouveaux recrutements.

78. Le Collège des îles Vierges à Saint-Thomas, auquel est rattaché un centre de vulgarisation à Sainte-Croix, dispense un enseignement supérieur et des cours préparant à un grade universitaire. En 1973/74 le Collège comptait 604 étudiants à plein temps et 1 094 à temps partiel (contre 576 et 1 200 respectivement en 1972/73). Au cours de la présente année scolaire, on a introduit pour la première fois un programme de préparation à la maîtrise d'enseignement.

79. Les dépenses faites par le gouvernement au titre de l'éducation pour 1973/74 atteignaient le chiffre de 32,9 millions de dollars (dont une contribution de 3,5 millions de dollars au Collège des îles Vierges), contre 27,1 millions de dollars l'année précédente (y compris une contribution de 3,6 millions de dollars au Collège). En outre, le Département de l'éducation a reçu 1,7 million de dollars à titre de secours d'urgence des Etats-Unis en juillet 1973 r/.

B. Mesures prises ou envisagées par le Parlement

80. Comme on l'a noté au paragraphe 25 ci-dessus, le Parlement a passé outre en 1973 au veto du Gouverneur frappant un projet de loi qui visait à mettre en place un centre de formation professionnelle dans les locaux de l'ancien siège du Peace Corps à Saint-Thomas. Les autres projets de loi approuvés prévoieraient notamment : a) de développer davantage l'enseignement professionnel en créant des centres analogues dans les autres îles principales et b) d'acheter un terrain à Saint-John pour y construire une école secondaire. Le Gouverneur a opposé son veto

r/ Des renseignements sur l'appel adressé par le Département au sujet de cette aide figurent dans les Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément N° 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXV, annexe, par. 75 et 76.

à un autre projet de loi qu'il a qualifié de "malaviasé", visant à réorganiser le système des écoles publiques et à le placer sous le contrôle d'un conseil de l'éducation indépendant. Il a fait remarquer que le conseil envisagé n'aurait pas le pouvoir de lever des impôts et qu'il invoquerait les limitations budgétaires pour expliquer les insuffisances relevées dans les écoles.

81. Plus tôt, le Président du Parlement avait invité le Comité de l'éducation du Parlement à procéder à une étude approfondie pour vérifier si l'enseignement dispensé dans le Territoire était de qualité inférieure : en effet un membre du Comité avait présenté une demande écrite à cet effet étant donné qu'apparemment dans bien des régions, "le Département de l'éducation ne produisait pas des éléments de qualité, malgré les sommes considérables qui étaient dépensées".

82. Durant la semaine qui s'est terminée le 2 février 1974, M. Juan Luis, membre du Parlement, a présenté un projet de loi coparrainé par huit autres membres représentant toutes les principales îles, l'objet étant d'ouvrir les écoles toute l'année. M. Luis a fait remarquer que l'école est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, mais que beaucoup d'enfants ne peuvent la fréquenter par suite du manque de salles de classe. A son avis, les difficultés économiques auxquelles se heurtent actuellement le Territoire et les Etats-Unis risquent fort "de faire s'écrouler" les plans d'expansion du Département de l'éducation. Il a donc proposé d'adopter un système de quatre trimestres, séparés par 15 jours de vacances, avec obligation pour les étudiants de fréquenter l'école pendant trois trimestres par an. Le système proposé présenterait en outre l'avantage, selon M. Luis, de réduire le vandalisme et l'oisiveté et, en conséquence, la délinquance parmi les jeunes, grâce au fait que les installations scolaires seraient utilisées pendant toute l'année (voir également par. 87 ci-après). Cela présenterait de plus un avantage pour les employeurs qui ne seraient pas "submergés" par les demandes d'emplois présentées par des jeunes qui sortent au même moment des écoles secondaires après avoir obtenu leur diplôme.

C. Observations du Gouverneur

83. Dans son message sur l'état du Territoire, le Gouverneur a dit que l'accroissement considérable des effectifs scolaires au cours des quelques dernières années s'était apparemment ralenti comme l'indiquait le fait que le nombre total des élèves inscrits en 1973 n'avait augmenté que de 7 p. 100. Une planification minutieuse avait permis d'atténuer l'atmosphère de désordre qui marquait auparavant la rentrée des classes. Le système des classes alternées avait été éliminé dans 90 p. 100 des cas. Le gouvernement continuait d'élargir et d'améliorer les installations scolaires. Un centre à services multiples destiné aux enfants d'âge préscolaire et aux élèves des jardins "enfants", construit pour la somme de 500 000 dollars, devait s'ouvrir en janvier 1974. Un contrat pour la construction de la première de deux nouvelles écoles à Saint-Thomas devait être signé à bref délai et d'autres projets de construction devaient suivre.

84. En ce qui concerne le personnel des écoles publiques, le Gouverneur a déclaré que la cadence de renouvellement du personnel enseignant s'était ralentie à Saint-Thomas - mais pas toute- s à Sainte-Croix - et qu'il faudrait procéder à de nouveaux recrutements en janvier. Il a ajouté que la formation du personnel avait

été couronnée de succès dans toutes les îles, que les insulaires continuaient d'étudier hors des îles en vue de l'obtention d'un diplôme et qu'il y avait 20 candidats à la maîtrise d'enseignement au Collège des îles Vierges.

85. Soulignant la nécessité d'adapter l'enseignement aux besoins du Territoire, le Gouverneur a dit que le gouvernement avait poursuivi ses efforts en vue de préparer les étudiants à entrer à l'université ou à entreprendre une carrière aussitôt après avoir obtenu leur diplôme. A l'heure actuelle, 1 263 élèves suivent des cours de formation professionnelle de la dixième à la douzième année d'études. Ils acquièrent des connaissances techniques, dans des domaines allant de l'industrie automobile à la comptabilité. Dans le secondaire, le nombre des élèves inscrits à des programmes préprofessionnels est passé à 6 129, soit une augmentation de 13 p. 100. Le Gouverneur a en outre attiré l'attention sur la création d'une division de l'enseignement spécial destinée à aider les élèves ayant des difficultés d'assimilation.

86. Pour ce qui est de la situation financière du Département de l'éducation, le Gouverneur a déclaré qu'au cours de chacune des trois dernières années, une part plus importante du budget total du gouvernement avait été allouée à l'enseignement. Le Territoire avait réussi à obtenir des fonds fédéraux pour compléter le budget et faire face aux dépenses d'enseignement. L'aide fédérale avait augmenté de 400 p. 100 en 1973 par rapport à 1972.

87. En conclusion, le Gouverneur a déclaré qu'il fallait étudier tous les moyens raisonnables et pratiques d'améliorer la qualité de l'enseignement, domaine où il reste encore beaucoup à faire. Il a souligné que le coût de la construction et de l'entretien des bâtiments scolaires augmentait rapidement et qu'il fallait du temps pour mettre en place des installations pédagogiques et former des enseignants. Il était d'avis que les écoles devraient fonctionner 12 mois par an au lieu de 9, comme c'est le cas à présent, et c'était là une question que le gouvernement examinait sérieusement.

CHAPITRE XXV

[A/9623/Add.6 (Première partie)]

ILES VIERGES BRITANNIQUES, ILES CAIMANES,
MONTSERRAT ET ILES TURQUES ET CAIQUES

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 8	67
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	9	68
<u>Annexe</u> : DOCUMENTS DE TRAVAIL ETABLIS PAR LE SECRETARIAT		73

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. A sa 952^{ème} séance, le 26 février 1974, le Comité spécial, en approuvant le soixante et onzième rapport du Groupe de travail (A/AC.109/L.920 et Corr.1), a décidé notamment de renvoyer la question des îles Vierges britanniques, des îles Caïmanes, de Montserrat et des îles Turques et Caïques au Sous-Comité II pour examen et rapport.
2. Le Comité spécial a examiné la situation dans le territoire à ses 976^{ème} et 977^{ème} séances, les 20 et 22 août.
3. Lorsqu'il a examiné la situation dans le territoire, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris en particulier la résolution 3163 (XXVIII) du 14 décembre 1973 sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, au paragraphe 11 de laquelle l'Assemblée générale prie le Comité spécial "de continuer à rechercher des moyens appropriés d'assurer l'application immédiate et intégrale des résolutions 1514 (XV) et 2621 (XXV) de l'Assemblée générale dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier, de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa vingt-neuvième session". Le Comité a également pris en considération d'autres résolutions de l'Assemblée générale, en particulier la résolution 3157 (XXVIII) du 14 décembre 1973 relative à six territoires, dont les îles Vierges britanniques, les îles Caïmanes, Montserrat et les îles Turques et Caïques au paragraphe 11 de laquelle l'Assemblée prie le Comité "de continuer à accorder toute son attention à cette question, notamment à l'envoi de missions de visite dans ces territoires ...".
4. Pour l'examen de ces territoires, le Comité spécial était saisi de documents de travail établis par le Secrétariat (voir l'annexe au présent chapitre), contenant des renseignements sur l'évolution récente de la situation dans les territoires.
5. A la 976^{ème} séance, le 20 août, le Président du Sous-Comité II a fait une déclaration au Comité spécial (A/AC.109/PV.975 et Corr.1) pour présenter le rapport du Sous-Comité (A/AC.109/L.958) contenant le compte rendu de son examen de la situation dans les territoires (A/AC.109/SC.3/SR.204 à 206, 210 et 211).
6. A la même séance, le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Puissance administrante, a fait une déclaration (A/AC.109/PV.976 et Corr.1). Le Président a aussi fait une déclaration (A/AC.109/PV.976 et Corr.1).
7. A sa 977^{ème} séance, le 22 août, le Comité spécial a adopté sans opposition le rapport du Sous-Comité II et a fait siennes les conclusions et recommandations qui y figuraient (voir par. 9 ci-après), étant entendu que les réserves exprimées

par les membres et par le représentant de la Puissance administrante seraient consignées au compte rendu de la séance. Des déclarations ont été faites par les représentants du Danemark, de l'Australie, de la Bulgarie et de la Tchécoslovaquie (A/AC.109/PV.977).

8. Le 23 août, le texte des conclusions et recommandations a été communiqué au représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il le porte à l'attention de son gouvernement.

B. DECISION DU COMITE SPECIAL

9. Le texte des conclusions et recommandations adoptées par le Comité spécial à sa 977^{ème} séance, le 22 août, dont il est fait état au paragraphe 7 ci-dessus, est reproduit ci-après.

Généralités

1) Le Comité spécial réaffirme le droit inaliénable de la population des îles Vierges britanniques, des îles Caïmanes, de Montserrat et des îles Turques et Caïques à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux pays coloniaux, qui figure dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1960.

2) Pleinement conscient des circonstances particulières relatives à ces territoires, qui sont dues à des facteurs tels que leur superficie, leur situation géographique, leur population et leurs ressources naturelles limitées, le Comité spécial réaffirme l'opinion que ces circonstances ne doivent retarder en aucune façon la réalisation rapide du processus d'autodétermination, conformément à la Déclaration contenue dans la résolution 1514 (XV), qui s'applique pleinement à ces territoires.

3) Le Comité spécial déplore à nouveau que, dans un passé récent, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Puissance administrante, ait refusé de coopérer avec le Comité dans ses travaux, et en particulier qu'il ait refusé de participer à l'examen par le Comité de la situation dans lesdits territoires, ce qui a privé le Comité de renseignements essentiels qui l'auraient aidé à déterminer pleinement les vœux et les aspirations authentiques de la population de ces territoires. Toutefois, le Comité note que, dans une lettre datée du 13 juin 1974 adressée au Président du Comité 1/, le représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que son gouvernement espérait voir s'établir une coopération plus étroite avec le Comité spécial et envisageait de prendre certaines mesures au sujet de la participation du Royaume-Uni aux travaux du Comité spécial. Le Comité exprime donc l'espoir qu'il pourra prochainement établir, avec la coopération de la Puissance administrante, un rapport contenant des recommandations en vue de l'application rapide, intégrale et effective de la Déclaration en ce qui concerne ces territoires mentionnée plus haut.

4) Le Comité spécial note qu'aux termes des arrangements constitutionnels actuellement en vigueur dans chacun des territoires en question, les gouverneurs conservent des pouvoirs importants. Le Comité prie une fois de plus la Puissance

administrante de prendre toutes les mesures nécessaires, sans aucune condition ni réserve, conformément à la volonté et au désir librement exprimés des populations des territoires, pour leur transférer tous les pouvoirs, afin de leur donner la possibilité d'exercer leur droit inaliénable ainsi qu'il est prévu dans la résolution 1514 (XV). A cet égard, le Comité invite instamment la Puissance administrante à établir des programmes d'éducation politique en vue de l'autonomie, pour permettre aux populations intéressées d'être pleinement et correctement informées et de se préparer ainsi à exercer leur droit, ainsi qu'il est prévu dans la résolution 1514 (XV).

5) Le Comité spécial est d'avis que c'est la situation économique des territoires qui pose les difficultés les plus urgentes. Il exprime une fois de plus l'inquiétude profonde que lui inspire le fait que tous les territoires mentionnés plus haut sont également tributaires d'activités économiques aussi instables que le tourisme, la promotion immobilière et les opérations financières internationales. Il invite par conséquent la Puissance administrante à prendre sans retard toutes les mesures qu'il lui est possible de prendre pour renforcer l'économie des territoires en encourageant la diversification de l'économie de manière à rendre les territoires moins tributaires des activités visées ci-dessus, à garantir et à sauvegarder le droit des populations des territoires à posséder leurs ressources naturelles et à en disposer, ainsi qu'à établir et à intensifier leur contrôle du développement économique.

6) Le Comité spécial constate que nombre de projets continuent d'être exécutés dans certains des territoires sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Il affirme qu'une telle assistance est utile au développement économique et social de ces territoires, et il espère qu'elle sera accrue.

7) Le Comité spécial se déclare à nouveau fermement convaincu que les missions de visite ont une importance cruciale pour la participation de l'Organisation des Nations Unies au processus de décolonisation. Aussi déplore-t-il que la Puissance administrante n'ait pas jugé bon récemment de recevoir ces missions dans les territoires. Prenant note de la nouvelle position du Gouvernement du Royaume-Uni sur cette question, telle qu'elle est exposée dans la lettre mentionnée à l'alinéa 3) ci-dessus, le Comité exprime l'espoir que la Puissance administrante autorisera bientôt des missions à se rendre dans les territoires mentionnés plus haut en vue de recueillir des renseignements directs et adéquats sur les conditions politiques, économiques, sociales et autres qui y règnent et de s'assurer des vues et des souhaits réels des populations de ces territoires quant à leur avenir.

Iles Vierges britanniques

8) Le Comité spécial déplore qu'il n'y ait pas eu dans les Iles Vierges britanniques d'évolution constitutionnelle importante depuis le dernier examen de la question au Comité et à l'Assemblée générale, et ceci malgré l'envoi en avril 1973 d'une pétition au Gouvernement britannique réclamant la révision de la Constitution en vigueur et le rappel du Gouverneur, accusé de n'avoir tenu absolument aucun compte des ministres 2/.

2/ Voir l'annexe au présent chapitre, section A, par. 4.

9) Le Comité spécial note cependant qu'une commission constitutionnelle nommée par la Puissance administrante est arrivée dans le territoire le 13 novembre 1973 et qu'après avoir consulté la population, la Commission a recommandé, entre autres, de réduire les pouvoirs du Gouverneur, d'élargir le Conseil législatif et d'élire le Ministre principal par un vote direct à la majorité de tous les membres élus du Conseil législatif. Le Comité spécial note avec satisfaction que la population du territoire a acquis une conscience politique et qu'elle est prête à prendre des mesures décisives en vue d'accéder à une autonomie interne intégrale, et il exprime l'espoir que les vœux de la population seront respectés lorsqu'elle exercera son droit, ainsi qu'il est prévu dans la résolution 1514 (XV).

10) Le Comité spécial note avec satisfaction la tendance à l'unité entre les îles Vierges britanniques et les îles Vierges américaines, tout comme les entretiens qui ont eu lieu récemment lors d'une session commune tenue par les organes législatifs des deux territoires au sujet des moyens d'aplanir les difficultés relatives à l'immigration. Le Comité estime qu'une coopération continue permettra aux territoires de résoudre, ensemble, des problèmes qui sont trop complexes pour que l'un ou l'autre territoire puisse les résoudre seul.

11) Le Comité spécial se félicite des efforts déployés par le gouvernement du territoire pour diversifier l'économie en développant l'agriculture, l'élevage, la pêche, les opérations financières internationales et les industries manufacturières, et en prenant des mesures pour implanter des entreprises choisies pour leurs caractéristiques non polluantes. Le Comité espère que le territoire pourra bientôt accompagner ses progrès vers l'autonomie politique de progrès similaires vers l'indépendance économique.

Îles Caïmanes

12) Le Comité spécial regrette qu'aucune modification n'ait été apportée au système constitutionnel du territoire depuis la promulgation du Cayman Islands (Constitution) Order du 22 août 1972, et note qu'aux termes de cet instrument, le Gouverneur conserve des pouvoirs importants.

13) Le Comité spécial note la prospérité soutenue du territoire, mais estime que les activités sur lesquelles se fonde son économie, à savoir le tourisme, la promotion immobilière et les opérations financières internationales, sont très sensibles aux fluctuations de la situation économique internationale. En conséquence, le Comité lance un appel à la Puissance administrante pour qu'elle diversifie l'économie en insistant davantage sur des secteurs tels que l'agriculture, la pêche, la sylviculture et l'industrie manufacturière, afin de permettre au territoire de se suffire à lui-même.

14) Le Comité spécial note avec satisfaction l'évolution récente de la situation sociale et de l'enseignement dans le territoire, en particulier la contribution que continue d'apporter le gouvernement territorial à l'Université des Indes occidentales, et le fait que la majorité des enseignants autochtones sont formés dans la région des Antilles.

Montserrat

15) Le Comité spécial note une fois de plus avec regret que, depuis 1960, il n'y a eu aucun changement fondamental dans les dispositions constitutionnelles concernant Montserrat. Néanmoins, il accueille avec satisfaction le désir exprimé par le Gouvernement de Montserrat de participer à des programmes de coopération politique et économique dans les Antilles, comme en témoigne le fait qu'il a signé le traité portant création de la Communauté des Antilles (CARICOM) (qui englobe le marché commun des Antilles). En outre, le Comité invite instamment la Puissance administrante à ne pas imposer au territoire un statut qui ne soit pas librement accepté par la population.

16) Le Comité spécial s'inquiète du fait qu'il semble y avoir une certaine tension raciale dans le territoire, ce qui risque d'empêcher Montserrat de réaliser le développement économique indispensable à la survie de sa population. Le Comité espère donc que la Puissance administrante fera tous les efforts possibles pour aider le territoire à remédier à cette situation.

17) Le Comité spécial note que, dans l'ensemble, en dépit de la crise persistante du secteur agricole, qui a affaibli la situation commerciale du territoire en 1972, l'économie continue à s'améliorer. Le Comité note en outre avec satisfaction que, pour rendre le territoire moins tributaire de l'aide et des investissements étrangers et du tourisme, le Gouvernement de Montserrat essaie d'élargir sa base économique, en s'attachant particulièrement à rehausser l'agriculture aux yeux des jeunes et à stimuler la création d'industries liées à l'agriculture.

Iles Turques et Caïques

18) Le Comité spécial prend note de trois faits nouveaux dans l'évolution politique du territoire, à savoir : a) le Turks and Caicos Islands (Constitution) Order de 1969 a été modifié en 1973 afin de conférer, entre autres, de plus grands pouvoirs au Conseil d'Etat dans la gestion des affaires locales; b) le Gouvernement du Royaume-Uni a annoncé le mois suivant la nomination d'un commissaire constitutionnel chargé d'examiner les possibilités d'évolution constitutionnelle ouvertes au territoire; c) le Gouvernement canadien a déclaré en avril 1974 qu'il n'avait pas l'intention d'examiner plus avant la question d'une association éventuelle des Iles Turques et Caïques avec le Canada. Le Comité espère que les consultations entamées par le Commissaire constitutionnel vers la fin d'octobre 1973 permettront au territoire de réaliser des progrès constitutionnels importants.

19) Le Comité spécial estime que les îles Turques et Caïques se heurtent dans bien des cas aux mêmes problèmes économiques que les trois autres territoires considérés, rendus plus complexes par un manque plus grand encore de ressources naturelles, et juge très onéreuse l'absence d'un secteur agricole capable de subvenir à une fraction appréciable des besoins du territoire. Il note les efforts déployés par le gouvernement pour remédier à cette situation en développant l'industrie immobilière et le tourisme, mais estime qu'en égard au caractère vulnérable de ces industries, il faut rechercher de toute urgence d'autres moyens de développer l'économie des quatre territoires en question. Dans le cas des îles Turques et Caïques, le Comité insiste tout particulièrement auprès de la Puissance administrante pour qu'elle fasse tout son possible afin d'aider à accélérer le développement de l'industrie de la pêche.

Annexe de l'annexe 1

DOCUMENTS DE TRAVAIL ETABLIS PAR LE SECRETARIAT

TARLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
A. ILES VIERGES BRITANNIQUES	74
B. ILES CAIMANES	89
C. MONTSERRAT	107
D. ILES TURQUES ET CAIQUES	124

A. ILES VIERGES BRITANNIQUES*

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
1. Généralité	1 - 2
2. Evolution constitutionnelle et politique	3 - 32
3. Situation économique	33 - 77
4. Situation sociale	78 - 88
5. Situation de l'enseignement	89 - 92

* Publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.940.

1. GENERALITES

1. Des données de base concernant les îles Vierges britanniques a/ figurent dans le rapport que le Comité spécial a présenté à l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session b/. On trouvera ci-après des renseignements complémentaires:

2. Les résultats officiels du recensement effectué en 1970, qui sont mentionnés dans le dernier rapport du Comité spécial, ont été révisés dans les derniers renseignements communiqués par le Gouvernement du Royaume-Uni. Selon le rapport de la Puissance administrante, le territoire comptait en fait 10 298 habitants en 1970. L'augmentation de près de 40 p. 100 de la population depuis le recensement de 1960 serait due en grande partie à l'arrivée d'immigrants attirés par l'expansion économique rapide mais de courte durée qu'a connue le territoire vers la fin des années 60.

a/ Les renseignements figurant dans la présente section sont tirés de rapports et de renseignements que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général le 9 août 1973, conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1972.

b/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1); vol. V, chap. XXIV, annexe, sect. A.

2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

A. Constitution

3. Aucune modification fondamentale n'a été apportée aux dispositions constitutionnelles énoncées dans le Virgin Islands (Constitution) Order de 1967, bien que certains amendements aient été adoptés en 1970 et en 1971 c/. En résumé, le gouvernement se compose d'un gouverneur nommé par la Couronne, d'un conseil exécutif et d'un conseil législatif. Le Gouverneur est responsable de la défense et de la sécurité intérieure, des affaires extérieures, de la fonction publique, de l'administration judiciaire et des finances, et il dispose des pouvoirs législatifs réservés nécessaires à l'exercice de ses attributions spéciales. Toutefois, en ce qui concerne les autres questions, il est normalement tenu de se conformer à l'avis du Conseil exécutif. Le Conseil exécutif se compose du Gouverneur, qui en est le Président, de deux membres *ès-qualités* (l'Attorney general et le Trésorier), et de trois ministres, dont l'un est le Ministre principal. Le Gouverneur nomme ministre principal le membre élu du Conseil législatif qui semble le plus susceptible d'obtenir l'appui de la majorité. Les deux autres ministres sont nommés par le Gouverneur sur l'avis du Ministre principal. Le Conseil législatif se compose d'un président (Speaker), qui est choisi hors du Conseil, de deux membres *ès-qualités* (l'Attorney general et le Trésorier), d'un membre nommé par le Gouverneur après consultation du Ministre principal, et de sept membres élus (un pour chacune des sept circonscriptions électorales).

B. Evolution constitutionnelle récente

4. Ainsi qu'il a été indiqué antérieurement d/, un comité constitutionnel, créé par le Conseil législatif en 1972 pour étudier les propositions tendant à modifier la Constitution, s'est efforcé de recueillir les vues de la population sur cette question au début de 1973. Dans une résolution adoptée le 4 avril 1973 le Conseil législatif a décidé de demander au Gouvernement du

c/ Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), vol. IV, chap. XVIII, annexe I.C, par. 6 à 9 (dispositions principales); ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), vol. IV, chap. XXIV, annexe I.C, par. 9 à 11 (amendements concernant le nombre d'années de résidence sur le territoire requis pour les candidats au Conseil législatif et pour les électeurs); ibid., vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), vol. V, chap. XXII, annexe, sect. C, par. 6 (amendement portant modification du titre de l'Administrateur dorénavant appelé Gouverneur).

d/ Ibid., vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXIV, annexe, sect. A, par. 6.

e/ Ibid., par. 12 et 13.

Royaume-Uni de rappeler le Gouverneur, M. Derek G. Cudmore, ce dernier n'ayant tenu absolument aucun compte des ministres au cours des deux années où il avait exercé ses fonctions dans le territoire. La résolution faisait valoir en particulier qu'au mépris de l'avis des ministres, le Gouverneur avait commué en prison à vie la condamnation à mort d'une personne reconnue coupable de meurtre. La pétition, communiquée le 19 avril par le Gouverneur à sir Alec Douglas-Home, qui était alors secrétaire d'Etat du Royaume-Uni aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, contenait des requêtes demandant le rappel du Gouverneur ainsi que la révision de la Constitution en vigueur.

5. Dans une lettre datée du 16 mai 1973 et adressée au Gouverneur, sir Alec Douglas-Home déclarait qu'il n'y avait, à son avis, aucune raison de conseiller à la Couronne de révoquer le Gouverneur f/. Il ne disposait d'aucune preuve démontrant que celui-ci n'avait pas respecté les dispositions de la Constitution dans l'exercice de ses fonctions. Il était également convaincu qu'avant de prendre la décision de commuer la peine de mort - décision que le Secrétaire d'Etat appuyait pleinement - le Gouverneur avait examiné très soigneusement tous les aspects du cas en question.

6. S'agissant de la demande de révision de la Constitution en vigueur, dont les dispositions étaient jugées archaïques et limitatives par les pétitionnaires, sir Alec a déclaré qu'il ne pouvait y donner suite en 1973. Il ajoutait toutefois que si, à la lumière des conclusions et recommandations de son comité constitutionnel, le Conseil législatif jugeait approprié d'adopter une résolution invitant le Gouvernement du Royaume-Uni à réviser la présente Constitution, il serait alors disposé à accorder toute l'attention voulue aux observations qui lui seraient adressées.

7. Le 22 mai, le Conseil législatif a approuvé à l'unanimité une motion présentée par M. Willard Wheatley, ministre principal, priant le Gouvernement du Royaume-Uni de désigner un commissaire pour les questions constitutionnelles chargé d'examiner la Constitution en vigueur et de recommander toutes modifications qu'il pourrait juger souhaitables, compte tenu des vues exprimées par la population.

8. Dans un discours prononcé devant le Conseil législatif le 11 septembre, le Gouverneur a déclaré qu'il avait toujours été prévu de réviser la Constitution de 1967, lorsque celle-ci aurait été en vigueur pendant une période de temps raisonnable. Il a signalé que depuis quelque 18 mois, le Conseil s'efforçait de recueillir les vues de la population sur cette question et avait récemment adopté la motion susmentionnée. Il a informé le Conseil que le Secrétaire d'Etat du Royaume-Uni aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth avait accepté de nommer une commission chargée de la révision de la Constitution.

f/ Le 22 mars 1974, le Ministère des affaires étrangères et des affaires du Commonwealth du Royaume-Uni a annoncé qu'à l'expiration de son mandat en juillet 1974, M. Gudmore serait remplacé par M. Walter Wallace comme gouverneur des îles Vierges britanniques. M. Wallace était antérieurement responsable de la fonction publique aux Bahamas et avait plus récemment exercé les fonctions de secrétaire du Conseil exécutif des Bermudes.

9. Le 22 septembre, M. Oliver Cills, ministre des communications, des travaux publics et de l'industrie, aurait eu des entretiens à Londres avec lord Balneil, secrétaire d'Etat du Royaume-Uni aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, au sujet de la révision de la Constitution.

10. Au début du mois de novembre, on a annoncé que le Secrétaire d'Etat avait avisé le Gouvernement des îles Vierges britanniques de la création d'une commission chargée de réviser la Constitution et dont les membres étaient sir Colville Deverell, ancien gouverneur des îles Windward, gouverneur de Maurice et conseiller pour les questions constitutionnelles aux Seychelles, et M. Harvey Lloyd da Costa, procureur général de l'ancienne fédération des Indes occidentales.

11. A la suite de cette déclaration, M. Wheatley a déclaré dans une allocution radiodiffusée qu'au stade actuel de son évolution, le territoire s'efforcera d'accéder à l'autonomie interne en élargissant les responsabilités ministérielles dans le domaine des finances, des affaires intérieures et de la fonction publique, le Gouverneur n'étant plus responsable que de la défense et des affaires étrangères. M. Wheatley a proposé que l'on tienne compte des considérations suivantes :

a) existence chez les habitants des îles Vierges britanniques du sentiment que les représentants élus du territoire devraient exercer un contrôle plus grand sur les destinées de leur île, de façon à éviter ou éliminer les conséquences néfastes de l'instabilité économique dont a souffert le territoire au cours des dernières années; b) prise de conscience politique accrue au sein de la population locale; c) diffusion des idéaux démocratiques due à la multiplication des contacts personnels avec le monde extérieur; d) faits nouveaux importants survenus récemment dans la région des Antilles, tels que l'indépendance des Bahamas en 1973 et celle de la Grenade en 1974.

12. Selon M. Wheatley, le système constitutionnel du Royaume-Uni comportait de nombreux défauts, en particulier lorsqu'il était appliqué à de petits territoires dépendants. Il fallait élaborer un système adapté aux besoins particuliers du territoire, en accordant une attention particulière à sa faible superficie, au nombre considérable de ses îles, à sa population peu nombreuse et homogène, à sa situation géographique et aux clivages existant entre les partis politiques.

13. Enfin, M. Wheatley a souligné que l'économie connaissait une phase d'expansion générale et a prédit qu'éventuellement le territoire n'aurait plus besoin des subventions du Royaume-Uni. Il a donc exprimé l'espoir que l'autonomie interne serait accordée aux îles Vierges britanniques.

14. Arrivé sur le territoire le 13 novembre, la Commission constitutionnelle a tenu des réunions à Road Town, la capitale, ainsi que dans l'ensemble des îles jusqu'au 27 novembre. La plupart des participants aux réunions ont souligné la nécessité de modifier la Constitution. Vu le grand nombre d'habitants des îles Vierges britanniques qui résident dans les îles Vierges américaines, la Commission a invité ces derniers à faire connaître leurs vues soit verbalement, soit par écrit, pendant la semaine qui a commencé le 19 novembre.

15. Sept cents personnes au total ont assisté à ces réunions. Les principaux points de vue exprimés devant la Commission ont été les suivants : a) on a estimé qu'il convenait de limiter les pouvoirs du Gouverneur et qu'il fallait nommer à ce poste une personne originaire des îles Vierges britanniques ou des Antilles; b) l'âge minimum requis pour voter devrait être abaissé à 18 ans; c) le corps législatif devrait être élargi pour permettre à des membres élus par l'ensemble de l'électorat de toutes les îles d'y siéger. Les deux réunions que la Commission a tenues le 24 novembre ont été présidées par M. Reical George, chef de l'opposition. Celui-ci s'est étendu longuement sur le fonctionnement de la Constitution et a déclaré que les difficultés rencontrées tenaient en partie à des défaillances dans son application. Il a déclaré notamment a) qu'il convenait de créer un ministère des finances distinct qui devrait relever, de préférence, du Ministre principal; b) qu'Anegada devait élire son propre représentant; c) que le Ministre principal devait être nommé par le Gouverneur sur recommandation des membres du Conseil législatif; d) que le Conseil législatif devait comporter 11 membres élus et que les droits du chef et des membres de l'opposition devaient être reconnus dans la Constitution.

C. Principales recommandations de la Commission constitutionnelle

16. Dans son rapport en date du 20 décembre 1973, la Commission constitutionnelle a déclaré que ses recommandations étaient fondées sur l'opinion que la majorité des citoyens du territoire considéraient que l'heure de la pleine autonomie interne n'était pas encore venue. En conséquence, elle avait recommandé certaines modifications visant à donner aux représentants élus des responsabilités accrues, ce qui, à son avis, constituait une condition préalable nécessaire à toute évolution constitutionnelle.

Finances

17. La Commission a recommandé que les finances soient rayées de la liste des responsabilités spéciales attribuées au Gouverneur dans le cadre de la Constitution en vigueur et deviennent la responsabilité du Ministre principal, qui serait alors Ministre principal et Ministre des finances. De cette manière, l'électorat comprendrait que la fixation et l'exécution de la politique étaient entre les mains de représentants élus.

Membres *ex-officio*

18. Le Trésorier deviendrait le secrétaire permanent du Ministre principal et des finances et serait remplacé au Conseil exécutif et au Conseil législatif par le secrétaire principal qui serait responsable devant le Gouverneur de la coordination d'ensemble du gouvernement et serait son principal conseiller pour les questions relevant de la compétence du Gouverneur. L'Attorney general continuerait à être membre *ex-officio* des deux conseils.

Gouverneur

19. Les autres attributions du Gouverneur demeureraient inchangées.

Droit de grâce

20. D'après la Constitution en vigueur, le Gouverneur exerce le droit de grâce au nom de la Couronne. Il est tenu de demander l'avis du Conseil exécutif, mais non de le suivre. Après avoir examiné la manière dont ce droit s'exerce dans divers pays qui ont atteint des stades différents en matière d'évolution constitutionnelle et la situation ayant amené le Conseil législatif à présenter la pétition mentionnée plus haut, au paragraphe 1, la Commission a recommandé que le Gouverneur continue à exercer la prérogative du droit de grâce en suivant son propre jugement; toutefois, elle a estimé qu'il devrait bénéficier des avis d'un conseil consultatif créé à cette fin, qui comprendrait l'Attorney general et de trois à cinq autres personnes désignées par le Gouverneur, dont au moins un médecin qualifié. Aucun membre du corps législatif ne pourrait en faire partie.

Conseil législatif

21. De l'avis de la Commission, le Conseil législatif a trop peu de membres par rapport au Conseil exécutif et il devrait être élargi de manière à pouvoir jouer un rôle plus efficace. En conséquence, la Commission a recommandé que le Conseil législatif comprenne désormais huit membres élus par circonscription électorale (chaque circonscription désignant un membre) et quatre membres élus par l'ensemble de l'électorat, tous ces membres étant élus selon le système de vote préférentiel décrit au paragraphe 24 ci-dessous, ainsi que deux membres ex-officio, et que le Speaker (Président) et le Deputy Speaker (Président adjoint) continuent à être élus comme ils le sont actuellement.

Ministres

22. Après une élection générale, le ministre principal devrait être élu par un vote à la majorité de tous les membres élus du Conseil législatif avant d'être désigné par le Gouverneur. Par la suite, le ministre principal devrait choisir les deux autres ministres qui seraient désignés par le Gouverneur.

Dispositions électorales

23. L'âge minimum requis pour voter devrait être abaissé de 21 ans à 18 ans, mais l'âge minimum pour pouvoir être élu membre du corps législatif devrait continuer à être de 21 ans.

24. La Commission a recommandé l'adoption d'un système de vote préférentiel pour l'élection des huit membres du Conseil législatif devant être élus par les circonscriptions électorales et des quatre membres devant être élus par l'ensemble des électeurs. En vertu de ce système, l'électeur donne un ordre de préférence pour les divers candidats. Pour être élu, un candidat doit obtenir la majorité

absolue. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue, celui qui a recueilli le moins de suffrages est éliminé et les suffrages qu'il a obtenus sont redistribués entre les autres candidats, compte tenu des préférences indiquées au second rang. On continue ainsi jusqu'à ce qu'un des candidats obtienne la majorité absolue.

Bill of Rights (Déclaration des droits des citoyens)

25. La Commission a fait observer que d'ordinaire la constitution d'un pays ne contient pas de Bill of Rights tant que le pays en question n'a pas atteint le stade de la pleine autonomie interne ou de l'indépendance. A son avis, toutefois, les îles Vierges britanniques avaient atteint le stade où un Bill of Rights pouvait être inclus à titre permanent dans la Constitution.

D. Activités militaires

26. Le 26 avril 1973, le gouvernement du territoire et celui des Etats-Unis d'Amérique ont signé un accord aux termes duquel la marine des Etats-Unis était autorisée à utiliser une petite bande de terre à Anegada, à des fins militaires. Un porte-parole de la marine des Etats-Unis a déclaré que cet accord viendrait à expiration le 30 juin 1974, qu'aucune installation permanente ne serait construite sur l'île et que le site serait utilisé pour le lancement de cibles autoguidées. Dans le cadre de cet accord, la marine des Etats-Unis s'engageait à effectuer quelques travaux d'amélioration des installations de l'aéroport d'Anegada.

E. Relations avec les îles Vierges américaines

27. On se souviendra g/ que M. Derek Matthews, gouverneur par intérim des îles Vierges britanniques, et M. Melvin H. Evans, gouverneur des îles Vierges américaines, ainsi que des personnalités gouvernementales et des dirigeants sociaux et politiques des deux territoires se sont rencontrés le 21 octobre 1972 à Road Town pour célébrer la Première Journée de l'amitié, proclamée officiellement. Il a été signalé à ce moment-là que la prochaine journée de l'amitié serait célébrée dans les îles Vierges américaines.

28. Les gouverneurs des deux territoires ont publié des proclamations désignant le 27 octobre 1973 comme Journée de l'amitié. Le Gouverneur et Mme Cudmore, accompagnés de 200 habitants des îles Vierges britanniques, se sont rendus à Red Hook (Saint-Thomas) où ils ont été accueillis par le Gouverneur, M. Evans, et par M. Virgil Brown, sénateur des îles Vierges américaines. La délégation gouvernementale était dirigée par le Ministre principal, M. Wheatley, et comprenait M. Lavitty Stout, qui était alors chef de l'opposition, ainsi que le Président (Speaker) de la Chambre, M. H. R. Penn. En tout, 400 personnes environ des deux territoires ont participé à ces célébrations.

29. La législature des îles Vierges britanniques et celle des îles Vierges américaines ont tenu une session commune à Road Town, le 20 janvier 1974. Deux résolutions ont été adoptées à l'unanimité sur des questions concernant la crise de l'énergie et les politiques d'immigration des îles Vierges américaines. La réunion était présidée conjointement par le Président (Speaker) du Conseil législatif des îles Vierges britanniques et par le Président de la Législature des îles Vierges américaines.

30. Les délibérations relatives à la crise de l'énergie et à ses répercussions dans les îles Vierges britanniques ont porté essentiellement sur la pénurie de gaz de cuisine et d'autres combustibles et sur le coût élevé de l'essence dans le territoire, la situation étant comparée à celle qui existait dans les îles Vierges américaines. On croyait savoir qu'à Sainte-Croix, la Hess Oil Corporation, filiale de l'Amerada Hess Corporation des Etats-Unis, avait cessé ses livraisons aux îles Vierges britanniques. La résolution adoptée demandait une réunion mixte comprenant des membres des deux organes législatifs, les deux gouverneurs, un représentant de la Hess Oil Corporation et un fonctionnaire du Département des affaires intérieures des Etats-Unis.

31. Pour ce qui est de l'immigration, les membres du Conseil législatif des îles Vierges britanniques ont parlé des difficultés auxquelles se heurtent les habitants de ces îles lorsqu'ils se rendent aux îles Vierges américaines et ils ont demandé une révision des formalités nécessaires. Il a été reconnu que le problème relevait du Gouvernement fédéral des Etats-Unis et il a été assuré que la question serait étudiée avec les autorités appropriées.

32. En janvier 1974, le Ministre des ressources naturelles et de la santé publique s'est entretenu à Porto Rico avec un représentant du Ministère de l'agriculture des Etats-Unis et un représentant des îles Vierges américaines au sujet de la reprise des exportations de bétail des îles Vierges britanniques aux îles Vierges américaines. On a exprimé l'espoir de voir les territoires commencer très prochainement à procéder à des échanges commerciaux.

3. SITUATION ECONOMIQUE

33. L'économie des îles Vierges britanniques est essentiellement tributaire des activités liées au tourisme, à l'agriculture, à la mise en valeur des terres et à un secteur industriel en voie de croissance. On pense que le tourisme offre le plus de possibilités pour ce qui est d'aider le Territoire à atteindre ses objectifs en matière de développement. Le gouvernement s'efforce donc de fournir à l'industrie touristique les stimulants nécessaires pour qu'elle demeure active toute l'année. Il cherche en outre à promouvoir le développement de l'agriculture dans le but de réduire au minimum les importations de produits alimentaires. D'autres programmes visent à développer l'élevage du bétail et de la volaille, ainsi que l'industrie de la pêche. Enfin, il convient de mentionner que le gouvernement a invité des milieux d'affaires privés en Amérique du Nord, à implanter des entreprises sur le Territoire, pour autant que celles-ci n'ont pas d'effets polluants.

34. La valeur des importations qui avait atteint un niveau record de 10,2 millions de dollars des Etats-Unis en 1970 a baissé pour la première fois en 1971, tombant à 8,7 millions de dollars des Etats-Unis ^{h/}, soit une diminution de 15 p. 100. La valeur des exportations et des réexportations a enregistré une hausse considérable, passant à 371 000 dollars, somme qui provient essentiellement des réexportations de machines et d'équipement. Les importations provenant du Royaume-Uni ont atteint leur niveau le plus élevé (25 p. 100) alors que celles provenant des Etats-Unis, de Porto Rico et des îles Vierges américaines ont diminué (un peu moins de 50 p. 100); ce recul des importations concerne principalement les matériaux de construction, et correspond à la baisse du niveau de l'activité économique en 1971.

35. Au cours de cette même année, les importations de produits alimentaires ont continué à augmenter, comme les années précédentes, tandis que celles d'autres biens de consommation se sont stabilisées aux alentours de leur niveau de 1970. L'exportation principale a été les poissons frais qui, avec les produits réexportés, ont surtout pris la direction des îles Vierges américaines. On ne dispose pas de données complètes pour 1972, mais il semble qu'il y ait eu peu de changement par rapport à 1971 pour ce qui est du niveau de ces importations et exportations.

36. Au cours du premier trimestre de 1973, la valeur des importations a atteint 1,9 million de dollars, ce qui ne représente qu'une légère augmentation par rapport au 1,8 million de dollars enregistrés pendant le premier trimestre de 1972. Les importations de biens de consommation et de produits manufacturés ont dépassé leur niveau de 1972, les importations de produits alimentaires ayant augmenté de 15 p. 100; il convient toutefois de noter que la moitié environ de cette augmentation est attribuable à la hausse des prix de ces produits. Les importations de carburants pour cette période ont fortement décliné, principalement en raison du fait que les formalités de douane concernant ces importations ont subi quelque retard.

^{h/} La monnaie locale est le dollar des Etats-Unis.

37. Dans son discours du 11 septembre 1973, le Gouverneur a dit que le gouvernement avait constaté qu'il existait dans le Territoire un marché relativement important pour tous les produits d'agriculture et d'élevage. Il a dit que les importations de produits agricoles pendant le premier trimestre de 1973 s'étaient élevées à 185 000 dollars. Si l'on tient compte de la consommation de produits locaux, la demande totale a dépassé ce qu'indique ce chiffre. Le Gouverneur a fait remarquer que l'absence de crédits agricoles constitue le principal facteur restrictif dans ce domaine et il a ajouté que l'on s'efforçait d'obtenir un appui financier de la Banque de développement des Caraïbes.

A. Tourisme

38. En 1972, 45 000 touristes se sont rendus dans les îles Vierges britanniques, soit 16 p. 100 de plus qu'en 1971. A cette augmentation correspond un raccourcissement de la durée de leur séjour. Il n'y a pas eu d'accroissement sensible des possibilités d'hébergement dans les hôtels ou ailleurs pendant cette période.

39. Pendant la période considérée, le gouvernement a pris les mesures suivantes pour la promotion du tourisme :

a) Le Ministre principal et les membres du Conseil du tourisme ont fait plusieurs voyages dans d'autres pays, y compris les Etats-Unis et le Royaume-Uni qui offrent l'un et l'autre un potentiel immense, tant pour le tourisme que pour les investissements en général;

b) Plusieurs groupes d'agents de voyage ont été invités dans le Territoire pour en admirer les sites les plus beaux et pour visiter les installations touristiques;

c) Des plans visant à développer Anegana et Wickham's Cay ont été mis en route (voir par. 68-72 ci-après);

d) Les installations aéroportuaires ont été améliorées.

40. Pendant le premier semestre de 1973, le nombre des visiteurs a augmenté de 15 à 20 p. 100 par rapport à la période correspondante de 1972. Néanmoins, il semble que les touristes dépensent moins, fait que le Gouverneur a attribué, dans son récent discours (voir plus haut), à la hausse rapide du coût de la vie aux Etats-Unis et en Europe. D'un autre côté, le Gouverneur a fait observer que le Territoire pourrait également profiter de cette hausse des prix à l'étranger car il est possible que les touristes d'Amérique du Nord choisissent de préférence de se rendre dans la région des Caraïbes pour leurs vacances. Selon une enquête effectuée récemment par la revue The Travel Agent, le nombre des touristes venus par avion des Etats-Unis en 1973 a considérablement augmenté, alors que le volume du fret aérien en provenance des autres pays est resté insignifiant.

41. Le 22 décembre 1973, une nouvelle revue mensuelle intitulée The British Virgin Islands a été lancée.

42. A la suite d'un contrat signé récemment entre Rockresorts, Inc., propriétaires de la Little Dix Hotel Corporation, et Loews Reservation, Inc., l'industrie du tourisme a bénéficié d'un nouvel essor. Aux termes de ce contrat, les 13 bureaux de réservation de Loews en Amérique du Nord et ceux qui se trouvent au Japon et en Europe serviront de sources d'informations générales concernant le Territoire.

B. Mise en valeur des terres

43. Dans son discours du 11 septembre 1973, le Gouverneur a déclaré que le Ministère des ressources naturelles et de la santé publique continuait à s'occuper des questions intéressant les terres dans la mesure où il n'avait pas été jugé opportun de transférer l'administration des terres et des levés (sauf en ce qui concerne les projets de mise en valeur de grande envergure) au Cabinet du Ministre principal, comme il avait été proposé l'année précédente. Il a dit qu'il ne fallait pas abandonner la proposition tendant à créer un département distinct dans lequel seraient incorporés l'actuel Département des levés, le Bureau de planification urbaine et certaines autres fonctions actuellement assumées par le Ministère.

44. Le Aliens Land Holding Regulation Act régit l'acquisition de terres par des étrangers. Il a été proposé d'apporter à l'ordonnance les modifications voulues pour assurer l'exécution des engagements de mettre les terres en valeur auxquels est subordonnée la délivrance d'un permis d'acquisition de terres à des étrangers.

45. En 1972, 76 permis d'acquisition de terres ont été délivrés en vertu de cette loi, contre 68 l'année précédente. Entre janvier et août 1973, 51 de ces permis ont été délivrés et les engagements de mise en valeur concernant ces terres se sont montés à plus de 1,5 million de dollars. Des amendements à l'Aliens Land Holding Regulation Act visant à assurer qu'il soit donné suite à ces engagements concernant la mise en valeur des terres sont actuellement à l'étude.

46. Dans un communiqué de presse daté du 28 juin 1973, le Gouvernement des îles Vierges britanniques a annoncé sa décision de céder certaines superficies de terre dans des zones où la ligne du rivage est contiguë de Wickham's Cay; ces terres doivent être données gracieusement aux propriétaires limitrophes. Le communiqué de presse indiquait en outre que la décision serait appliquée dans tous les cas aussitôt que le gouvernement se serait assuré que les obligations en matière d'assèchement, d'évacuation des eaux usées et autres services publics avaient été remplies.

47. Une partie des quelque 12 hectares de terres de récupération à Nanny Cay ont été mis en valeur par Talbot Development en septembre 1973. Quarante unités d'habitation en copropriété ont été construites pour Drake's Channel Condominium, Ltd., sur un terrain d'un hectare et demi environ dominant le port de Nanny Cay. On s'attend à ce que d'autres projets soient bientôt entrepris dans d'autres parties de Nanny Cay - qui est près de Road Town et qui présente un intérêt particulier pour les propriétaires de bateaux de plaisance en raison de son mouillage bien abrité.

48. A la fin de 1972, les travaux d'arpentage entrepris dans le cadre du projet de levé cadastral régional et de registre foncier mis en route en 1971 sont terminés pour des régions comprenant Beef Island et les récifs avoisinants, de même que pour la partie orientale de Tortola et les récifs du sud. Les travaux relatifs à Road Town et aux secteurs centraux seraient pratiquement achevés et ceux qui ont été entrepris dans la section centre ouest seraient bien avancés. Les travaux allaient commencer au milieu de septembre dans le secteur de Sea Cow Bay et en octobre dans le secteur de West End et des récifs adjacents. Dans son discours du 11 septembre 1973, le Gouverneur a dit que les fondements avaient été posés pour un bon cadastre; les titres fonciers seraient bientôt incontestables, ce qui rendrait à l'avenir les transactions plus aisées.

C. Institutions financières

49. Une nouvelle loi sur les opérations bancaires est entrée en vigueur en 1972. Elle a pour effet de réglementer les activités des banques et des autres institutions financières sur le Territoire, et, pour ce qui est des institutions des îles Vierges britanniques, hors du Territoire également. La création en 1972 de la Commercial Bank of Tortola, Ltd., porte à six le nombre total des institutions financières dans le Territoire : la Virgin Island National Bank, la Barclays Bank International, Ltd., la Bank of Nova Scotia et une filiale qui se charge de la gestion du portefeuille; la Chase Manhattan Bank; la Provident Trust Company (Tortola), Ltd; et la Commercial Bank of Tortola, Ltd..

50. Le 21 juillet 1973, la Provident Trust Company (Tortola), Ltd., a ouvert une nouvelle filiale sous le nom de Provident General Agency Division. Dans le discours qu'il a prononcé à l'inauguration de cette filiale, le Ministre des ressources naturelles et de la santé publique, M. Conrad Maduro, a félicité la Provident Trust de ses activités et d'avoir fait prendre clairement conscience à la population locale de l'importance des investissements et de la participation aux entreprises commerciales.

51. Dans un discours qu'il a prononcé le 28 mai 1973, le Ministre principal a dit qu'une mission d'enquête de deux personnes s'était rendue récemment aux Bermudes pour se renseigner sur place quant à la manière dont fonctionne un "paradis fiscal". Le rapport de la mission a été approuvé par le Conseil exécutif et soumis au Conseil législatif. Un comité ad hoc a été établi pour conseiller le gouvernement au sujet des conclusions du rapport, qui n'a pas encore été rendu public.

D. Agriculture, élevage et pêche

52. L'activité agricole ne s'est jamais entièrement remise du déclin notable qu'elle avait subi au début des années 60 et le Territoire ne peut guère être considéré comme une "communauté agricole". La plus grande partie des terres arables appartient à de petits agriculteurs, qui pratiquent l'assolement, faisant alterner cultures vivrières et pâturages. Actuellement, les principaux produits agricoles sont la canne à sucre, les limes, les bananes, les noix de coco et les légumes.

Les crédits agricoles et les projets d'amélioration des pâturages sont financés au moyen de prêts hypothécaires. Dans son discours du 11 septembre, le Gouverneur a déclaré qu'un Plan général de développement avait été élaboré sur la base des conclusions de deux rapports récents ayant trait à la production agricole. Le premier de ces rapports avait été établi par un agronome de l'Université des Indes occidentales et l'autre par un conseiller agricole auprès de la Division britannique de développement pour les Caraïbes. On espère que le Plan permettra à l'agriculture de tenir une plus grande place dans l'économie nationale. Dans ce même discours, le Gouverneur a dit qu'il existait un marché local important pour tous les produits de l'agriculture et de l'élevage, comme le prouvait le niveau élevé des importations de produits alimentaires.

53. Notant que l'une des raisons essentielles de l'insuffisance de la production agricole était le manque de crédits, le Gouverneur a affirmé que, pour y pallier, l'on avait sollicité un prêt de 100 000 dollars auprès de la Banque de développement des Caraïbes. Une loi relative aux prêts (Banque de développement des Caraïbes) venait d'être adoptée à l'unanimité par le Conseil législatif i/.

54. L'élevage du bétail et de la volaille se développe avec l'aide du gouvernement. C'est dans l'élevage des ovins (sur l'île de Virgin Gorda) et des bovins (sur les îles de Tortola et de Jost Van Dyke) que l'on a enregistré les résultats les plus encourageants (voir également plus haut, par. 32). En 1972, six exploitations agricoles pratiquaient l'élevage des volailles. Le gouvernement a demandé, par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), deux bourses à l'intention d'habitants des îles Vierges britanniques : l'une pour l'étude de la promotion de l'élevage à l'étranger et l'autre pour la formation d'un aide-vétérinaire. Toutes deux seraient attribuées pour 1974 et 1975.

55. Dans l'industrie de la pêche les progrès sont manifestes. Des groupes d'études de l'Université de Miami et de la société Mariculture, Ltd., qui exploite un élevage commercial de tortues sur les îles Caïmanes sont arrivés récemment dans le Territoire pour y étudier l'implantation éventuelle d'entreprises de pisciculture à Anegada. Ces deux équipes ont envisagé diverses possibilités : a) l'élevage de poissons comme le pompano, le vivaneau et la daurade pour la consommation locale et l'exportation; b) l'organisation de la pêche sportive dans les eaux qui entourent Anegada; c) la création d'une usine commerciale de conservation dans la saumure de crevettes et d'œufs de crevettes, sur les rives des étangs salés d'Anegada. Les conclusions de ces diverses études ont été communiquées au gouvernement. On a demandé, par l'intermédiaire du PNUD à bénéficier des services d'un conseiller en matière de développement de la pêche pour un coût total de 42 000 dollars pour 1975.

E. Industrie

56. Le secteur industriel du Territoire est peu développé; les principales productions sont le rhum et les matériaux de construction. Il existe également deux usines d'eau gazeuse, des entreprises de concassage de pierres (dont l'une appartient au gouvernement) et une industrie artisanale qui produit des articles artisanaux.

i/ Au mois d'octobre, Sir Arthur Lewis, qui était alors président de la Banque de développement des Caraïbes, a annoncé que le manque de personnel mettait la Banque dans l'impossibilité de débloquer plus de 3 millions de dollars pour financer des projets approuvés par le gouvernement, sur les 65 à 70 millions de dollars initialement prévus.

57. Le Ministre principal et l'ancien Trésorier se sont rendus en Amérique du Nord pour chercher à attirer dans le Territoire des capitaux qui s'investiraient dans des entreprises non polluantes comme des conserveries de poissons, des usines de production d'aliments pour animaux familiers, des chantiers de construction de bateaux de plaisance et de construction navale et diverses autres industries légères.

F. Communications et autres éléments d'infrastructure

58. En 1973, le gouvernement a continué à améliorer et à développer le réseau routier de tout le Territoire. Sur l'île de Tortola, une nouvelle route allant de Customs House à Government House Point par le bord de mer a été terminée. Des travaux importants ont également été effectués sur Virgin Gorda et Beef Island. On a entrepris des études techniques pour la construction de nouvelles routes et on a prévu les modalités du financement de ces travaux.

59. Le 16 octobre 1973, le chef de l'opposition, M. Reical George, a présenté au Conseil législatif une motion dans laquelle le Ministre des communications, des travaux publics et de l'industrie était prié de prévoir, au budget de l'exercice 1973/74, les crédits nécessaires à la poursuite des travaux de construction de routes sur Virgin Gorda. D'après M. George, le gouvernement avait indiqué dans son projet de budget pour 1973 que la construction de routes s'arrêterait en 1973 pour ne reprendre qu'en 1976. M. Cills, ministre des communications, des travaux publics et de l'industrie a répondu que le gouvernement devait se conformer à la décision que la Division britannique du développement dans les Caraïbes avait prise quant à la construction et au goudronnage des routes. M. Maduro, ministre des ressources naturelles et de la santé publique, a déclaré que la motion de M. George ne tenait aucun compte des nombreuses difficultés que causait au gouvernement le manque de crédits. La motion a été mise aux voix et rejetée par six voix contre trois.

60. L'adduction d'eau a maintenant été étendue jusqu'à Pasa à l'est et Slaney Point à l'ouest et l'on a amélioré les réservoirs et les systèmes de distribution d'eau pour prévenir la stagnation et la pollution. Le Service de rassemblement des données s'emploie actuellement, en liaison avec l'Institut météorologique des Caraïbes de la Jamaïque à rassembler les données relatives à la pluviométrie et autres données statistiques d'hydrologie sur toute l'île de Tortola et dans la région desservie par le réseau d'adduction d'eau de Road Town. On a conservé le réseau d'égoûts et le système d'évacuation des eaux usées existants à Road Town; On a demandé des crédits destinés à financer les services de spécialistes qui effectueront des études, présenteront des propositions concernant la construction d'installations pour l'évacuation des eaux usées de la région de Road Town.

61. On a refait les pistes d'atterrissage de l'aéroport d'Anegada dont la longueur a été portée à 600 mètres environ avec des emprises de pistes de 100 mètres à chaque extrémité; il peut maintenant être utilisé par de plus gros avions qui assurent le service entre les différentes îles (voir également plus haut, par. 26). Ces travaux ont pu être effectués grâce à l'octroi de subventions par la Division britannique de développement pour les Caraïbes et avec un prêt de 10 000 dollars de

la Sterling Bank and Trust Company Ltd., de la Grande Caïmane. D'après une récente étude de faisabilité financée par la Anegada Corporation Ltd., (voir par. 68 à 71 ci-après), les avions qui effectuent des vols internationaux pourraient atterrir sur l'aéroport d'Anegada. Les travaux d'amélioration des installations de l'aéroport de Beef Island ont été interrompus en 1973 en raison de retards intervenus dans les livraisons de matériaux de construction en provenance du Royaume-Uni. Ces travaux auraient dû être achevés au début de 1974.

62. Les compagnies Primair Air Line et Leeward Islands Air Transport (LIAT) assurent des services aériens réguliers. Il y a également un certain nombre de taxis aériens et d'avions particuliers que l'on peut affréter à l'aéroport de Beef Island.

63. L'inauguration du nouveau port en eau profonde de Port Purcell aurait eu lieu le 17 août 1972. On élabore de nouveaux projets de travaux complémentaires à entreprendre pour éviter certains dommages occasionnés par la manutention des marchandises en général et des conteneurs.

64. La consommation d'électricité a continué à augmenter régulièrement en 1973. Les unités d'électricité vendues en 1972 ont dépassé de 56 p. 100 les chiffres de l'année précédente et d'après les résultats des ventes du premier semestre de 1973, on enregistrerait également une forte augmentation en 1973. On s'est rendu compte que la capacité actuelle ne permet pas de satisfaire à l'accroissement de la demande et l'on projette d'investir 300 000 dollars dans l'achat d'un nouveau groupe diesel d'une puissance de 12 000 kilowatts qui serait mis en service d'ici la fin de 1974. L'Electricity Board (Conseil de l'électricité) participe à des projets de développement prévoyant l'électrification de diverses régions du Territoire. Le gouvernement a accepté l'augmentation des tarifs actuels recommandée par la Commonwealth Development Corporation; la recommandation finale formulée par la Corporation sur la politique à long terme en matière de fourniture d'électricité n'a pas été rendue publique.

65. La compagnie Cable and Wireless (West Indies), Ltd., exploite un réseau de téléphone automatique qui relie toutes les principales îles de l'archipel. Elle assure également un service de télécommunications à partir de son siège, situé sur Tortola. L'unique station commerciale de radiodiffusion, Radio ZBVI, a été inaugurée en mai 1965. On a annoncé en juillet 1973 que le réseau de télévision des Indes occidentales (chaîne 3) installerait sur Tortola un émetteur de télévision en couleur transistorisé et des antennes amplificatrices puissantes spécialement adaptées au relief montagneux de l'île. La réception des programmes devait commencer en août 1973.

G. Approvisionnement en combustible

66. Dans un message radiodiffusé, le 3 novembre 1973, le Ministre principal s'est déclaré gravement préoccupé des conséquences de la pénurie de combustible sur l'économie et a demandé à la population de réduire volontairement la consommation d'énergie d'un tiers. Il a annoncé que le gouvernement allait prendre, entre autres, les mesures suivantes : nomination d'un fonctionnaire responsable des approvisionnements, en vertu des dispositions de la Distribution and Prices of Goods Ordinance, qui serait chargé de contrôler la distribution de combustible dans le

Territoire; réduction des heures ouvrables pour la vente de combustible; interdiction de la vente de combustible aux navires ne battant pas pavillon des Iles Vierges britanniques. Il a ajouté que ces mesures ne constituaient qu'une première étape et que, si elles ne suffisaient pas à assurer la conservation de l'énergie, le gouvernement prendrait des mesures plus rigoureuses, consistant par exemple à procéder par roulement, à des coupures périodiques de l'électricité et à établir un contrôle direct sur le réseau de distribution de combustible.

67. Le 24 janvier 1974, le Ministre principal a entrepris un voyage qui l'a conduit notamment à la Trinité-et-Tobago où il était prévu qu'il examine avec des représentants du gouvernement la possibilité d'obtenir des fournitures supplémentaires de combustibles. Le Ministre principal devait également rencontrer les dirigeants de la Division britannique du développement pour les Caraïbes et assister à une conférence des Etats des Antilles membres du Commonwealth, en Guyane. Comme on l'a signalé plus haut, au paragraphe 30, des membres du gouvernement se sont entretenus avec des membres du corps législatif des Iles Vierges américaines afin d'obtenir que la Hess Oil Corporation, installée dans ce Territoire, leur fournisse du combustible.

H. Evolution de la situation à Anegada et Wickham's Cay

68. Le Gouvernement des Iles Vierges britanniques a adopté la proposition de la Sterling Bank and Trust Company, Ltd., de la Grande-Caimane, qui lui a offert d'étudier la possibilité d'aménager la partie occidentale de l'île de façon à en faire un centre résidentiel de faible densité de peuplement, ainsi que les conséquences que pourrait avoir, sur un plan général, la création d'un tel centre pour le reste de l'île, et la mesure dans laquelle cette opération pourrait contribuer au développement de l'ensemble des Iles Vierges (voir également plus haut, par. 61). Une filiale de la Sterling Bank and Trust Company, l'Anegada Corporation, Ltd., a été créée sur Tortola en 1973 et dotée d'un budget de 75 000 dollars pour entreprendre des travaux d'aménagement sur Anegada, en suivant les directives qui lui seront données par le gouvernement après achèvement d'une étude complète de faisabilité.

69. L'Anegada Corporation a, jusqu'à présent, investi plus de 100 000 dollars pour s'assurer les services d'experts qui ont été chargés d'étudier les questions suivantes: a) installations nécessaires à l'aéroport; b) possibilité d'obtenir de l'énergie à partir de sources classiques ou d'autres sources; c) élevage des poissons et des tortues; d) possibilités dans le domaine des sports de haute mer et de la plongée sous-marine sous toutes ses formes. D'autres études ont porté sur l'aménagement d'un port de plaisance, le dessalement de l'eau de mer, la culture hydroponique, l'élevage, les travaux de génie, et l'évacuation des eaux usées et des débris.

70. M. Jean Doncat, président de la Sterling Bank and Trust Company, Ltd., a fait savoir que les propositions définitives seraient soumises au gouvernement en février 1974. Le rapport sera illustré de schémas des installations touristiques, des bâtiments résidentiels et des installations communautaires et il présentera

le plan de base prévu pour l'utilisation et la mise en valeur d'une partie de l'île. Il contiendra également une évaluation des avantages d'ordre économique que le gouvernement et la population des îles Vierges britanniques pourraient retirer de tels aménagements. M. Doncet a déclaré que l'on attendait, pour conclure l'accord définitif, que le gouvernement ait eu la possibilité d'étudier le rapport.

71. Le gouvernement a rejeté une proposition visant à installer une raffinerie de pétrole sur l'île, jugeant qu'elle ne servait pas au mieux les intérêts du Territoire. La Virgin Islands Refinery Corporation des îles Vierges américaines avait demandé que les résidents d'Anegada soient réinstallés ailleurs afin de pouvoir bénéficier d'une pleine liberté d'action sur l'île et ses eaux territoriales. Le Conseil législatif a abrogé l'Anegada Ordinance de 1961 en octobre 1973, et l'aéroport d'Anegada a été amélioré de façon à ce que de plus gros avions puissent y atterrir.

72. Dans le discours qu'il a prononcé devant le Conseil législatif en septembre 1973, le Gouverneur a déclaré qu'il était prévu que Wickham's Cay assurerait elle-même le financement des travaux d'aménagement qui doivent y être réalisés, en partie au moyen d'emprunts. La société Knight, Frank and Rutley a été désignée par le gouvernement pour fournir des services de gestion au cours de la première phase des opérations. Le Gouverneur a indiqué que les négociations avec les investisseurs qui avaient manifesté de l'intérêt pour certains sites importants avaient considérablement progressé. Le premier accord de concessions de terrain sur Wickham's Cay a été signé par le Gouverneur, représentant le gouvernement, et Tortola Yacht Services, Ltd.. La durée du bail est de 99 ans. Les aménagements envisagés comprennent la mise en place de tous les services d'un port de plaisance. Les travaux de construction sont déjà en chantier. Trois des six banques du Territoire sont situées à Wickham's Cay.

I. Finances publiques

73. Les îles Vierges britanniques sont encore fortement tributaires de l'assistance que leur accorde le Gouvernement britannique pour équilibrer leur budget et assurer leur développement. Le gouvernement du Territoire a indiqué qu'il exerçait maintenant un contrôle plus étroit sur ses finances et sur les recettes locales; en 1972, l'objectif fixé en matière de recettes a été atteint pour la première fois depuis de nombreuses années. Toutefois, la hausse du coût des marchandises et des services ainsi que le remboursement des prêts a amenuisé les bénéfices.

74. En 1973, le budget du Territoire a encore enregistré un déficit qui est venu s'ajouter aux déficits accumulés depuis 1969. En dépit des subventions accordées par le Gouvernement britannique qui se sont chiffrées à 1,1 million de dollars en 1971 et à 900 000 dollars, en 1972, le déficit, à la fin de 1972, était de 140 000 dollars. Dans son allocution du 11 septembre, le Gouverneur a déclaré que ce déficit était imputable essentiellement au service de la dette, au paiement de pensions, à l'octroi de gratifications et à divers autres engagements.

75. Le budget pour 1973 prévoyait un montant de 4,4 millions de dollars pour les dépenses courantes (montant calculé aux fins des subventions) et un montant de 3,6 millions de dollars pour les recettes courantes. Le Gouvernement britannique aurait commencé à verser une subvention d'un montant total de 800 000 dollars afin de combler le déficit. Selon le Gouverneur, les chiffres des recettes et des dépenses pour le premier semestre de 1973 laissaient espérer que le budget ordinaire pourrait peut-être ne pas se solder par un déficit à la fin de 1973.

76. Le Gouverneur a déclaré que le gouvernement s'était fixé pour objectif d'équilibrer le budget ordinaire dans un proche avenir de façon à ne plus avoir à recourir à des subventions. Il espérait que les recettes provenant de l'émission de pièces de monnaie, qui avait eu un grand succès, et de plusieurs émissions spéciales de timbres, pourraient aider à combler le déficit de 1972.

77. Le Gouverneur et le Ministre principal ont tous deux mis l'accent sur le problème que pose au Territoire le remboursement des emprunts contractés depuis 1969, à des fins de développement, notamment au titre du plan de développement de l'énergie électrique, de l'aéroport de Beef Island, du port en eau profonde de Port Purcell et d'autres projets d'aménagement de grande envergure tels ceux d'Anegada et de Wickham's Cay. En 1972, les dépenses en capital se sont chiffrées à environ 1,3 million de dollars, soit un montant inférieur à celui de ces dépenses en 1970 et 1971 (3,3 et 2,3 millions de dollars). Les subventions accordées en 1972 par le Royaume-Uni au titre de l'aide au développement se sont élevées à 1,01 million de dollars. L'augmentation récente du tarif de l'électricité, jointe à un accroissement constant de la demande en énergie électrique, devrait permettre à ce secteur de devenir commercialement viable. Le financement du poste - routes, écoles et hôpitaux - ainsi que celui de la plupart des autres grands projets de développement continuera à être assuré au moyen de subventions accordées par le Gouvernement britannique. Le Conseil législatif a récemment adopté une loi habilitant le gouvernement à négocier avec la Banque de développement des Caraïbes des emprunts à long terme et à intérêt modéré en vue du développement de l'agriculture, de l'octroi de prêts aux étudiants et, éventuellement, de l'aménagement d'un réseau d'adduction d'eau.

4. SITUATION SOCIALE

A. Emploi

78. On a appris en juillet 1973 que le Département du travail avait été transféré du Ministère des communications, des travaux publics et de l'industrie au Ministère des ressources naturelles et de la santé publique.

79. Une étude réalisée en juin 1973 par le Département du travail a révélé que, sur les 2 136 personnes employées dans le Territoire, 64 p. 100 étaient originaires des îles Vierges britanniques. Huit cents autres personnes étaient à leur compte ou employées par des particuliers. Le chômage dans le Territoire était estimé à environ 15 p. 100. Au cours de l'année, 1 678 permis de travail ont été délivrés conformément aux dispositions de l'ordonnance de 1969 relative aux étrangers (restrictions en matière d'emploi ou d'occupation). Des permis de travail ne sont délivrés que dans le cas d'emplois ne pouvant être tenus par des ressortissants des îles Vierges britanniques. L'ordonnance relative au personnel hôtelier autorise la présence d'un certain pourcentage de travailleurs expatriés dans le personnel hôtelier, certains emplois requérant des compétences ou des connaissances techniques que n'a pas le personnel recruté localement.

80. Un Code du travail a récemment été rédigé pour que tous les promoteurs, investisseurs et employeurs soient parfaitement informés des pratiques observées dans le Territoire en matière de relations industrielles, ce qui permet de limiter le nombre des différends entre employeurs et employés. On a enregistré 69 conflits de ce type en 1972 contre 50 en 1971. Deux nouveaux syndicats ont été créés en 1972.

B. Santé publique

81. Les services médicaux du Territoire continuent de se développer, en particulier dans le domaine de la médecine préventive. D'une manière générale, la santé des habitants s'est améliorée, grâce surtout à la poursuite des programmes d'immunisation et de certaines améliorations de caractère général apportées au ramassage et à l'évacuation des déchets.

82. Une campagne a été lancée en vue de l'éradication du moustique Aedes Aegypti. On pense qu'elle durera plusieurs années. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation panaméricaine de la santé, le Gouvernement du Royaume-Uni et des donateurs privés participent à cette campagne.

83. La réglementation adoptée en matière d'hygiène alimentaire devrait contribuer à assurer une meilleure hygiène dans le domaine de la manutention des aliments. On est en train, actuellement, d'étudier la possibilité d'adopter un règlement auquel devraient se soumettre les propriétaires d'animaux.

84. Le programme psycho-sanitaire lancé par le gouvernement en mai 1972 a été étendu à un certain nombre d'écoliers. On a décidé de traiter sur place tous les malades mentaux du Territoire. De mai à décembre 1972, 89 malades ont été examinés et, sur huit personnes hospitalisées, deux seulement ont été transférées dans un hôpital d'Antigua.

85. Dans le discours qu'il a prononcé récemment, le Gouverneur a dit que l'hôpital actuel serait remplacé par un nouveau bâtiment pouvant abriter davantage de services et doté de moyens améliorés. La Division britannique de développement dans les Caraïbes a fourni les fonds nécessaires à l'installation d'un nouveau bloc opératoire et à l'achat de matériel divers en vue d'améliorer les moyens dont dispose actuellement l'hôpital, matériel qui pourra être transféré au nouvel hôpital. Au cours de son récent séjour en Amérique du Nord, le Ministre principal s'est entretenu avec un certain nombre de personnes au sujet de la possibilité de rassembler des fonds pour le financement du nouvel hôpital. Ces entretiens ont abouti à des dons de matériel ophtalmologique au Département de la médecine et de la santé, qui permettront à ce Département de créer un dispensaire chargé du dépistage et du traitement des maladies ophtalmiques. Des dons ont été faits par le Dr Campbell MacArthur et ses collègues canadiens.

86. M. Paul Durish, de Toronto, a proposé de créer une fondation hospitalière dont le financement serait assuré par un don annuel de 10 000 dollars canadiens destinés à des services hospitaliers. M. Durish s'est également engagé à étudier la possibilité de créer au Canada une loterie qui permettrait de collecter des fonds.

87. Le Ministère des ressources naturelles et de la santé publique a annoncé que toutes les questions sanitaires dans l'île de Virgin Gorda avaient été prises en charge par un médecin résident qui a longuement pratiqué la chirurgie, la médecine générale et la psychiatrie en Irlande, en Angleterre, au Canada et aux Etats-Unis. Le traitement du médecin en question sera prélevé sur les dons mensuels consentis par les entreprises et les résidents de l'île. Le gouvernement lui procurera un logement.

88. Le Gouvernement du Territoire a créé un Comité chargé de participer à la collecte d'informations qui lui permettraient d'élaborer des lois relatives à l'abus des drogues qui semble se développer rapidement dans le Territoire.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

89. Le Ministre principal a conservé le portefeuille de l'enseignement en 1973. En sus des organes consultatifs statutaires, un Comité d'examen a été créé sous la présidence d'un avocat local, M. McWellington Todman, pour mettre au point le texte d'une nouvelle loi sur l'enseignement. Dans le discours qu'il a prononcé le 11 septembre, le Gouverneur a annoncé que le Comité avait presque terminé ses travaux et qu'un projet de loi devait être déposé devant le Conseil législatif au cours de la session.

90. Une nouvelle école primaire a été ouverte à Bellevue en 1973, et on prévoit la construction de deux autres écoles primaires au cours des trois prochaines années, l'une pour remplacer l'école méthodiste de Carrot Bay et l'autre dans l'île de Virgin Gorda. Dans une émission radiodiffusée, le Ministre principal a dit que des enfants originaires de Virgin Gorda et d'Anegada avaient été placés en internat au lycée de Road Town et qu'il envisageait d'augmenter la capacité de l'internat.

91. En 1973, le lycée des îles Vierges britanniques a délivré 150 diplômes de type révisé. Les classes terminales ("Advanced" level classes) à option anglais, histoire et économie qui ont commencé en septembre 1973, ont pour but de donner aux élèves qui les constituent la formation nécessaire en vue de leur admission dans des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) et l'Université des Indes occidentales apportent leur aide en vue d'améliorer l'enseignement des sciences et des mathématiques. Sur les 18 titulaires de diplômes universitaires qui constituaient en 1972 le personnel enseignant du lycée des îles Vierges britanniques, 16 étaient originaires des îles Vierges britanniques et l'on espérait que 6 autres diplômés de l'Université des Indes occidentales (Campus de Cave Hill) originaires des îles vierges britanniques viendraient compléter le personnel du lycée en septembre 1973.

92. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, cinq bourses ont été offertes en 1972 au titre du programme de bourses d'études offertes par le Royaume-Uni à des ressortissants de pays du Commonwealth. Plus de 20 étudiants, parmi lesquels plusieurs boursiers, sont inscrits à l'Université des Indes occidentales. Une modification ayant été apportée à la méthode d'évaluation des contributions au budget de l'Université des Indes occidentales, celle du Gouvernement des îles Vierges britanniques est passée de 19 000 dollars en 1971/72 à environ 50 000 dollars en 1972/73. Le Conseil législatif a récemment adopté une loi autorisant le gouvernement à contracter un emprunt auprès de la Banque de développement des Caraïbes pour financer les prêts aux étudiants.

B. ILES CAPEVERDES

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
1. Généralités	1 - 4
2. Evolution constitutionnelle et politique	5 - 7
3. Situation économique	8 - 37
4. Situation sociale	38 - 43
5. Situation de l'enseignement	44 - 49

Publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.936.

1. GENERALITES

1. Les renseignements de base sur les îles Caïmanes a/ figurent dans le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session b/. Des renseignements complémentaires sont donnés ci-après.

2. Le territoire des îles Caïmanes comprend la Grande Caïmane, Cayman Brac et la Petite Caïmane. Ces deux dernières sont également connues sous le nom de Petites Caïmanes. La superficie totale du territoire est de 259 km² (environ 100 miles carrés). La Grande Caïmane, qui est l'île principale, est située à 300 km environ à l'ouest-nord-ouest de la pointe occidentale de la Jamaïque et à 200 km au sud de Cuba. Cayman Brac se trouve à 150 km à l'est-nord-est de la Grande Caïmane et la Petite Caïmane à 8 km à l'ouest de Cayman Brac.

3. Lors du recensement de 1970, la population du territoire s'élevait à 10 249 habitants qui se répartissaient comme suit : Grande Caïmane : 8 932; Cayman Brac : 1 287; Petite Caïmane : 20. La population comprenait 60 p. 100 de métis, 20 p. 100 d'éléments d'origine africaine et 20 p. 100 d'éléments d'origine européenne. En 1970, George Town, la capitale, comptait environ 4 000 habitants. Il n'avait pas été tenu compte lors du recensement des insulaires qui avaient émigré pour aller travailler à l'étranger. Toutefois, en raison de l'essor économique enregistré depuis la fin des années 60, les habitants ont tendance à rester travailler dans les îles.

4. Selon certaines estimations récentes, la population du territoire a atteint 13 100 habitants en 1973. L'augmentation est notamment due au retour de 1 500 insulaires qui vivaient à l'étranger, essentiellement dans les pays des Antilles, aux États-Unis d'Amérique, au Canada et au Royaume-Uni.

2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

A. Constitution

5. On n'a pas apporté de modifications aux dispositions constitutionnelles du Cayman Islands (Constitution) Order du 22 août 1972, qui est décrit en détail dans le rapport du Comité spécial sur ses travaux de 1973 c/. Si l'on s'en tient aux grandes lignes, la Constitution actuelle prévoit un gouverneur, un conseil exécutif

a/ La présente section a été établie à partir de documents publiés antérieurement et des renseignements que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général le 9 août 1973, conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies pour l'année 1972.

b/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. 7, chap. XXIV, annexe, sect. B.

c/ Ibid., par. 5 à 13.

et une assemblée législative. Le Gouverneur est responsable de la défense, des affaires extérieures, de la sécurité intérieure, de la police et de la fonction publique et il dispose des pouvoirs législatifs propres indispensables à l'exercice de ses responsabilités particulières. Dans d'autres domaines, cependant, il doit normalement consulter le Conseil exécutif en ce qui concerne l'élaboration de la politique générale et l'exercice de tous les pouvoirs qui lui sont attribués. Le Conseil exécutif se compose du Gouverneur, qui en est le Président, de trois membres de plein droit nommés par lui et de quatre autres membres choisis en leur sein par les membres élus de l'Assemblée législative. L'Assemblée législative se compose : a) du Gouverneur ou du Speaker, lorsqu'une personne occupe cette charge; b) de trois membres de plein droit nommés par le Gouverneur; et c) de 12 membres directement élus. La durée du mandat de l'Assemblée est de quatre ans, sauf dissolution anticipée, et le Gouverneur est habilité à proroger ce mandat ou à dissoudre l'Assemblée.

B. Fonction publique

6. Ainsi qu'on l'a déjà indiqué par ailleurs d/, la fonction publique du territoire se composait, à la fin de l'année 1971, de 128 fonctionnaires expatriés et de 296 fonctionnaires autochtones. On a déjà signalé également que compte tenu de l'augmentation du coût de la vie et de la demande de main-d'oeuvre dans le secteur privé, les traitements des fonctionnaires publics avaient été relevés le 1er août 1972.

7. Lorsqu'il a présenté le budget à l'Assemblée législative, en novembre 1973, le secrétaire aux finances a souligné le fait que l'on avait inscrit au chapitre des dépenses renouvelables une somme de 1,2 million de dollars des îles Caïmanes e/ devant permettre un ajustement des salaires. Le secrétaire aux finances a expliqué que le gouvernement avait entrepris une étude dans ce domaine et établi un rapport avec l'aide de deux commissaires aux salaires mis à sa disposition par le Gouvernement du Royaume-Uni et celle d'un conseiller en matière de salaires mis à sa disposition par l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de leurs programmes d'aide technique respectifs. Il a ajouté que le réexamen des salaires, le plus radical auquel le gouvernement ait jamais procédé, avait été opéré à partir d'une étude de la situation financière du gouvernement et d'un examen comparatif de celle des secteurs privés et publics. On avait tenu particulièrement compte de la nécessité d'améliorer la situation des fonctionnaires publics en ne se contentant pas seulement d'augmenter leurs traitements.

d/ Ibid., par. 18 et 19.

e/ Deux dollars des îles Caïmanes (2 \$CI) valent une livre sterling (1 £). Voir également les paragraphes 16 et 17 ci-après.

3. SITUATION ECONOMIQUE

A. Généralités

8. La période étudiée s'est caractérisée dans les îles Caïmanes par une prospérité soutenue imputable à la croissance rapide des secteurs du tourisme, de la promotion immobilière et des opérations financières internationales qui sont les piliers de l'économie du territoire. Parmi les signes particulièrement visibles de cette croissance, on peut relever la construction d'immeubles nouveaux pour les entreprises du secteur bancaire, la construction de bureaux, d'appartements, de maisons et l'agrandissement des locaux utilisés par l'industrie hôtelière. De nombreux marins originaires des îles trouvent toujours des emplois sur des navires étrangers et les envois de fonds, bien que ces derniers se ressentent de la dévaluation du dollar américain, ont contribué à la prospérité des îles.

9. Dans son discours de présentation du budget, prononcé le 27 novembre 1973 devant l'Assemblée législative, le secrétaire aux finances a déclaré que la production totale de biens et services, mesurée par le produit intérieur brut, est passée de 10,3 millions de dollars des îles Caïmanes, en 1970, à 22 millions de dollars des îles Caïmanes, selon les estimations pour 1973. Si l'on s'en tient à ces chiffres, le revenu moyen par habitant, qui était de 945 dollars des îles Caïmanes en 1970, a atteint 1 680 dollars des îles Caïmanes en 1973, ce qui représente une augmentation annuelle moyenne de 21 p. 100, soit un taux de croissance économique stupéfiant. Le secrétaire aux finances a ajouté que, bien que plus de la moitié de cet accroissement soit due à l'inflation, l'augmentation réelle du produit intérieur brut par tête, qui était d'environ 10 p. 100 l'an, était la plus élevée dans les Antilles.

10. L'agriculture, la pêche, la sylviculture et l'industrie manufacturière jouent un rôle mineur dans la vie économique du territoire. En dépit d'un certain intérêt manifesté pour l'agriculture, la nature rocailleuse du terrain, les conditions météorologiques, le taux de développement et la situation de plein emploi ainsi que le manque de route permettant d'accéder à l'intérieur limitent le retour à la terre. En revanche, l'élevage du bétail, gros et petit, se développe rapidement. La Green Turtle Farm, exploitée par la société Mariculture Ltd., constitue la plus grande entreprise d'exportation des îles Caïmanes et emploie une centaine de personnes. Dernièrement, la Mariculture a émis des actions d'une valeur de 4 millions de dollars des Etats-Unis destinées à financer le développement, dont 2,5 millions de dollars des Etats-Unis environ doivent servir à créer et équiper une nouvelle ferme.

11. En 1972, la valeur des exportations a été de 135 400 dollars des îles Caïmanes contre 7 433 en 1971; pour les mêmes années, les importations en provenance principalement des Etats-Unis, ont représenté au total 12,8 et 9,1 millions de dollars des îles Caïmanes respectivement. Les denrées alimentaires, les matériaux de construction, les textiles et le mazout ont constitué les principales importations, l'écaille et la viande séchée de tortue les exportations.

12. En présentant le budget, le secrétaire aux finances a déclaré que les arrivées de touristes et les recettes découlant du tourisme ont sensiblement augmenté et que les opérations financières effectuées localement pour des intérêts étrangers, source importante de recettes publiques directes, avaient considérablement augmenté, ce qui témoignait de la foi que les investisseurs continuent d'avoir dans la stabilité des îles Caïmanes. En ce qui concerne l'inflation qui frappe l'économie depuis 1972, le secrétaire aux finances a dit qu'on recommanderait en 1974 des mesures raisonnables et pratiques.

B. Secteur financier

Banques et opérations financières

13. Du fait de son accès facile, de sa stabilité et de l'absence de tout impôt direct, le territoire est devenu un paradis fiscal, offrant des facilités pour les opérations financières internationales effectuées par l'entremise de sociétés bénéficiant d'exonérations fiscales ou de sociétés soumises au régime normal qui ont leur siège dans les îles. Exerçant leurs activités dans un important centre financier international, nombre de sociétés obtiennent l'autorisation de se constituer en banque ou en société de placement ou les deux, ce qui leur permet de se livrer à des transactions financières en dehors du territoire.

14. Du 1^{er} janvier au 2 novembre 1973, 1 155 nouvelles sociétés ont été inscrites au registre du commerce, portant le total des institutions financières dans le territoire à 5 071 (4 000 en 1972). Par ailleurs, 56 nouvelles autorisations de constitution de banques et de sociétés de placement ont été accordées entre janvier et octobre 1973, ce qui en a porté le total à 138.

15. Parmi les grandes banques internationales et sociétés de placement qui opèrent maintenant dans les îles Caïmanes, on citera : la Barclays Bank International Ltd.; la Bank of Montreal Trust Corporation (Cayman), Ltd.; la Canadian Imperial Bank of Commerce; la Canadian Imperial Bank of Commerce Trust Company (Cayman), Ltd.; la First National City Bank; la Royal Bank Trust Company (Cayman), Ltd.; la Swiss Bank and Trust Corporation, Ltd.; la Bank of Nova Scotia; la Bank of Nova Scotia Trust Company (Cayman), Ltd.; la Banque royale du Canada; la World Banking and Trust Corporation (Cayman), Ltd., filiale de la Bank of America et la Northwestern Bank of North Carolina. Un nombre croissant d'habitants des îles Caïmanes travaillent dans le secteur financier, bien que la majorité des postes de direction soient toujours occupés par des étrangers.

Monnaie

16. On se rappellera f/ qu'une nouvelle monnaie, le dollar des îles Caïmanes, a été mise en circulation dans le territoire en mai 1972 à un taux de change de deux dollars des îles Caïmanes pour une livre sterling. On se souviendra également qu'en juin 1972, après que le Royaume-Uni eut décidé de laisser flotter

la livre sterling, le gouvernement a décidé de laisser la nouvelle monnaie suivre les fluctuations de la livre sterling jusqu'au retour à des parités fixes.

17. Le 6 février 1974, le gouvernement a officiellement annoncé que le dollar des îles Caïmanes serait rattaché au dollar des Etats-Unis et non plus à la livre sterling. Selon le communiqué publié par le gouvernement, cette mesure avait pour objet de réduire le niveau élevé de l'inflation; par ailleurs, la dévaluation continue de la livre sterling durant la présente période de taux de change flottants avait eu des conséquences très néfastes sur les prix à l'importation. Le dollar des îles Caïmanes serait réévalué et le nouveau taux de change de la monnaie serait d'un dollar des îles Caïmanes pour 1,20 dollar des Etats-Unis. Le dollar des îles Caïmanes flotterait par rapport à la livre sterling et à toutes les autres monnaies à l'exception du dollar des Etats-Unis et des monnaies qui lui sont rattachées. Il a également été annoncé que le gouvernement promulguerait une loi portant modification de la loi relative à la monnaie des îles Caïmanes, ce qui lui permettrait d'effectuer des transactions en dollars des Etats-Unis et de constituer des réserves dans cette monnaie.

C. Tourisme

18. Le tourisme a continué de se développer rapidement dans le territoire. Le programme de promotion du tourisme pour 1973 a continué à donner de bons résultats; le nombre des arrivées accuse un accroissement sensible par rapport à l'année précédente et est supérieur à la moyenne de la région. En conséquence, le pourcentage des lits d'hôtel occupés a augmenté d'environ 10 p. 100. Il n'était pas prévu de construire de nouveaux hôtels pour 1973 mais on a rénové plusieurs hôtels existants et les travaux d'agrandissement du Holiday Inn de la Grande Caïmane (dont le nombre de chambres sera porté de 125 à 183) ont progressé de façon satisfaisante.

19. Le montant total des dépenses effectuées par les visiteurs a atteint en 1973 le chiffre de 10 millions de dollars des îles Caïmanes. Quarante mille touristes environ se sont rendus dans les îles en 1973 et on pense que ce chiffre sera de 50 000 en 1974.

20. Se fondant sur les données contenues dans le rapport des consultants chargés de l'enquête sur le tourisme, le gouvernement a créé un département du tourisme qui devait entrer en fonctions en janvier 1974. Dans sa présentation du budget, le secrétaire aux finances a proposé d'allouer en 1974 une somme de 361 074 dollars des îles Caïmanes au Département. Les 101 074 dollars des îles Caïmanes en sus par rapport au budget de 1973 étaient destinés à couvrir l'augmentation des frais au titre des dépenses renouvelables et à aider à mettre en place un nouveau bureau du tourisme à Chicago.

21. Le 14 décembre 1973, le Gouvernement des îles Caïmanes a publié une déclaration sur le tourisme dont les principaux éléments sont les suivants :

a) Le territoire poursuivre une politique de développement contrôlé en matière de tourisme. Un essor trop rapide de ce dernier détruirait l'environnement fragile de l'île et ferait peser sur l'infrastructure et la main-d'œuvre locales un fardeau insoutenable;

b) On construirait des chambres d'hôtel au fur et à mesure des besoins, en vue de continuer à développer adéquatement l'industrie du tourisme, compte tenu du bien-être économique de la population; on éviterait le suréquipement;

c) Les casinos et autres établissements de jeu ne seraient pas tolérés; le gouvernement accueillerait néanmoins favorablement de nouvelles demandes d'ouverture de restaurants, d'installations sportives, de magasins et autres établissements orientés vers le tourisme.

d) On s'efforcera d'assurer suffisamment de vols réguliers pour répondre à la demande et on poursuivrait une politique libérale à l'égard du personnel de l'industrie touristique. Le gouvernement envisage d'organiser des cours officiels de formation pour permettre aux habitants des îles Caïmanes de participer aux activités de l'industrie touristique, à tous les niveaux.

D. Effort immobilier

22. L'essor de la construction, dû principalement à la demande d'établissements bancaires, de bureaux, d'appartements, d'équipements hôteliers et de logements nouveaux, s'est poursuivi au cours de la période à l'étude. La Central Planning Authority (Organisme central de planification), créée en 1972, a continué à guider l'effort immobilier dans les îles avec l'aide d'un conseiller de l'ONU en matière de planification physique.

23. En septembre 1973, le Président-Directeur de la Blue Caribbean Land Corporation, Ltd., société caïmanne qui a participé à toutes les étapes de la mise en valeur des terres du territoire, a déclaré que le développement à grande échelle de la zone d'East End était imminent. Selon lui, les plans envisagés pour l'East End comprenaient la construction d'ici deux ou trois ans d'équipements touristiques de tous genres, d'un terrain de golf, de courts de tennis et d'installations de sports nautiques. La compagnie aurait obtenu l'autorisation de la Central Planning Authority de construire un complexe de 55 appartements en copropriété. Cette compagnie posséderait également environ 320 hectares de terres en retrait et plus de 210 mètres de façade sur la plage à Colliers et South Sound.

24. Il a été rapporté en janvier 1974 que la Société d'architectes Rutkowski, Bradford and Partners, qui a construit l'Assemblée législative et le Palais de justice de George Town, a été choisie pour servir de planificateurs principaux, architectes et ingénieurs, pour le projet de développement communautaire le plus important de la Grande Caïmane, celui de Governor's Harbour. Selon les informations disponibles, il était prévu que le plan d'ensemble de ce projet portant sur 180 hectares environ serait soumis à l'organisme de planification au début du mois de février 1974.

25. En août 1973, l'équipe que le gouvernement avait chargé d'établir le cadastre en vue d'assurer le développement rationnel du secteur immobilier, a procédé à la délimitation et à l'inscription au cadastre de 1 272 parcelles de terrains dans la zone rurale de West Bay et dans la partie orientale de Cayman Brac. On prévoyait que l'établissement du cadastre à Cayman Brac serait achevé à la fin de septembre 1973. Les frais depuis que ce projet a été entrepris en septembre 1973 s'élevaient à 249 526 dollars des îles Caïmanes dont 152 350 ont été pris en charge par le Gouvernement du Royaume-Uni.

E. Moyens de communication et autres éléments d'infrastructure

26. En 1972, sur les 128 km de routes carrossables que possède la Grande Caïmane, 80 km étaient des routes asphaltées. Cayman Brac possède environ 40 km de routes, dont la plupart sont des routes asphaltées.

27. Le secrétaire aux finances a déclaré, lorsqu'il a présenté le budget, que les travaux qui devaient être entrepris en 1974 par le Département des travaux publics comprendraient la reconstruction d'environ 45 km de routes entre West Bay et Bodden Town et la construction de nouveaux bureaux administratifs. Le coût total des travaux dépasserait un million et demi de dollars des îles Caïmanes et serait financé par un prêt de 3 millions de dollars des îles Caïmanes consenti par un consortium réunissant six succursales locales de grandes banques commerciales internationales.

28. L'aéroport Owen Roberts situé sur la Grande Caïmane est le principal aéroport du territoire. Le secrétaire aux finances a fait savoir que pour financer la construction d'une nouvelle aérogare, le gouvernement demanderait au Gouvernement du Royaume-Uni de lui accorder un prêt sans intérêt. Il a ajouté que la première tranche des travaux, qui comprend la construction d'un nouvel hangar de fret et d'un nouveau réservoir d'eau, commencerait au début de 1974 et que le coût de l'opération qui s'élèvera à 180 000 dollars des îles Caïmanes serait couvert par les recettes locales.

29. Les Lignes Aériennes Costarricenses, S.A. (LACSA) et les Cayman Airways, Ltd. (ligne aérienne locale dont le gouvernement est actionnaire à 51 p. 100) assurent des vols réguliers entre le territoire et Miami, la Jamaïque et le Costa Rica. Les Cayman Airways, Ltd. assurent aussi le service entre les îles. En 1972, 43 441 passagers ont atterri aux îles Caïmanes contre 35 220 l'année précédente.

30. Le territoire n'est desservi par aucune grande compagnie de paquebots, mais les communications maritimes sont assurées par plusieurs navires des îles Caïmanes et des États-Unis qui font le service entre les ports de Miami et de Tampa (Floride) et les îles Caïmanes. Certains navires relient les îles à la Jamaïque et d'autres, plus petits, transportant des fruits, des légumes et du bois de construction, les relient irrégulièrement au Honduras.

31. Dans son discours budgétaire, le secrétaire aux finances a déclaré que 80 p. 100 du coût de l'aménagement des installations portuaires de George Town, qui s'élèvera à 975 000 dollars des îles Caïmanes, serait financé par la Banque antillaise de développement et le reste serait pris en charge par le gouvernement. Ce plan, dont on espère que l'exécution sera achevée en 1975, comprend l'agrandissement du port de George Town pour qu'il puisse recevoir de plus gros navires. En 1973, environ 41 000 tonnes de fret (contre 22 000 en 1970) ont été débarquées dans le port de George Town.

32. Les services de télécommunication tant nationaux qu'internationaux ont continué à se développer. En 1972, le nombre des abonnés aux services de télex internationaux, qui sont pour la plupart des établissements financiers exerçant leurs activités sur le territoire, est passé à 52. Le réseau téléphonique s'est également agrandi et le nombre de lignes télégraphiques passerait de 12 à 24.

33. La Caribbean Utilities Company, Ltd. alimente en courant électrique la Grande Caïmane et la Cayman Brac Power and Light Company alimente Cayman Brac. Il n'existe pas d'autre compagnie de services publics sur le territoire. A l'heure actuelle, l'approvisionnement en eau est assuré principalement par des puits et par des citernes.

F. Finances publiques

34. Les montants révisés des prévisions de recettes et de dépenses pour 1973 étaient respectivement de 6,2 et 5,6 millions de dollars des îles Caïmanes. Lors de la présentation du budget à l'Assemblée législative, le secrétaire aux finances a qualifié l'année 1973 de "très bonne année du point de vue financier". Il a également dit qu'il avait été procédé à une réorganisation du Service des douanes et du Service des postes afin d'accroître leur efficacité.

35. Au sujet du budget du territoire pour 1974, le secrétaire aux finances a dit qu'aucune nouvelle mesure fiscale ne serait introduite durant la session actuelle de l'Assemblée. La majoration des impôts sur le tabac et l'alcool, approuvée lors de la précédente session de l'Assemblée, permettra un accroissement indispensable des recettes pour 1974; dans l'intervalle, d'autres formes d'imposition seront étudiées.

36. Selon le secrétaire aux finances, les recettes s'élèveraient en 1974 à 7,1 millions de dollars des îles Caïmanes, ce qui représente une augmentation de 15 p. 100 par rapport au montant révisé des recettes prévues pour 1973. Les dépenses prévues (y compris les dépenses renouvelables et les dépenses d'équipement que financent les recettes locales) seraient de 8,3 millions de dollars des îles Caïmanes. Les autres dépenses correspondent à des projets britanniques d'aide au développement (846 374 dollars des îles Caïmanes) et à des projets financés par des accords de prêt (2,5 millions de dollars des îles Caïmanes), ce qui porte à 11,7 millions de dollars des îles Caïmanes le montant total des dépenses prévues. La loi de finances avait prévu des dépenses d'un montant de 11,5 millions de dollars des îles Caïmanes pour l'exercice financier 1974. Selon le secrétaire aux finances, la différence (moins de 160 000 dollars des îles Caïmanes) correspond à des montants déjà autorisés par d'autres lois. La plus grande partie des crédits a été affectée à l'amélioration de la santé, de l'enseignement, des services de police et autres services. Un crédit important a également été prévu au chapitre des dépenses renouvelables en vue d'un ajustement des salaires (voir ci-dessus par 7).

37. Le secrétaire aux finances a dit qu'en 1973 le Gouvernement du Royaume-Uni avait décidé, après avoir procédé à une nouvelle évaluation de la situation économique des îles Caïmanes, que le territoire, qui était relativement riche, n'aurait plus droit aux subventions du Royaume-Uni après le 31 mars 1974. En revanche, à partir du 1er avril 1974, et pendant trois ans, l'aide fournie par le Royaume-Uni se présenterait sous forme de prêts sans intérêt d'un montant équivalent aux subventions actuelles. Ces prêts seraient remboursables en 25 ans, avec un "délai de grâce" de six ans.

SITUATION SOCIALE

A. Travail

38. Les ressources en main-d'oeuvre du territoire sont limitées en raison, d'une part, de données concrètes telles que l'exiguïté des îles et l'insuffisance numérique de la population et, d'autre part, de la forte demande de certaines catégories de travailleurs qui sont en nombre insuffisant par suite du mode de développement adopté par le territoire et de sa rapidité, notamment au cours des cinq dernières années.

39. Tous les travailleurs étrangers tombent sous le coup de la Caymanian Protection Law de 1971. Il existe deux syndicats enregistrés : la Global Seamen's Union (6 000 adhérents en 1972, dont 7,5 p. 100 étaient originaires des îles Caïmanes) et la Cayman Islands Taxicab Association, enregistrée en 1965.

B. Santé publique

40. La direction des services médicaux est assurée par le Chef des services de santé, chirurgien en chef de l'hôpital public de la Grande Caïmane. Il est assisté de quatre médecins, d'un dentiste, d'inspecteurs sanitaires, d'infirmières et d'un personnel paramédical. En 1973, un administrateur des services hospitaliers a été nommé auprès du Chef des services de santé pour l'aider à améliorer les services médicaux dans leur ensemble.

41. L'hôpital public comprend 36 lits et l'équipement moderne dont il dispose lui permet de dispenser des soins médicaux ordinaires et des soins d'urgence. Sur Cayman Brac, des dons ont permis de construire et d'équiper un petit hôpital. L'on compte également six centres de santé (quatre dans les districts périphériques de la Grande Caïmane et deux sur Cayman Brac).

42. Selon le secrétaire aux finances, la réapparition du moustique vecteur de la fièvre jaune, l'Aedes aegypti, sur la Grande Caïmane, d'où il avait disparu depuis 20 ans, a été un sérieux coup porté au Mosquito Research and Control Unit (Centre de recherche et de lutte contre les moustiques); le Centre espérait toutefois parvenir à éliminer complètement ce moustique une fois de plus en 1974, à condition qu'il ne soit pas réintroduit.

43. Selon le secrétaire aux finances, en 1974, les dépenses renouvelables des services de santé s'élèveront à 80 000 dollars des îles Caïmanes; la création de nouveaux services et les dépenses d'équipement dans ce secteur atteindront environ 170 000 dollars des îles Caïmanes.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

44. L'enseignement du territoire est placé sous la direction d'un Education Council (Conseil de l'enseignement) qui est chargé d'élaborer une politique en la matière et de superviser la gestion des écoles publiques. L'enseignement est obligatoire pour tous les enfants âgés de 5 à 15 ans.

45. On compte neuf écoles primaires publiques et une école secondaire polyvalente (qui a une annexe au premier cycle sur Cayman Brac). En 1972, le chiffre total des élèves inscrits dans l'ensemble des écoles s'élevait à 2 111. Il y a en outre cinq écoles privées confessionnelles, dont deux dispensent aussi un enseignement secondaire.

46. Le territoire n'est pas en mesure de fournir tous les enseignants dont il a besoin et certains d'entre eux sont recrutés dans la région des Antilles, au Royaume-Uni et au Canada. La plupart des enseignants originaires du pays ont été formés dans les écoles normales de la Jamaïque.

47. Un enseignement supérieur est dispensé par l'International College des îles Caïmannes auquel a été concédée une autorisation provisoire d'une durée de cinq ans et qui délivre des diplômes de fin d'études. Toutefois, la plupart des étudiants de l'île qui suivent un enseignement supérieur sont inscrits dans des établissements à l'étranger. Le Gouvernement des îles Caïmannes participe au financement de l'Université des Indes occidentales et, au titre de l'aide fournie par le Royaume-Uni, certains étudiants de l'île bénéficient de bourses qui leur permettent de suivre des cours dans ce pays.

48. En septembre 1973, le Royaume-Uni a accordé une subvention de 278 000 dollars des États-Unis environ dans le cadre de son programme d'aide au développement pour l'amélioration de l'école secondaire des îles Caïmannes, important établissement d'enseignement polyvalent desservant les trois îles du territoire.

49. Sauf le secrétaire aux finances, le budget de l'enseignement (dépenses renouvelables) sera de l'ordre de 740 000 dollars des îles Caïmannes en 1974, soit plus de 11 p. 100 de la totalité des dépenses renouvelables inscrites sur le budget.

C. MONERRAT*

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
1. Généralités	1 - 2
2. Evolution politique et constitutionnelle	3 - 14
3. Situation économique	15 - 45
4. Situation sociale	46 - 50
5. Situation de l'enseignement	51 - 56

* Publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.944.

1. GENERALITES

1.) On trouvera dans le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale, à sa vingt-huitième session a/, des renseignements de base sur Montserrat b/. Des renseignements supplémentaires sont fournis ci-après.

2. Lors du dernier recensement, effectué en avril 1970, le territoire comptait 12 300 habitants, essentiellement d'ascendance africaine ou métisse. En 1971, la dernière année pour laquelle on dispose de chiffres, on évaluait la population à 13 076 habitants. La communauté blanche se composait de 300 résidents environ. Par ailleurs, nombre de ressortissants de Montserrat vivaient à l'étranger et 216 d'entre eux occupaient un emploi dans les îles Vierges américaines.

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXIV, annexe, sect. C.

b/ Les renseignements contenus dans le présent document proviennent de rapports déjà publiés et de renseignements communiqués au Secrétaire général par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, conformément à l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies, le 4 septembre 1973, pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1972.

2. EVOLUTION POLITIQUE ET CONSTITUTIONNELLE

A. Constitution

3. Les dispositions constitutionnelles régissant le territoire restent celles qui ont été décrites dans le dernier rapport du Comité spécial c/. En bref, la structure des pouvoirs est la suivante: a) un gouverneur nommé par la Reine; b) un conseil exécutif composé du Gouverneur, président, du Ministre principal, de trois autres ministres et de deux membres de droit (l'Officier de paix principal et le Secrétaire aux finances); et c) un conseil législatif qui se compose du Gouverneur, président, de deux membres de droit (l'Officier de paix principal et le Secrétaire aux finances), d'un membre nommé et de sept autres membres élus au scrutin uninominal et au suffrage universel des adultes.

B. Elections

4. A l'issue des élections générales qui ont eu lieu le 15 décembre 1970, le Progressive Democratic Party (PDP) a obtenu la totalité des sept sièges électifs du Conseil législatif. Après l'élection, M. Percival Austin Bramble, dirigeant du PDP, a été nommé ministre principal. A la fin de 1972, en raison de son opposition à l'introduction d'un contrôle des prix pour enrayer l'inflation, M. J. A. Osborne, ministre de l'agriculture, du commerce, des questions foncières et du logement ainsi que M. John Dublin, membre élu du Conseil législatif, ont démissionné du PDP.

5. Le 7 août 1973, M. Bramble a provoqué des élections anticipées pour prévenir un sérieux affrontement racial dans le territoire, où un certain nombre d'incidents dirigés contre des Blancs avaient été signalés au cours des 12 mois précédents. Dans un discours radiodiffusé, prononcé après la dissolution de la législature, il a demandé à l'électorat de lui donner un mandat pour "bannir le racisme" question à laquelle le gouvernement avait sacrifié près de la moitié de la durée de son mandat. Les activités des racistes, a-t-il ajouté, avaient créé "une situation d'incertitude qui peut entraver le développement et risque de rendre très difficile, sinon impossible, les progrès économiques décisifs qui sont indispensables à la survie de la population". M. Bramble a donc instamment invité l'électorat à "adopter une attitude nette et résolue dans l'intérêt de sa propre survie".

6. M. Bramble a souligné que le territoire doit "élaborer de façon claire et convaincante une politique raisonnable et juste qui proscrive le racisme", faute de quoi les investissements étrangers et l'aide extérieure nécessaires

c/ Ibid., par. 5.

au développement se déroberont. A cet égard, il a rappelé que son gouvernement avait interdit le morcellement des terres en faveur des étrangers, exigé une participation de 51 p. 100 de la population locale aux nouvelles entreprises et institué un permis de travail de façon à donner aux habitants de Montserrat la possibilité d'occuper des emplois dans le territoire. Il a déclaré : "Nous ne saurions permettre qu'il y ait confusion entre la recherche de ces objectifs et les activités des racistes subversifs, car la position du gouvernement serait mal comprise si ces deux types d'activités allaient de pair, et le pays serait mis hors-la-loi par le monde".

7. Le PDP est le seul parti politique qui ait présenté des candidats aux élections au Conseil législatif, qui ont eu lieu le 20 septembre; toutefois, il y a eu neuf candidats indépendants. Le PDP a fondé sa campagne électorale sur le patriotisme, le nationalisme et l'antiracisme. Lors d'une réunion publique qui a eu lieu au début du mois, M. Bramble a déclaré que les efforts déployés par le gouvernement pour soumettre à un contrôle les étrangers qui s'intéressent à des entreprises commerciales et pour protéger les intérêts des entrepreneurs locaux ne signifiaient pas que les investisseurs étrangers n'étaient pas les bienvenus. Durant la campagne, certains adversaires du PDP auraient attiré particulièrement l'attention sur le fait que le racisme ne constituait guère une menace à Montserrat et qu'il n'y avait aucun mouvement organisé de "pouvoir noir".

8. Les résultats définitifs des élections ont été les suivants : le PDP a obtenu cinq des sept sièges électifs, deux allant à des indépendants, M. J. A. Osborne, ancien ministre de l'agriculture, du commerce, des questions foncières et du logement et M. Joshua Weeks. Aussitôt après la publication des résultats, le Gouverneur a invité M. Bramble à former un nouveau gouvernement.

9. Commentant la victoire de son parti, M. Bramble a déclaré que l'issue des élections était très encourageante et que, vu les liens particuliers qu'il entretenait avec les deux candidats indépendants nouvellement élus, les résultats témoignent d'"un rejet total de toute forme de racisme par le peuple de Montserrat". En conséquence, il a estimé que le pays avait jeté les bases d'une coopération entre les résidents étrangers, les touristes et les habitants de Montserrat. Constatant que les ministres en poste avaient tous obtenu un pourcentage plus élevé de voix qu'aux élections précédentes, il a déclaré que la position du gouvernement avait été approuvée par l'électorat.

10. Dans un discours qu'il a prononcé lors de la première réunion du nouveau Conseil législatif, le 26 octobre, le Gouverneur a évoqué le mandat que le gouvernement avait voulu obtenir afin de bannir le racisme de Montserrat, à savoir

"Le gouvernement s'efforcera de créer des conditions propices à la justice sociale en parrainant des entretiens ayant pour objet d'examiner la structure sociale de la société et de déterminer les changements sociaux nécessaires. Il prendra en outre des mesures concrètes pour éliminer de la société toute attitude susceptible de menacer la paix, le bonheur, les droits et le bien-être de tout individu ou de tout groupe d'individus qui en sont membres."

Il a ensuite donné un aperçu des mesures que le nouveau gouvernement adopterait pour améliorer la situation du territoire dans d'autres domaines. Celles-ci se trouvent résumées ci-après.

C. Réforme constitutionnelle

11. Dans le discours susmentionné, le Gouverneur a déclaré que le gouvernement étudiait la question de la réforme constitutionnelle et qu'il avait demandé l'approbation du Gouvernement britannique pour : a) l'élection d'un speaker n'appartenant pas au Conseil législatif, pour en assurer la présidence à la place du Gouverneur; b) l'adjonction au Conseil d'un deuxième membre nommé qui serait désigné sur recommandation du Ministre principal.

D. Autres faits

12. On se souviendra d/ qu'à l'issue de la huitième Conférence des chefs de gouvernement des Etats antillais du Commonwealth, qui s'est tenue à Georgetown (Guyane) en avril 1973, tous les membres de la Caribbean Free Trade Association (CARIFTA) (Association de libre échange des Antilles), à l'exception d'Antigua et de Montserrat, ont signé l'Accord de Georgetown. (M. Bramble a par la suite signé l'Accord le 10 décembre.) L'Accord prévoit notamment la création d'une communauté des Antilles, dont les objectifs seraient l'établissement d'un marché commun des Antilles; dans une étape ultime, l'intégration économique des pays membres, s'échelonnant sur un certain nombre d'années; la coordination de la politique étrangère; une coopération dans certains domaines.

13. Le traité portant création de la Communauté des Antilles (CARICOM) a été signé par les quatre Etats indépendants (Barbade, Guyane, Jamaïque et Trinité-et-Tobago) à Chaguaramas (Trinité-et-Tobago), le 4 juillet 1973. La CARICOM a été inaugurée officiellement le 1er août. Avec l'approbation de son parlement, Montserrat s'est joint aux cinq autres membres de la CARIFTA (le Belize, la Dominique, Grenade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent) et a signé le traité à Castries (Sainte-Lucie), le 17 avril 1974. Ce faisant, ces pays ont été habilités à devenir membres de la CARICOM à compter du 1er mai. Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, autre membre de la CARIFTA, n'a pas signé le traité. Son Premier Ministre a expliqué que le Gouvernement du Royaume-Uni n'autoriserait pas son gouvernement à le faire pour le compte de l'île d'Anguilla e/. Néanmoins, il a demandé aux membres de la CARICOM d'essayer de trouver un moyen d'inclure son pays au sein de la CARICOM, à un titre autre que celui de membre officiel.

d/ Ibid., chap. XXVI, annexe, par. 19 à 40.

e/ En vertu des dispositions de l'Anguilla Act (1971), le Gouvernement du Royaume-Uni a repris la responsabilité directe des affaires d'Anguilla.

Plus tard, les gouvernements des pays signataires ont adopté une résolution dans laquelle ils annonçaient leur intention de maintenir des relations économiques aussi étroites que possible avec le territoire de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla.

14. Dans un rapport publié par le gouvernement le 6 décembre 1973, M. Harold Waller (Royaume-Uni), qui avait été désigné comme commissaire chargé de la révision des traitements, a recommandé une augmentation générale des traitements des fonctionnaires. Si cette augmentation est acceptée (la première depuis 1969), il en coûtera au gouvernement 837 000 dollars des Antilles orientales de plus par an. Le Commissaire a demandé au Gouvernement du Royaume-Uni de fournir au territoire une aide budgétaire plus importante, afin que des traitements plus compétitifs puissent être versés aux employés qualifiés de Montserrat, de manière à ce qu'ils restent et travaillent dans l'île au lieu d'émigrer. Parmi les autres recommandations importantes qu'il a faites figurent la réduction de la semaine de travail et la création d'un service distinct pour absorber tous les employés n'ayant pas actuellement de poste permanent. Un porte-parole du gouvernement a déclaré que le rapport serait examiné, mais que la mise en œuvre des recommandations se heurterait au problème de la pénurie de fonds.

f/ La monnaie locale est le dollar des Antilles orientales. Une livre sterling équivaut à 4,80 dollars des Antilles orientales.

3. SITUATION ECONOMIQUE

A. Généralités

15. Comme on l'a noté précédemment g/, l'économie du territoire a progressé considérablement dans les années 60, mais elle s'est développée à un rythme beaucoup plus lent entre 1970 et 1972. Au cours de cette période, le produit intérieur brut est passé de 11,8 millions à 14,1 millions de dollars des Antilles orientales, alors que le taux annuel de croissance a baissé, passant de 20,5 p. 100 à 5,5 p. 100. Les contributions du tourisme et de la construction ont augmenté davantage (passant de 2,8 millions à 3,5 millions de dollars des Antilles orientales) que celles du secteur public (de 2,6 millions à 3 millions de dollars des Antilles orientales). Le commerce de détail est passé de 1,8 million à 2,1 millions de dollars et l'agriculture de 1,9 million à 2,1 millions de dollars. Les autres secteurs de l'économie, y compris les activités manufacturières, les entreprises de service public et les transports, ont également enregistré des progrès, mais leurs contributions respectives ont été peu importantes.

16. Le territoire, spécialisé dans la production de quelques produits agricoles destinés à l'exportation, est largement tributaire d'importations (notamment de certains produits alimentaires) pour satisfaire les besoins locaux. La valeur des importations dépasse habituellement celle des exportations, mais ce déséquilibre est normalement compensé par l'aide du Royaume-Uni, les dépenses des touristes, l'achat de propriétés par des étrangers et l'argent envoyé par les émigrants. En 1972, les importations ont été évaluées à 12,1 millions de dollars des Antilles orientales (contre 8,6 millions en 1971), et les exportations se sont élevées à 369 741 dollars (contre 303 494 dollars en 1971). Les échanges du territoire se sont faits pour l'essentiel avec le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique et d'autres pays et territoires de la région des Antilles.

17. Dans un discours sur les questions budgétaires prononcé devant le Conseil législatif au début de l'année 1973, le Ministre principal, M. Bramble, a passé en revue l'évolution économique récente à Montserrat. En 1972, le déclin persistant de l'activité du secteur agricole avait affaibli la position du territoire en ce qui concerne son commerce extérieur. Néanmoins, l'ensemble de l'économie avait continué de croître, comme en témoignait l'amélioration progressive de l'activité des banques, du tourisme et de l'industrie du bâtiment. Pour réduire la dépendance considérable de Montserrat vis-à-vis des investissements étrangers, de l'aide et du tourisme, le gouvernement poursuivait une politique destinée à élargir sa base économique. Cette politique, telle qu'elle avait été exposée dans des discours récents faits par le Ministre principal et le Gouverneur, se fondait sur quatre points : a) utilisation maximale des ressources humaines et naturelles; b) prise en charge accrue des ressources économiques de Montserrat; c) utilisation optimale des avantages retirés des investissements intérieurs et étrangers; d) accroissement du nombre de Montserratains propriétaires d'entreprises commerciales ou y possédant des participations, lorsque cela était possible.

g/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXIV, annexe C, par. 10.

18. Deux événements importants sont intervenus récemment dans le domaine économique : a) la création, en janvier 1973, de la Development Finance and Marketing Corporation (DFMC), avec l'aide de la Caribbean Development Bank et du Royaume-Uni, pour promouvoir le développement agricole et industriel; b) la réorganisation du Comité de la planification et des services consultatifs, qui s'est vu confier la planification et la coordination des projets gouvernementaux de développement et dont le nombre de membres a été accru, pour comprendre des chefs de départements ministériels et un économiste.

19. Malgré les efforts déployés par le gouvernement pour mettre un frein à l'inflation, le coût de la vie à Montserrat a continué d'augmenter, et pendant la période allant d'avril 1972 à mars 1973, l'indice des prix de détail a atteint 179,4 (100 en avril 1964); l'inflation s'est par la suite aggravée du fait de la pénurie de pétrole, que M. Bramble a qualifiée de crise nationale. Le 16 novembre, le gouvernement a adopté des mesures de conservation et d'autres mesures en vue d'atténuer la pénurie. En raison du problème du pétrole, les perspectives économiques pour 1974 apparaissent incertaines.

B. Terres, propriétés foncières et tourisme

20. Selon les renseignements communiqués par le Gouvernement britannique pour 1972, la superficie totale du territoire est de 25 350 acres (environ 10 130 hectares) répartis comme suit : terres cultivables : 17 759 acres; forêts : 5 000 acres; routes, villages et terrains en friche : 1 389 acres; et zones urbaines et terrains à bâtir : 1 382 acres.

21. Seuls les terrains situés dans les zones réservées à la construction immobilière peuvent être cédés à des personnes qui ne sont pas ressortissantes de Montserrat. Le gouvernement a fait connaître son intention de ne pas augmenter la superficie de ces zones et d'interdire que les terres soient subdivisées en parcelles à l'intention d'acheteurs étrangers. Une administration foncière (Land Authority) a été créée en vue de gérer les terres appartenant aux pouvoirs publics, y compris celles qui sont situées dans les zones à bâtir. Cette administration est dirigée par un conseil composé d'habitants de l'île. Ces dernières années, quelque 3 500 parcelles ont été vendues à des Canadiens, à des Britanniques et à des Américains. En 1972, le gouvernement s'est employé activement à subdiviser les terres en terrains à bâtir et a mis en vente publique plus de 340 de ceux-ci. Cent soixante-dix maisons nouvelles ont été achevées ou étaient en cours de construction, portant le total à 409. On a estimé que cette expansion spectaculaire de la construction immobilière se poursuivrait au cours de l'année 1975. La construction de logements et de maisons de coût moyen destinés à ceux qui avaient l'intention de se retirer dans l'île allait également bon train.

22. A Montserrat, la construction immobilière est étroitement liée à l'industrie du tourisme. Le nombre des visiteurs, qui était tombé de 8 380 en 1970 à 7 270 en 1971, a augmenté en 1972 pour atteindre le chiffre de 12 529. Un grand nombre de ces visiteurs logeaient dans des maisons qu'ils avaient louées à des personnes qui

passaient la plupart de leur temps à l'étranger. Ce type de tourisme s'est développé en raison surtout du manque de chambres d'hôtel. En 1973, le territoire disposait de 120 chambres d'hôtel, contre 80 en 1971.

23. Dans un discours récent, le Gouverneur a déclaré que le gouvernement avait l'intention d'encourager le développement du tourisme et la participation croissante d'autochtones à cette industrie. L'accent a, paraît-il, été mis sur la construction de petits hôtels qui seront la propriété d'autochtones et seront gérés par eux.

C. Agriculture, élevage et pêche

24. Le développement de l'agriculture a été entravé par la superficie limitée des terres cultivables, leur mauvaise répartition, l'exiguïté des exploitations agricoles, les mauvaises conditions climatiques et topographiques et l'insuffisance des facilités de crédit et de commercialisation. En 1972, il existait 2 572 acres de terres cultivées et 3 195 acres de pâturage; 300 acres étaient consacrées à l'arboriculture et 11 492 acres, qui consistaient essentiellement en zones marginales, étaient en friche. De façon générale, 3 000 agriculteurs environ exploitent la terre selon un régime de tenure en propriété perpétuelle et libre; la superficie moyenne des exploitations est inférieure à deux acres. Le gouvernement possède environ 2 000 acres qui, dans l'ensemble, pourraient être exploitées en tant que pâturages.

25. En 1972, les principales exportations ont été : les poivrons (28 069 dollars des Antilles orientales), le coton égrené (25 681 dollars), les fruits de tamarinier (11 837 dollars), les tomates (7 249 dollars), les limes (2 254 dollars) et les mangues (2 183 dollars). Pour la première fois, les poivrons ont dépassé le coton (qui représentait jadis la principale source de revenus de l'agriculture) en tant que principal produit d'exportation. Malgré les efforts déployés par le gouvernement pour développer et améliorer la culture du coton, l'importance de ce produit a rapidement décliné. Entre 1968 et 1972, la production est tombée de 113 063 livres à 16 891 livres, en raison surtout du manque de main-d'œuvre nécessaire pour la cueillette à la main et, par la suite, du morcellement des anciennes plantations. Le gouvernement oriente tout particulièrement ses efforts vers la culture intensive de légumes et de fruits.

26. Dans un discours récent (voir par. 17 ci-dessus), M. Bramble a attiré l'attention sur la mauvaise répartition des terres. Il a déclaré que beaucoup d'habitants de Montserrat qui pourraient travailler la terre n'en possèdent pas, tandis qu'une grande partie des terres disponibles sont entre les mains d'un petit nombre de personnes qui ne s'intéressent pas à l'agriculture. Conscient de cet état de choses, le gouvernement avait entrepris des négociations en vue d'aboutir à une répartition des terres plus équitable et de rendre le système de fermage plus acceptable dans certaines parties du territoire. Le gouvernement a envisagé d'acquérir des zones se prêtant à l'agriculture et poursuivra vigoureusement cette politique au fur et à mesure qu'il pourra se procurer des ressources financières et autres.

27. Pour ce qui est des principaux projets agricoles, M. Bramble a déclaré que la mise en oeuvre du projet de mise en valeur des terres d'Otway avait commencé (112 exploitations de dimensions variables allant jusqu'à 40 acres), mais qu'il restait encore beaucoup à faire. On examinait activement les moyens de doter les exploitations spécialisées de systèmes d'irrigation. La planification de l'utilisation des terres en vue d'une mise en valeur plus significative à Hermitage et Trants se poursuivait et la distribution de propriétés commencerait bientôt.

28. Au sujet de la production agricole, M. Bramble a souligné la nécessité de relever aux yeux des jeunes l'attrait des professions agricoles en y introduisant l'usage des méthodes scientifiques de l'agriculture moderne. Progressivement et selon un plan précis, le gouvernement réintroduirait également les sociétés coopératives afin de favoriser le développement de l'agriculture. Enfin, il a dit qu'on pensait que la Development Finance and Marketing Corporation allait créer un système de crédit agricole et mettre au point un réseau efficace de commercialisation, capables de subvenir aux besoins d'un système de production agricole correctement planifié. Au cours des six premiers mois suivant sa création, la DFMC a acheté et vendu des produits agricoles pour 350 000 dollars des Antilles orientales. En novembre 1973, la DFMC avait approuvé aux fins de la mise en valeur agricole 34 prêts d'un montant total de 62 800 dollars des Antilles orientales.

29. La production de coton ayant diminué, une reconversion s'est opérée en faveur de l'élevage, notamment du cheptel bovin. La production de viande est actuellement destinée au marché local, mais il arrive parfois que des animaux sur pied soient exportés. On pense que le développement du tourisme fera croître la demande d'animaux de boucherie.

30. En 1972, il y avait à Montserrat 3 042 moutons, 2 790 chèvres, 2 250 porcs et 1 861 bovins. Le gouvernement a inauguré un programme de lutte contre les parasites et les maladies, ainsi qu'un programme destiné à améliorer le cheptel, les pâturages et l'alimentation en eau, notamment pour aider les métayers des zones de repeuplement. Récemment, la Division britannique de développement dans les Caraïbes, qui est un service extérieur du Ministère britannique du développement des territoires d'outre-mer, a approuvé deux dotations d'un total de 75 850 dollars des Antilles orientales en vue de la création, au domaine de Brodericks, d'un centre d'élevage constituant la première phase du programme gouvernemental en matière d'élevage. Le gouvernement a également proposé la création d'un centre semblable au domaine de Waterworks. Pour aider les aviculteurs, le gouvernement cherche à mettre au point des produits locaux destinés à remplacer les produits alimentaires pour animaux dont l'importation est coûteuse.

31. Jusqu'à présent, la pêche est le fait de petites embarcations qui ne s'éloignent guère des côtes. En 1972, la prise a été de 140 367 livres, ce qui représente une augmentation de 46 790 livres par rapport à 1971. Entre janvier et novembre 1973, la DFMC a consenti 12 prêts d'un total de 28 200 dollars des Antilles orientales destinés à l'achat de bateaux et de matériel de pêche. Les zones de pêche proches des côtes étant surexploitées, il est à craindre qu'elles soient épuisées dans un

avenir proche. En 1974, le gouvernement a l'intention de lancer un programme destiné à former les pêcheurs à la pêche en eau profonde. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) assumera en grande partie le coût de ce programme, qui s'élève à 47 000 dollars des Etats-Unis.

32. Selon le Gouverneur, le gouvernement a aussi l'intention d'entreprendre certains autres programmes concernant entre autres : a) la rationalisation du système agraire; b) la production de fruits; c) l'accroissement du cheptel; et d) le développement des opérations de financement de la DFMC.

D. Industrie

33. Le secteur manufacturier est peu développé. Il comprend des industries légères orientées vers le marché local, et l'un des buts de la DFMC est d'encourager le développement de ce secteur. La Banque de développement des Caraïbes a consenti un prêt de 200 000 dollars des Antilles orientales destiné à acheter les terrains nécessaires à la construction d'usines et à fournir des crédits aux petites industries. La DFMC sera chargée de la gestion de ces fonds. De janvier à novembre 1973, elle a approuvé quatre prêts à l'industrie d'un total de 83 000 dollars des Antilles orientales. Parmi les autres mesures adoptées par le gouvernement en vue de promouvoir le développement industriel, on peut citer certaines réductions des tarifs douaniers et l'octroi de certains avantages fiscaux.

34. Dans le discours qu'il a prononcé récemment pour présenter le budget, M. Bramble a dit que le gouvernement s'efforçait d'encourager la création de plusieurs industries liées à l'agriculture. Il a souligné qu'un expert de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) conseillait actuellement le gouvernement sur la possibilité de créer une tannerie, et qu'on attendait pour le début de 1974 la venue d'un expert du traitement des denrées alimentaires qui devait rester deux ans dans le territoire. M. Bramble a ajouté que le gouvernement s'efforçait d'encourager l'artisanat (avec l'aide du PNUD) ainsi que d'attirer des sociétés étrangères capables d'offrir des emplois, surtout aux femmes, qui constituent le seul groupe important où sévissait actuellement un chômage notable. Le gouvernement s'est entretenu à ce sujet avec une importante société des Caraïbes. M. Bramble a indiqué clairement que toute société transnationale qui souhaiterait faire des investissements dans le territoire serait tenue, dans tous les cas où cela serait possible, de céder une part importante de son capital, soit à des ressortissants de Montserrat, soit au gouvernement.

35. Dans son récent discours (voir par. 10 ci-dessus), le Gouverneur a dit que le gouvernement prendrait des mesures visant à rendre le territoire plus propice à l'implantation de certaines industries, et ferait appel à l'un des pays les plus développés de la communauté des Caraïbes pour recruter un expert chargé de la planification industrielle. En mars 1974, on a appris qu'un responsable de la planification et un responsable du développement industriel avaient été recrutés à la Jamaïque et à la Trinité-et-Tobago, et qu'on attendait leur arrivée prochaine.

à Montserrat. Dans le courant du même mois, l'Organisation internationale du travail (OIT) a envoyé dans le territoire, pour une mission d'un an, un expert chargé d'étudier la possibilité d'y créer une industrie du cuir.

E. Banque

36. En mai 1972, une banque commerciale internationale s'est jointe à la communauté bancaire de Plymouth, portant à trois le nombre total de banques : la Barclays Bank International, Ltd., la Royal Bank of Canada et la Chase Manhattan Bank des Etats-Unis. Selon le Ministre principal, les banques ont continué à étendre leurs opérations; d'octobre 1971 à octobre 1972, l'actif, les dépôts et les prêts des banques ont augmenté respectivement de 35,18 et 3,5 p. 100.

F. Communications et autres installations de base

37. Au cours de la période à l'étude, il y avait environ 240 kilomètres de route ouverte à la circulation, dont 145 kilomètres utilisables par tous les temps. Le nombre des véhicules immatriculés était de 1 122 en 1971 et de 1 239 en 1972. La British Development Division des Antilles a annoncé, en août 1973, qu'elle avait affecté un crédit de 249 926 dollars des Antilles orientales pour l'achèvement d'un projet de construction routière commencé en 1971.

38. Il a été signalé en mars 1974 que le gouvernement, s'attendant à une forte augmentation du trafic aérien pendant les prochaines années du fait de l'évolution de la situation dans le territoire, avait demandé à la British Development Division d'étudier la possibilité d'allonger ou de restructurer la piste de l'aéroport de Blackburne, près de Plymouth, qui est longue de 1 210 mètres, pour permettre à de plus grands avions d'y atterrir. La société Leeward Island Air Transport (LIAT) exploite les services aériens internationaux. Il y a eu 2 058 atterrissages en 1972; le nombre des arrivées de passagers s'est élevé à 17 436 et le nombre des départs à 16 841. Les chiffres correspondants pour 1971 avaient été : 1 653 atterrissages, 15 514 arrivées et 15 321 départs.

39. Le seul port est celui de Plymouth : en 1972, 456 navires y ont fait escale; ils ont déchargé 29 977 tonnes de marchandises et en ont embarqué 329 tonnes. Les chiffres correspondants pour 1971 avaient été : 408 navires, 23 823 tonnes et 469 tonnes. Il a été signalé que deux plans de développement portuaires étaient à l'étude en mars 1974. Le premier, établi par la société Coode and Partners, prévoyait l'abandon progressif de la jetée existante et la construction d'une jetée analogue moyennant un coût estimatif d'un million de dollars des Antilles orientales. Dans le deuxième plan, établi par M. Derek Brown, directeur des travaux publics, il était proposé de terminer les présentes opérations de remblayage de la jetée et de l'élargir pour en faire un ouvrage bordant une profondeur d'eau d'environ six mètres. Le gouvernement aurait exprimé l'opinion que le plan Brown avait

l'avantage de réduire les frais de construction et d'entretien et que la planification des installations portuaires devrait être axée sur la nécessité d'accueillir des bateaux-citernes. La construction d'une conserverie et d'autres projets industriels seraient principalement subordonnés à la construction d'installations portuaires modernes.

40. Le nombre total de postes téléphoniques mis en place par la société Cable and Wireless (West Indies), Ltd., est passé de 683 en 1971 à 883 en 1972. Cette société assure également les liaisons téléphoniques et télégraphiques internationales et les liaisons par télex.

41. La fourniture d'électricité est assurée par la société Montserrat Electricity Services, Ltd., qui appartient en commun au gouvernement et à la Commonwealth Development Corporation (CDC). En 1972, cette société a fourni 7,11 millions de kWh (contre 6,23 millions en 1971). En mars 1974, un porte-parole du gouvernement a dit que la Caribbean Development Bank étudiait un rapport établi par un expert des Nations Unies concernant le potentiel de production d'énergie géothermique de Montserrat et que la possibilité d'élaborer un projet d'exploitation de cette énergie serait examinée avec le concours d'une équipe de fonctionnaires canadiens responsables de l'aide internationale au développement.

42. La gestion des approvisionnements en eau du territoire a été transférée du Département des travaux publics à l'Office des eaux le 1er avril 1972. Pendant la période 1970-1972, le Gouvernement canadien a accordé une subvention d'environ un million de dollars canadiens pour le financement d'un programme de mise en valeur des ressources en eau destiné à réduire la pénurie en eau dont souffrait Montserrat à la suite d'une diminution des précipitations et du débit des eaux de source. Dix-sept citernes ont été installées sur l'île à des points clefs et l'on prévoyait qu'elles seraient mises en service en août 1973.

G. Finances publiques

43. D'après le projet de budget approuvé par le Conseil législatif pour 1973, le montant des recettes courantes du territoire devait s'élever à 4,9 millions de dollars des Antilles orientales (y compris une subvention du Royaume-Uni de 1,3 million de dollars des Antilles orientales) et celui des dépenses à 5,2 millions de dollars. Les recettes locales, principalement tirées des impôts directs et indirects, ont été estimées à 2,5 millions de dollars. Les principales dépenses prévues étaient les suivantes : 1,7 million de dollars pour les services sociaux, 1,1 million de dollars pour les communications et les travaux publics, 392 700 dollars pour la police et 378 660 dollars pour l'agriculture, le commerce, les opérations foncières et la construction d'habitations. Pour la première fois en 1973 a été établi un fonds de développement, auquel ont été affectés tous les fonds d'investissement et sur lequel ont été imputées toutes les dépenses d'équipement. Deux importantes sources de recettes ont alimenté ce fonds : le solde

non dépensé des subventions du Royaume-Uni au titre du développement (996 250 dollars des Antilles orientales) et l'allocation au titre de l'aide du Royaume-Uni pour 1973/74 (2,6 millions de dollars des Antilles orientales). Le Fonds doit notamment financer des travaux de construction (2,9 millions de dollars des Antilles orientales), des projets portant sur les ressources naturelles et le logement (392 750 dollars), des services sociaux (130 200 dollars) ainsi que des services divers et de petits projets (361 200 dollars).

44. En présentant son budget au Conseil législatif, M. Bramble a déclaré que, bien que les dépenses proposées fussent nettement supérieures à celles de l'année précédente, elles ne représentaient que les besoins essentiels du territoire. Le gouvernement a apprécié à sa juste valeur l'augmentation considérable de la subvention accordée par le Royaume-Uni mais n'a pas été en mesure d'accepter un des changements suggérés par ce dernier. Etant donné le manque de fonds, le gouvernement doutait de plus en plus qu'il fût en mesure de maintenir des contacts et de prendre des initiatives dans le domaine de la promotion industrielle. M. Bramble a souligné la nécessité d'obtenir des fonds pour mettre à profit les contacts qui avaient déjà été établis et a déclaré que le gouvernement examinait cette question plus à fond avec le Gouvernement du Royaume-Uni. Signalant qu'il n'y avait pas suffisamment de crédits pour financer le programme d'équipement pour 1973, M. Bramble a dit que pour utiliser au maximum les fonds d'équipement disponibles, il fallait pouvoir ajuster le programme rapidement et facilement en vue de contrebalancer les effets de délais imprévus dans sa préparation et dans son exécution, et que l'inclusion dans ledit programme d'un certain nombre de projets dont le financement ne paraissait pas possible dans l'immédiat permettrait d'opérer les ajustements voulus. Enfin, il a déclaré que le gouvernement était résolu à poursuivre une prudente politique économique et sociale ainsi qu'à continuer de gérer rationnellement les finances de Montserrat.

45. Jusqu'en 1969, les projets entrepris par le PNUD dans la région des Antilles (y compris Montserrat) ont été financés au titre des crédits pour imprévu. De 1969 à 1971 inclus, le montant correspondant aux objectifs chiffrés par pays a été alloué et, pour la période 1972-1976, un chiffre indicatif de planification a été fixé mais non attribué. Le programme par pays pour la région, fondé sur le chiffre indicatif de planification approuvé par le Conseil d'administration du PNUD au début de 1974 pour la période 1974-1978, a été ajusté en conséquence. Le montant total des fonds alloués au territoire pour la période 1967-1973 a été de 331 000 dollars des Etats-Unis, tandis que l'assistance envisagée pour la période 1974-1978 se chiffre à 180 000 dollars des Etats-Unis.

4. SITUATION SOCIALE

A. Main-d'oeuvre

46. En 1972, la population active du territoire s'élevait à 3 769 personnes, dont la grande majorité était formée de travailleurs non qualifiés ou semi-qualifiés. Sur ce total, 1 167 personnes étaient occupées dans le secteur des services, 879 dans le bâtiment et les installations, 768 dans l'agriculture et la pêche, 382 dans les entreprises d'électricité, de gaz, d'eau et d'assainissement, 204 dans l'industrie manufacturière, un nombre égal dans le secteur des transports, de l'entreposage et des communications et 115 dans le commerce. Selon le Ministre principal, le chômage féminin posait un sérieux problème (voir par. 36 ci-dessous).

47. Comme il a déjà été indiqué, le gouvernement s'est efforcé d'améliorer les possibilités d'emploi en adoptant une série de mesures destinées à accélérer le développement économique. En outre, il préconise une politique visant à améliorer la formation industrielle des travailleurs locaux (voir par. 55 ci-dessous).

48. Le Département du travail est chargé de promouvoir le bien-être général des travailleurs, de maintenir la concorde dans les relations professionnelles et d'arbitrer tout différend entre travailleurs et employeurs. En 1973, l'OIT a envoyé dans le territoire un conseiller chargé de collaborer à la révision de la législation du travail, laquelle est en grande partie périmée.

B. Santé publique

49. En 1972, les services médicaux, de santé publique et d'assainissement étaient dirigés par un médecin principal, assisté de deux médecins de district, d'un chirurgien et d'un dentiste. Il y avait également trois omnipraticiens ayant une clientèle privée. Le territoire disposait d'un hôpital général (60 lits), de trois centres de santé, de neuf dispensaires de district et d'une infirmerie. Dans un discours récent, le Gouverneur a déclaré que le gouvernement améliorerait les services médicaux et de santé, et que les travaux de construction d'un nouvel hôpital (de 67 lits) démarreraient sous peu. En avril 1974, la société Bostleman International, Ltd. aurait soumis une offre pour le nouvel hôpital.

50. On a estimé que les dépenses courantes au titre des services médicaux et de santé sont passées de 484 401 dollars, en 1972, à 544 536 dollars des Antilles orientales en 1973.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

51. Dans un discours prononcé récemment, le Gouverneur a déclaré que le gouvernement avait l'intention d'augmenter les sommes investies dans l'enseignement.

52. On trouvera dans le tableau ci-après des renseignements sur les écoles et l'effectif scolaire pour l'année 1972 :

	<u>Ecoles</u>	<u>Effectifs</u>
Enseignement primaire	16 ^{a/}	2 853
Enseignement secondaire du premier cycle	1	135
Enseignement secondaire	1	246
Formation technique et professionnelle	2	49

a/ Y compris deux écoles subventionnées et deux écoles non subventionnées, toutes les autres écoles du territoire étant des écoles publiques.

53. L'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire sont gratuits pour tous les enfants de 5 à 15 ans. Un établissement secondaire dispense un enseignement de type classique aux enfants âgés de 11 à 19 ans. Le programme permet aux élèves d'obtenir le Cambridge General Certificate of Education (Advanced Level Standard) (Certificat de fin d'études secondaires de Cambridge). Des plans de réorganisation comprenant la création de trois écoles secondaires du premier cycle destinées aux enfants du groupe d'âge de 12 à 15 ans qui ne peuvent pas trouver de place dans l'établissement secondaire ont été mis en oeuvre. Une école secondaire du premier cycle a été ouverte en septembre 1972. Lorsque la construction des deux autres écoles aura été achevée, les écoles primaires accueilleront uniquement les enfants d'âge de 5 à 11 ans.

54. Un autre fait important dans le domaine de l'enseignement en 1972 a été l'ouverture, en septembre, du nouveau collège technique de Montserrat, ce qui a entraîné la fermeture de la petite école commerciale. Le collège offre des cours d'une durée de deux ans portant sur les métiers du bâtiment, ainsi que des cours de secrétariat. Lorsqu'il disposera d'autres installations, des cours d'électricité, de mécanique et de réfrigération seront dispensés. Il y a également un centre d'activités extra-scolaires.

55. La formation d'un nombre adéquat d'enseignants originaires de Montserrat est l'un des grands problèmes auxquels se heurte le développement de l'enseignement. En 1972, les écoles primaires et les établissements secondaires du premier cycle comptaient 120 enseignants, dont 70 étaient des assistants non diplômés. L'établissement secondaire en comptait 18 (y compris trois assistants non diplômés). On s'est efforcé au cours de l'année de maintenir le niveau de formation existant dans les écoles normales et d'améliorer les activités de formation en cours d'emploi. Quinze enseignants ont suivi des cours outre-mer. Vingt-cinq autres ont suivi des cours au Centre de Cork Hill, où ils ont également participé à un programme spécial de formation en cours d'emploi dispensé par des instructeurs fournis par les Gouvernements du Canada et du Royaume-Uni.

56. On a estimé que les dépenses publiques dans le domaine de l'enseignement étaient passées de 808 210 dollars des Antilles orientales en 1972 (y compris les subventions au titre du développement) à 1,4 million de dollars (y compris les subventions au titre du développement) en 1973.

TABLE DES MATIERES

Paragraphes

1. Généralités	1 - 2
2. Evolution constitutionnelle et politique	3 - 26
3. Situation économique	27 - 52
4. Situation sociale	53 - 57
5. Situation de l'enseignement	58 - 60

* Publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.931 et Add.1.

1. GENERALITES

1. Le rapport du Comité spécial à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale a/ contient les renseignements essentiels sur le territoire b/. On trouvera ci-après des renseignements complémentaires.

Population

2. D'après les résultats du dernier recensement, qui a eu lieu en octobre 1970, la population du territoire s'élevait à 5 675 habitants, dont la majorité était de souche africaine, le reste se composant de métis ou de personnes de souche européenne. En outre, 6 000 à 8 000 personnes originaires des îles Turques et Caïques vivaient en dehors du territoire, parmi lesquelles 3 185 aux Bahamas. Le siège du gouvernement se trouve à Cockburn Town (Grande Turque) qui compte une population de 2 300 habitants. Le nombre d'habitants des îles Turques et Caïques n'a pratiquement pas changé au cours des dix dernières années, car l'émigration et un taux de mortalité infantile relativement élevé compensent un taux d'accroissement naturel assez rapide.

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XIV, annexe, sect. D.

b/ Les renseignements figurant dans cette section sont tirés de documents publiés antérieurement et des renseignements que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général, le 21 août 1973, conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, pour l'année se terminant le 31 décembre 1972.

2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

A. Constitution

3. Un aperçu des dispositions constitutionnelles énoncées dans le Turks and Caicos Islands (Constitution) Order, 1969, figure dans le rapport du Comité spécial à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale c/. En raison de l'accès imminent des Bahamas à l'indépendance, le Turks and Caicos Islands (Constitution) Order, 1969, a été modifié en avril 1973 pour mettre fin au mandat du Gouverneur des Bahamas comme Gouverneur des îles Turques et Caïques et pour créer un poste de gouverneur distinct pour le territoire. L'amendement visait également à créer une cour suprême et une cour d'appel propres au territoire. Le 25 avril 1973, en application des textes nouveaux, l'ancien administrateur du territoire, M. A. G. Mitchell, a prêté serment en qualité de Premier Gouverneur des îles Turques et Caïques. Le 30 avril 1973, M. W. W. Hutton, premier secrétaire, et M. S. Trees, secrétaire aux finances, ont également prêté serment en qualité de membres de droit du Conseil d'Etat du territoire.
4. Le Gouverneur est habilité à légiférer sur l'avis du Conseil d'Etat et avec son approbation, sous réserve du pouvoir que conserve la Couronne de refuser son approbation. Sauf circonstances exceptionnelles, le Gouverneur est tenu de consulter le Conseil d'Etat lorsqu'il définit la politique du gouvernement et lorsqu'il exerce les fonctions qui lui ont été confiées, mais il peut passer outre, lorsqu'il le juge opportun, à l'avis donné par le Conseil. Le Conseil d'Etat se compose d'un président (Speaker), de trois membres de droit, de deux ou trois membres désignés et de neuf membres élus.
5. Aux termes de la Constitution telle qu'elle a été amendée en 1973, le Gouverneur est habilité à créer un ou plusieurs comités du Conseil d'Etat. Il peut charger ces comités de s'occuper de questions diverses, à l'exception de questions touchant à la défense, aux affaires extérieures, à la sécurité intérieure, à la police et à la fonction publique, dont il demeure responsable. Le Gouverneur a également certains pouvoirs en matière de contrôle financier; il doit notamment veiller à ce que soient respectées les conditions dont est assortie l'assistance financière fournie par le Gouvernement du Royaume-Uni et à ce que le budget annuel soit équilibré.

B. Nomination du Commissaire constitutionnel

6. En octobre 1972, le Conseil d'Etat a prié le Gouvernement du Royaume-Uni de réviser la Constitution du territoire, qui datait de 1969. A la suite de cette demande, en mai 1973, le Ministre britannique des affaires étrangères et du Commonwealth a informé le Gouverneur du territoire que lord Oxford,

c/ Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), vol. IV, chap. XVIII, annex I.F., par. 7 à 14.

comte d'Oxford et d'Asquith, avait été nommé Commissaire constitutionnel et arriverait dans le territoire dans le courant de l'année, afin d'étudier les possibilités de modifications constitutionnelles ouvertes aux îles Turques et Caïques.

7. S'agissant du mandat de lord Oxford, le Gouvernement du Royaume-Uni a précisé dans un communiqué que le Commissaire constitutionnel était chargé "d'étudier les différentes formes que pourrait revêtir l'évolution constitutionnelle du territoire compte tenu des vœux de la population et des réalités de la situation locale; de conseiller en conséquence le Gouvernement de Sa Majesté quant aux modifications à apporter à la Constitution actuellement en vigueur; lorsqu'il mènera son étude, de consulter le Gouverneur, les membres du Conseil d'Etat et des organisations intéressées et les membres de la population; et de faire rapport". Dans ce communiqué, le gouvernement a insisté sur le fait qu'aux termes de son mandat le Commissaire constitutionnel était expressément prié de tenir compte des vœux de la population et qu'il était donc souhaitable que chaque membre de la communauté du territoire présente ses vues.

8. Lord Oxford est arrivé aux îles Turques et Caïques le 27 octobre. Lors d'une réunion publique qui a eu lieu le 9 novembre à la Grande Turque, il a évoqué un certain nombre de questions qu'il désirait étudier avant d'établir son rapport. Ultérieurement, sur la demande de certains orateurs qui avaient pris la parole durant la réunion, les questions qui avaient été soulevées ont été récapitulées et publiées de manière à aider la population à faire connaître ses vues.

9. Les divers points et questions mentionnés par lord Oxford étaient essentiellement les suivants :

- a) Le régime constitutionnel en vigueur dans le territoire et le mécanisme de prise des décisions;
- b) La structure générale du pouvoir;
- c) La question de savoir si le système de Conseil d'Etat est le plus efficace et le plus adéquat pour les îles;
- d) Les domaines dans lesquels le Gouverneur devrait consulter le Conseil d'Etat;
- e) Les questions se posant en matière électorale (majorité électorale, conditions de résidence, nombre des membres élus de la législature et dispositions en matière de circonscriptions);
- f) Le pouvoir de contrôle en dernier ressort que le Gouvernement du Royaume-Uni estimerait nécessaire de conserver sur l'administration du territoire.

10. En ce qui concerne le dernier point, lord Oxford a également fait la déclaration suivante : "Si vous vouliez l'indépendance totale, peut-être le Gouvernement britannique serait-il prêt à vous l'accorder et peut-être est-ce là aussi une question à laquelle vous pourriez réfléchir. Mais si vous ne voulez pas l'indépendance et souhaitez plutôt continuer à bénéficier de la protection et de l'aide de la Grande-Bretagne, vous devez reconnaître que le Gouvernement britannique est responsable et garant en dernier ressort de la bonne administration de ces îles et doit donc pouvoir exercer, par l'intermédiaire du Gouverneur, un certain pouvoir de contrôle en dernier ressort". Lord Oxford a ajouté : "quelles que soient les modifications apportées à la Constitution, il devra toujours subsister un certain degré de contrôle financier".

C. Statut futur du territoire

11. Le 10 janvier 1974, M. Max Saltsman, membre du Nouveau parti démocratique (parti d'opposition), au Parlement canadien, a présenté au Parlement une proposition de loi tendant à ce que le territoire fasse partie intégrante du Canada en devenant une onzième province, ou un comté de la Nouvelle-Ecosse, qui est la province la plus proche géographiquement des îles Turques et Caïques. Cette proposition prévoyait également la désignation immédiate par le Gouverneur en Conseil d'un comité d'étude, composé de personnalités officielles, qui devrait rencontrer les représentants du Conseil d'Etat du territoire.

12. Le 14 janvier, commentant cette proposition de loi, le gouverneur Mitchell a déclaré qu'il existait dans les îles une forte préférence en faveur du Canada, remontant à ce qui avait été une étroite association commerciale qui avait "disparu" depuis l'arrêt de l'exploitation du sel dans le territoire. Le gouverneur Mitchell a ajouté que les habitants des îles, qui reçoivent du Royaume-Uni une aide financière représentant environ 400 dollars des Etats-Unis par an et par habitant, figuraient parmi les populations le "plus assistées" du monde, et qu'ils surestimaient peut-être l'avantage économique d'une association avec le Canada. Le Gouverneur a signalé que "les autorités locales ne pouvaient pas prendre position avant de connaître l'attitude du Gouvernement canadien et d'avoir déterminé le type d'association proposé".

13. Le 28 janvier, une délégation des îles Turques et Caïques, composée de trois membres du Conseil d'Etat, s'est rendue au Canada pour appuyer l'initiative de M. Saltsman tendant à intégrer le territoire à ce pays. Deux jours après le retour de la délégation, le Conseil s'est réuni pour examiner la question. Les membres élus du Conseil ont par la suite présenté une pétition au Gouverneur, qui, sur leur demande, l'a transmise pour examen à sir Alec Douglas-Home, ministre britannique des affaires étrangères et du Commonwealth.

14. Selon les membres du Conseil, cette pétition reflétait les sentiments de la vaste majorité des habitants du territoire. Les membres du Conseil déclaraient en outre que, dans le contexte des relations actuelles, l'aide financière générale du Royaume-Uni ne suffisait pas pour répondre aux besoins

et assurer le développement des îles Turques et Caïques, et qu'ils avaient l'intention et l'ambition de développer le territoire pour qu'il puisse se passer de cette aide, que les membres du Conseil considéraient comme une "charge" pour le Royaume-Uni.

15. Appelant l'attention sur les liens commerciaux existant entre le Canada et les îles Turques et Caïques, les membres du Conseil ajoutaient que l'association avec ce pays mettrait les îles en contact direct avec les ressources canadiennes dans les domaines du commerce, de l'industrie et du tourisme. Ils exprimaient la conviction que le peuple et le Gouvernement canadiens accueilleraient avec satisfaction une association avec les îles Turques et Caïques, sur le plan politique ou économique, ou les deux à la fois.

16. Le passage final de cette pétition était rédigé comme suit :

"En conséquence, nous, membres élus du Conseil d'Etat, en notre nom et au nom du peuple du territoire, demandons humblement, mais fermement, que le Gouvernement de Sa Majesté nous reconnaisse le droit de parvenir à une association... avec le Canada, et demandons en outre instamment et fermement au Gouvernement de Sa Majesté de faire tout ce qui est en son pouvoir en vue de la réalisation d'une association et de mener rapidement à bien les négociations qui pourront être nécessaires..."

17. Le 2 février, le Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni aurait fait savoir qu'il n'avait reçu du territoire "aucune demande officielle de pourparlers", mais qu'il consultait le Gouvernement canadien à ce sujet. D'autre part, il a été signalé que ni sir Alec Douglas-Home ni le Secrétaire d'Etat canadien aux affaires étrangères ne semblaient "souhaiter aucunement entamer des négociations en vue d'un changement de statut de la colonie".

18. Le 10 avril, le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères a prononcé, devant la Chambre canadienne des communes, une déclaration sur la question de l'association entre le Canada et les îles Turques et Caïques. Le texte en est ainsi libellé :

On a, ces derniers temps, accordé beaucoup d'attention à une proposition d'association entre le Canada et les îles Turques et Caïques situées au sud-est des Bahamas. Cette proposition a fait l'objet, tant au Canada que dans les îles, d'une vaste publicité et de nombreuses spéculations. La question de liens politiques étroits entre le Canada et les îles des Antilles se pose périodiquement depuis la création de la confédération. Vers la fin de la première guerre mondiale, elle a retenu tout particulièrement l'attention de sir Robert Borden mais depuis lors, on ne trouve rien dans les archives qui indique que cette proposition ait été envisagée par l'un quelconque des gouvernements canadiens qui se sont succédé. Le Canada n'a pas cherché à étendre son territoire au-delà de ses frontières actuelles.

Pour les habitants des îles Turques et Caïques, dont le nombre ne s'élève qu'à 6 ou 7 000, une association avec le Canada unifierait inévitablement que leurs îles seraient envahies par les visiteurs venus du nord et qu'ils seraient alors des étrangers dans leur propre pays. Les complications que créerait pour les habitants des îles et pour les Canadiens une annexion ou une association formelle pourraient se faire sentir dans de nombreux secteurs tels que les tarifs douaniers, les impôts, la défense, l'immigration et les relations des îles et du Canada avec les Antilles. En fait, le Canada s'étendrait jusqu'aux Antilles, séparant les îles Turques et Caïques du reste de la région. La législation et la réglementation canadiennes s'appliqueraient par exemple aux déplacements.

De façon générale, en étendant le Canada jusqu'aux Antilles selon la formule considérée, on introduirait un élément de déséquilibre dans la région, en particulier si l'on favorisait financièrement un petit nombre d'habitants par rapport à leurs voisins qui se chiffrent à plusieurs millions. C'est grâce à la coopération à l'intérieur des régions et entre elles que l'on doit résoudre le problème des disparités entre pays riches et pays pauvres. Telle a été la politique adoptée par les gouvernements canadiens qui se sont succédé. Ce n'est pas en créant un nouveau lien qui pourrait être considéré comme néo-colonialiste que l'on résoudra efficacement ces disparités.

Le Gouvernement canadien estime qu'il n'est nullement évident qu'une association comporterait des avantages réciproques par rapport aux relations amicales qui existent actuellement, que le Canada ne devrait pas chercher à modifier ses frontières actuelles et qu'il ne devrait donc pas, en toute justice, s'attarder davantage sur la question d'une association avec les îles Turques et Caïques.

D. Partis politiques

19. En mars 1973, le congrès annuel du parti travailliste des îles Turques et Caïques (TCLP) a élu à la tête du parti M. Headley Durham, membre du Conseil d'Etat en remplacement de M. Clarence T. Jolly, fondateur (en janvier 1972) du seul parti politique du territoire. Des considérations d'ordre financier auraient donné lieu à des divergences d'opinions entre les dirigeants du TCLP. M. Jolly a soutenu que l'élection n'était pas valable, faute de preuve satisfaisante attestant que tous les membres votants avaient entièrement acquitté leurs cotisations.

20. Le nouveau chef du parti a fait dans une entrevue la déclaration suivante : "Voilà la première élection qui ait jamais eu lieu dans ce parti démocratique, à la demande de la majorité des membres, mécontents de la manière dont étaient tenues les archives et la comptabilité." Il a ajouté que le principal objectif du parti était d'appuyer et d'encourager tous les investisseurs susceptibles de contribuer au développement du territoire. Le TCLP ferait connaître les vues et les griefs des investisseurs et s'efforcerait de protéger leurs investissements de manière appropriée.

E. Fonction publique

21. En janvier 1973, les fonctionnaires du territoire ont constitué une Association de la fonction publique, dont le principal objectif est de reconnaître aux fonctionnaires des îles Turques et Caïques un statut officiel qui leur permette de traiter sur un pied d'égalité avec les associations du même type dans d'autres territoires. Un comité composé de sept membres a été constitué pour rédiger des statuts qui s'inspireraient de ceux d'associations analogues dans les îles Caïmanes et à la Jamaïque. L'Association a pour but de protéger les intérêts et le bien-être de ses membres et de favoriser de bonnes relations entre les fonctionnaires et le reste de la population.

F. Statut des habitants des îles Turques et Caïques résidant aux Bahamas

22. Sur plus de 3 000 personnes originaires des îles Turques et Caïques vivant aux Bahamas (voir par. 2 ci-dessus) d/, environ 2 000 travaillent essentiellement à New Providence et à la Grande Bahama. Les salaires de ces travailleurs sont importants pour l'économie des îles Turques et Caïques et l'argent qu'ils envoient est une source de revenus substantielle pour leurs familles.

23. La Bahamas Nationality Act (loi sur la nationalité des Bahamas), qui est fondée sur les dispositions de la nouvelle Constitution des Bahamas, a été promulguée le 10 juillet 1973. Certaines dispositions de cette loi, portant sur la citoyenneté et sur les protégés britanniques, intéressent les habitants des îles Turques et Caïques résidant aux Bahamas. Selon cette loi, on entend par protégés britanniques les personnes ainsi définies aux fins de la loi de 1948 sur la nationalité britannique. Cependant, c'est essentiellement du point de vue de la citoyenneté que cette loi intéresse les ressortissants des îles Turques et Caïques résidant aux Bahamas. Ils ont jusqu'au 9 juillet 1974 pour décider, soit de demander la citoyenneté bahamienne, soit de conserver leur statut actuel. En vertu de la nouvelle Constitution des Bahamas, il n'est pas possible d'avoir la double nationalité, mais rien ne peut priver un habitant des îles Turques et Caïques de son droit de revenir dans son lieu d'origine; toutefois, ses droits politiques dans le territoire peuvent être subordonnés à certaines conditions de résidence et de domicile définies dans la Constitution.

G. Bases militaires

24. Les Etats-Unis d'Amérique ont à la Grande Turque une base d'engins télégués et une station navale couvrant 230 hectares, et une station de garde-côtes dans la Caïque du Sud. En 1970, environ 80 autochtones étaient employés dans

d/ Ibid., vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXIV, annexe, sect. D, par. 19.

ces bases e/. Selon les rapports communiqués, il a été convenu en 1971 que les avions privés et commerciaux pourraient utiliser l'aérodrome qu'exploite dans le territoire l'armée de l'air des Etats-Unis.

25. En juin 1973, on a signalé qu'à l'issue d'entretiens entre le Premier Ministre des Bahamas, M. Lynden O. Pindling, et les Gouvernements du Royaume-Uni et des Etats-Unis, il aurait été entendu que, si le Gouvernement du Royaume-Uni en faisait la demande au nom des îles Turques et Caïques, l'Accord relatif aux bases américaines dans le territoire serait réexaminé. Il est probable que l'on étudierait alors la fourniture de services complémentaires par les bases (en lieu et place de loyer), qui ont notamment des installations sur la jetée sud (South Pier), et l'utilisation accrue de l'aéroport de la Grande Turque. On a également signalé que d'importants travaux de reconversion et de réparation étaient en cours dans les deux principales bases des Etats-Unis sur la Grande Turque.

26. En novembre 1973, on a signalé que l'officier commandant la base de l'armée de l'air des Etats-Unis sur la Grande Turque se préparait à examiner avec ses supérieurs diverses questions touchant les relations entre les bases militaires et le Gouvernement et la population des îles Turques et Caïques. Lors des révisions périodiques de l'Accord relatif aux bases, qui doit expirer en 1977 s'il n'est pas expressément renouvelé d'un commun accord, deux points précis seront réexaminés, à savoir : l'utilisation de la jetée sud (South Pier) sur la Grande Turque et le fait que les magasins hors taxe installés sur les bases sont ouverts aux personnes étrangères à ces bases, ce qui, d'après certains hôteliers et commerçants de la Grande Turque, ferait du tort à leurs affaires. A ce propos, des réunions auraient eu lieu entre le Gouverneur, l'officier commandant la base et les hôteliers.

e/ Ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), vol. V, chap. XXIV, annexe I.F, par. 14 à 16.

3. SITUATION ECONOMIQUE

A. Généralités

27. Vu la pauvreté générale du sol, l'insuffisance des précipitations et les cyclones auxquels le territoire est exposé, la superficie cultivable est limitée et l'agriculture est essentiellement une agriculture de subsistance. En conséquence, la plupart des produits alimentaires et agricoles nécessaires au territoire sont importés. Il n'existe pratiquement aucune agriculture dans les îles Turques et Caïques du Sud. Sur les autres Caïques, on cultive normalement du maïs, des fèves, et d'autres denrées en quantités suffisantes pour répondre aux besoins locaux, mais les agriculteurs n'ont guère de raisons qui les poussent à produire davantage. Dans la plupart des agglomérations, le bétail, qui consiste principalement en bovins, porcs et volaille, est élevé pour compléter l'alimentation.

28. L'industrie de la pêche occupe toujours une place importante dans l'économie du territoire. Les exportations de langoustes surgelées et cuites lui assurent la plus grande partie de ses recettes en devises. La production totale de l'industrie de la pêche a augmenté de 7,5 p. 100, passant de 616 415 queues de langoustes en 1971 à 666 618 queues en 1972. Les exportations de chair de conques séchées à destination d'Haïti ont décliné au cours des dernières années.

29. Un petit service des pêcheries est chargé d'appliquer la politique du Conseil d'Etat en ce qui concerne l'industrie de la pêche et il est assisté dans sa tâche par un conseiller spécial des pêcheries dont les services sont fournis dans le cadre d'un plan d'assistance technique britannique. Ce service exerce un contrôle sur les pêcheurs et les trois usines de traitement du poisson et poursuit la réalisation d'un programme de recherche. Soucieux d'éviter que les ressources en langoustes ne s'épuisent trop vite, le Conseil d'Etat a adopté une politique conservatrice en ce qui concerne la délivrance des licences d'exportation. L'industrie du sel s'est maintenue en 1972 à peu près au même niveau que les années précédentes (voir par. 39 ci-dessous).

30. Vu la pénurie de ressources naturelles et l'absence d'industries, la population des îles Turques et Caïques est largement tributaire de produits importés. Les denrées alimentaires, les boissons et les autres biens de consommation constituent les principales importations. Les importations de matières premières ont toutefois considérablement augmenté. La valeur des importations dépasse celle des exportations, mais ce déséquilibre est habituellement compensé grâce à l'aide fournie par le Royaume-Uni, l'achat de terrains par les étrangers, les dépenses du personnel des bases militaires des Etats-Unis et les fonds envoyés par les émigrés. En 1972, les importations (mises à part les importations gouvernementales) se sont chiffrées

à environ 3 millions de dollars jamaïquains f/ (400 000 dollars jamaïquains pour des produits provenant du Royaume-Uni, 300 000 dollars jamaïquains pour les produits provenant d'autres parties du Commonwealth et 2,3 millions de dollars jamaïquains pour les produits provenant d'autres pays). Les exportations pour la même année ont représenté au total environ 1 million de dollars jamaïquains et ont consisté principalement en exportations de langoustes qui se sont chiffrées à 970 180 dollars jamaïquains. Les autres exportations consistaient en chair de conques séchées et surgelées, en poissons et en sel.

31. En 1972, les dépenses publiques ont atteint 2,3 millions de dollars jamaïquains. On a estimé l'aide fournie par le Royaume-Uni sous forme de subvention à 905 500 dollars jamaïquains et l'aide fournie à l'équipement à 552 097 dollars jamaïquains. Les recettes locales ont été estimées à 765 983 dollars jamaïquains. Le total des dépenses publiques pour 1973, qui s'est élevé d'après les estimations à environ 3 millions de dollars jamaïquains, a été approuvé par le Conseil d'Etat au cours de sa session budgétaire de mai de la même année. Sur ces 3 millions, 2,2 millions concernent des dépenses renouvelables et 826 343 dollars jamaïquains des dépenses d'équipement. L'éducation absorbe la majeure partie des dépenses publiques (voir par. 60 ci-dessous). On a estimé l'aide fournie par le Royaume-Uni sous forme de subvention à 1,1 million de dollars jamaïquains. Les recettes locales, provenant essentiellement des droits d'importation, se sont élevées à 988 004 dollars jamaïquains.

32. En mai 1973, le Gouverneur du territoire a déclaré, lors de la session budgétaire du Conseil d'Etat, que le gouvernement avait accepté en 1972 le projet de plan de développement élaboré par la société Shankland Cox and Associates pour le territoire g/. Il a ajouté qu'en convertissant le plan de développement en un budget d'équipement le gouvernement avait commencé à prendre les mesures nécessaires pour doter le territoire d'une infrastructure qui puisse attirer les investisseurs, notamment dans le domaine de l'industrie du tourisme.

33. Au cours de la période examinée, l'Encouragement of Development Ordinance a été promulguée en vue d'encourager les investissements tant nationaux qu'étrangers, et le Conseil d'Etat a approuvé la création d'une Statutory Development Corporation, qui sera chargée de gérer les prêts accordés à des conditions de faveur par la Banque antillaise de développement. Le gouvernement, conscient des conséquences peu souhaitables que pourrait avoir un développement foncier trop rapide et non planifié a fait preuve de circonspection en la matière. Il a également envisagé de mettre de plus en plus l'accent sur l'amélioration des communications, sur les équipements sociaux, l'enseignement et la formation. L'un des événements importants pour le système bancaire et monétaire a été le remplacement de l'unité monétaire du territoire, le dollar jamaïquin, par le dollar des Etats-Unis (voir par. 50 à 52 ci-dessous).

f/ Un dollar jamaïquin équivaut à 1,10 dollar des Etats-Unis (voir également par. 50 à 52 ci-dessous).

g/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXIV, annexe, sect. D, par. 6.

B. Développement des affaires immobilières et tourisme

34. En 1971, l'établissement du cadastre a été achevé pour toutes les îles et on a pu ainsi connaître les propriétaires de toutes les terres dans le territoire. La plupart d'entre elles appartiennent à la Couronne et les autres sont en grande partie en propriété libre. Les terres de la Couronne sont généralement mises à la disposition de ceux qui veulent les aménager, moyennant signature d'un contrat de location-vente assorti de certaines conditions. Les terres sont d'abord données à bail et un titre de propriété n'est délivré qu'après que les terres ont été mises en valeur conformément aux conditions et modalités du bail. Si les terres de la Couronne sont nécessaires pour l'agriculture, elles ne peuvent être utilisées qu'après la signature d'un bail, sous réserve qu'elles conviennent. En 1972, les terres inscrites au registre foncier ont donné lieu à 880 transactions, dont le montant déclaré a été de 1,3 million de dollars jamaïcains.

35. Il a été signalé en avril 1973 que la Planning and Developmental Authority (Autorité chargée de la planification et du développement) avait approuvé inconditionnellement une cinquantaine de demandes d'ouverture de chantiers dans différentes zones pour des travaux de construction évalués à 646 800 dollars jamaïcains. Parmi les travaux en question figurait la construction à Providenciales d'un port de plaisance d'un coût de 100 000 dollars jamaïcains.

36. En 1972, 4 670 touristes se sont rendus dans le territoire et y ont fait des dépenses d'un montant estimatif de 750 000 dollars jamaïcains. On prévoyait qu'en 1973 6 000 personnes environ se rendraient dans les îles. La plongée sous-marine qui, d'après certaines informations de presse, est une activité en voie d'expansion rapide, a connu un développement sensible. Tout donnait à penser que la plongée sous-marine constituerait à elle seule le principal élément des activités touristiques dans le territoire.

37. La capacité d'accueil des hôtels est passée de 94 lits en 1970 à 130 en 1972; en 1973, les installations destinées au tourisme et aux activités connexes ont continué à s'agrandir et plus de 60 nouvelles chambres seront sans doute à la disposition des touristes à la prochaine saison. Parmi les nouveaux établissements figurent le Meridian Club à Pine Cay, une annexe de l'hôtel Kittins à la Grande Turque et d'autres hôtels et pavillons dans la Caique du Nord et la Caique du Sud.

38. L'Office du tourisme, créé en 1971 et réorganisé en 1973, est membre actif de la Caribbean Travel Association. Une de ses tâches est d'attirer davantage de visiteurs dans le territoire par la publicité, des publications et d'autres moyens. Mais malgré les efforts déployés pour accroître les installations d'accueil, le territoire n'a pas été en mesure de faire face à l'afflux croissant des visiteurs et l'Office du tourisme aurait commencé à limiter sa publicité vers la fin de 1973. On a estimé que l'Office dépenserait en 1974 30 000 dollars des Etats-Unis environ, soit 10 000 dollars de plus qu'en 1973.

C. Industries

39. Exception faite des trois usines de traitement du poisson dont il a déjà été question (voir plus haut le par. 29) et d'un nombre limité d'industries artisanales, il n'y a pratiquement pas d'activité industrielle dans les îles depuis la fermeture des salines en 1964. On continue à produire du sel à Salt Cay, mais avec de fortes subventions du gouvernement, soucieux d'assurer un emploi à une partie de la population. Les exportations de sel se sont élevées, en 1972, à 2 235 tonnes, d'une valeur de 7 545 dollars jamaïcains, alors que les subventions gouvernementales se montaient à 43 264 dollars jamaïcains.

40. Ainsi qu'il a déjà été indiqué h/, les représentants du Conseil d'Etat, du gouvernement territorial et du Gouvernement du Royaume-Uni ont eu des entretiens en avril 1973 avec des représentants d'Esso Inter-America au sujet de la possibilité de construire une raffinerie de pétrole dans l'île inhabitée de la Caïque de l'Ouest. En mai 1973, lors de l'ouverture officielle de la session budgétaire du Conseil d'Etat, le Gouverneur a indiqué qu'un compte rendu des négociations avec Esso en vue de la construction d'une raffinerie de pétrole avait été présenté au Conseil d'Etat en 1972. Les études entreprises par Esso s'étaient avérées plus complexes et plus délicates qu'on ne l'avait alors prévu. Le Gouverneur a ajouté que la future politique énergétique du Gouvernement des Etats-Unis serait l'un des nombreux facteurs qui détermineraient la décision définitive. Il n'en restait pas moins que les bases de l'accord en vertu duquel la raffinerie serait peut-être construite un jour avaient été établies et le Conseil d'Etat avait décidé d'accorder une option à Esso Inter-America.

41. En juin 1973, on a signalé qu'Esso avait payé 100 000 dollars des Etats-Unis au gouvernement pour le dédommager des dépenses qu'il avait encourues lors de l'établissement des plans de l'éventuelle raffinerie et que cette société lui avait en outre versé un montant de 200 000 dollars des Etats-Unis pour l'achat de terrains sur le versant océanique de la Caïque de l'Ouest. En contrepartie, Esso a obtenu une option, jusqu'au 30 juin 1976, pour la construction d'une raffinerie de pétrole sur cette île. Esso se propose de construire en même temps des logements et des équipements connexes à Providenciales. Le gouvernement du territoire a fait savoir qu'il fallait que cet ensemble s'intègre entièrement à l'habitat de l'île.

D. Communications et autres éléments d'infrastructure

42. La plupart des îles habitées du territoire ont des pistes d'atterrissage. Un service aérien semi-hebdomadaire, exploité par Mackey International Airlines Inc. entre Miami et la Grande Turque, fait également escale à la Caïque du Sud, dont la

h/ Ibid., par. 35 à 37.

piste de 2 000 m environ dispose d'installations de ravitaillement en combustible et d'atterrissage de nuit. La compagnie de navigation aérienne OIA (Out Island Airways) assure, par l'intermédiaire de sa filiale locale, Turks and Caicos Airways, des vols réguliers vers les îles habitées du territoire et vers Port-au-Prince. En 1972, la piste d'atterrissage de Salt Cay et la piste du terrain de la Caïque du Nord ont fait l'objet d'aménagements majeurs.

43. Le territoire dispose de trois ports commerciaux : la Grande Turque, qui est le plus important, Cockburn Harbour et Providenciales. Les compagnies de navigation Caribbean Shipping Company et Windward Shipping Company font escale tous les mois dans les ports du territoire, qu'elles ravitaillent en vivres et en marchandises en provenance de Miami. Le gouvernement assure le service régulier entre la Grande Turque et la Caïque du Sud au moyen d'un petit bateau qui transporte du fret. Les navires de la Royal Netherlands Steamship Company et de la Pacific Steam Navigation font également escale à la Grande Turque au cours de leurs voyages entre l'Europe et les Etats-Unis, à des intervalles de deux ou trois mois.

44. Un expert de l'ONU s'est récemment rendu dans le territoire pour étudier les moyens d'améliorer les installations portuaires. Son analyse statistique du trafic de marchandises à la Grande Turque fait ressortir que le volume total des marchandises manutentionnées dans le port s'élève à 18 299 tonnes, dont 10 649 tonnes - comprenant surtout des combustibles liquides et des marchandises sèches - ont été reçues à l'intention des bases américaines du territoire.

45. Les routes principales de la Grande Turque sont goudronnées. Quelques routes secondaires de la Grande Turque et les routes de Salt Cay sont revêtues de résidus provenant des salines et assurant un revêtement dur et résistant. On signalait en mai 1973 que l'arrivée du nouveau matériel de terrassement permettrait de faire des progrès considérables dans le domaine des communications, car elle marquait l'ouverture des travaux du projet le plus ambitieux du territoire, à savoir la construction d'une chaussée reliant la Caïque du Milieu à la Caïque du Nord.

46. La société Cable and Wireless (West Indies), Ltd., exploitée sous licence du gouvernement territorial, assure le service international par télégraphe et par télex. Un réseau téléphonique automatique à cadran a été mis en place à la Grande Turque en 1972; on procédait également à l'installation d'autres réseaux dans la Caïque du Sud et à Providenciales.

47. La Grande Turque et la Caïque du Sud sont dotées de compagnies publiques d'électricité qui sont passées sous le contrôle du gouvernement en 1972 et qui sont gérées par une entreprise commerciale sous contrat du gouvernement. En 1972, le réseau a été amélioré. Des fonds ont été votés au titre du programme 1974/75 d'aide à l'équipement pour la mise en place d'une compagnie de distribution d'électricité dans les autres îles du territoire.

48. En septembre 1973, on signalait que la British Development Division des Antilles avait approuvé la demande du gouvernement territorial en vue d'obtenir une allocation de 45 241 livres sterling pour l'aménagement de l'approvisionnement en

eau du territoire. Dans la Grande Turque, on prévoyait l'installation de citernes, de moyens de captation d'eau de pluie et d'un système d'osmose inverse. Dans la Caïque du Nord, gravement atteinte par la sécheresse, on prévoit l'aménagement d'un terrain pour l'installation de puits, de pompes et de canalisations de distribution.

E. Banque et monnaie

49. Le territoire est doté d'une Caisse d'épargne nationale (Government Savings Bank) qui compte trois agences. Une banque commerciale, la Barclays Bank International, Ltd., a son siège dans la Grande Turque et elle a également des agences dans la Caïque du Sud et à Providenciales.

50. On se rappellera qu'en janvier 1973 i/, le Gouvernement jamaïcain avait rétabli la parité fixe pour le dollar jamaïcain (qui était également l'unité monétaire des îles Turques et Caïques) au taux de 1,10 dollar des Etats-Unis pour un dollar jamaïcain. Cette décision a eu pour effet de rendre incertaine la situation monétaire du territoire. En juin, on a annoncé que les îles Turques et Caïques ne pourraient plus utiliser le dollar jamaïcain comme monnaie légale et on a suggéré que ces îles suivent l'exemple des îles Caïmanes en créant leur propre devise. Néanmoins, un porte-parole du gouvernement a déclaré à l'époque que cette solution n'était pas possible vu la population peu importante du territoire et, entre autres facteurs, la nécessité de garantir cette monnaie ainsi que le prix de revient élevé de l'impression des billets de banque et de la frappe des pièces de monnaie. La Chambre de commerce du territoire a émis l'opinion que les îles devraient adopter comme monnaie légale celle d'une des grandes zones commerciales, comme par exemple les Etats-Unis ou le Canada.

51. Après plusieurs délibérations, on a officiellement annoncé le 29 juin que le Federal Reserve Board des Etats-Unis n'avait formulé aucune objection à ce que le dollar des Etats-Unis soit utilisé par les îles Turques et Caïques comme monnaie légale. Au début de juillet, le Conseil d'Etat du territoire a signé un décret visant à changer la monnaie en remplaçant le dollar jamaïcain par le dollar des Etats-Unis, à compter du 1er août 1973. Le taux de conversion a été fixé à 1,10 dollar des Etats-Unis pour un dollar jamaïcain. Un décret assouplissant la réglementation du contrôle des changes a également été signé par les autorités compétentes du territoire.

52. Le 10 août, on a annoncé que l'opération de la transition dont s'était chargée la Barclays Bank International s'était faite sans encombre et que le changement avait été accueilli très favorablement par les milieux d'affaires, surtout ceux qui cherchaient à développer les échanges commerciaux entre le territoire et l'étranger. On a signalé également que le changement aurait un effet considérable sur l'économie du territoire, en ce sens surtout qu'il encouragerait les investissements directs de capitaux d'Amérique du Nord.

i/ Ibid., par. 48 à 52.

4. SITUATION SOCIALE

A. Main-d'oeuvre

53. Le développement du tourisme a créé un certain nombre d'emplois dans le territoire. De nombreux emplois sont également fournis par la Turks Island Importers, Ltd., par les bases militaires américaines situées sur la Grande Turque, par l'industrie de la pêche principalement sur la Caïque du Sud et Providenciales, par l'industrie extractive de sel subventionnée par le gouvernement pour créer des emplois à Salt Cay, ainsi que par deux sociétés de promotion immobilière sur la Caïque du Sud et à Providenciales. Selon les renseignements dont on dispose, un certain nombre de personnes originaires des îles Turques et Caïques qui résidaient aux Bahamas sont rentrées dans le territoire, mais il n'en est pas résulté de risque sérieux de chômage.

54. En 1972, un organisme faisant office à la fois de bureau de la main-d'oeuvre et de bourse du travail a été créé, et on a commencé à imatriculer les employeurs et les employés. Le droit de fonder des syndicats est garanti par l'Ordonnance relative aux associations professionnelles. La même année, le Gouvernement du Royaume-Uni a fourni les services d'un consultant en matière de formation professionnelle, au titre de son programme d'assistance technique, afin de fournir des conseils concernant la création d'un centre de formation professionnelle. Les crédits nécessaires à la première phase de ce projet ont été votés au titre du budget d'équipement pour 1973/74.

B. Santé publique

55. Le Département des services médicaux et de la santé publique est placé sous le contrôle du Chef des services médicaux qui réside sur la Grande Turque. Les installations médicales du territoire consistent en un hôpital général de 16 lits situé sur la Grande Turque, équipé d'un petit bloc opératoire, d'un appareil de radioscopie et d'un laboratoire rudimentaire. A côté de l'hôpital, se trouve également un dispensaire de 10 lits comportant un personnel infirmier et fonctionnant parallèlement à l'hôpital. Il existe en outre 4 centres de consultations médicales aux îles Turques et Caïques. Le territoire n'offre aucune possibilité de formation et le personnel médical qui veut se perfectionner doit normalement se rendre au Royaume-Uni, aux Bahamas ou à la Jamaïque.

56. Selon les renseignements dont on dispose, des plans ont été élaborés en vue de créer un nouveau service pédiatrique et de mieux utiliser le bâtiment hospitalier existant, de façon à permettre d'établir un service d'urgence et un nouveau laboratoire et d'améliorer les conditions de vie du personnel. Avec l'aide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), on compte améliorer les conditions de santé générales de la communauté grâce au rassemblement de données de base, à un programme de vaccination, à la purification de l'eau, à l'amélioration du système

c'égouts et du contrôle des produits alimentaires. On signale que le Service médical travaille actuellement en coopération étroite avec l'OMS et avec la Faculté de médecine de l'Université des Antilles.

C. Logement

57. Toute opération de promotion immobilière doit être approuvée par la Planning and Development Authority. L'Organisation des Nations Unies a détaché un spécialiste de planification physique en vue d'élaborer un plan directeur pour les îles. Le gouvernement a pris la précaution de délimiter des zones particulières à l'usage exclusif des habitants des îles Turques et Caïques qui peuvent y acheter des terrains à bas prix pour y construire leur maison. Il n'est pas possible d'obtenir des prêts à long terme ou des hypothèques dans le territoire, mais on espère qu'avec l'aide de la Banque antillaise de développement un plan de construction de logements à bon marché pourra être mis sur pied.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

58. L'enseignement dans le territoire relève du Board of Education. Les cours dispensés dans les écoles publiques sont gratuits; en 1969, la scolarité obligatoire a été étendue à l'ensemble des îles. En 1972, il existait 14 écoles primaires publiques et deux privées employant 107 enseignants et comptant 1 732 élèves. Dans les deux écoles secondaires (l'une publique et l'autre privée), on comptait 15 enseignants et 346 étudiants. Une école secondaire du premier cycle s'est ouverte sur la Caïque du Nord en 1973 et le Centre de formation professionnelle de la Caïque du Sud devait être achevé en septembre 1974. Selon les renseignements dont on dispose, 15 élèves-maîtres au total recevaient une formation dans des établissements pédagogiques étrangers.

59. On a signalé en octobre 1973 que le Gouvernement du Royaume-Uni avait accordé une subvention d'environ 400 000 dollars des Etats-Unis au titre de son programme d'aide au développement en vue de procéder à des travaux d'agrandissement à l'école secondaire de la Grande Turque. Lorsqu'ils seront achevés, cette école pourra accueillir environ 300 étudiants.

60. C'est l'enseignement qui constitue le poste de dépenses le plus important au budget du gouvernement. On a estimé qu'en 1974 les dépenses du Département de l'éducation s'élèveraient à 525 800 dollars des Etats-Unis, soit une augmentation de 83 600 dollars par rapport à 1973.

CHAPITRE XXVI

[A/9623/Add.6 (Deuxième partie)]

ILES FALKLAND (MALVINAS)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 4	143
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	5	143

ANNEXES

I. DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		144
II. LETTRE DU 22 AOÛT 1974, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ARGENTINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES		158

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. Le Comité spécial a examiné la question des îles Falkland (Malvinas) à sa 981^{ème} séance, le 5 septembre 1974.
2. Lorsqu'il a examiné la question, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris en particulier de la résolution 3163 (XXVIII) du 14 décembre 1973 sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au paragraphe 11 de cette résolution, l'Assemblée générale a prié le Comité spécial "de continuer à rechercher les moyens appropriés d'assurer l'application immédiate et intégrale des résolutions 1514 (XV) et 2621 (XXV) de l'Assemblée générale dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier, de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa vingt-neuvième session". Le Comité a également pris en considération les dispositions de la résolution 3160 (XXVIII) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1973, concernant le territoire.
3. Pendant l'examen de la question, le Comité spécial a été saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir annexe I au présent rapport) contenant des renseignements sur l'évolution récente de la situation dans le territoire.
4. Le Comité spécial était également saisi d'une lettre datée du 22 août 1974, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir annexe II au présent rapport).

B. DECISION DU COMITE SPECIAL

5. A sa 981^{ème} séance, le 5 septembre, à la suite d'une déclaration du Président (A/AC.109/FV.981), le Comité spécial a décidé, sans opposition, de transmettre à l'Assemblée générale les documents dont il est question aux paragraphes 3 et 4 ci-dessus afin de faciliter l'examen de la question par la Quatrième Commission et, sous réserve de toutes directives que l'Assemblée générale pourrait donner à cet égard à sa vingt-neuvième session, d'examiner la question à sa prochaine session.

ANNEXE I^{re}

DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

FRANCAIS

1. Généralités	1 - 2
2. Evolution constitutionnelle et politique	3 - 23
3. Situation économique	24 - 31
4. Situation sociale	32
5. Situation de l'enseignement	33 - 34

Publié préfacé sous la cote A/AC.109/L.964.

1. GENERALITES

1. Les renseignements de base sur les îles Falkland (Malvinas) a/ figurent dans le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session b/. On trouvera ci-après des renseignements complémentaires.

2. D'après le dernier recensement qui a eu lieu en 1972, la population du territoire, dépendances non comprises, comptait 1 957 habitants, presque tous de souche européenne et, pour la plupart, d'origine britannique. Sur ces 1 957 habitants, 1 079 vivaient dans la capitale, Port Stanley. Le chiffre estimatif de la population au 31 décembre 1973 était de 1 874 habitants. Entre 1970 et 1973, le taux moyen de natalité pour 1 000 habitants était approximativement deux fois et demie plus élevé que le taux moyen de mortalité. Ces données démographiques montrent que l'émigration a continué d'être supérieure au taux de croissance naturelle assez élevé, tendance qui se poursuit depuis 1953. La densité moyenne de la population du territoire, qui est le moins peuplé du monde, était de 0,39 par mile carré à la fin de 1973.

a/ Les renseignements figurant dans la présente section sont tirés de rapports publiés précédemment et des renseignements que le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général le 10 décembre 1973 pour l'année terminée en décembre 1972, conformément à l'Article 73 e) de la Charte des Nations Unies.

b/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXVII, annexe.

2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

A. Constitution

3. Les dispositions de la Constitution du territoire, promulguée en 1949, et modifiée en 1973 et en 1964, sont décrites dans leurs grandes lignes dans le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session c/. En bref, les organes de gouvernement sont les suivants : a) le Gouverneur, qui est nommé par la Reine; b) le Conseil exécutif, qui comprend deux membres ne faisant pas partie de l'équipe gouvernementale nommés par le Gouverneur, deux membres élus du Conseil législatif choisis par ses membres élus et indépendants, et deux membres de qualité (le Secrétaire principal et le Secrétaire aux finances), c) le Conseil législatif, qui est présidé par le Gouverneur et comprend deux membres de qualité (le Secrétaire principal et le Secrétaire aux finances), deux membres indépendants désignés et quatre membres élus au suffrage universel des adultes; et d) la Cour d'appel, qui a été créée en juillet 1965 pour connaître des recours contre les décisions des tribunaux du territoire.

B. Réforme constitutionnelle

4. A une réunion tenue le 4 janvier 1974, le Conseil législatif a adopté à l'unanimité la motion ci-après présentée par le Secrétaire principal, M. T. A. Layng :

"Le Conseil recommande qu'un comité spécial composé de membres élus du Conseil législatif soit créé par Son Excellence le Gouverneur en vue de consulter l'électorat sur la question de la modification de la Constitution et qu'il fasse ensuite des recommandations au Conseil législatif au sujet de la forme sous laquelle il conviendrait d'apporter des modifications à la Constitution."

5. En présentant la motion, M. Layng a demandé la création du Comité en question pour qu'il s'informe des vues de la population au sujet des modifications à apporter à la Constitution. Il a exprimé l'espoir que le Comité présenterait un rapport au Conseil; ce rapport, accompagné des vues du Gouverneur sur la question, serait transmis au Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni pour qu'il y soit donné suite; et que les modifications ainsi approuvées puissent être apportées à la Constitution avant les prochaines élections générales prévues pour août 1975. En appelant l'attention sur un certain nombre de propositions qui ont été formulées

(voir ci-après), le Secrétaire principal a indiqué nettement que l'on s'était demandé s'il n'y aurait pas lieu de diviser Port Stanley en circonscriptions. A ceux qui reprochent au territoire une trop grande apathie politique il a déclaré que la population aurait l'occasion de préciser au comité la forme de gouvernement qu'elle souhaite.

6. Après l'adoption de la motion, le Gouverneur a créé le Comité spécial qui était composé de quatre membres élus du Conseil et présidé par le Secrétaire principal. Le Comité a tenu une série de réunions à Port Stanley et dans huit autres localités entre le 28 février et le 26 avril. Deux cent soixante-dix personnes en tout ont assisté aux séances et elles ont toutes souligné la nécessité d'apporter des changements à la Constitution. L'opinion unanime a été qu'il fallait supprimer les membres indépendants désignés au Conseil législatif et que les fonctionnaires devraient être autorisés à se porter candidats aux élections, mais que les cautions (d'un montant total de 25 livres) d/ que les candidats doivent verser devaient être maintenues. La plupart des participants n'étaient pas en faveur de fixer une limite d'âge pour les membres du Conseil, ni de créer un conseil de gouvernement qui cumulerait les fonctions exécutives et les fonctions législatives. Les participants étaient divisés sur la question de l'augmentation du nombre des membres du Conseil à proportion du nombre des habitants, soit quatre membres pour Port Stanley et trois pour le reste du territoire. En outre de nombreux participants ont déclaré que le système judiciaire devrait être séparé, que le territoire devrait être divisé en circonscriptions et que toute personne de plus de 18 ans, domiciliée dans le territoire depuis un an, devrait avoir le droit de vote. D'autres participants ont estimé que les îles Falkland (Malvinas) devraient diriger leurs affaires intérieures, le Royaume-Uni ne conservant que certains pouvoirs, en particulier en ce qui concerne la défense et les affaires extérieures; et que les conditions d'âge et de domicile à remplir pour pouvoir devenir membre du Conseil devraient être modifiées. Le Comité fera rapport au Conseil législatif en temps voulu.

C. Entretiens entre le Gouvernement argentin et le Gouvernement du Royaume-Uni

7. Dans une lettre datée du 15 août 1973, adressée au Secrétaire général (A/9121 et Corr.1) que le Comité spécial a mentionnée dans son précédent rapport g/, le représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies a fait rapport sur le déroulement des négociations entreprises, conformément à la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée générale du 16 décembre 1965 et du consensus ultérieur de l'Assemblée générale, en vue de trouver une solution pacifique au différend concernant la souveraineté sur le territoire. Le représentant de l'Argentine regrettait d'avoir à signaler que "les négociations se trouvaient virtuellement paralysées en raison de l'attitude adoptée par le Gouvernement du Royaume-Uni".

d/ La monnaie locale est la livre sterling.

e/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXVII, par. 4.

8. Le représentant permanent de l'Argentine a également communiqué les renseignements ci-après sur lesquels cette conclusion était fondée. Au cours des négociations qui avaient eu lieu en 1966 et 1967, "il était déjà évident que les discussions ne pouvaient porter que sur la reconnaissance de la souveraineté argentine sur les îles et leur restitution au patrimoine de la République d'Argentine, mon gouvernement s'étant montré d'autre part mieux disposé à accepter les garanties et sauvegardes destinées à protéger les intérêts de la population des îles". Les "progrès apparemment considérables" des négociations avaient permis alors d'aboutir "à une formule conjointe qui aurait permis en août 1968, de faire un pas décisif vers une solution concrète si le Gouvernement britannique ne s'était finalement refusé à la mettre en pratique". "Tout en ne perdant pas de vue l'objectif final des négociations, la République argentine a décidé, dans le but d'améliorer les conditions de vie de la population des îles, de tenir des conversations spéciales concernant les mesures tendant à promouvoir les communications entre l'Argentine continentale et les îles". A la suite de ces conversations, le Gouvernement argentin a pris, en 1972 et 1973, une série de mesures qui se sont traduites par des avantages considérables en faveur de la population des îles (y compris l'établissement de liens aériens, économiques, commerciaux et culturels avec les îles et l'établissement de services postaux, radiotélégraphiques et téléphoniques et de services médicaux) conformément à la déclaration conjointe argentine-britannique du 1er juillet 1971 (voir A/8368 et A/8369).

9. Sur l'initiative de l'Argentine, il avait été prévu dans le communiqué conjoint du 13 octobre 1972 de tenir des négociations à Londres, au cours du premier semestre 1973, conformément à la résolution 2056 (XX) et aux consensus ultérieurs de l'Assemblée générale. Selon la lettre mentionnée au paragraphe 7 ci-dessus, le Gouvernement britannique a soutenu que la série de réunions prévues ne pouvait être qualifiée de "négociations" car, selon lui, il ne s'agissait que de "conversations" ou de "discussions". "Le Gouvernement du Royaume-Uni prétendait donc non seulement donner aux négociations un caractère hiérarchiquement inférieur, mais aussi en changer la nature véritable...". En outre, les autorités britanniques faisaient valoir que "la question des communications était étroitement liée au fond du problème" et que "par conséquent en poursuivant des conversations sur les communications on traitait en réalité de souveraineté, point de vue que, bien entendu, le Gouvernement argentin ne partageait ni n'admettait".

10. A cet égard, le représentant permanent de l'Argentine a déclaré :

"Pour mon gouvernement, les négociations entamées se sont toujours déroulées conformément à la lettre et à l'esprit de la résolution 2065 (XX) qui reconnaît l'existence d'un différend de souveraineté.

Les conversations connexes sur les communications, comme il ressort des notes conjointes adressées à l'Organisation f/ s'inscrivent certes dans le cadre de la question de fond mais elles ne peuvent l'exclure...".

"Le Gouvernement argentin se voit dans l'obligation de déclarer que si l'on ne trouve pas une solution à ce différend dans un délai bref et raisonnable, il devra procéder à une révision complète de la politique qu'il a poursuivie jusqu'à présent...".

11. Le 21 août 1973, le Comité spécial a adopté une résolution concernant le territoire dans laquelle il a notamment déclaré nécessaire d'accélérer les négociations prévues dans la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée générale entre les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour arriver à une solution pacifique du conflit de souveraineté existant entre les deux gouvernements au sujet des îles Falkland (Malvinas). Cette résolution a par la suite été approuvée par l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session (voir ci-après par. 19).

12. De même, le 21 août 1973, le représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressé une lettre au Secrétaire général (A/9124) dans laquelle il a déclaré :

"Depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 2065 (XX), le Gouvernement argentin et le Gouvernement du Royaume-Uni ont eu pour objectif commun d'explorer, conformément à cette résolution, tous les moyens possibles permettant de trouver une solution pacifique au problème défini dans cette résolution. Les lettres adressées, au cours des années suivantes à vous-même et à vos prédécesseurs, et dont les dernières datent du 12 août 1971 (A/8368, A/8369), constituent un historique, sanctionné par les deux gouvernements, des progrès qui ont été réalisés et mon gouvernement continue de considérer qu'elles donnent un tableau complet et exact des échanges de vues qui ont eu lieu entre les deux gouvernements jusqu'à la date citée."

13. Le représentant permanent du Royaume-Uni a ajouté :

"Rien de ce qui a été dit au cours des réunions qui ont eu lieu depuis lors ne permet de supposer qu'il y ait eu le moindre changement dans la position constante du Gouvernement du Royaume-Uni. Lors de la réunion tenue à Londres en avril 1973 ... après que le Gouvernement du Royaume-Uni eût reformulé ses vues, la délégation argentine a refusé de poursuivre les entretiens ou plus précisément d'examiner dans quels termes des progrès réalisés à cette date pourraient vous être communiqués d'un commun accord, comme cela avait été le cas les années précédentes jusqu'au 12 août 1971...".

f/ Ibid., annexe, par. 6.

14. Enfin, le représentant permanent du Royaume-Uni a déclaré :

"Le Gouvernement du Royaume-Uni prend note du fait que le gouvernement souhaite voir le problème rapidement résolu. Il regrette pour sa part qu'il est prêt à reprendre les discussions, consciencieusement conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et aux principes de la résolution 2065 (XV) de l'Assemblée générale, il est essentiel que toute solution retenue reconnaisse le droit des habitants des îles Falkland à la libre détermination et leur permette d'exprimer leur volonté sur ce point."

15. A la 2139^{ème} séance plénière de l'Assemblée générale, le 3 octobre 1973 g/, le Ministre argentin des affaires étrangères a de nouveau évoqué les divergences qui opposent son gouvernement à celui du Royaume-Uni au sujet du territoire. Il a déclaré :

"Mon pays a toujours été et est toujours partisan de la négociation avec la puissance d'occupation, mais nous tenons à faire remarquer que cette procédure ne saurait se prolonger indéfiniment si elle ne servait qu'à assurer le maintien de la situation actuelle. Si l'attitude négative du Royaume-Uni nous mène à l'impasse, le Gouvernement argentin se verra dans l'obligation de réexaminer à fond la politique suivie jusqu'à présent, qui est fondée sur la bonne foi et le respect des principes de la Charte et des résolutions de notre Organisation... Il est de mon devoir d'affirmer une fois encore que le Gouvernement et le peuple argentins ... ne reviendront pas sur leur volonté de récupérer le morceau de territoire national que le Royaume-Uni leur a arraché par un acte d'impérialisme que l'histoire a condamné..."

16. Dans une lettre datée du 19 octobre 1973, adressée au Secrétaire général (A/9247), le représentant permanent du Royaume-Uni s'est référé à la déclaration du Ministre argentin mentionnée ci-dessus. Pour ce qui est des discussions entre les deux gouvernements intéressés qui, selon le Ministre, auraient abouti à une "impasse", le représentant permanent du Royaume-Uni a dit que si les choses en étaient là, ce n'était pas le Gouvernement du Royaume-Uni qui l'avait cherché. A ce sujet, il a appelé l'attention sur l'explication qu'il avait donnée dans sa lettre du 21 août (voir plus haut, par. 13). Il a répété que le Gouvernement du Royaume-Uni était prêt à reprendre rapidement les discussions et à continuer d'étudier avec le Gouvernement de la République argentine, conformément à la résolution 2065 (XV), tous les moyens possibles pour parvenir à trouver une solution au problème exposé dans ladite résolution, et qu'il se félicitait que le Ministre des affaires étrangères de la République argentine ait déclaré que son gouvernement restait partisan de la négociation. Après avoir rappelé que les progrès réalisés au cours des entre-tiens qui avaient eu lieu ces dernières années entre les deux

gouvernements avaient été considérables, il a dit qu'on devait mesurer ces progrès, non seulement en fonction de ce qui s'était passé à la table de conférence, mais également en fonction de ce qui avait été fait en ce qui concerne l'ouverture de communications, notamment entre l'Argentine et le territoire, en gardant présent à l'esprit, entre autres choses, le droit inaliénable des habitants de ce dernier à l'autodétermination. Soulignant que le Gouvernement du Royaume-Uni n'éprouvait aucun doute quant à sa souveraineté sur le territoire, il a déclaré que quelle que soit l'opinion du Gouvernement argentin à ce sujet, il avait peine à croire que "le Gouvernement de la République Argentine fût désireux de régler les différends qui existent entre nos deux gouvernements d'une manière qui serait contraire aux vœux exprimés par les habitants des îles Falkland". Enfin, il a dit que son gouvernement espérait que "les discussions futures se poursuivront dans l'esprit constructif qui a caractérisé l'échange de notes du 5 août 1971" et les dispositions connexes dont sont convenus les deux gouvernements pour développer les contacts et les communications entre les îles Falkland et la République Argentine".

17. Dans une lettre en date du 5 novembre 1973, adressée au Secrétaire général (A/9287), le représentant permanent de l'Argentine a fait des observations sur certaines idées énoncées dans les deux lettres que le représentant permanent du Royaume-Uni a adressées au Secrétaire général le 21 août et le 19 octobre 1973 (voir ci-dessus, par. 12 à 14 et 16). De ces lettres, le représentant permanent de l'Argentine a retenu que "le Gouvernement du Royaume-Uni, invoquant les dispositions de la Charte des Nations Unies et les principes de la résolution 1514 (XV), prétend que pour que le problème des îles Malvinas soit "rapidement résolu", il est essentiel que l'on reconnaisse le droit de leurs habitants "à la libre détermination" et qu'on leur permette d'exprimer leur volonté sur ce point". Après avoir cité le premier paragraphe de la résolution 2067 (XX), il a indiqué que dans ce paragraphe, il n'était nullement question des vœux de la population et du droit à l'autodétermination et que l'Assemblée avait fini en connaissance de cause les bases d'une solution logique d'un problème qui présente des caractéristiques particulières. Il a estimé que "ce souci tardif et hors de propos - de respecter le droit à l'autodétermination serait louable et légitime si le Royaume-Uni avait consulté la population d'origine des îles Malvinas sur ses vœux avant de la déplacer par la force pour y substituer des colons britanniques en 1833 à la suite du rattachement de ce territoire à son empire". Il a également estimé que :

"... il y a des cas exceptionnels où le droit à l'autodétermination doit être examiné et appliqué en harmonie avec d'autres principes d'une importance égale ou supérieure dans le contexte de chaque situation particulière. Dans le cas des îles Malvinas ce droit ne peut l'emporter sur celui de l'intégrité territoriale, car le contraire reviendrait à justifier un acte de force illégal que son pays n'a jamais accepté et qui est contraire, précisément, à la Charte des Nations Unies, à la résolution 1514 (XV) et aux normes qui régissent la communauté internationale."

h/ A/8368 et A/8369.

18. Constatant que "le Royaume-Uni paraît se à rejeter toute responsabilité en ce qui concerne le blocage des négociations sur la souveraineté prévues par la résolution 2065 (XV) de l'Assemblée générale", le représentant permanent de l'Argentine a réaffirmé les points suivants qu'il avait déjà exposés dans sa lettre précédente (1/3121 et Corr.1) : a) depuis la fin de 1972, le Royaume-Uni a "considérablement modifié" sa position concernant la nature des négociations, ce qui explique qu'il ait été "impossible de poursuivre les négociations sur la question de fond"; et b) l'affirmation du Gouvernement britannique selon laquelle on ne pouvait qualifier de "négociations" la série de réunions à tenir en 1973, a constitué une violation des termes supérieurs de la résolution 2065 (XV). A son avis, les négociations doivent porter sur la souveraineté des îles et doivent s'occuper, comme le déclare la résolution adoptée récemment par le Comité spécial (voir plus haut, par. 11). Il a réaffirmé que son gouvernement était disposé à recevoir la négociation sur la question de fond et demandé au Royaume-Uni de faire l'effort nécessaire pour que cette négociation se concrétise et soit fructueuse. Enfin, il a rappelé que :

"si les progrès accomplis dans l'établissement des communications entre le territoire continental et les îles ont été nombreux - sur la base de ce qui a été réalisé à cet égard par le Gouvernement argentin, en tenant dûment compte... des intérêts de la population des îles Malvinas -, ce problème amène à la négociation sur la souveraineté ne doit ni déterminer ni retarder la poursuite et l'issue de cette négociation, et encore moins s'y substituer."

19. Au cours de la 2008^{ème} séance, le 14 décembre 1973, l'Assemblée générale a adopté la résolution 3160 (XXVIII) relative à la question des îles Falkland (Malvinas), dans laquelle, entre autres choses, elle a prié instamment les deux gouvernements intéressés de poursuivre sans retard les négociations en vue de mettre un terme à la situation coloniale, conformément aux dispositions pertinentes de l'Assemblée générale. Aussitôt après l'adoption de cette résolution, le représentant de l'Argentine s'est déclaré convaincu i/ que le Royaume-Uni partageait l'opinion exprimée par l'Argentine selon laquelle des négociations sincères constituent le meilleur moyen de régler une querelle aussi ancienne, et qu'en conséquence il prendrait les dispositions nécessaires pour reprendre dès que possible lesdites négociations et les mener à bien.

20. Au cours d'une séance qui a eu lieu le 4 janvier 1974, le Conseil législatif du territoire a adopté la motion suivante :

"Notre assemblée est fortement opposée à l'organisation avec le Gouvernement argentin, sans que la population des îles Falkland en ait d'abord été parfaitement informée, de négociations ou de conversations qui auraient pour objet un transfert de la souveraineté de cette colonie contre le désir de ses habitants."

21. En réponse à des questions posées à la Chambre des communes du Royaume-Uni, M. Julian Amery, qui était alors Ministre d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, a confirmé le 25 janvier qu'aucune modification ne serait apportée à la souveraineté des îles Falkland sans le plein consentement de leurs habitants. Il a ajouté qu'un contrat en vue de construire un aéroport permanent à Cape Pembroke, près de Port Stanley, serait bientôt conclu et qu'il faudrait ensuite 24 mois pour terminer les travaux, bien que l'aéroport puisse être mis en service avant leur achèvement.

22. On a appris au mois de juin que le Gouvernement du Royaume-Uni avait approuvé l'octroi d'une subvention de 4,2 millions de livres sterling destinée à la construction de l'aéroport et qu'il avait passé le contrat avec la société Johnston Construction. Deux autres déclarations importantes ont été faites : a) on examinera prochainement la possibilité de charger la marine argentine d'assurer un service de transport des passagers et du fret entre l'Argentine et le territoire; b) on prévoit pour le même mois la signature entre le Gouvernement du Royaume-Uni et Yacimientos Petroliferos Fiscales (YPF), compagnie pétrolière argentine d'Etat, d'un accord portant sur la construction dans le territoire par l'YPF d'un centre de stockage dont le prix s'élèvera à 400 000 livres sterling, en vue de la vente au détail de carburant au prix pratiqué en Argentine.

23. Le 26 juin, dans une déclaration au Parlement, le Ministre d'Etat du Royaume-Uni aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth a dit : "avec l'accord du Conseil exécutif des îles Falkland, nous nous sommes entretenus avec le Gouvernement argentin d'une éventuelle reprise des conversations entre nos deux gouvernements au sujet de la résolution 3160 (XVIII) de l'Organisation des Nations Unies. Si les conversations reprennent, des représentants des habitants des îles seront invités à se joindre à la délégation du Royaume-Uni".

3. SITUATION ECONOMIQUE

24. L'économie repose presque entièrement sur l'élevage des moutons. Les statistiques communiquées par la Puissance administrante indiquent qu'en 1971/72, qui est la dernière année pour laquelle on dispose de données complètes, il y avait 634 163 moutons répartis comme suit : East Falkland, 359 568; West Flakland, 210 005; autres îles de moindre importance, 64 590.

25. Le prix de la laine, qui est le principal produit d'exportation (la laine représentait en 1972 97 p. 100 de l'ensemble des exportations nationales), est le facteur déterminant dans la vie économique du territoire. Dans une entrevue accordée à la fin de 1973, le Gouverneur a dit qu'avec la hausse des cours de la laine, l'économie s'était considérablement assainie par rapport aux deux années précédentes, qui avaient connu des cours si bas qu'on avait éprouvé de sérieux doutes sur la viabilité économique du territoire. On estime que le montant des exportations de laine est passé de 1,1 million de livres sterling en 1972 à 2,2 millions de livres sterling en 1974, ce qui montre la continuité de l'essor économique au cours de cette période.

26. La Falkland Islands Company (FIC), qui est le plus gros producteur de laine du territoire, possédait 283 737 moutons sur les 634 163 que comptait le territoire en 1971/72. Le développement du territoire a été étroitement lié à celui de la FIC, société inscrite au registre du commerce du Royaume-Uni dès 1851, et qui contrôle également une grande partie des opérations bancaires, du commerce et des transports maritimes locaux. En octobre 1973, après avoir racheté la FIC, la société Dundee, Perth and London Securities, Ltd. (DPLS) a annoncé qu'elle envisageait une fusion avec Charrington, Gardner, Locket and Co, Ltd., et qu'environ 31 p. 100 des actionnaires de la DPLS s'étaient déclarés favorables à cette fusion. A peu près à la même époque, la FIC a entrepris de transférer les intérêts qu'elle détenait dans le commerce et les transports maritimes locaux à la Falkland Trading, Ltd. (FTL), société locale dont la FIC détenait 46 p. 100 des parts. La FTL aurait l'intention de développer ses activités, notamment en créant un service de vente en gros aux exploitations agricoles et aux commerces de détail.

27. En décembre 1973, la Sheepowners' Association, Ltd. (SOA), qui vient d'être constituée, poursuivait les contacts qu'elle avait établis avec la Corporación Argentina de Productores de Carnes (CAP), société argentine de congélation, en vue de négocier de nouvelles ventes d'ovins en surnombre.

28. On étudie actuellement la possibilité de développer quatre autres secteurs de l'économie. La société Alginate Industries, Ltd., qui est enregistrée au Royaume-Uni, a créé un laboratoire expérimental à Port Stanley afin de déterminer les possibilités commerciales offertes par la transformation des algues locales en un produit chimique qui servirait à l'industrie textile, et à la production de certaines denrées alimentaires et de boissons non alcoolisées. En juin 1974, le Gouverneur a confirmé que la société construirait une usine plus petite que celle qui avait été initialement prévue en vue de la production de varech séché et moulu,

qui serait ensuite envoyé au Royaume-Uni, pour y subir d'autres opérations de transformation. Il a ajouté qu'il y avait des chances de trouver du pétrole au large des côtes et qu'une décision serait prise en vue de l'octroi de concessions à des prospecteurs. Il est possible de développer le tourisme et, à cet égard, des efforts ont été entrepris pour améliorer les installations touristiques et les moyens de transport. Le nombre de visiteurs argentins est passé de 350 en janvier 1972 à environ 1.700 en janvier et février 1974. Enfin, il est possible de créer des pêches en eau profonde. Le navire japonais Taiyo Maru 82 doit effectuer pendant la plus grande partie de l'année en cours des recherches sur les ressources marines du territoire.

29. La quasi-totalité des besoins du territoire sont satisfaits par les importations. Le montant des importations a été évalué en 1971 à 606 973 livres sterling et à 651 579 livres sterling en 1972. Les exportations, essentiellement de laine, se sont élevées respectivement à 676 967 livres sterling et 1 118 379 livres sterling. Comme par le passé, le Royaume-Uni a absorbé la totalité des exportations du territoire et fourni la plupart de ses importations. Comme on l'a déjà noté, des mesures ont été prises pour créer des liens économiques et commerciaux entre l'Argentine et les îles. Du fait de la pénurie de biens de consommation, le coût de la vie dans le territoire a augmenté de 30 p. 100 en 1973.

30. La quasi-totalité des recettes du territoire provient indirectement de l'élevage des moutons. Les principales rubriques de dépenses sont l'éducation, la santé publique, les postes et télécommunications, les travaux publics, les subventions aux transports maritimes et les voyages à l'étranger. En 1971/72, le montant estimatif des recettes de l'Etat s'est élevé à 590 652 livres sterling (y compris l'aide au développement consentie par le Royaume-Uni, d'un montant de 4 356 livres sterling) et les dépenses de l'Etat à 643 096 livres sterling, contre 508 000 livres sterling et 533 000 livres sterling respectivement l'année précédente.

31. En réponse à une question posée à la Chambre des communes du Royaume-Uni, le Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth a déclaré le 27 mars 1974 que le gouvernement territorial avait approuvé un plan de développement pour la période 1973/74 à 1977/78 et que plus de la moitié des fonds nécessaires à l'exécution du plan proviendrait de l'aide au développement consentie par le Royaume-Uni. Le plan prévoit des dépenses d'un montant total de 592 250 livres sterling, dont le financement sera en partie assuré par des fonds du territoire (292 250 livres sterling) et en partie par l'aide au développement consentie par le Royaume-Uni (300 000 livres sterling). Les principales rubriques du plan sont les suivantes : télécommunications, 115 000 livres sterling; routes, 97 000 livres sterling; locaux d'hébergement scolaire, 80 000 livres sterling; subvention aux achats d'engrais, 65 000 livres sterling; achat de nouveaux avions, 60 000 livres sterling; développement du tourisme, 31 250 livres sterling.

4. SITUATION SOCIALE

32. Au cours de la période à l'étude, aucune évolution importante ne s'est produite dans la situation sociale du territoire. Cependant, le gouvernement a conscience de l'exode régulier des travailleurs vers d'autres pays. Afin de remédier à ce problème, il s'est efforcé d'élargir le marché de l'emploi en adoptant des mesures visant à accélérer le développement économique (voir plus haut). Il reconnaît également la nécessité d'améliorer les services médicaux en développant le service

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

33. On trouvera résumés dans le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-septième session j/ les caractéristiques principales du système d'enseignement. En 1972, il y avait 335 élèves (361 en 1971) fréquentant les écoles publiques du territoire, qui sont toutes en principe des écoles primaires; le corps enseignant comprend 31 instituteurs, les itinérants inclus (chiffre inchangé par rapport à 1971). A la suite de la signature de l'Accord sur les communications à Buenos Aires en juillet 1971, le Gouvernement argentin a accordé plusieurs bourses d'études dans les établissements scolaires argentins (8 en 1974). Tenant compte des vœux de la population, le Conseil exécutif a décidé à la fin de 1973 que l'espagnol devrait être enseigné comme deuxième langue dès qu'on pourra recruter le personnel nécessaire. Conformément à cette décision, le Conseil a annoncé le 17 mai 1974 qu'il acceptait une offre par laquelle le Gouvernement argentin se déclarait prêt à envoyer à ses frais dans le territoire deux professeurs d'espagnol qui enseigneraient dans les écoles de Fort Stanley et dans des cours du soir destinés aux adultes. Le gouvernement du territoire prendra à sa charge les dépenses locales.

34. La politique du gouvernement a consisté : a) à augmenter les investissements consacrés aux équipements scolaires; b) à améliorer le niveau d'instruction, en particulier en formant un nombre suffisant de maîtres originaires du territoire; et c) à encourager les élèves qui remplissent les conditions requises à poursuivre leurs études à l'étranger.

j/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), vol. V, chap. XXV, annexe, par. 21 à 23.

ANNEXE II^a

LETTRE DATED DU 22 AOUT 1974, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ARGENTINE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de m'adresser à vous en ce qui concerne la résolution
3160 (XVIII) de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1973, dans laquelle
celle-ci a déclaré nécessaire d'accélérer les négociations entre les Gouvernements
de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au sujet
des îles Malvinas.

Je suis en mesure de vous faire savoir que les deux gouvernements ont entamé
des négociations afin de donner suite à ladite résolution.

En temps utile, mon gouvernement vous communiquera des renseignements sur les
résultats auxquels on parviendra dans ce domaine.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Carlos ORTIZ DE ROZAS

CHAPITRE XXVII

[A/9623/Add.6 (Deuxième partie)]

BELIZE

TABLE DES MATIERES

Paragraphes Pages

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL 160

B. DECISION DU COMITE SPECIAL 160

Annexe I : DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT 161

TABLE DES MATIERES

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. Le Comité spécial a examiné la question de Belize à sa 981^{ème} séance, le 5 septembre 1974.
2. Lorsqu'il a examiné la question, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris en particulier de la résolution 3163 (XXVIII) du 14 décembre 1973 sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au paragraphe 11 de cette résolution, l'Assemblée générale a prié le Comité spécial de continuer à rechercher les moyens appropriés d'assurer l'application immédiate et intégrale des résolutions 1514 (XV) et 2621 (XXV) de l'Assemblée générale dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier, de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes de colonialisme, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa vingt-neuvième session. Le Comité a également tenu compte de la décision de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1973, concernant la question de Belize 1/.
3. Pendant l'examen de la question, le Comité spécial a été saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir l'annexe au présent rapport) contenant des renseignements sur l'évolution récente de la situation dans le territoire.

B. DECISION DU COMITE SPECIAL

4. A sa 981^{ème} séance, le 5 septembre, à la suite d'une déclaration du Président (A/C.109/PV.981), le Comité spécial a décidé, sans opposition, de transmettre à l'Assemblée générale le document de travail dont il est question au paragraphe 3 ci-dessus afin de faciliter l'examen de la question par la Quatrième Commission et, sous réserve de la directives que l'Assemblée générale pourrait donner à cet égard à sa vingt-neuvième session, d'examiner la question à sa prochaine session.

1/ Document officiel de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No. 30 (A/9030), "Autres décisions" (point 23 de l'ordre du jour), p. 120.

DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
1. Généralités	1 - 2
2. Evolution politique et constitutionnelle	3 - 24
3. Situation économique	25 - 45
4. Situation sociale	46 - 51
5. Situation de l'enseignement	52 - 55

Publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.962.

1. GENERALITES

1. Des renseignements de base sur Belise a/ figurent dans le rapport du Comité spécial à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale b/. Des renseignements supplémentaires sont communiqués ci-dessous.

2. Au dernier recensement, organisé en 1970, la population totale du territoire était de 119 863 habitants, dont 39 332 vivaient dans la ville de Belise. Belmopan, la nouvelle capitale, comptait environ 3 000 habitants en 1972. En 1973, la population, composée essentiellement de Créoles, d'Indiens américains (Mayas) et de Caraïbes, était évaluée à 130 000 habitants.

2. EVOLUTION POLITIQUE ET CONSTITUTIONNELLE

A. Constitution

3. Un aperçu des arrangements constitutionnels concernant le territoire, qui sont entrés en vigueur en janvier 1964, figure dans le rapport du Comité spécial à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale c/. Sur proposition du gouvernement, le nom de "Belise" a remplacé celui de "Honduras Britannique" le 1er juin 1973.

4. Aux termes de la Constitution, il y a un gouverneur nommé par le reine, un cabinet et une législature bicamérale composée d'un sénat et d'une chambre des représentants. Le Gouverneur (M. Richard Neil Posnett) reste chargé de la défense, des affaires extérieures, de la sécurité intérieure (y compris les forces armées) et de la fonction publique. Le cabinet comprend le Premier Ministre (M. George Price) et d'autres ministres (huit en ce moment). En janvier 1973, le Premier Ministre a annoncé, sans en donner la raison, un remaniement ministériel qui a touché quatre membres du gouvernement. Les huit membres du Sénat sont nommés par le Gouverneur, cinq sur avis du Premier Ministre, deux sur avis du chef de l'opposition (M. Philip Goldson) et un après toutes consultations que le Gouverneur juge appropriées. La Chambre des représentants comprend 18 membres élus au suffrage universel des adultes pour un mandat minimum de cinq ans.

B. Partis politiques et élections

5. Lors des dernières élections générales, qui ont eu lieu en décembre 1969, le parti au pouvoir, le People's United Party (PUP), formé à la fin des années 40 et dirigé par M. Price, a obtenu 17 sièges sur les 18 que compte la Chambre des représentants; le siège restant est allé à M. Goldson, chef du National Independence

a/ Les renseignements figurant dans la présente partie sont tirés des rapports publiés antérieurement et des renseignements que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général le 20 août 1973 pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1972 et le 30 mai 1974 pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1973, conformément à l'alinéa a de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

b/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), vol. V, chap. XVIII, annexes.

c/ Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), vol. IV, chap. XI, annexes, par. 4 à 10.

Party (NIP), fondé en 1958. Lors des élections, la principale divergence de vues entre les deux partis concernait la date de l'indépendance. Selon les renseignements recueillis, le PUP préconise l'indépendance rapide assortie d'une garantie de sécurité de la part du Royaume-Uni et "d'autres pays du Commonwealth". Le NIP, pour sa part, est partisan de différer l'indépendance car il ne pense pas que le Royaume-Uni donnerait la garantie en question dans les conditions actuelles.

6. Outre les deux principaux partis, il en existe quatre moins importants : le People's Development Movement (PDM), constitué en 1969 par d'anciens membres du NIP et dirigé actuellement par M. Dean Lindo; le United Black Association for Development Party (UBAD), formé en 1970 et ayant pour président M. Evan X. Hyde; le People's Liberal Party (PLP), fondé au début de 1973 et ayant pour président par intérim M. Harry Lawrence; le Corozal United Front (CUF), créé à la fin de 1973 et ayant pour président M. Omar Vellos.

7. En août 1973, les dirigeants du NIP, du PDM et du FLP ont signé un accord aux termes duquel les trois partis se sont alliés pour fonder un nouveau mouvement politique sous le nom de United Congress (appelé ultérieurement United Democratic Party) en vue de donner au territoire la possibilité d'opter pour un nouveau gouvernement. Ce mouvement a pour principaux objectifs d'encourager : a) la démocratie parlementaire et la primauté du droit; b) la libre entreprise, les coopératives et le développement social; c) l'entière participation de la nation au développement du territoire; d) un règlement équitable de la question de la revendication du Guatemala sur Belize (voir par. 16 à 21 ci-dessous).

8. Au cours d'une séance de l'Assemblée nationale, en novembre 1973, M. Goldson a déclaré qu'il parlait désormais au nom du parti de l'opposition, qui avait pour nouveau nom United Democratic Party (UDP). Il a annoncé que les forces qui s'étaient alliées pour changer le caractère et le nom de l'opposition apporteraient "d'immenses avantages au peuple et au pays en formant un gouvernement UDP en 1974".

9. Toujours en novembre 1973, M. Felipe Santiago Ricalde s'est retiré du PUP et du conseil municipal de Corozal "à la suite de pressions que les ministres ont exercées sur lui pour qu'il aille organiser le parti dans le nord". Le 8 février 1974, le CUF a remporté une élection partielle dont l'objet était de pourvoir un siège devenu vacant au conseil municipal. A un rallye organisé par le CUF pour célébrer cette victoire, le président du parti, M. Omar Vellos, a déclaré que "l'élection partielle n'était que la première étape sur la voie de la démocratie et de l'instauration de chances égales pour tous". Il a ajouté qu'aux prochaines élections générales, qui d'après la loi doivent avoir lieu avant le 5 novembre 1974, son parti travaillerait en association avec les autres forces de l'opposition pour constituer un nouveau gouvernement "voué à la démocratie et à la mise en valeur du nord".

C. Evolution constitutionnelle récente

10. Le 25 janvier 1974, les articles 14 et 15 du British Honduras Letters Patent, 1964 à 1973, ont été abrogés par suite de la promulgation par la reine du Belize Letters Patent, 1974. Ce dernier, qui est entré en vigueur le 18 février, contient les nouveaux articles ci-après. L'article 14 stipule que le Gouverneur, agissant

sur avis du Premier Ministre, peut confier à celui-ci ou à tout autre ministre toute attribution relevant du Gouvernement de Belize, y compris la gestion de tout ministère. L'article contient la clause suivante : un ministre ne peut, sauf pour la conduite d'affaires dans l'une des deux chambres de l'Assemblée nationale :

- a) s'occuper d'une quelconque question relevant des pouvoirs réservés du Gouverneur qui n'auront pas été délégués; b) faire office d'Attorney General tant qu'il occupe une fonction publique.

11. En vertu du paragraphe 1) de l'article 15, les pouvoirs réservés du Gouverneur demeurent ceux qui sont décrits au paragraphe 4 ci-dessus. Le paragraphe 2 de l'article 15 stipule que le Gouverneur, agissant à sa discrétion, peut, avec l'approbation préalable du Secrétaire d'Etat du Royaume-Uni aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, déléguer à un ministre désigné par lui, après consultation avec le Premier Ministre, toute responsabilité en matière d'affaires extérieures qu'il pourra juger utile, dans les conditions qu'il pourra imposer.

12. Le Letters Patent est promulgué en vertu des prérogatives spéciales de la reine, qui peut légiférer au nom du gouvernement d'un territoire relevant de l'administration du Royaume-Uni. Le Belize Letters Patent, 1964 à 1974, a force de loi dans le territoire et n'a pas besoin d'être ratifié par la législature de Belize.

13. Le 11 mars, M. Goldson, chef de l'opposition, a présenté au Secrétaire d'Etat, au nom de son parti, un mémorandum concernant le Belize Letters Patent, 1974. Il y protestait énergiquement contre le fait que l'opposition n'avait pas été informée ou consultée à propos de "l'extension considérable de la Constitution du pays". Notant que le nouveau Letters Patent, tout en maintenant les responsabilités du Gouverneur dans le domaine des affaires extérieures, autorisait ce dernier à déléguer ces responsabilités à un ministre désigné par le Premier Ministre, M. Goldson a estimé que cette extension des pouvoirs était "une violation de la décision de la Conférence de Londres de juillet 1963 ... quant aux limites de l'autorité constitutionnelle octroyée au Gouvernement de Belize". Il a en conséquence demandé le retrait du paragraphe 2 de l'article 15 du Letters Patent, tel qu'il avait été modifié, en attendant que des consultations aient lieu entre les partis représentés à l'Assemblée nationale et le Gouvernement du Royaume-Uni sur les questions suivantes : a) la nécessité pour le Gouverneur de déléguer à un quelconque de ses pouvoirs dans le domaine des affaires extérieures à un ministre du gouvernement territorial, b) la portée des pouvoirs ainsi délégués et les modalités de leur délégué. M. Goldson pensait également qu'en vertu du Letters Patent, 1974, les ministres du gouvernement territorial pourraient utiliser les pouvoirs qui leur seraient délégués par le Gouverneur pour essayer de régler la question de la revendication du Guatemala sur le territoire à l'insu de l'opposition, de l'Assemblée nationale et des Béliziens et sans leur consentement. Il a signalé qu'une grande partie de la population du Belize avait exprimé l'avis que le gouvernement actuel, si on lui en laissait la possibilité, réglerait la question de cette revendication d'une manière qui serait contraire aux intérêts du territoire. M. Goldson a rappelé que le Gouverneur avait déclaré récemment que la modification apportée au British Honduras Letters Patent, 1964 à 1973, avait trait à l'entrée du Belize dans la Communauté des Antilles (CARICOM) le 1er mai 1974 (voir par 22 ci-dessous), mais il

il a néanmoins considéré que le Gouverneur ne devrait pas être autorisé à exercer ses nouveaux pouvoirs avant les prochaines élections générales et que le corps électoral avait un droit de décision en la matière.

14. Selon les renseignements recueillis, M. James Callaghan, Secrétaire d'Etat du Royaume-Uni aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, a envoyé le 5 mai, par l'entremise du cabinet du Gouverneur, un message au chef de l'opposition, dans lequel il accusait réception du mémorandum susmentionné. M. Callaghan y déclarait que l'objet premier du Belize Letters Patent, 1974, était de permettre au Gouverneur de faire en sorte que Belize puisse adhérer à la CARICOM, au cas où le Gouvernement bélizien en déciderait ainsi à la lumière des débats à la législature. Il ajoutait que toute délégation de pouvoirs faites par le Gouverneur en vertu du Letters Patent ne porterait pas préjudice à la responsabilité générale qui incombait au Gouvernement du Royaume-Uni en ce qui concerne les affaires extérieures de Belize, et qu'en particulier la délégation de pouvoirs ne s'étendait pas aux questions ayant trait au différend avec le Guatemala. Il faisait observer par ailleurs que ce dernier point avait été précisé par le Premier Ministre au cours d'un débat qui avait eu lieu à la Chambre des représentants le 31 mars sur une motion autorisant l'entrée du Belize dans la CARICOM. A l'issue du débat, la Chambre des représentants avait adopté la motion (voir également par. 22 à 24 ci-dessous).

D. Statut futur du territoire

15. Il convient de rappeler qu'à la huitième Conférence des chefs de gouvernement des Etats antillais du Commonwealth, tenue à Georgetown en avril 1973, tous les membres de l'Association de libre-échange des Caraïbes (CARIFTA), sauf deux, ont signé l'Accord de Georgetown d/. Aux termes de l'Accord, la CARICOM commencerait à fonctionner le 1er août 1973 et comprendrait les quatre Etats indépendants (Barbade, Guyane, Jamaïque et Trinité-et-Tobago). L'Accord stipulait que les six autres signataires (dont Belize) deviendraient membres de la CARICOM le 1er mai 1974. A la Conférence, les délégations des quatre Etats indépendants ont adopté une résolution concernant la nécessité d'un régime d'assistance mutuelle contre une agression extérieure dirigée contre un membre de la CARICOM. Dans cette résolution, elles se sont référées au Comité permanent des ministres des affaires étrangères qui devait être créé dans le cadre du traité portant création de la CARICOM et à l'établissement d'un projet d'assistance mutuelle visant à assurer l'indépendance politique et l'intégrité territoriale des membres de la CARICOM et la sécurité et le bien-être de leurs populations. Les délégués de sept autres pays (dont Belize) ont tenu à faire savoir qu'ils approuvaient l'esprit dont s'inspirait la résolution.

16. Le 9 septembre, un mois environ après l'entrée en vigueur officielle de la CARICOM, le premier ministre, M. Price, a fait, le jour de la fête nationale de Belize, une déclaration dans laquelle il a réitéré la détermination du territoire

d/ Ibid., vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXVIII, annexe, par. 19 et 21.

d'accéder à l'indépendance et d'adhérer à la CARICOM. Il a déclaré que "le peuple bélizien demeure inébranlable quant à l'accession du Belize à l'indépendance" et que "peu importe qui nous refuse d'atteindre notre objectif et peu importe la durée de notre lutte : notre détermination demeure intacte". M. Price s'est félicité de ce que les quatre Etats indépendants aient appuyé la cause du Belize au cours de réunions du Conseil de sécurité de l'ONU et de l'Organisation des Etats américains (OEA); il a exprimé l'espoir que les dirigeants antillais du Commonwealth participant à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés (tenue à Alger en septembre 1973) obtiendraient que l'indépendance du Belize soit appuyée. Enfin, il a fait état des visites que le Ministre de l'intérieur et de la santé avait effectuées récemment dans divers pays, et il a remercié ceux des pays qui avaient donné au Ministre l'assurance qu'ils soutenaient l'indépendance du territoire.

17. Se référant à un engagement de défense mutuelle pris récemment par les membres de la CARICOM (voir par. 15 ci-dessus), le Premier Ministre a déclaré ce qui suit : "Ne fût-ce que pour cette raison, Belize doit devenir membre de la communauté de manière à bénéficier de cet avantage"; il a souligné de nouveau ce point dans un discours prononcé à la session plénière de la Commonwealth Parliamentary Conference, tenue à Londres le 18 septembre. Il a déclaré également que l'accession du Belize à l'indépendance avait été reportée en raison de la revendication de souveraineté formulée par le Guatemala sur le territoire et faute d'une garantie de sécurité de la part du Royaume-Uni.

18. A l'issue de l'adoption, le 12 décembre 1973, de la résolution 3110 (XXVIII) de l'Assemblée générale relative à la communication de renseignements sur les territoires non autonomes conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, le représentant du Guatemala a déclaré que sa délégation s'était abstenue lors du vote sur la résolution parce que "Belize fait partie intégrante de notre territoire occupé par le Royaume-Uni". Il a ajouté que "son gouvernement était persuadé que le Royaume-Uni et le Guatemala trouveraient une solution satisfaisante à cette controverse par des moyens pacifiques, d'une manière qui satisfasse son pays et sans perdre de vue les intérêts des habitants du territoire, lequel fait partie intégrante du territoire de la République du Guatemala".

19. Dans une lettre en date du 18 décembre 1973 (A/9466) adressée au Président de l'Assemblée générale, le représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies a transmis un message que le Premier Ministre du Belize, au nom de son gouvernement, lui avait adressé à propos de la déclaration susmentionnée. Le Premier Ministre déclarait ce qui suit :

"Le Gouvernement du Belize, élu au scrutin populaire au suffrage universel des adultes, a toujours eu pour objectif l'indépendance du Belize; Le Gouvernement du Royaume-Uni nous a informés qu'il est disposé à nous accorder l'indépendance. Le seul obstacle à cet exercice de notre droit à l'autodétermination demeure la revendication sans fondement de souveraineté sur le Belize formulée par le Guatemala."

Il a dit avoir appris avec inquiétude que, dans une déclaration récente, le représentant du Guatemala avait prétendu que Belize "fait partie intégrante" de la République du Guatemala et qu'il avait exprimé l'espoir, partagé par son gouvernement, que le problème ferait l'objet d'un règlement négocié et pacifique qui tienn compte des intérêts du peuple du Belize.

20. Le Premier Ministre a poursuivi en ces termes: "Nous refusons catégoriquement que le Belize fasse partie de la République du Guatemala et nions expressément qu'il en ait jamais fait partie. La déclaration guatémaltèque est un affront au principe même de l'existence du Belize, dont l'Article 73 reconnaît justement la primauté des intérêts. Le Gouvernement et le peuple béliziens tiennent à réaffirmer et à revendiquer leur droit inaliénable de déterminer leur propre avenir et d'être intégralement et complètement indépendants du colonialisme, quelque forme qu'il revête et quelque origine qu'il ait. Aucun règlement du différend entre le Guatemala et le Royaume-Uni à propos du Belize ne peut tenir dûment compte des intérêts du peuple bélizien s'il ne reconnaît pas notre droit absolu à l'indépendance. Toutes les revendications de souveraineté sur le territoire bélizien, qui portent atteinte à notre pleine indépendance, sont contraires aux aspirations des Béliziens."

21. Enfin, il a demandé au Président

"... de prendre note de la protestation solennelle du peuple du Belize contre la revendication sans fondement exprimée par le représentant de la République du Guatemala, tendant à prendre possession du territoire d'un peuple pacifique qui aspire à vivre en paix avec ses voisins et à exercer son droit fondamental à l'autodétermination, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, et de faire consigner cette protestation."

E. Relations avec d'autres Etats antillais du Commonwealth

22. Comme il a été noté au paragraphe 14, la Chambre des représentants a adopté le 31 mars 1974 une motion autorisant l'entrée du Belize dans la CARICOM. Elle a rejeté un amendement présenté par le chef de l'opposition, aux termes duquel le Gouverneur aurait été tenu d'informer et de consulter l'Assemblée nationale avant de déléguer des pouvoirs en matière affaires extérieures, et d'obtenir son assentiment. Au cours d'une cérémonie tenue à Castries (Sainte-Lucie) le 17 avril, le premier ministre, M. Price, a signé le traité en vertu duquel Belize est devenu membre de la CARICOM avec effet au 1er mai. Le Gouverneur a autorisé le Premier Ministre à agir de la sorte en vertu de l'article 15 du Belize Letters Patent, 1964 à 1974.

23. Le 18 avril, M. R. A. Fonseca, gouverneur par intérim, a montré au chef de l'opposition une copie des instructions qui avaient été reçues récemment du Secrétaire d'Etat du Royaume-Uni aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth. Cette mesure était conforme à une promesse faite antérieurement par le Gouverneur, M. Fossett, lorsque l'UDR avait protesté contre l'amendement apporté au Letters Patent (voir également les paragraphes 10 à 13 ci-dessus). Des détails concernant ces instructions sont brièvement exposés ci-dessous.

24. Dans l'exercice des pouvoirs qui sont conférés au Gouverneur en vertu de l'article 15 du Letters Patent, le Gouverneur par intérim, agissant à sa discrétion et avec l'approbation préalable du Secrétaire d'Etat, peut déléguer au Premier Ministre le pouvoir de signer le traité portant création de la CARICOM et de représenter Belize dans ses organes et institutions, sous réserve des dispositions ci-après :

a) Si Belize devient partie au traité, son droit de vote au sein des organes et des institutions de la CARICOM sera exercé de telle sorte que la CARICOM ne signe aucun traité ni aucun autre engagement international affectant le territoire et qu'aucun de ses organes ou institutions ne fasse de recommandation ou ne prenne de décision pour la poursuite d'une politique étrangère particulière, à l'insu du Gouvernement du Royaume-Uni et sans son approbation préalable.

b) Le Premier Ministre avisera à l'avance le Gouverneur de toute question ayant des conséquences sur la réalisation des conditions susmentionnées, de manière que le Gouverneur puisse en informer en conséquence le Secrétaire d'Etat du Royaume-Uni.

c) Le Premier Ministre consultera le Gouverneur avant de demander à tout autre ministre d'exercer une quelconque fonction relevant des attributions ainsi déléguées au Premier Ministre.

3. SITUATION ECONOMIQUE

A. Généralités

25. L'économie du Territoire reposait jadis presque entièrement sur l'exportation de produits forestiers. Toutefois, depuis le milieu des années 50, l'agriculture est devenue le secteur le plus important par suite de l'épuisement rapide des ressources forestières. Les efforts visant à stimuler la croissance économique ont surtout tendu à développer la production agricole pour l'exportation et pour la consommation locale, à développer la pêche commerciale et le tourisme et à encourager les investisseurs étrangers à se lancer dans des activités industrielles et autres activités commerciales.

26. En 1971 le produit intérieur brut du Belize au coût des facteurs a été de 88 millions de dollars béliziens e/, ce qui représentait un produit intérieur brut par habitant de 725 dollars HB. La Puissance administrante a indiqué qu'elle ne disposait pas encore des chiffres correspondants pour 1972 et 1973 mais la situation économique pendant ces deux années a été satisfaisante dans l'ensemble. Les progrès économiques ont continué à être essentiellement imputables à la croissance du secteur agricole. Si ce secteur n'entraîne que pour 20,9 p. 100 dans le produit intérieur brut en 1971, les produits agricoles (transformés ou bruts) constituent actuellement 75 p. 100 environ du total des exportations du pays, le sucre comptant à lui seul pour 55 p. 100 environ du total.

27. Le secteur du commerce intérieur et extérieur est l'élément le plus important du produit intérieur brut (24,7 p. 100 en 1971), en raison de la place qu'occupe le commerce extérieur dans l'économie. Les industries manufacturières viennent au troisième rang par ordre d'importance (11,6 p. 100 en 1971) et elles comprennent surtout le traitement des produits agricoles. Le secteur de l'Etat représentait 10,5 p. 100 en 1971 mais ce pourcentage ne reflète pas l'influence que l'Etat exerce réellement sur l'économie du fait qu'il contrôle aussi des services comme l'aviation civile, les ports, l'électricité, les postes et télégraphes et l'eau.

28. Le Territoire est également fortement tributaire de sources extérieures pour le développement de son équipement et des importations pour la satisfaction de ses besoins.

29. Dans l'allocation qu'il a prononcée récemment (voir par. 16 ci-dessus), le premier ministre, M. Price, a dit que malgré l'augmentation des prix et la

e/ L'unité monétaire était le dollar du Honduras britannique (\$HB) avant que le Territoire ne change de nom en juin 1973 et ne s'appelle le Belize. Une livre sterling (£1) équivaut approximativement à 4 dollars béliziens.

détérioration du marché de l'emploi, les politiques économiques appliquées par le gouvernement étaient saines. Il a appelé l'attention en particulier sur les progrès réalisés dans les domaines agricole et industriel et sur la participation accrue de la nation au développement économique.

B. Plan de développement

30. L'essor récent de l'économie a été imputable pour une grande part au principal produit exporté, qui est le sucre. Le gouvernement compte qu'au cours de la période 1973-1976 à laquelle s'appliquera un plan de développement actuellement en cours d'établissement, la politique de diversification économique sera plus efficace.

31. En 1973 le nouveau plan était en cours de remaniement et on était en train de l'établir sous sa forme définitive. Selon ce projet de plan, les dépenses se monteraient au total à 81 millions de dollars béliziens et elle seraient financées en partie par des dons accordés surtout en faveur du développement, par le Royaume-Uni et le Canada (38 millions de dollars béliziens); en partie par des prêts consentis surtout par la Banque de développement des Antilles (19 millions de dollars béliziens); et en partie par des recettes publiques et des emprunts locaux (24 millions de dollars béliziens). Les objectifs fondamentaux de ce plan seraient: a) d'intensifier les efforts pour accélérer la croissance économique (voir ci-dessus, par. 25); b) de poursuivre la diversification économique; c) de contrôler davantage les secteurs clefs de l'économie; d) de réduire radicalement le déficit actuel de la balance des paiements; et e) de développer le marché de l'emploi. Afin de parvenir à ces objectifs, le gouvernement prend des mesures pour développer sa capacité administrative et son infrastructure.

C. Terres, agriculture, élevage, sylviculture et pêche

32. Le Territoire, dont la superficie totale est de 2 290 000 hectares environ, comprend des terres de la Couronne (1 348 899 hectares), couvertes en grande partie de forêts, et des terres qui sont aux mains de propriétaires privés (921 020 hectares). Environ 863 200 hectares sont cultivables et 1 043 350 sont des zones forestières. Le reste est composé de marais stériles et de montagnes. En 1973, 10 p. 100 seulement des terres arables étaient cultivées ou utilisées comme pâturages. La plus grande partie des propriétés privées (872 935 hectares) appartient à des étrangers. Quant aux terres de la Couronne, la politique générale est de ne pas les céder en toute propriété tant que la personne qui en fait la demande n'a pas effectué certaines améliorations précises dans le bail ou dans le titre de propriété temporaire. En décembre, l'Assemblée nationale a adopté la Alien's Land Holdings Ordinance pour limiter la vente de terres à des étrangers au moyen d'un nouveau système de permis. D'après cette loi, un étranger ne pourra pas acquérir ou posséder plus de 20 ares au total dans les zones urbaines ou plus de 4 hectares au total dans les zones rurales.

33. Après le sucre, les agrumes sont le deuxième produit d'exportation. L'exploitation de ces deux produits a essentiellement lieu dans de vastes propriétés détenues et gérées par des étrangers. Cette exploitation peut être considérablement développée. Les autres activités agricoles sont surtout exercées dans des exploitations de subsistance, où les méthodes de culture sont traditionnelles et le taux de productivité assez faible. Le pays envisage d'augmenter les exportations de bananes, de noix de coco, de miel, de papayes, de haricots rouges et de riz, ainsi que de remplacer les importations de maïs, de tabac, de fruits et de légumes. Avec le nouvel abattoir et la perspective d'exporter de la viande de bœuf, on compte que le nombre de têtes de bétail (estimées actuellement à 44 000) augmentera de manière régulière. La production de bois d'œuvre n'est plus aussi importante pour l'économie que naguère mais cette industrie a fait dernièrement de grands progrès. Le gouvernement s'est efforcé d'améliorer la pêche commerciale en développant son programme de recherche, en créant un système efficace de coopératives de pêcheurs et en empêchant l'exploitation aveugle des homards (exportation de produits de la mer qui est la plus rentable).

34. En 1973, il a été produit 70 170 tonnes de sucre (203 tonnes de plus qu'en 1972). Les exportations de sucre et de mélasse se sont élevées à plus de 23 millions de dollars B (16,9 millions de dollars B au cours des neuf premiers mois de 1972). La production totale d'agrumes a augmenté de 8 p. 100 et s'est élevée à 1,4 million de caisses; les exportations de produits transformés ont été évaluées à 7 millions de dollars béliziens (contre 3,2 millions de dollars béliziens au cours des neuf premiers mois de 1972). L'exportation des produits forestiers a atteint au total 3,5 millions de dollars béliziens (contre 1 million de dollars béliziens au cours des neuf premiers mois de 1972). Les autres produits dont l'exportation a marqué une augmentation sont le miel, le riz et le bœuf. Toutefois, la valeur des produits de la mer exportés a baissé de 700 000 dollars béliziens, tombant ainsi à 2,7 millions de dollars béliziens. Sur le marché intérieur, on a enregistré un faible développement de la production de haricots rouges et de maïs.

D. Industries

35. Les industries manufacturières ont acquis davantage d'importance ces dernières années, grâce à l'aide que leur a accordée l'Etat. Il a été créé un certain nombre de petites sociétés produisant un assez grand nombre de biens de consommation et de matériaux de construction pour le marché intérieur. Le raffinage du sucre et les conserveries d'agrumes sont les plus importantes des activités manufacturières orientées vers l'exportation.

36. En 1973 ont été créées une nouvelle brasserie et une nouvelle usine d'oléfines. Trois usines de fabrication de vêtements, de mobilier de rotin et de produits du bois se sont considérablement développées. On comptait qu'il

serait créé une société qui produirait de la farine et des aliments pour les animaux et serait aux mains de Béliziens.

37. Dans le cadre de son programme de développement industriel, le gouvernement a créé le Development Finance Corporation (avec un capital actions de 2 millions de dollars béliziens) à laquelle la Banque de développement des Antilles a accordé un crédit de 232 000 dollars béliziens en 1972 et 1973 pour financer l'aménagement d'un domaine industriel destiné aux petites entreprises. En outre, la Banque a accordé à cette société des prêts d'un montant total de 300 000 dollars des Etats-Unis pour un petit projet industriel.

38. Comme il a été noté précédemment f/, l'Auschutz Overseas Corporation des Etats-Unis, l'une des quatre sociétés ayant un permis de prospection du pétrole dans le Territoire, a annoncé en juin 1973 qu'un de ses forages avait prouvé pour la première fois la présence de pétrole sur la plantation de Melhado à 48 miles de Belize.

E. Transports et communications

39. L'aviation est importante pour le Belize dont le réseau routier et le réseau de communications intérieures sont peu satisfaisants. L'aéroport international de Belize peut accueillir quelques moyens courriers et il assure des vols internationaux réguliers; il y a également un petit nombre de pistes d'atterrissage. En 1973, il y a eu 9 726 vols au total (contre 8 666 en 1972), et les passagers ont été au nombre de 93 704 (contre 67 157 en 1972). En 1973, après avoir pris connaissance de l'étude effectuée par une société d'ingénieurs-conseils du Royaume-Uni, le gouvernement a décidé d'agrandir l'aéroport et de financer ce projet à l'aide de fonds du Canada et du Royaume-Uni, s'élevant au total à 2,7 millions de dollars des Etats-Unis.

40. Belize, le principal port de mer, et Stann Creek, autre port de mer, voient passer à eux deux environ 1,3 million de tonnes de fret par an. Le problème des investissements en capital nécessaires pour construire un port en eau profonde pour Belize n'est toujours pas résolu.

41. Le 1er juillet 1971, le Service des télécommunications du Belize (Belize Telecommunication Authority) a pris en charge l'exploitation du réseau téléphonique intérieur du Territoire qu'assurait jusqu'alors Cable and Wireless (West Indies) Ltd. Depuis lors, General Telephone and Electronics International s'est vu accorder un contrat de cinq ans pour l'installation d'un réseau moderne de télécommunications pour 5,5 millions de dollars au total. Ce projet reliera directement tous les chefs-lieux de district par un central automatique. Cable and Wireless (West Indies) Ltd. continuera à assurer le fonctionnement des services de télécommunications extérieurs jusqu'en 1981.

f/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXVII, annexe, par. 36.

F. Commerce extérieur

42. Au cours des dernières années, on a assisté à l'expansion régulière du commerce extérieur du territoire, qui se fait en grande partie avec le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Le Belize est spécialisé dans la production d'un petit nombre de produits agricoles d'exportation et est fortement tributaire des importations pour certaines denrées alimentaires et d'autres marchandises. La valeur des importations a toujours été supérieure à celle des exportations. Il paraît probable que le déficit de la balance des paiements demeurera important pendant quelque temps encore. Le gouvernement a souligné d'une part la nécessité d'en réduire le volume de façon à pouvoir, dans des limites raisonnables, le compenser par l'apport de capitaux extérieurs et, d'autre part la nécessité d'accroître le rôle de l'épargne pour favoriser le développement économique. On a tenu compte de cette situation dans l'élaboration du nouveau plan de développement pour la période 1973-1976 (voir ci-dessus, par. 30-31). Bien qu'elles soient incomplètes, les statistiques relatives aux échanges commerciaux des années 1972 et 1973 ne révèlent aucune évolution par rapport aux caractéristiques indiquées ci-dessus.

43. Du fait de son entrée à la CARICOM, le 1er mai 1974 (voir plus haut, par. 22), le Belize espère voir se renforcer et s'élargir ses rapports avec les autres membres de cet organisme. Il s'est également entendu avec d'autres membres de la CARICOM pour adopter une attitude commune au sujet des rapports économiques avec les Etats qui ne sont pas membres de la communauté et avec les organismes internationaux, y compris, en particulier, la Communauté économique européenne (CEE), dont le Royaume-Uni est membre. Le résultat des négociations entreprises à ce sujet par la CARICOM et la CEE aura un effet important sur la position commerciale du Belize. Les accords commerciaux en vigueur avec le Royaume-Uni (y compris les tarifs préférentiels et les dispositions spéciales relatives à certaines denrées telles que le sucre, les bananes et les agrumes), demeureront inchangés jusqu'en 1975, date à laquelle, cependant, de nouveaux accords devront être négociés. Un autre fait nouveau important s'est produit en juin 1974, lorsque le Sénat des Etats-Unis a refusé de proroger les lois sur lesquelles repose le système actuel qui garantit à tous les pays producteurs de sucre (dont le Belize) des contingents d'importation et des prix. Les conséquences de cette décision pour l'industrie sucrière du territoire se feront sentir lorsque les contingents actuels viendront à expiration en 1975.

G. Finances publiques

44. Le projet de budget pour 1974 prévoit des dépenses de 38,4 millions de dollars béliziens (33,3 millions de dollars béliziens l'année précédente), dont 21,7 millions au titre des dépenses renouvelables et 16,7 millions au titre des biens d'équipement. Le plan de financement des dépenses est le suivant : recettes du territoire, 23,6 millions de dollars béliziens; prêts, 2,5 millions de dollars béliziens; aide au développement, 12,3 millions de dollars béliziens.

45. En coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Gouvernement du Belize a élaboré, pour le territoire un programme portant sur la période 1973-1976, sur la base du chiffre indicatif de planification calculé par le PNUD. Le chiffre approuvé par le Conseil d'administration du PNUD pour la période 1972-1976 est d'un million de dollars des Etats-Unis. Etant donné les dépenses déjà engagées par le PNUD en 1972, le montant disponible pour la période 1973-1976 est de 925 600 dollars des Etats-Unis.

4. SITUATION SOCIALE

A. Main-d'oeuvre

46. Comme il a été indiqué plus haut au paragraphe 29, le premier ministre M. Price, a reconnu à la fin de 1973 que les possibilités d'emploi dans le territoire étaient en diminution. Une étude économique publiée par la Banque de développement des Antilles en avril 1974 a révélé que 8 380 personnes étaient au chômage sur une population active de 41 900 personnes, ce qui représente une augmentation d'au moins 6 p. 100 par rapport au taux de chômage de janvier 1972.

47. Selon la Puissance administrante, le taux de croissance de la population dépasse celui des possibilités d'emploi. Les jeunes parvenant en fin de scolarité constituent une importante proportion des chômeurs. Le taux de chômage est très élevé chez les travailleurs non qualifiés, mais il continue d'y avoir une pénurie annuelle de main-d'oeuvre dans les industries agricoles et du bâtiment. En conséquence, des ouvriers migrants venus des pays voisins fournissent une partie de la main-d'oeuvre nécessaire à ces deux industries. D'autre part, de nombreux Bélisiens (parmi lesquels des ouvriers qualifiés) ont quitté le territoire à la recherche d'emplois plus rémunérateurs à l'étranger, en particulier aux Etats-Unis. Il règne aussi un chômage considérable à Belize, et à Stann Creek, en particulier chez les dockers et parmi les ouvriers de l'industrie forestière et dans les districts d'Orange Walk et de Cayo. Ces ouvriers répugnent généralement à accepter tout autre emploi quand ils ne peuvent trouver ce qu'ils désirent.

48. Soucieux de cette situation, le gouvernement a souligné combien il importe de développer le marché du travail dans le cadre du projet de plan de développement pour la période 1973-1976 (voir plus haut par. 31). Parmi les mesures envisagées figure l'amélioration de la qualification professionnelle par la poursuite de la réforme du système d'enseignement afin de faire face aux besoins du territoire, en particulier dans le domaine de l'enseignement agricole.

B. Santé publique

49. En 1973, les dépenses engagées au titre de la santé publique se sont élevées à 2,3 millions de dollars bélisiens, soit un montant à peu près équivalent à celui de l'année précédente. Au cours de cette période, l'équipement médical a été renforcé, en particulier à la suite de l'inauguration d'un hôpital public à Belmopan et du début de la construction de l'hôpital de Orange Walk, ce qui porte à trois le nombre des hôpitaux généraux, représentant un total de 419 lits. Parmi les autres établissements médicaux importants, privés ou d'Etat, on peut citer : sept hôpitaux ruraux (218 lits) et 23 dispensaires réservés exclusivement aux patients des consultations externes. En outre, le territoire compte 26 centres de protection maternelle et infantile, un établissement psychiatrique, un sanatorium, un centre de consultation spécialisé dans les maladies vénériennes, une unité traitant les autres maladies et trois unités mobiles. Le nombre des médecins diplômés était de 24 médecins fonctionnaires et de 17 médecins indépendants.

Il y avait également 175 infirmières dont 89 (parmi lesquelles 78 fonctionnaires) avaient reçu une formation complète et 86 (parmi lesquelles 71 fonctionnaires) avaient reçu une formation partielle.

50. Selon les renseignements communiqués par le Gouvernement du Belize au PNUD (DP/GC/BZE/R.I) il y a sept hôpitaux d'Etat : un à Belmopan et un dans chacun des six districts. Le seul hôpital général entièrement équipé dans le territoire est celui de Belize. Bien qu'il soit doté d'un excellent équipement, le nouvel hôpital de Belmopan a des problèmes de personnel. S'il est vrai que les soins médicaux dispensés dans les hôpitaux d'Etat ne sont pas, en règle générale, gratuits, le coût en est proportionné au revenu des malades. Les affections de l'appareil digestif, qui sont à l'origine de 50 p. 100 des maladies au Belize, et d'environ 11 p. 100 des décès, sont largement dues au mauvais état des installations sanitaires. C'est pourquoi il existe une très forte demande pour le traitement de ces maladies ainsi que des maladies résultant de carences nutritionnelles, aussi bien chez les malades hospitalisés que chez les malades des consultations externes. L'importance du paludisme dans le taux de mortalité a diminué depuis le lancement, en 1957, d'un programme d'éradication du paludisme réalisé avec l'assistance de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE).

51. C'est également avec l'aide de ces deux organismes qu'un programme a été entrepris en vue d'améliorer le niveau général de santé et de faire bénéficier la population toute entière de soins médicaux. Un autre programme destiné à améliorer aussi bien la médecine préventive que la médecine curative dans les communautés rurales est également en cours. Le gouvernement a l'intention de poursuivre l'amélioration et le développement des services de santé et d'assainissement.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

52. Les dépenses renouvelables au titre de l'enseignement se sont élevées en 1973 à 3,5 millions de dollars béliziens (3,21 millions de dollars béliziens en 1972). L'enseignement est obligatoire pour les enfants âgés de six à quatorze ans.

53. En 1973, comme en 1972, il y avait neuf écoles primaires publiques et 162 écoles primaires recevant une aide de l'Etat, qui dispensaient un enseignement gratuit à 32 508 élèves (31 116 en 1972). De plus, 1 600 enfants (1 050 en 1972) fréquentaient des établissements d'enseignement primaire privés et payants. Bien que le problème posé par les classes surchargées de l'enseignement primaire n'ait pas encore été résolu, la qualité de l'enseignement s'améliore progressivement, un nombre croissant d'enseignants béliziens ayant suivi des cours de formation sur place et à l'étranger.

54. La majorité des élèves des écoles secondaires suivent un enseignement de quatre à cinq ans au terme duquel ils subissent les épreuves de l'examen Ordinary Level du General Certificate of Education de l'Université de Cambridge, ou celles

de l'examen de la Royal Society of Arts. De plus en plus d'élèves font une sixième (classe terminale). En 1973, 5 170 élèves (4 831 en 1972) étaient inscrits dans 22 établissements d'enseignement secondaire (comme en 1972) où ils ont suivi l'enseignement dispensé par 296 professeurs (317 en 1972). Quatre de ces établissements étaient gérés par l'Etat (deux d'entre eux dispensant un enseignement gratuit), 16 autres par des missions, et les deux derniers par des particuliers. Parmi les élèves de l'enseignement secondaire, il y avait 355 boursiers de l'Etat (358 en 1972). Le Belize Technical College, qui est l'un des quatre établissements d'Etat, comptait 365 élèves (264 en 1972). Le gouvernement s'emploie à accélérer le développement de l'enseignement secondaire : a) en augmentant le nombre des places disponibles, et b) en diversifiant les programmes pour mieux satisfaire les besoins, les aptitudes et les intérêts divers des élèves de l'enseignement secondaire.

55. L'Ecole normale du Belize avait 120 inscrits en 1973 (118 en 1972). Il n'existe aucun établissement d'enseignement supérieur dans le territoire, mais l'Université des Antilles organise des cours par correspondance. La possibilité est offerte aux étudiants présentant les qualifications requises - sous la forme notamment d'un certain nombre de bourses destinées aux élèves-maitres - de suivre les cours d'universités et d'autres établissements outre-mer. En 1973, 224 Bélisiens (220 en 1972) faisaient, grâce à des bourses, des études universitaires.

CHAPITRE XXVIII

[A/9623/Add.6 (Deuxième partie)]

ANTIGUA, DOMINIQUE, SAINT-CRISTOPHE-ET-NIEVES ET
ANGUILLA, SAÏNTE-LUCIE ET SAINT-VINCENT

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1-3	178
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	4	178
Annexe: DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		179

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. Le Comité spécial a examiné la question d'Antigua, la Dominique, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent à sa 981^{ème} séance, le 5 septembre 1974.
2. Lorsqu'il a examiné la question, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris en particulier de la résolution 3163 (XXVIII) du 14 décembre 1973 sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au paragraphe 11 de cette résolution, l'Assemblée générale a prié le Comité spécial "de continuer à rechercher les moyens appropriés d'assurer l'application immédiate et intégrale des résolutions 1514 (XV) et 2621 (XXV) de l'Assemblée générale dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier, de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa vingt-neuvième session". Le Comité a également tenu compte de la décision de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1973, concernant les territoires 1/.
3. Pendant l'examen de la question, le Comité spécial a été saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir l'annexe au présent rapport) contenant des renseignements sur l'évolution récente de la situation dans les territoires.

B. DECISION DU COMITE SPECIAL

4. A sa 981^{ème} séance, le 5 septembre, à la suite d'une déclaration du Président (A/AC.109/PV.981), le Comité spécial a décidé, sans opposition, de transmettre à l'Assemblée générale le document de travail dont il est question au paragraphe 3 ci-dessus afin de faciliter l'examen de la question par la Quatrième Commission et, sous réserve de toute directive que l'Assemblée générale pourrait donner à cet égard à sa vingt-neuvième session, d'examiner la question à sa prochaine session.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 30 (A/9030), "Autres décisions" (point 23 de l'ordre du jour), p. 120.

DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>
1. GENERALITES [*]	1 - 42
A. EVOLUTION POLITIQUE	1 - 23
B. EVOLUTION DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE	24 - 42
2. ANTIGUA	43 - 78
3. DOMINIQUE	79 - 126
4. SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES ET ANGUILLA	127 - 171
5. SAINTE-LUCIE	172 - 206
6. SAINT-VINCENT	207 - 245

^{*} Publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.977.

1. GENERALITES a/

A. Evolution politique

Introduction

1. A la suite de la dissolution de la Fédération des Indes occidentales, en 1962, et des négociations qui ont suivi au sujet du statut de chacun des territoires antillais, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a proposé, en 1965, un nouveau statut constitutionnel pour les six territoires d'Antigua, de la Dominique, de la Grenade, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent. En vertu de ces propositions, qui ont été concrétisées ultérieurement, en 1967 (pour Antigua, la Dominique, la Grenade, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla et Sainte-Lucie) et en 1969 (pour Saint-Vincent), chaque territoire est devenu "un Etat associé au Royaume-Uni", ayant la direction de ses affaires intérieures et le droit d'amender sa propre Constitution, y compris le pouvoir de mettre fin à cette association et de se déclarer indépendant; le Gouvernement du Royaume-Uni a conservé la responsabilité des affaires extérieures et de la défense des territoires. Son statut d'Etat associé ayant pris fin le 7 février 1974, la Grenade a accédé à l'indépendance. Il ne reste donc que cinq "Etats associés".

2. La position du Royaume-Uni et celle de l'Assemblée générale concernant le statut "d'Etat associé" sont décrites dans le rapport précédent du Comité spécial b/.

Unification régionale

3. On se rappellera^{c/} qu'en 1971, les Premiers Ministres de la Dominique, de la Grenade, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent, ainsi que le Premier Ministre de la Guyane, ont signé un accord, connu sous le nom de Déclaration de la Grenade, qui expose dans ses grandes lignes un plan d'unification politique des pays en question. Les événements qui se sont produits par la suite et qui ont été décrits dans les rapports précédents ont cependant empêché ce plan d'aboutir.

4. La possibilité de former une union politique des territoires antillais non indépendants du Commonwealth a été étudiée en janvier 1974, lors d'une réunion du Conseil des ministres des Etats associés des Indes occidentales. Se fondant sur une décision du Conseil, le Premier Ministre de Saint-Vincent, M. J. F. Mitchell, président de la réunion, a annoncé le 19 mai que, sur sa recommandation, le Gouverneur de Saint-Vincent avait nommé une commission chargée d'étudier en

a/ Les renseignements figurant dans la présente section ont été tirés de rapports publiés.

b/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chan. XXVI, annexe, par. 5 et 6.

c/ Ibid., par. 7 à 18.

profondeur la possibilité de créer une union politique et, en un premier temps, de revoir le statut constitutionnel des Etats associés et de Montserrat, qui était membre de la Fédération des Indes occidentales avant la dissolution de cette dernière. La Commission a également été chargée d'étudier : a) le problème des petits Etats dans la communauté internationale, du point de vue de leur viabilité financière et économique; b) la détérioration des termes de l'échange entre pays développés et pays en voie de développement, notamment en ce qui concerne les pays les moins développés de la région des Antilles; c) la détérioration actuelle de la balance des paiements de ces derniers, du fait de l'augmentation des prix du pétrole; d) les dépenses d'administration publique dans le contexte de la structure politique dans les Etats associés et à Montserrat, considérés ensemble et séparément. La Commission était composée de sir Hugh Wooding, ancien ministre de la justice de la Trinité-et-Tobago, président, et de six autres membres : deux représentants de la Dominique, deux de Sainte-Lucie, un de la Grenade et un de Saint-Vincent.

5. Au cours de cette allocution, M. Mitchell a déclaré que Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent avaient décidé de participer à tous les travaux de la Commission, alors que la Grenade et Montserrat avaient fait savoir que seule l'enquête économique les intéressait. Vers la fin du mois de mai, il a été signalé que la participation d'Antigua semblait douteuse. Le Premier Ministre de la Dominique, M. Edward Oliver LeBlanc, aurait déclaré que "pour réussir, les progrès constitutionnels doivent s'appuyer fermement sur la volonté du peuple", et qu'"on ne saurait dire si, à l'heure actuelle, le peuple de la Dominique a cette volonté". Il a donc exprimé des réserves en ce qui concerne l'appui qu'il pouvait accorder en l'occurrence aux propositions visant à unifier les Etats associés sur le plan politique. Par la suite, le Dominica Freedom Party, parti de l'opposition de la Dominique, a publié une déclaration allant contre les opinions exprimées par M. LeBlanc, en arguant que les propositions en cause n'avaient pas été soumises à l'approbation des populations locales. Ce parti, estimant que "le bien-être politique de la région repose en dernier ressort sur une union convenablement conçue", a annoncé qu'il apportait son concours à la réalisation de cette union.

6. Le 17 avril 1974, six Etats membres de l'Association de libre-échange des Antilles (CARIFTA) d/ ont signé à Castries (Sainte-Lucie) le traité créant la Communauté des Antilles (CARICOM), y compris le Marché commun des Antilles, comme l'avaient déjà fait le 4 juillet 1973 quatre Etats antillais indépendants e/ du Commonwealth, à Chaguaramas (Trinité-et-Tobago) (voir ci-dessous). Lors d'une réunion spéciale des gouvernements de la région qui s'est tenue à Castries le 18 avril 1974, le Premier Ministre de Sainte-Lucie, M. John Compton, a déclaré que le mouvement visant à l'intégration régionale qui avait pris de l'ampleur au cours des cinq années précédentes laissait espérer la création d'un Etat antillais avant la fin de la décennie. Le 1er mai, date à laquelle les six Etats

- d/ Belize, la Dominique, la Grenade, Montserrat, Sainte-Lucie et Saint-Vincent.
e/ La Barbade, la Guyane, la Jamaïque et Trinité-et-Tobago.

membres de la CARIFTA sont devenus parties au Traité, le secrétaire général de la CARICOM a réaffirmé qu'il était convaincu de l'existence d'un besoin d'intégration politique au sein des pays anglophones des Antilles, quel que soit leur degré de développement. Cet objectif, a-t-il ajouté, serait plus facile à réaliser dans le cadre d'une communauté plus large qui comprendrait les Etats non anglophones de la région.

Traité de Chaguaramas

7. Comme il a été signalé précédemment^{f/}, les chefs des délégations de tous les Etats membres de la CARIFTA, à l'exception de ceux d'Antigua et de Montserrat, qui ont participé à la huitième Conférence des chefs de gouvernement des Etats antillais du Commonwealth qui s'est tenue à Georgetown (Guyane) en avril 1973, ont signé l'Accord de Georgetown. Dans cet accord, les signataires ont reconnu, entre autres, qu'au cours des cinq dernières années la CARIFTA avait jeté les fondements de l'unification régionale; ils ont estimé qu'une intégration économique plus étroite entre les Etats membres contribuerait à la création d'une communauté économique viable regroupant les Etats antillais du Commonwealth; ils se sont engagés à participer à des programmes toujours plus larges de coopération fonctionnelle et de services communs; enfin, ils ont réaffirmé leur intention de faire progresser tous les peuples de la région des Antilles sur la voie de l'autodétermination. L'Accord prévoyait un calendrier pour la création, en vertu d'un traité, de la CARICOM liant les quatre Etats indépendants, et pour l'admission à la communauté de six autres pays^{g/}. Tous les gouvernements signataires ont pris note de l'intention exprimée par les Gouvernements d'Antigua et de Montserrat d'étudier de toute urgence la question de la ratification de l'Accord.

8. Le traité portant création de la CARICOM a été signé par les quatre Etats indépendants à Chaguaramas (Trinité-et-Tobago), le 4 juillet 1973. Il a officiellement pris effet le 1er août. Après avoir signé l'Accord le 10 décembre, Montserrat a ratifié le Traité de Chaguaramas à Castries (Sainte-Lucie), le 17 avril 1974, en même temps que cinq autres membres de la CARIFTA^{h/}. Les pays sont ainsi devenus membres de la CARICOM le 1er mai. Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, qui est également membre de la CARIFTA, n'a pas signé le traité. Le Premier Ministre de cet Etat a expliqué que dans une lettre qu'il venait de recevoir du Gouvernement du Royaume-Uni celui-ci lui conseillait de ne pas s'engager "pour le moment" au nom d'Anguilla^{i/}. Le Premier Ministre a néanmoins demandé

^{f/} Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXVI, annexe, par. 19 à 40.

^{g/} Belize, la Dominique, la Grenade, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent.

^{h/} Belize, la Dominique, la Grenade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent.

^{i/} Aux termes de l'Anguilla Act, 1971, le Gouvernement du Royaume-Uni est redevenu directement responsable des affaires d'Anguilla.

aux Etats membres de la CARICOM de trouver un moyen d'inclure son pays dans la communauté, sans qu'il en soit officiellement membre. En réponse, les Etats signataires du Traité ont adopté une résolution dans laquelle ils ont annoncé leur intention de maintenir des rapports économiques aussi étroits que possible avec Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, jusqu'à ce que cet Etat puisse devenir membre de la CARICOM. Le vice-représentant du Royaume-Uni pour les Etats associés, M. Richard F. Gillett, aurait déclaré plus tard que son gouvernement n'avait pas la moindre intention de faire obstacle, de quelque manière que ce soit, à aucun des Etats qui entrerait dans la CARICOM. Il aurait ajouté que pour son gouvernement, "il était nécessaire, pour des raisons politiques, de faire des réserves, pour l'instant, sur la participation d'Anguilla au Traité", et "qu'il ne s'agissait que de reconnaître par là la situation de fait d'Anguilla, qui est administrée séparément depuis trois ans".

9. Les représentants d'autres pays entretenant des relations étroites avec les Etats signataires du Traité et des représentants de différentes institutions régionales et internationales ont assisté à la signature de ce texte. Un certain nombre de pays non anglophones étaient également représentés.

10. Antigua, cependant, n'a pas envoyé de délégué. La question de son accession au traité a été étudiée par le Conseil du Marché commun de la CARICOM (voir ci-dessous), lors d'une réunion qui a eu lieu vers le fin du mois d'avril. Jusque-là, la position soutenue par Antigua était qu'elle n'avait tiré aucun avantage appréciable de sa participation à la CARIFTA et ne pouvait adhérer sans réserves à la CARICOM. Au cours du débat, le Président de la réunion, M. P. J. Patterson, ministre de l'industrie, du commerce et du tourisme de la Jamaïque, a attiré l'attention sur une lettre que lui avait adressée le Gouvernement d'Antigua, demandant officiellement au Conseil de faire, en son nom, une recommandation précisant qu'"Antigua n'était pas à même, pour l'instant, de signer le Traité". Dans la même lettre, le Gouvernement d'Antigua déclarait cependant qu'il procédait à l'examen de certaines questions et qu'il pourrait rendre une réponse définitive sous peu. Le Conseil est donc convenu de recommander aux Etats membres de prendre des arrangements qui leur permettraient de poursuivre pendant une période de trois mois commençant le 1er mai, les relations avec Antigua prévues par la CARIFTA. Dans le texte de la recommandation, le Conseil a exprimé sa satisfaction devant l'intérêt que le Gouvernement d'Antigua portait à l'intégration économique des Antilles et a réaffirmé qu'il désirait voir ce territoire se joindre au mouvement. Le 4 juillet, ce souhait a été comblé.

11. A la même réunion, la non-participation de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla à la CARICOM a fait également l'objet de discussions. Ayant exprimé son inquiétude à ce propos et s'étant par ailleurs dit satisfait de l'intégrité constitutionnelle de l'Etat en cause, le Conseil a déclaré qu'il était de la plus haute importance pour les progrès du mouvement d'intégration des Antilles que Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla participe pleinement aux arrangements prévus par le Traité. Il a recommandé que cet Etat devienne partie contractante avant le 1er mai et, à cette fin, signe et ratifie d'urgence le Traité aux mêmes termes et conditions que les autres Etats associés.

12. A la veille de la signature du Traité à Castries, le secrétariat de la Communauté a fait savoir que les Bahamas, bien que n'envoyant pas de représentants, devaient devenir membre de la seule Communauté, et non du Marché commun, avant le 1er mai et qu'elles procédaient à l'examen des conséquences de cet engagement.

13. On trouvera ci-dessous un aperçu des principales dispositions du Traité. (Pour les dispositions relatives au Marché commun contenues dans l'annexe du Traité, voir plus loin, par. 23 à 35.)

Principes généraux

14. Le Traité porte création de la CARICOM par les parties contractantes. Peuvent devenir membres de la CARICOM les 13 Etats mentionnés plus haut, ainsi que tout autre pays de la région des Antilles qui, de l'avis de la Conférence des chefs de gouvernement, aurait la volonté et le pouvoir d'exercer les droits et d'assumer les responsabilités qui découleraient de son admission. Les gouvernements des Etats qui signent et ratifient le Traité sont membres de la CARICOM. Sur ces 13 Etats, la Barbade, le Guyane, la Jamaïque et la Trinité-et-Tobago sont définies comme "pays les plus développés", et les autres, à l'exception des Bahamas, comme "pays les moins développés", jusqu'à ce que la Conférence en décide autrement.

15. La CARICOM poursuit les objectifs suivants :

a) L'intégration économique des Etats membres, par la création d'un marché commun conforme aux dispositions contenues dans l'annexe du Traité, aux fins de :

i) Renforcer, coordonner et normaliser les relations économiques et commerciales entre les Etats membres;

ii) Poursuivre de façon continue l'expansion et l'intégration des activités économiques, dont les bénéfices seront partagés équitablement en tenant compte de la nécessité d'offrir aux pays les moins développés des possibilités spéciales;

iii) Assurer aux Etats membres une plus grande indépendance économique et leur donner la possibilité de négocier plus efficacement avec les Etats, groupes d'Etats et autres entités;

b) La coordination des politiques étrangères des Etats membres;

c) La coopération fonctionnelle, notamment :

i) Le fonctionnement efficace de certains services et activités communs;

ii) La promotion d'une meilleure compréhension entre les peuples et leur développement social, culturel et technique;

iii) Certaines activités dans les domaines prévus par le Traité.

Organes et institutions

16. La CARICOM est dotée de deux organes principaux : la Conférence et le Conseil du Marché commun créé conformément à l'annexe du Traité.
17. La Conférence, qui se compose des chefs de gouvernement des Etats membres, a pour responsabilité essentielle de déterminer la politique générale de la CARICOM. Elle peut créer les nouvelles institutions qu'elle juge nécessaires à la réalisation des objectifs de la CARICOM et qui viendraient s'ajouter à celles qui sont décrites ci-dessous. Elle peut également donner des directives en ce qui concerne la politique que doit suivre le Conseil et les institutions de la CARICOM. Elle est la dernière instance en ce qui concerne la signature de traités engageant la CARICOM et l'établissement de relations entre cette dernière et les organisations internationales ou les Etats. Toute décision prise par la Conférence lie chacun des Etats membres; il n'en est pas ainsi de ses recommandations.
18. Les institutions de la CARICOM comprennent la Conférence des ministres de la santé et les comités permanents de l'agriculture, de l'éducation, des finances, des affaires étrangères, de la main-d'oeuvre et des mines, composés des ministres compétents. Chaque Etat membre désigne, pour le représenter au sein de chaque comité, un ministre de son gouvernement. La Conférence peut créer à son gré d'autres institutions et en fixer la composition. En accord avec les directives générales de la Conférence, les diverses institutions peuvent élaborer des politiques, assumer des responsabilités dans leurs domaines de compétence respectifs et créer tout organe subsidiaire qui leur semblerait indispensable. Leurs recommandations n'ont pas force obligatoire. Un certain nombre d'institutions, comme la Banque de développement des Antilles, la Caribbean Investment Corporation (Société d'investissement des Antilles), le Conseil des ministres des Etats associés des Indes occidentales et le Conseil des ministres du Marché commun des Antilles orientales sont reconnues comme institutions associées de la CARICOM. Elles peuvent établir avec celle-ci toutes relations qui contribueraient à la réalisation de ses objectifs.
19. Le secrétariat général des Etats antillais du Commonwealth est reconnu comme étant le secrétariat de la Communauté. Il est l'organe administratif principal de la CARICOM; son siège est situé à Georgetown (Guyane) et il a pour plus haut fonctionnaire un secrétaire général nommé par la Conférence. Chaque Etat membre s'engage à respecter le caractère exclusivement international des responsabilités du secrétaire général et de son personnel. Les fonctions du secrétariat sont d'ordre purement administratif et technique.

Coordination et coopération fonctionnelle

20. Le Traité prévoit la création d'un comité permanent des ministres des affaires étrangères, habilité à faire des recommandations aux gouvernements des Etats membres qui y sont représentés. Seuls les Etats membres possédant les compétences voulues pour traiter des questions étudiées par le Comité à un moment donné peuvent participer à ses délibérations. Si après l'entrée en vigueur du Traité, un Etat membre accède à la souveraineté pleine et entière, il peut choisir de

rester lié par ses dispositions, ou de s'en libérer. Pour la poursuite des objectifs de la CARICOM, les Etats membres s'engagent à coopérer de leur mieux dans les domaines suivants : transports maritimes et aériens, services météorologiques et protection contre les typhons, santé publique, assistance technique intrarégionale, arrangements visant à créer des services publics intrarégionaux, éducation et formation, radiodiffusion et information, culture, harmonisation de la législation et des systèmes juridiques des Etats membres, statut de la femme dans la société antillaise, déplacements à l'intérieur de la région, administration de la main-d'œuvre et relations du travail, recherche technique et scientifique, sécurité sociale et tout autre service ou domaine communs de coopération fonctionnelle que la Conférence pourra ultérieurement déterminer.

Dispositions générales et finales

21. La CARICOM est dotée de la personnalité juridique. Après son entrée en vigueur le 1er août 1973, le Traité ne peut être modifié que sur décision de la Conférence, à moins que l'annexe n'en dispose autrement. Cependant, aucun amendement ne peut lui être apporté avant le 1er mai 1974. Tout Etat membre peut se retirer de la CARICOM en donnant par écrit un préavis de 12 mois. Un statut de membre associé est également prévu. Toutes les dispositions relatives au Marché commun sont regroupées dans une section particulière du Traité, à savoir l'annexe relative au Marché commun.

Première réunion de la Conférence des chefs de gouvernements de la CARICOM

22. La première réunion de la Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM a eu lieu à Castries (Sainte-Lucie) du 15 au 18 juillet 1974; des représentants de 11 Etats membres de la Communauté et de deux autres pays antillais du Commonwealth (Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla et les Bahamas) y ont participé. Selon le communiqué publié par le secrétariat de la Communauté, la Conférence a abordé un grand nombre de questions relatives à la vie interne de la Communauté et à ses rapports avec le reste du monde. Les décisions prises par la Conférence sur certaines questions économiques et commerciales mettant en cause le Marché commun des Antilles sont exposées plus loin (par. 41 et 42). On trouvera ci-dessous un aperçu des autres décisions:

23. La Conférence a :

a) Adopté des résolutions sur l'intégrité territoriale du Belize et de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, et a étudié la participation de ce dernier pays à la Communauté (pour plus de détails, voir les paragraphes 41 et 42 ci-dessous)

b) Profité de l'occasion pour éclaircir la position des Bahamas, c'est-à-dire envisager leur adhésion éventuelle au Traité de Chaguaramas sans qu'elles deviennent membres du Marché commun;

c) Pris note d'une demande d'admission à la CARICOM présentée par le Gouvernement haïtien, qu'elle a référée au secrétariat pour examen.

d) Nommé au poste de secrétaire général à compter du 1er septembre 1974 M. Alistair McIntyre, directeur de l'Institut de recherches sociales et économiques de Mona (Jamaïque); son prédécesseur, M. William Demas, prendra à cette date ses fonctions de président de la Banque de développement des Antilles;

e) Étudié les moyens qui permettraient à la Banque de développement des Antilles de contribuer plus efficacement encore à la croissance harmonieuse des Etats membres sur le plan économique, et convenu des propositions que les Etats membres soumettront à l'examen du Conseil d'administration de la Banque;

f) Décidé de doter la Caribbean Assembly of Youth (Assemblée antillaise de la jeunesse) du statut consultatif auprès de la CARICOM;

g) Résolu de créer deux nouveaux comités permanents, composés respectivement par les ministres de l'industrie et les ministres des transports;

h) Admis le principe de la création d'une école antillaise de navigation dont l'emplacement sera choisi dans l'un des pays les moins développés;

i) Demandé que soient établis aussitôt que possible une agence de presse antillaise et un programme de développement de la bibliothèque régionale;

j) Décidé d'autoriser les ressortissants des Etats membres à voyager avec un document de voyage régional, d'adopter une carte d'immigration uniforme que les ressortissants en question pourront utiliser à l'intérieur de la région, et d'approuver et d'appliquer le principe de la double nationalité entre Etats membres. Sur ce dernier point, la délégation de la Trinité-et-Tobago s'est abstenue, étant donné que son gouvernement procède actuellement à la révision de sa constitution;

k) Décidé qu'à compter de 1975, la "Journée de la Communauté des Antilles" serait célébrée tous les ans le 4 juillet et que le secrétariat s'adresserait à des spécialistes pour faire dessiner un emblème de la Communauté;

l) Convenu d'adopter un point de vue régional commun à la Conférence des premiers ministres du Commonwealth qui doit se tenir à la Jamaïque en avril-mai 1974;

m) Adopté la proposition visant à réunir les Etats membres de la CARICOM, de préférence indépendants, et les présidents et les premiers ministres des Etats d'Amérique latine.

B. Evolution dans le domaine économique

Annexe portant création du Marché commun

24. On trouvera ci-après un aperçu des dispositions de l'annexe portant création du Marché commun.

Principes régissant le Marché commun

25. Il est créé un Marché commun, ouvert aux 13 Etats susmentionnés, à l'exception des Bahamas, et à tout autre Etat de la région des Antilles qui remplit les conditions que la Conférence pourra définir. Ces 12 Etats, dont les gouvernements sont parties au Traité, deviendront membres du Marché commun, dont les objectifs sont ceux énoncés à l'alinéa a) du paragraphe 15 ci-dessus.

Organes du Marché commun

26. Le Conseil visé au paragraphe 16 ci-dessus est l'organe principal du Marché commun. Il assume les responsabilités suivantes : a) il exerce les pouvoirs et s'acquitte des fonctions qui lui sont confiés ou imposés en vertu de l'annexe; b) il veille à ce que le Marché commun fonctionne et se développe de façon efficace; c) il soumet l'annexe à un examen constant, en vue de formuler à l'intention de la Conférence des propositions concernant l'expansion progressive du Marché commun; d) il reçoit et examine les renseignements faisant état de violations présumées des obligations découlant des dispositions de l'annexe, et il prend des décisions à cet égard; e) il présente à la Conférence des propositions tendant à faciliter l'établissement de liens économiques et commerciaux plus étroits avec d'autres Etats, associations d'Etats ou organisations internationales. Le Conseil peut créer les comités ou autres organes qu'il juge nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions. Ses décisions lient chaque Etat membre auquel elles s'appliquent, mais ses recommandations n'ont pas de caractère obligatoire.

27. Le secrétariat visé au paragraphe 19 ci-dessus est l'organe administratif du Marché commun. L'annexe énonce la procédure à suivre pour le règlement de tout différend au sein du Marché commun, qui sera porté devant le Conseil ou un tribunal spécial composé d'arbitres choisis parmi les juristes désignés par les Etats membres.

Libération des échanges

28. On trouvera ci-après, présentées dans leurs grandes lignes, les principales dispositions qui ont pour objet d'encourager la libération des échanges au sein du Marché commun :

a) Sont réputés être d'origine des pays du Marché commun les articles remplissant l'une des trois conditions ci-après :

i) Les articles dans la composition desquels n'entrent pas de matières premières importées d'Etats non membres;

ii) Les articles fabriqués avec de telles matières à condition que leur valeur ne (passe pas 50 p. 100 du prix à l'exportation (60 p. 100 dans le cas des pays les moins développés);

iii) Les articles fabriqués à l'intérieur du Marché commun selon des procédés déterminés, décrits dans une liste de procédés qui doit être établie par le Conseil (lors de l'établissement de cette liste, les besoins particuliers des pays les moins développés seront pris en considération);

b) Chaque Etat membre est tenu de supprimer les droits d'entrée sur tous les articles ayant pour certificat d'origine un des pays du Marché commun, sous réserve de certaines conditions. Des dispositions spéciales sont prises en vertu desquelles les pays les moins développés disposeront de dix ans, à compter du 1er mai 1973, pour supprimer progressivement les droits suivants :

i) Les droits d'entrée sur 35 articles déterminés;

ii) Les droits fiscaux protecteurs frappant les articles importés;

c) Chaque Etat membre est tenu de supprimer les droits frappant les articles qu'il exporte vers tout autre Etat membre. Néanmoins, des dérogations sont prévues en ce qui concerne certains articles, dont la liste figure dans l'annexe;

d) Sauf dispositions contraires énoncées dans l'Annexe, chaque Etat membre est tenu de supprimer les restrictions quantitatives (essentiellement les licences requises ou les contingents fixés) frappant l'importation sur son territoire d'articles ayant pour certificat d'origine un des pays du Marché commun, et les exportations à destination de tout autre Etat membre;

e) Certaines formes d'aide gouvernementale, comme les subventions octroyées aux industries fabriquant des produits destinés à l'exportation, pourraient renforcer considérablement la compétitivité de ces industries vis-à-vis d'industries établies dans d'autres Etats membres. Pour empêcher cet état de choses, il est prévu que les produits ainsi subventionnés ne bénéficieront pas éventuellement des avantages découlant du libre-échange institué en vertu du Traité. Une dérogation est faite en ce qui concerne les exportations en provenance des pays les moins développés vers les pays plus développés, à l'exception des exportations à destination de la Barbade;

f) Les Etats membres sont tenus de faire en sorte que soient éliminées :

i) Les mesures tendant à protéger la production nationale qui seraient incompatibles avec les dispositions de l'annexe, s'il s'agit de droits, de restrictions quantitatives ou d'aide gouvernementale (cette partie de la clause ne s'applique pas aux pays les moins développés);

ii) Les pratiques discriminatoires en matière d'échanges fondées sur l'origine territoriale, dans la mesure où elles annulent les avantages escomptés de la suppression des droits et des restrictions quantitatives visée dans l'annexe. Néanmoins, une dérogation est faite pour ce qui est des échanges de produits agricoles, jusqu'à ce qu'une politique du Marché commun en ce qui concerne la production et la commercialisation (y compris les subventions) de ces produits soit convenue;

g) L'annexe contient des dispositions visant à prévenir les pratiques commerciales restrictives ou les pratiques de dumping et prévoit l'harmonisation des lois et pratiques en ce qui concerne les marques déposées, les brevets, les normes, les labels, etc.

h) Un Etat membre peut continuer de poursuivre une politique de protection des industries nationales jusqu'à l'expiration des périodes fixées en vertu d'accords antérieurs passés avec les fabricants intéressés, mais il est tenu de prendre toute mesure raisonnable à sa disposition pour se conformer aux dispositions de l'annexe. Les Etats membres peuvent, pour des périodes limitées, imposer des restrictions quantitatives en vue de résorber un déficit de leur balance des paiements ou surmonter des difficultés auxquelles certaines branches d'activité se heurteraient. Ils peuvent agir de la sorte aussi pour un certain nombre de raisons précises, notamment pour protéger la moralité publique, prévenir le désordre ou la criminalité, protéger la vie des hommes, des animaux et des plantes, se protéger contre des pénuries critiques de produits alimentaires ou les atténuer et préserver les ressources naturelles épuisables.

Politique protectionniste commune

29. Les Etats membres conviennent d'établir et de maintenir un tarif douanier commun extérieur pour tous les articles importés de pays tiers, conformément à un plan et un calendrier à adopter lors de l'entrée en vigueur de l'annexe. Néanmoins, ce tarif ne sera pas appliqué immédiatement, et tous les pays les moins développés, à l'exception de Belize et de Montserrat, seront libres de continuer à appliquer, jusqu'au 1er août 1977, les tarifs douaniers fixés en vertu de l'Accord relatif au Marché commun des Antilles orientales. Belize et Montserrat sont libres de continuer à appliquer leurs tarifs existants, mais ils sont tenus de les supprimer progressivement. Montserrat est tenu d'adopter le tarif douanier commun extérieur le 1er août 1981 au plus tard. Les pays plus développés doivent appliquer ce tarif au plus tard à l'expiration d'une période de trois ans à compter de son entrée en vigueur.

30. D'ici à 1981, les Etats membres s'engagent, en ce qui concerne les restrictions quantitatives ou les importations en provenance de pays tiers, à poursuivre des politiques susceptibles de faciliter l'application, dès que possible après la présente période de transition, d'une politique commune tendant à protéger les industries de la région. Les Etats membres sont tenus de chercher à coordonner progressivement leurs relations commerciales avec les pays tiers ou groupes de pays tiers.

Entreprises, services et mouvements de capitaux

31. Chaque Etat membre reconnaît qu'il conviendrait de ne pas apporter de restrictions à la création et à l'exploitation, par des ressortissants d'autres Etats membres, d'entreprises sur son territoire, en accordant à ces personnes un traitement qui est moins favorable que celui accordé en la matière à ses propres ressortissants. Rien dans l'annexe ne doit empêcher l'adoption et l'application par un Etat membre de mesures tendant à contrôler l'entrée, le domicile, l'activité et le départ de particuliers, lorsque ces mesures sont justifiées pour des raisons tenant à l'ordre public, à la santé ou à la moralité publiques ou à la sécurité nationale.

32. S'agissant de la fourniture de services, chaque Etat membre convient d'accorder aux ressortissants d'autres Etats membres, dans toute la mesure du possible, un traitement préférentiel par rapport à celui accordé aux ressortissants d'Etats ne faisant pas partie du Marché commun. Le mot "services" s'entend de services donnant lieu à rémunération, à condition qu'ils ne tombent pas sous le coup des dispositions réglementant le commerce, la création d'entreprises ou le mouvement des capitaux.

33. L'annexe prévoit que le Conseil examinera les moyens d'adopter un plan tendant à assujétir le mouvement des capitaux au sein du Marché commun à certaines règles, en tenant compte en particulier des besoins de développement des pays les moins développés.

Coordination des politiques économiques et de la planification du développement

34. Les Etats membres envisagent de poursuivre leur politique économique et financière d'une manière qui permette de promouvoir les objectifs du Marché commun. A cette fin, ils conviennent de ce qui suit : a) ils coordonneront leurs politiques économiques et leurs services de statistique dans les domaines qui touchent au fonctionnement du Marché commun; b) ils adopteront une position commune concernant la représentation des Etats membres au sein des organismes économiques et financiers internationaux; c) ils harmoniseront les lois et pratiques qui affectent directement les encouragements fiscaux à l'industrie, eu égard notamment aux besoins des pays les moins développés; d) ils établiront des systèmes tendant à harmoniser les encouragements fiscaux à l'agriculture et au tourisme, compte tenu de la nécessité de favoriser les pays les moins développés; e) ils entameront des négociations en vue de la conclusion d'accords sur la double imposition avec des pays tiers et concluront un accord intrarégional sur la double imposition

en vue d'encourager, dans le cadre d'une réglementation, le mouvement des capitaux dans la région, en particulier vers les pays les moins développés; f) ils harmoniseront leurs politiques dans le domaine monétaire et en matière de paiements et de taux de change; g) ils maintiendront à l'examen la question de la propriété et du contrôle des ressources régionales, en vue d'accroître la participation nationale dans leurs économies respectives et d'adopter dans la mesure du possible une politique commune en ce qui concerne les investissements étrangers.

35. L'annexe prévoit en outre : a) l'élaboration d'un plan prospectif à long terme pour le Marché commun; b) des consultations périodiques entre les Etats membres pour élaborer leurs plans de développement à moyen terme; c) la mise au point d'un programme industriel dans un contexte régional, en vue d'accélérer le taux de croissance de l'industrie et de parvenir à une répartition équitable des avantages de l'industrialisation, compte tenu en particulier de la nécessité de créer davantage d'industries dans les pays les moins développés; d) l'adoption d'une politique visant à mettre au point des projets communs en vue de l'utilisation accrue des ressources naturelles de la région, et l'élaboration d'accords de coopération pour promouvoir la recherche et l'échange de renseignements; e) l'établissement d'un plan de rationalisation de la production agricole au sein du Marché commun, en vue d'encourager la complémentarité des programmes agricoles de chaque Etat membre et de favoriser le développement agricole des pays les moins développés; f) l'adoption de mesures communes touchant l'exportation vers des pays tiers des produits agricoles non traditionnels et l'accroissement de l'efficacité de la production de ces produits, compte tenu en particulier de la nécessité d'accroître la production dans les pays les moins développés.

Régime spécial en faveur des pays les moins développés

36. L'annexe prévoit une série de mesures destinées tout particulièrement à promouvoir le développement des pays les moins développés et à réduire les disparités entre ces derniers et les pays plus développés. Outre les mesures décrites ci-dessus, les mesures suivantes sont prévues :

a) Avec l'approbation du Conseil, les pays les moins développés peuvent frapper les articles importés des pays plus développés de tarifs douaniers ou de restrictions quantitatives, en vue d'encourager le développement d'une industrie donnée dans leur territoire. Les pays les moins développés ont accès au marché des pays plus développés, à l'exception de la Barbade qui peut prendre des mesures du même ordre en ce qui concerne les importations en provenance des pays les moins développés;

b) Les pays plus développés conviennent d'encourager le mouvement de capitaux vers les pays les moins développés et de donner à ces derniers la possibilité d'utiliser leurs compétences techniques et leurs moyens de recherche;

c) Le Conseil examinera chaque année la nécessité de renforcer les mécanismes existants ou d'en créer de nouveaux, en vue d'accroître les avantages offerts aux pays les moins développés.

Dispositions générales et finales

37. Tout comme la CARICOM, le Marché commun est doté d'une personnalité juridique internationale. Sauf dispositions contraires prévues dans l'annexe, les amendements y apportés entreront en vigueur une fois qu'ils auront été approuvés par le Conseil et ratifiés par tous les Etats membres. Les clauses relatives au retrait d'un Etat membre du Marché commun sont les mêmes que celles qui s'appliquent au retrait de la CARICOM, telles qu'elles sont exposées ci-dessus. Il est prévu également un statut de membre associé. Dès l'entrée en vigueur de l'annexe, l'Accord de base de la CARIFTA sera annulé et remplacé par les dispositions de l'annexe, qui lieront les parties auxquelles elles s'appliquent.

Application de l'annexe

38. Certaines des dispositions de l'annexe ont été déjà appliquées. Il s'agit des dispositions suivantes : a) conclusion d'un accord régional distinct sur l'harmonisation fiscale aux termes duquel les pays les moins développés sont autorisés à offrir des conditions plus favorables aux investisseurs des pays plus développés; b) conclusion d'un accord sur la double imposition entre les deux groupes de pays; c) adoption de dispositions concernant la commercialisation de certains produits agricoles (dont les huiles et les graisses); d) conclusion d'un accord concernant la création d'une Caribbean Investment Corporation (société d'investissement des Antilles) ^{1/} pour encourager l'établissement d'industries dans les pays les moins développés; e) uniformisation des droits fiscaux dans tous les Etats membres, à l'exception des pays les moins développés qui auront 10 ans (jusqu'en 1983) pour mettre en oeuvre ces dispositions en ce qui concerne l'industrie du rhum; f) adoption d'une position commune en ce qui concerne les relations économiques avec les Etats non membres et les organisations internationales ^{2/} compris notamment la Communauté économique européenne (CEE); g) dissolution de la CARIFTA.

39. A sa réunion de clôture tenue à la fin du mois d'avril 1974, le Conseil des ministres de la CARIFTA a souligné que la transformation de la CARIFTA en un Marché commun des Antilles permettait d'assurer une coopération régionale plus étroite en ce qui concerne un nombre accru d'activités économiques. Il a également fait sien l'avis de M. Patterson, président de la réunion, selon lequel "les nouvelles réalités d'aujourd'hui exigent que nous mettions en commun nos ressources humaines et naturelles", "il nous faut oeuvrer en vue d'accroître les avantages que doit produire la région" et de maintenir "une unité avec les organismes extérieurs avec lesquels nous sommes en relations". Ultérieurement, à sa première réunion, le Conseil du Marché commun est convenu que les pays de

^{1/} La Corporation a pour objet d'accorder aux industries des pays les moins développés des prêts et des fonds en capital social d'un montant s'échelonnant entre 20 000 et 200 000 dollars des Antilles orientales. Une livre sterling équivaut à 4,80 dollars des Antilles orientales.

la région devaient désormais travailler assidûment à mettre sur pied un marché de produits destinés à l'exportation et à établir des procédés agro-industriels viables dans les pays les moins développés pour leur permettre de participer de façon positive à la CARICOM et au Marché commun.

40. Au cours du mois de juin, il a été annoncé que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avait approuvé un projet concernant le développement de l'agriculture dans sept pays moins développés (les cinq Etats associés, Grenade et Montserrat). Ce faisant, le Conseil a reconnu que dans la région des Antilles, l'agriculture demeurerait probablement l'activité économique clef et que son développement permettrait de renforcer les efforts déployés vers l'intégration économique régionale. Il est prévu que le projet devrait être achevé en mars 1975; son coût total a été estimé à 275 703 dollars des Etats-Unis, dont 149 550 seront pris en charge par le PNUD et 126 153 par les gouvernements des pays intéressés. L'objectif à long terme du projet est d'établir une base en vue de la mise en oeuvre, ultérieurement, du grand projet envisagé initialement pour aider les gouvernements des pays intéressés à développer l'agriculture et le commerce. Les objectifs immédiats du projet sont les suivants: a) inventorier les ressources disponibles dans les pays; b) entreprendre des études et des travaux de recherche dans certains domaines; c) déterminer le lieu ou les lieux où le grand projet sera mis en oeuvre; d) planifier l'assistance technique requise pour la phase consécutive.

41. Au cours d'une réunion tenue à Castries (Sainte-Lucie) les 12 et 13 juillet, le Conseil du Marché commun s'est préoccupé du développement industriel, des échanges intrarégionaux et des relations économiques extérieures. Après avoir examiné ces questions ainsi que d'autres à sa première réunion, qui s'est tenue du 15 au 18 juillet, la Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Antilles a décidé de créer un comité permanent des ministres de l'industrie (voir l'alinéa g) du paragraphe 23 ci-dessus). Ce nouvel organe aura pour responsabilité principale de formuler et de mettre en oeuvre des programmes de développement industriel dans la région des Antilles. En outre, la Conférence a abordé la question de l'adoption de dispositions appropriées pour les articles faisant l'objet d'échanges régionaux et a décidé de la renvoyer au secrétariat de la Communauté, pour examen complémentaire. S'agissant des investissements nationaux, régionaux et étrangers et de la mise au point des techniques dans les pays du Marché commun, la Conférence a décidé de renvoyer ces questions à un groupe de travail pour examen. Elle est aussi parvenue à un accord de principe sur la mise en oeuvre de projets agricoles régionaux ayant pour objet d'accroître la rationalisation de l'agriculture, ainsi que sur la réorganisation du Centre régional de recherche, de manière à lui permettre de jouer un rôle plus utile dans les programmes nationaux et régionaux de développement agricole. En ce qui concerne la proposition tendant à créer une commission chargée d'étudier les prix et les normes, il a été décidé d'en poursuivre l'étude.

42. La Conférence a pris deux décisions importantes concernant les relations économiques extérieures. Premièrement, elle a approuvé la proposition tendant à établir des relations officielles entre le secrétariat de la Communauté et les secrétariats du Marché commun d'Amérique centrale (Costa Rica, El Salvador,

Guatemala, Honduras et Nicaragua) et du Marché commun andin (Bolivie, Chili, Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela). Deuxièmement, elle a réaffirmé son engagement au principe d'une position commune au sein du Groupe de l'Afrique, des Antilles et du Pacifique en ce qui concerne les relations économiques avec la CEE. A cet égard, elle a pris note de l'offre de la CEE d'ouvrir les marchés de ses pays membres aux produits manufacturés et semi-finis, et elle a manifesté sa préoccupation devant le fait que cette offre ne retirait qu'une valeur pratique minime, à moins que les règles relatives à l'origine qui déterminent l'octroi du traitement préférentiel ne soient considérablement assouplies. La situation en ce qui concerne les bananes et le sucre a été examinée, et des mesures ont été convenues en vue d'assurer de façon continue, par voie de négociations, l'écoulement de ces articles sur les marchés des pays de la CEE, aux conditions les plus avantageuses.

2. ANTIGUA

A. Généralités

43. Au dernier recensement, effectué en avril 1970, le territoire comptait 70 000 habitants, dont la quasi-totalité était de souche africaine ou métisse. En 1973, on estimait le chiffre de la population à 72 000 personnes, dont près de 1 000 habitaient la Barboude, principale dépendance du territoire. En outre, un grand nombre d'Antiguais vivent à l'étranger, et 2 645 d'entre eux, notamment, sont employés dans les Iles Vierges américaines. Le gouvernement a cherché à réduire l'accroissement de la population en créant un programme de planification de la famille, en contrôlant l'immigration et en accélérant le développement économique.

B. Evolution politique

Partis politiques et élections

44. Les dernières élections générales, qui ont permis de pourvoir les 27 sièges de la Chambre des représentants, ont eu lieu en février 1971. Elles ont été disputées par le Progressive Labour Movement (PLM) dirigé par M. George Walter, l'Antigua Labour Party (ALP) dirigé par M. V. L. Bird et l'Antigua People's Party (APP) dirigé par M. Rowan Henry. Tous les partis, sauf l'APP, bénéficiaient du soutien des syndicats. Le PLM était appuyé par l'Antigua Worker's Union (AWU) et l'ALP par l'Antigua Trades and Labour Union (ATLU). En fin de compte, ces deux partis ont remporté 13 et 4 sièges respectivement. L'ancien Premier Ministre et chef de l'ALP, M. Bird, a été battu dans sa propre circonscription.

45. Après les élections, M. Walter a été nommé Premier Ministre et M. Ernest Williams (ALP) Chef de l'opposition. Jusqu'en janvier 1974, le Cabinet comptait huit ministres et trois secrétaires parlementaires. C'est à cette époque qu'un important remaniement ministériel a eu lieu. Le Ministère des finances, qui relevait du Premier Ministre, a été confié à M. S. U. Prince, ancien Ministre des travaux publics et de l'habitation, à qui on a également demandé de reprendre le portefeuille du commerce et de l'industrie, détenu auparavant par M. S. A. Walter. Ce dernier, ainsi que M. D. A. S. Halstead, auparavant Ministre des affaires intérieures et du travail, ont été démis de leurs fonctions et se sont vu offrir le poste de Ministres sans portefeuille au Cabinet du Premier Ministre. Tous deux ont refusé mais ont décidé de conserver leur siège à la Chambre des représentants et d'appuyer la politique du gouvernement. M. G. O. A. Watt, ancien Ministre des services publics et des communications, a été nommé à la tête du nouveau Ministère de la sécurité nationale des affaires juridiques et du travail.

Statut futur du territoire

46. Le 13 août, peu après la naissance officielle de la Communauté des Antilles (CARICOM), le Premier Ministre a annoncé à une réunion publique que son gouvernement avait décidé de ne pas entrer dans le nouvel organisme régional. Après avoir rappelé qu'Antigua n'avait tiré aucun avantage de son appartenance à l'Association de libre-échange des Antilles (CANIFTA), le Premier Ministre a déclaré qu'il ne voulait pas

sacrifier le bien-être économique d'Antigua au développement régional. Dans des déclarations publiques faites le mois suivant, il a maintenu sa position et a réitéré sa promesse antérieure de se présenter aux prochaines élections générales (qui doivent avoir lieu au plus tard en février 1976) pour conduire Antigua à l'indépendance complète.

47. En apprenant la décision du gouvernement, le parti d'opposition, l'ALP, a fait des déclarations dans lesquelles il demandait des élections générales pour que cesse cette nouvelle tendance à l'isolationnisme et à l'insularité et promouvoir l'intégration régionale. L'ALP a déclaré qu'avec sa population réduite et son manque de ressources naturelles, Antigua devait s'associer à un bloc économique régional. Il a signalé que c'est après être entré à la CARIFTA que le territoire avait réussi à créer la plupart des importantes industries d'exportation et avait également profité des exportations de ses partenaires de la CARIFTA. L'ALP estimait donc que : "Nous devons chercher non seulement l'indépendance mais aussi l'interdépendance". En novembre, trois membres de l'ALP (y compris M. Williams, le Chef de l'opposition) se sont rendus à Georgetown pour présenter une résolution au secrétariat de la Communauté. Dans cette résolution, l'ALP soulignait notamment qu'Antigua avait besoin d'un marché élargi et protégé qui lui permettrait de parvenir à l'autonomie économique et a assuré que son parti appuyait sans réserve la Communauté.

48. Plus tard, le Premier Ministre a dit que son pays ne pouvait pas adhérer au Traité de Chaguaramas sous sa forme actuelle k/ mais a indiqué que son gouvernement n'était pas opposé à l'unité antillaise. Le 31 janvier 1974, le gouvernement a annoncé sa décision de réviser sa position concernant le Traité. Cette décision découlait de certains accords conclus lors d'une réunion entre le Conseil des ministres des Etats associés des Antilles et le Secrétaire général du secrétariat de la CARICOM. Le 10 avril, un porte-parole du gouvernement a annoncé que ce dernier avait créé une commission de cinq membres dirigée par M. A. S. Halstead, ancien Ministre des affaires intérieures et du travail, qui devait étudier la possibilité de faire partie du groupement économique régional, et que la Commission venait de présenter au Premier Ministre un rapport qui serait étudié par le Cabinet. En réponse à une demande du gouvernement antiguis, le Conseil du Marché commun de la CARICOM a recommandé par la suite que les Etats membres soient autorisés à poursuivre pendant une période de trois mois, à compter du 1er mai, les relations avec Antigua prévues par la CARIFTA (voir par. 10 ci-dessus).

49. A une réunion des membres du Marché commun des Antilles orientales l/ qui a eu lieu à Saint-John's en juin, M. Walter a dit que son pays était prêt à entrer dans la CARICOM à condition que les membres du Marché commun des Antilles orientales

k/ Traité portant création de la Communauté des Antilles (tel qu'il a été révisé à la suite de l'Accord de Georgetown et signé le 4 juillet 1973). Ce traité a été signé à Chaguaramas (Trinité-et-Tobago) le 4 juillet 1973. Voir également ci-dessus, par. 8.

l/ Antigua, Dominique, Grenade, Montserrat, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent.

constituant au sein de celle-ci un bloc unifié, opinion qui, a-t-il dit, avait été approuvée à l'unanimité par les autres participants à la réunion. Le 4 juillet, lendemain du jour où la Chambre des représentants a ratifié la décision du gouvernement d'entrer dans la CARICOM, M. Walter a signé le Traité de Chaguaramas au cours d'une cérémonie qui a eu lieu à Saint-John's. Il a déclaré qu'il ne fallait pas s'attendre qu'il en résulte une amélioration immédiate de la situation locale, mais que le fait d'appartenir à la CARICOM permettrait à Antigua d'accéder plus rapidement à l'indépendance.

Question de la sécession

50. En 1968, les partisans de la sécession de la Barboude ont commencé à faire campagne contre l'administration politique par Antigua. Le Gouvernement du Royaume-Uni a rejeté deux pétitions émanant de ceux-ci (l'une en 1968 et l'autre en 1970) en se fondant sur le fait que la Barboude faisait constitutionnellement partie d'Antigua. Le Gouvernement britannique a également souligné qu'on ne pouvait accorder la sécession qu'avec le consentement du Gouvernement d'Antigua.

51. Le mouvement en faveur de la sécession a alors connu une éclipse mais a réapparu à la fin de septembre 1973. Une pétition signée par 124 des 480 électeurs de la Barboude a été adressée au Gouvernement antiguais, demandant la démission ou la révocation de leur représentant à la législature du territoire, M. Claude Earl Francis. Les pétitionnaires reprochaient à celui-ci de n'avoir pas appuyé la demande faite récemment par les Barboudiens au Gouvernement d'Antigua et au Royaume-Uni tendant à ce que le Royaume-Uni reprenne le contrôle politique de l'île ou la rattache à un autre pays des Antilles. Un porte-parole des Barboudiens a dit à des journalistes à Saint John's que : "M. Francis n'a rien fait pour nous et le Gouvernement actuel d'Antigua n'est pas bon pour la Barboude. On nous abandonne."

52. Des manifestants demandant l'indépendance de l'île par rapport à Antigua brandissaient des panneaux portant le slogan "Back to Britain" (Rendez-vous au Royaume-Uni) et ont applaudi M. E. O. Laird, représentant du Royaume-Uni auprès des Etats associés des Antilles lorsqu'il s'est rendu à la Barboude le 30 septembre. Saint John's n'a fait connaître aucune réaction officielle devant l'évolution du mouvement en faveur de la sécession.

Liberté de la presse

53. Les informations antérieures à juillet 1972 sur ce sujet figurent dans le précédent rapport du Comité spécial n/. On se rappellera que les textes législatifs ont été promulgués le 1er janvier de cette année-là, en vertu desquels tout journal publié dans le territoire était tenu de verser une redevance annuelle de 600 dollars des Antilles orientales n/ et de déposer au Trésor une somme de 10 000 dollars des Antilles orientales à titre de caution pour dommages et intérêts en cas de diffamation. Le 15 juin, le juge Allan Louisy de la Haute Cour d'Antigua a proclamé la nullité des nouveaux textes étant donné qu'ils étaient contraires à la Constitution d'Antigua, qui garantit le droit fondamental à la liberté d'opinion et d'expression. Cette sentence a été rendue après que l'Antigua Times, favorable à l'AFP, ait contesté la validité de ces textes.

n/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplement No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXVI, annexe, par. 47 à 50.

n/ 4,60 dollars des Antilles orientales valent environ une livre sterling, soit 1,35 dollars des Etats-Unis.

54. Le 13 juin 1973, la Cour d'appel des Etats associés des Antilles a rejeté par deux voix contre un un appel formé par le Gouvernement d'Antigua contre la décision du juge Louisy, et a condamné le gouvernement aux dépens. Le juge Neville Peterkin a soutenu que la question d'une redevance n'était pas inconstitutionnelle, mais a déclaré que celle de la caution l'était. Le Chief Justice par intérim, Percy Cecil Lewis, et le juge Elvin St. Bernard ont soutenu la décision du juge Louisy.

55. Le 28 juin, M. D. A. S. Halstead, alors Ministre des affaires intérieures et du travail, qui avait déposé les projets de textes attaqués à la Chambre des représentants, a annoncé que le gouvernement porterait l'affaire devant le Privy Council à Londres.

56. A la fin de juillet, M. Clarence Pilgrim, propriétaire d'une petite imprimerie de St. John's, a été arrêté et accusé d'imprimer et de détenir des publications séditieuses, après que la police eut découvert chez lui un grand nombre d'exemplaires d'un journal clandestin, l'Antigua Freedom Fighters. Il a également été accusé de détenir illégalement des armes et des munitions. Au début d'août, M. Pilgrim a comparu devant le magistrat Victor Browne, mais l'audience a été reportée. On a refusé de le mettre en liberté sous caution. En dépit de l'arrestation et de la détention de M. Pilgrim, le journal serait de nouveau en circulation. Dès sa parution en 1971, ce journal a vivement critiqué la politique et les ministres du gouvernement.

57. Dans un discours prononcé lors de l'ouverture de la quatrième Assemblée de la Caribbean Broadcasters Union, le 22 octobre, M. Walter, le Premier Ministre, a déclaré que certains organes de presse d'Antigua induisaient délibérément en erreur en "déformant les renseignements et les événements à des fins politiques". Selon lui, la presse se doit de soulever les questions d'un intérêt vital pour la collectivité, mais le gouvernement "ne peut laisser une liberté incontrôlée aux journaux et compromettre la réputation d'importants éléments de la collectivité". A ce propos, il a déclaré que les lois sur la presse susmentionnées visaient à encourager et à engendrer le sens des responsabilités et de l'intégrité de la presse.

C. Situation économique

Généralités

58. Entre 1953 et 1967, le territoire a bénéficié d'une expansion économique rapide, essentiellement due aux activités connexes de tourisme et de construction. Toutefois, par suite de la récession qui s'est manifestée dans certains pays développés, le produit intérieur brut d'Antigua est tombé à 38,9 millions de dollars des Antilles orientales en 1971, le tourisme en fournissant 80 p. 100. La part de l'agriculture et de l'industrie a été relativement faible. Les principaux produits d'exportation ont été le sucre, le coton, l'huile et le rhum. Les plus importantes entreprises industrielles exerçaient leurs activités dans les domaines du raffinage du pétrole, de la production du ciment, de la distillation du rhum, ainsi que de la fabrication de vêtements et de meubles. En 1972, on a assisté à un redressement de l'ensemble de l'économie par rapport au marasme de 1971, essentiellement dû au renforcement de la position concurrentielle de l'industrie touristique.

Néanmoins, le gouvernement a estimé nécessaire de fermer l'industrie sucrière qui traversait des difficultés depuis de nombreuses années. Malgré les efforts déployés par le gouvernement en vue de promouvoir la diversification de l'agriculture et l'expansion du tourisme et de l'industrie du bâtiment, il a été signalé qu'en juin 1973 le territoire se trouvait dans un marasme grave et que même le tourisme se détériorait. En conséquence, selon les estimations, 45 p. 100 de la main-d'œuvre étaient en chômage. Antigua était aux prises avec d'autres problèmes, notamment une inflation persistante et un déficit commercial chronique. Dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la quatrième session du Parlement le 3 janvier 1974, le Gouverneur a annoncé que le gouvernement entamait un plan de développement quinquennal visant à donner un nouvel élan à l'économie et à la renforcer (voir par. 70-72 ci-dessous).

Tourisme

59. Le tourisme à Antigua est relativement développé. En janvier 1973, la capacité hôtelière était de 1 200 chambres. En 1973, les efforts faits pour développer le tourisme ont consisté essentiellement à rendre l'industrie touristique moins tributaire des Etats-Unis (d'où viennent 75 p. 100 des touristes), à créer une école hôtelière et à accélérer l'aménagement de chambres d'hôtel.

60. Selon le Premier Ministre, M. Walter, les investissements dans l'industrie touristique provenaient auparavant presque exclusivement de ressortissants du Canada, des Etats-Unis et du Royaume-Uni. Le Gouvernement antiguaïen recherchait activement des capitaux privés dans d'autres pays étrangers afin d'arriver à un niveau plus stable de développement et d'emploi et de protéger ainsi l'industrie touristique des fluctuations de l'économie des Etats-Unis. D'autre part, le gouvernement encouragerait le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à créer une école hôtelière dans le territoire et il aurait offert d'acheter le Michaels Mount Hotel à St John's à cette fin.

61. Deux nouveaux projets liés au tourisme sont financés en majeure partie par des investisseurs de la République fédérale d'Allemagne. Le premier est le centre touristique des Five Islands, qui devait démarrer pendant l'été 1974 et dont le coût est estimé à 40 millions de dollars des Etats-Unis. En avril, M. Christopher Klein, qui est à la tête du Westgemeinschaft Bau, entreprise de construction allemande, a déclaré que pendant la première phase du projet, des villas pouvant recevoir de 700 à 1 000 touristes seraient construites sur près de 900 hectares de terrain privé situés en front de mer, à environ 6 km de St John's. Des installations situées au centre seraient également à la disposition de la population locale. L'agriculture dans la région sera intensifiée afin de diminuer les importations de produits alimentaires. Vers la fin du mois, 23 étudiants du territoire seront envoyés en République fédérale d'Allemagne pour suivre des cours d'agriculture et autres. M. Klein a également fait observer que le retard pris pour lancer le projet provenait essentiellement du fait que son gouvernement n'était plus aussi fermement partisan de l'idée de financer le tourisme dans les pays en voie de développement.

62. Le deuxième projet, concernant la construction d'un plus petit ensemble touristique sur un peu plus de 90 hectares de terrain appartenant au gouvernement et situés en bord de mer à Coconut Hall, sur la côte nord-est d'Antigua, a été entrepris en décembre 1972 par Antigua Hotel et Casino Bau, société anonyme constituée à Frankfurt. Ce projet coûtera 25,5 millions de dollars des Etats-Unis, dont 3,5 millions seront fournis par le Gouvernement antiguaïen et le reste par les investisseurs de la République fédérale d'Allemagne. Il comprendra un hôtel de 375 chambres, un terrain de golf de 18 trous et, ultérieurement, des immeubles en copropriété.

63. En juin 1973, il a été signalé que la Banque de développement des Antilles avait approuvé un prêt de 463 370 dollars des Antilles orientales pour aménager une nouvelle installation touristique à Nelson's Dockyard. Ce prêt sera utilisé pour financer la construction de 12 appartements.

Agriculture, élevage et pêche

64. Les exploitations agricoles occupent plus de 7 200 hectares (28 p. 100 de la superficie totale du territoire). Avant la fermeture de l'industrie du sucre en décembre 1972, près de 4 800 hectares étaient consacrés à la culture de la canne à sucre. Antigua produit également du coton à longue soie pour l'exportation. On y trouve aussi des cultures vivrières, des fruits et des légumes. Bien que le gouvernement encourage les agriculteurs à accroître leur production de denrées alimentaires, le territoire ne suffit pas encore à ses propres besoins. Il y a maintenant abondance de légumes, et l'on trouve des marchés pour l'exportation. On a commencé à planter l'ananas noir antiguaïen, produit de haute qualité.

65. L'industrie tant sucrière que cotonnière a connu ces dernières années des difficultés imputables en grande partie à l'augmentation des coûts, à la sécheresse et au faible niveau des prix. A la suite de la décision du gouvernement de fermer l'industrie sucrière, on s'est efforcé de diversifier et d'élargir le secteur agricole en utilisant les terres à garrigue et les terres autrefois consacrées aux plantations de canne à sucre pour cultiver du coton et d'autres récoltes et pour élever du bétail, et en améliorant le réseau national de distribution.

66. On élève des animaux, surtout des porcs, de la volaille et du bétail, pour compléter l'approvisionnement en denrées alimentaires. En réponse à une question posée à la Chambre des communes du Royaume-Uni, le Ministre du développement des territoires d'outre-mer d'alors a dit le 7 mars 1973 qu'un grand projet lié à l'élevage du bétail était organisé à Antigua afin d'aider les métayers; ce projet d'un coût de 54 000 livres sterling, serait financé grâce à un prêt de la Banque de développement des Antilles. Le Gouvernement du Royaume-Uni allouait 37 000 livres sterling à un projet d'agriculture et d'élevage à la Barboude.

67. Le gouvernement s'efforce de moderniser l'industrie de la pêche, qui demeure très largement sous-développée.

Communications et autres services

68. Bien qu'une partie de l'infrastructure de base ait été mise en place pour développer le tourisme, les industries légères et, dans une certaine mesure, l'agriculture, le gouvernement envisagerait d'agrandir et d'améliorer les autres services, y compris les réseaux de transport et de communication afin de stimuler la croissance économique.

69. En 1973, on peut signaler quatre faits importants : a) la construction des routes nécessaires pour les nouveaux projets touristiques mentionnés plus haut; b) l'inauguration par la Leeward Islands Air Transport (LIAT), l'une des sept compagnies aériennes qui desservent le territoire, de vols directs sur Antigua et la Jamaïque à partir des Antilles orientales; c) l'allocation d'un crédit de 112 000 dollars des Antilles orientales environ par le Gouvernement du Royaume-Uni pour le réseau d'adduction d'eau, ce qui porte le montant total de l'assistance au développement des réseaux d'adduction d'eau à Antigua à 6,26 millions de dollars des Antilles orientales depuis 1966; et d) la création de deux organismes publics - le Port Autonome (pour gérer le port en eau profonde de St John's) et le Service public de l'eau, de l'électricité et du téléphone (pour administrer les services de l'eau, de l'électricité et du téléphone).

Plan de développement

70. Le plan de développement pour 1974-1978 prévoit des dépenses se montant au total à environ 125 millions de dollars des Antilles orientales que doivent couvrir l'assistance reçue du Canada, du Royaume-Uni, des Etats-Unis et d'autres pays, ainsi que les excédents budgétaires et les emprunts. Ce plan porterait essentiellement sur la promotion du tourisme, la création des nouvelles industries, la réorganisation et la diversification de l'agriculture et sur une répartition plus équitable du revenu national.

71. Auparavant, le Premier Ministre, M. Walter, avait déclaré dans un discours prononcé le jour de la fête nationale que les très importants projets de développement envisagés appelaient une action concertée tant du secteur public que du secteur privé. En prévision de la mise en oeuvre du plan, deux importants organismes, la Central Marketing Corporation et la Central Planning and Housing Authority, avaient été créés en 1973. Ces organismes avaient pour tâche de réduire le coût de la vie en permettant au territoire de se suffire à lui-même pour ce qui est de la viande, du poisson et de divers produits agricoles. Ils avaient également entrepris l'élaboration d'un programme de construction accélérée de logements. En outre, le gouvernement envisageait de créer d'autres organismes chargés du développement de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme. Enfin, M. Walter a déclaré que lorsque ces organismes se seraient acquittés de leur tâche, la population locale serait autorisée à acquérir les actions qu'ils émettraient.

72. Présentant à la Chambre des représentants le 7 janvier de cette année le budget du territoire pour 1974, S.U. Prince, ministre des finances (qui est également chargé

de l'industrie et du commerce) a déclaré que le plan prévoyait la création des domaines industriels, l'agrandissement des installations de réception et d'expédition et l'aéroport de Coolidge, à une dizaine de kilomètres au nord-est de St. John's; ainsi que d'autres projets importants, à savoir le développement de l'élevage et de la pêche, la création de centres de loisir à Fort James Beach, l'installation de services d'électricité, de téléphone et de conservation de l'eau et la construction de logements et d'hôpitaux.

Finances publiques

73. Le projet de budget pour 1974 prévoit des dépenses de 38,2 millions de dollars des Antilles orientales, contre 39,2 millions de dollars des Antilles orientales pour l'année précédente. On estime que pendant cette période, les recettes, provenant principalement des droits de douane, des contributions indirectes, de l'impôt sur le revenu et des taxes à la consommation ainsi que des licences, sont passées de 28,2 millions de dollars des Antilles orientales à 38,8 millions de dollars des Antilles orientales.

74. Le 14 janvier 1974, la Chambre des représentants a adopté deux nouveaux textes législatifs pour lever 200 000 dollars des Antilles orientales chaque année grâce à l'augmentation de certaines contributions indirectes et de la taxe à la consommation. En présentant ces mesures, le Ministre des finances a déclaré qu'elles n'imposeraient aucun sacrifice à la collectivité.

75. Jusqu'en 1969, les projets entrepris par le PNUD dans la zone des Antilles (notamment Antigua) ont été financés sur une base ad hoc. De 1969 à 1971, on avait fixé des montants maximums et, pour la période 1972-1976, on avait établi un chiffre indicatif de planification non attribué. Le programme par pays pour la région établi d'après le chiffre indicatif de planification, tel qu'il avait été approuvé par le Conseil d'administration du PNUD au début de 1974 pour la période 1974-1978, était ajusté en conséquence. Les fonds dont le territoire avait pu disposer pendant la période 1967-1973 s'étaient montés au total à 650 677 dollars des Etats-Unis et le montant de l'assistance envisagée pour 1974-1978 s'élevait au total à 796 300 dollars des Etats-Unis.

D. Situation sociale

76. Le taux de chômage dans le territoire est l'un des plus élevés des Antilles et, en juillet 1971, on estimait officiellement qu'il était de 40 p. 100 de la main-d'oeuvre, qui compte environ 22 000 personnes. Comme il a été mentionné plus haut, l'industrie sucrière a cessé ses activités en décembre 1972. Cette industrie employait depuis longtemps à 500 travailleurs qui auront des difficultés à trouver un autre emploi. Selon une estimation, le taux de chômage est passé à 45 p. 100 en juin 1973, date à laquelle la récession économique s'est aggravée. Etant donné les perspectives d'emplois limitées qu'offre le territoire, de nombreux Antiguanais émigrent pour travailler à l'étranger. En 1973, 2 645 Antiguanais étaient employés dans les îles Vierges américaines seulement. En vertu des nouvelles lois sur

l'immigration, qui ont été mentionnées par le Comité spécial dans son rapport précédent g/, le gouvernement a continué à réglementer l'entrée des travailleurs étrangers. Dans le discours qu'il a récemment prononcé à l'occasion de la présentation du budget, le Ministre des finances a déclaré que le plan de développement pour la période 1974-1978 stimulerait suffisamment l'activité économique pour que toute la main-d'oeuvre d'Antigua soit employée.

77. En 1974, un expert que le PNUD avait envoyé dans le territoire, a continué à aider le Département du travail. Le Gouverneur a annoncé qu'au cours de l'année le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies effectuerait des enquêtes sur les budgets familiaux, le revenu national, l'emploi et la main-d'oeuvre à Antigua.

5. Situation de l'enseignement

78. En 1973, la situation de l'enseignement a peu évolué à Antigua.

3. DOMINIQUE

A. Généralités

79. Au dernier recensement, effectué en 1970, le territoire comptait 70 302 habitants, pour la plupart d'origine africaine ou métisse. Roseau, la capitale, avait une population d'environ 16 800 habitants. En janvier 1974, on a estimé à 73 000 le chiffre total de la population.

B. Evolution constitutionnelle et politique

Gouvernement

80. Les dispositions constitutionnelles en vigueur prévoient : a) un Gouverneur nommé par la Reine; b) un Cabinet comprenant un Premier Ministre, cinq autres ministres au maximum et l'Attorney General, membre de droit; et c) une Chambre d'Assemblée comprenant le Speaker (Président), les membres élus par les circonscriptions qui n'envoient qu'un représentant à la Chambre (au nombre de 11 actuellement) et trois membres nommés (2 désignés par le Gouverneur sur l'avis du Premier Ministre et 1 sur l'avis du chef de l'opposition).

81. Peu après les dernières élections générales, qui ont eu lieu le 26 octobre 1970, les deux factions du Dominica Labour Party (DLP) ont à l'unanimité réélu M. Edward Oliver LeBlanc, chef politique du DLP. Le DLP détenait alors 9 des 11 sièges pourvus par élection à la Chambre d'Assemblée et le Dominica Freedom Party (DFP) détenait les deux autres. M. LeBlanc et M. Anthony Moise ont été nommés respectivement Premier Ministre et Chef de l'opposition. Par la suite, M. W. S. Stevens a démissionné du parti DLP au pouvoir et est devenu membre indépendant de la Chambre. Son siège a été repris par M. Pat Stevens, indépendant, à la suite d'une élection partielle, le 10 septembre 1973.

82. En 1973, M. Ronald Armour qui était alors Premier Ministre adjoint, a rendu son portefeuille en raison de divergences politiques qui l'auraient opposé au Premier Ministre. Il a été remplacé par M. Patrick R. John, qui était également Ministre des finances, du commerce et de l'industrie.

83. Trois autres faits importants sont également à signaler concernant la structure du gouvernement. Le premier a été la promulgation, le 25 octobre 1973, du Boundaries Commission Order, selon lequel le territoire sera divisé en 21 circonscriptions envoyant un représentant à la Chambre, avec effet à l'expiration du mandat de la présente Chambre, prévu pour 1975. Cette ordonnance est fondée sur les recommandations d'une commission récemment nommée par le gouvernement avec pour tâche d'entreprendre une étude sur les limites des circonscriptions existantes. La commission était composée de cinq membres et présidée par M. Eustache Francis, Speaker de la Chambre.

84. Le deuxième événement d'importance s'est passé le 10 juillet 1974, date à laquelle M. LeBlanc s'est démis de ses fonctions de Chef politique du DLP au pouvoir. M. John, Premier Ministre adjoint, a été proposé et élu comme Chef du Parti à la réunion d'urgence convoquée le 12 juillet par l'organe exécutif du Parti.

M. LeBlanc a démissionné le 26 juillet de son poste de Premier Ministre et a été remplacé par M. John. M. LeBlanc s'est également démis de ses fonctions de député à la Chambre d'Assemblée mais cela n'a pas donné lieu à une élection partielle car tous pensaient qu'il y aurait une nouvelle élection générale avant la fin de l'année 1974. Le nouveau Premier Ministre a pris la responsabilité des finances et du développement et N. Thomas Etienne, ministre de l'éducation, ministre du commerce et des ressources naturelles, a été nommé adjoint du Premier Ministre. Le reste du Cabinet n'a pas changé.

85. Le troisième fait important a été l'expulsion de M. Armour du DLP lors d'une réunion de l'organe exécutif tenue le 11 août. Cette mesure répondait aux déclarations qu'il avait faites et que le Parti jugeait préjudiciables à ses intérêts supérieurs. Il avait approuvé deux jours plus tôt une motion de censure présentée par l'opposition contre le Speaker de la Chambre, le débat sur cette question devant reprendre dans le courant du mois. Il avait demandé au Speaker de quitter la présidence en raison de ses "conflits d'intérêts", prétendant qu'il y avait des irrégularités au sein du DLP et promettant qu'une direction éclairée prendrait bientôt la relève. Les observateurs politiques à la Dominique ont été d'avis que le DLP finirait par se scinder en deux factions et prévu pour les prochains mois d'après luttes intestines.

Opposition dans l'île de la Dominique

Contestation opposée au gouvernement

86. Les autres groupes d'opposition importants du territoire ont été les fonctionnaires, les organisations de travailleurs, les commerçants et certaines parties de la population rurale. Ces groupes ont été à l'origine des manifestations de protestation organisées contre le gouvernement. L'agitation politique qui s'est manifestée en 1973 et 1974 et les mesures prises par le gouvernement pour rétablir la paix à la Dominique sont décrites ci-dessous.

a) Grève générale

87. Le 13 juin 1973, les 700 membres de l'Association des fonctionnaires (Civil Service Association (CSA)) se sont mis en grève par suite de la décision prise par le gouvernement de muter M. Daniel Cauderion, le populaire speaker de Radio Dominica (un service public de l'île), à un poste politiquement moins sensible dans l'administration, sous prétexte qu'il avait présenté des vues anti-gouvernementales dans son programme. Les commerçants et les syndicats se sont ensuite joints aux grévistes, provoquant ainsi un arrêt à peu près complet de l'activité économique. Le 15 juin, le Gouverneur a déclaré l'état d'urgence dans le territoire.

88. Pendant que l'état d'urgence était en vigueur (il a été levé le 15 août), le gouvernement s'est efforcé d'assurer le maintien de l'ordre en prenant notamment les mesures suivantes : a) les réunions publiques et les manifestations ont été proscrites; b) il a été interdit aux armuriers de posséder des armes à feu; c) il a été permis à la police de fouiller et d'interroger sans mandat; d) la censure de la presse a été imposée; e) il a été promulgué un règlement définissant les obligations du personnel de Radio Dominica; f) trois dirigeants de la CSA ont été

assignés à résidence du crépuscule à l'aube et contraints d'informer la police de leurs déplacements. Le 22 juin, cinq jours après que les commerçants et les syndicalistes eurent repris le travail, la CSA a décidé de mettre fin à la grève.

89. Le 17 juillet, après examen d'une motion présentée par les trois dirigeants de la CSA dans laquelle ceux-ci contestaient la constitutionnalité de l'ordonnance du gouvernement mentionnée à la rubrique f) ci-dessus, le juge John Barry Benwick, de la Haute Cour de la Dominique, a déclaré dans son jugement que l'ordonnance relative aux pouvoirs d'urgence portant modification des lois de la Dominique et la plupart de ses règlements d'application étaient constitutionnels. Il a cependant affirmé l'inconstitutionnalité du mandat d'assignation à résidence décrété contre ces trois personnes et du règlement concernant la censure de la presse. La Cour des Indes Occidentales (West Indies Court) a par la suite confirmé cet arrêt.

b) Législation relative à la sécurité intérieure

90. En octobre, la Chambre d'Assemblée a approuvé deux projets de loi concernant la sécurité intérieure et les activités des fonctionnaires. La loi de 1973 relative aux armes à feu (Firearms Act, 1973) permettait à la police d'arrêter et de fouiller sans mandat les individus soupçonnés d'avoir enfreint la loi et autorisait le chef de la police à suspendre les permis de port d'arme et à confisquer les armes à feu s'il estimait nécessaire de le faire pour sauvegarder la sécurité publique. La loi relative à la fonction publique de 1973 (Civil Service Act, 1973) a) limitait le droit de grève des agents de la fonction publique; b) exigeait des fonctionnaires qu'ils prêtent serment de fidélité au gouvernement et s'engagent à garder le secret en ce qui concerne leurs fonctions; et c) interdisait aux fonctionnaires de répondre aux questions légitimes du public à moins d'en avoir expressément reçu l'ordre.

91. Entre la fin de 1973 et août 1974, la CSA a porté plainte à plusieurs reprises contre le gouvernement bien que le Président nouvellement élu de la CSA, M. Caudaïron, ait estimé comme le Premier Ministre, M. LeBlanc, qu'un effort réel devait être fait par les deux parties pour travailler dans l'harmonie en faveur du territoire. Parmi les plus importantes étaient les plaintes concernant l'application de certaines dispositions du Civil Service Act, qui paraissaient inacceptables à la CSA sous leur forme actuelle. Une autre des principales doléances portait sur l'adoption d'un règlement régissant la programmation et la diffusion de Radio Dominica. En vertu des dispositions essentielles de ce règlement, a) le contenu intégral des programmes devait être soumis pour approbation au Sous-Directeur du Cabinet du Premier Ministre, et b) les déclarations politiques et chansons "choquantes" ou "provocatrices" étaient interdites. Le Directeur de Radio Dominica a ensuite démissionné pour protester contre ce règlement.

92. Le 7 août, la Chambre a adopté la loi de 1974 relative aux télécommunications (Telecommunication Act, 1974), essentiellement destinée à renforcer le contrôle exercé par le gouvernement sur les services de télécommunications. Cette loi lui permettait d'interdire la transmission de tout télégramme paraissant de nature à compromettre la sécurité du territoire, d'enfreindre une loi ou de contrevenir à l'ordre public ou à la bienfaisance. Le gouvernement était également autorisé à interrompre toute communication téléphonique ou télégraphique privée pour les trois mêmes motifs. L'opposition a amèrement critiqué la nouvelle loi et déclaré que

celle-ci constituait une atteinte injustifiable à la vie privée et ne représentait que le début d'une campagne visant à étouffer l'expression de l'opposition. Les journalistes de la Dominique ont observé que cette mesure visait à maintenir le territoire dans un état d'urgence perpétuel.

c) Troubles à Grand Bay

93. En mars 1974, la violence a éclaté dans la commune de St. Patrick, où un groupe d'individus non identifiés a assiégé et ravagé une palmeraie d'appartenance étrangère située à Geneva, en ont revendiqué la propriété et se sont livrés à d'autres actes de violence, principalement dans la région de Grand Bay. Le 3 avril, le Gouverneur a déclaré l'état d'urgence dans la commune, interdit toutes les réunions et rassemblements publics à l'exception des assemblées religieuses et recruté des agents de police temporaires pour aider les forces de police régulières à assurer le maintien de l'ordre. Dix jeunes hommes ont été arrêtés et interrogés au sujet de ces actes de violence.

94. Par la suite, M. Ralph Stanley Fadelle, député à la Chambre d'Assemblée de la circonscription électorale sud (comprenant la région de Grand Bay) a fait une déclaration relative à la situation dans la région, dans laquelle il a dit regretter que le gouvernement ait permis que la situation se détériore à ce point. Le 31 mars, il a convoqué une réunion à laquelle ont assisté des représentants du village de Grand Bay. Il s'est avéré à cette occasion que les villageois manquaient désespérément d'emplois et de terres; le propriétaire de la palmeraie de Geneva aurait par ailleurs disposé de vastes superficies de terres cultivables qu'il n'exploitait pas. M. Fadelle a promis de négocier avec le propriétaire au nom de la population de Grand Bay, mais l'évolution rapide de la situation l'en a empêché.

95. Le 4 avril, après avoir conféré avec M. LeBlanc, le Premier Ministre, M. Fadelle a convoqué une autre réunion, à laquelle les représentants de la population intéressée ont adopté à l'unanimité une résolution demandant au gouvernement de négocier d'urgence l'achat des terres de Geneva et de les mettre à la disposition de la population de la région de Grand Bay. Il a également été proposé qu'en attendant l'aboutissement des négociations, la propriété soit gérée comme une entité destinée à améliorer immédiatement la situation de l'emploi. Le 10 avril, M. LeBlanc a promis de réunir un groupe (comprenant trois des délégués présents) qui serait chargé de négocier l'achat de la propriété; il a ajouté que le gouvernement n'avait pris conscience des besoins extrêmement pressants de la population de Grand Bay qu'à cette réunion. M. Fadelle a enfin ajouté que la façon dont s'étaient conduites les forces de police et le comportement responsable de la population de Grand Bay pendant l'état d'urgence avaient permis de rétablir la normalité. Le 12 avril, le Premier Ministre a déclaré qu'au reçu du rapport du groupe de négociation, il chargerait l'office de gestion des terres (Land Management Authority) de prendre possession de la propriété au nom du gouvernement et que la population intéressée rembourserait éventuellement à celui-ci le coût des terres achetées pour son compte. Le Gouverneur avait préalablement chargé une commission de quatre membres d'enquêter sur les troubles à Grand Bay.

96. Une petite organisation embryonnaire aux partis, intitulée Mouvement pour la Nouvelle Dominique (Movement for a New Dominica, MND) semble exercer une influence dans un certain nombre de villages, y compris Grand Bay. Elle a pour objectif essentiel d'introduire des réformes agraires et de provoquer d'autres changements

fondamentaux du système en vigueur dans le territoire. Le MND reste en contact étroit avec les conseils étudiants et les groupes de divers villages. Il publie un journal hebdomadaire, se réunit régulièrement à son centre de Goodwill et reçoit des contributions de ses partisans à l'étranger.

Organisations relevant des partis

97. Lors d'un congrès annuel du PFD, le parti d'opposition, tenu à La Plaine le 9 juin 1974, M. Alvin Amantreding a remplacé Mlle Mary Eugenia Charles, membre nommé de la Chambre d'Assemblée, à la présidence du Parti. Dans une allocution prononcée devant les 2 000 personnes participantes, Mlle Charles a accusé le gouvernement LeBlanc de n'avoir pas réussi à "déterminer le rang de ses priorités" et d'avoir conduit la Dominique au bord du désastre. Elle a critiqué les politiques de développement et d'investissement du gouvernement, de même que ses politiques agricole, économique et régionale.

98. Dans une résolution adoptée à l'unanimité lors du congrès, le DFP a accusé M. LeBlanc d'être responsable a) de la loi relative à la réglementation de la possession des terres par des étrangers (Aliens' Land Holding Regulation Act) qui nuisait aux investissements étrangers dans le territoire et ainsi à l'emploi; b) de l'expulsion de haine qui opposait les non-Blancs aux Blancs, les riches aux pauvres, les maris à leurs femmes et les enfants à leurs parents dans l'île de la Dominique; c) de la nomination d'un incompetent au poste de Ministre de l'Intérieur. Le congrès a également adopté à l'unanimité une autre résolution demandant au Premier Ministre de permettre à tous les membres de l'opposition d'accéder au service public qu'est Radio Dominica.

99. Jusqu'au 12 juillet, le seul parti politique d'opposition dans l'île de la Dominique était le DFP. Lors d'une réunion commune tenue ce jour-là, les organisations de travailleurs du territoire ont annoncé leur décision d'entrer sur la scène politique en raison de la situation régnant à la Dominique. Dans un communiqué de presse publié à cette occasion, un groupe de travail syndical mixte représentant la Dominica Trade Union, la Dominica Amalgamated Workers Union, la Waterfront and Allied Workers Union et la Civil Service Association a annoncé qu'étant donné l'incertitude politique résultant de la démission de M. LeBlanc au moment où le territoire devait faire face à une "grave crise économique", il était temps que le mouvement syndical joue un rôle plus actif dans la politique nationale. Il était également déclaré dans le communiqué de presse que :

"La manière dont le gouvernement du parti travailliste s'est acquitté de ses tâches au cours des années a démontré que le mouvement syndical doit disposer d'une représentation significative à la Chambre d'Assemblée si l'on veut éviter que les droits des travailleurs ne soient constamment restreints par le programme législatif du gouvernement. Le groupe de travail syndical mixte a donc décidé que chacun des quatre syndicats affiliés devrait présenter un candidat ou plusieurs candidats à la prochaine élection générale."

Situation économique du territoire

100. Au cours d'une entrevue accordée au début de décembre 1973, M. LeBlanc a déclaré que les dispositions constitutionnelles actuelles lui donnaient tous les pouvoirs requis pour gouverner, même dans le domaine des affaires extérieures, et qu'il ne se hâtait pas d'obtenir la pleine indépendance car l'association avec le Royaume-Uni signifiait, étant donné les responsabilités de celui-ci, que l'on pouvait compter sur une certaine assistance de sa part. M. LeBlanc a déclaré par ailleurs qu'étant donné que l'indépendance ne pouvait être demandée, aux termes de la Constitution, qu'à la suite d'un référendum ayant produit deux tiers de suffrages favorables, l'aversion toujours manifestée par la population à l'égard des changements radicaux rendait une telle éventualité peu vraisemblable. Dans une autre entrevue accordée au Ray Chronicle, un journal local, à la fin de mars 1974, M. LeBlanc n'a pas mentionné de changement dans la position de son parti concernant la question de l'indépendance. Il a également déclaré que le développement économique et social était alors plus important que l'accession à la qualité d'Etat, mais il pensait que le territoire devrait peut-être chercher à obtenir l'indépendance complète au cours d'un ~~ou~~ dizaine d'années.

101. Aux termes de l'Accord de Georgetown p/, dont la Dominique est signataire, le gouvernement territorial a signé le 17 avril le Traité portant création de la Communauté des Caraïbes (y compris le Marché commun des Caraïbes) (CARICOM). Le territoire est donc devenu membre du CARICOM le 1er mai. Il a ensuite souscrit à une proposition du Gouvernement d'Antigua visant à regrouper le Marché commun des Caraïbes orientales et le CARICOM en un bloc unifié. Bien qu'il se soit tenu à sa décision de se joindre au CARICOM, le gouvernement territorial n'a guère montré d'intérêt pour les mouvements tendant à créer un jour une union politique rassemblant les pays des Antilles membres du Commonwealth qui n'étaient pas encore indépendants. Après avoir rejeté cette position du gouvernement LeBlanc, le DFP s'est engagé à soutenir une "union établie de manière satisfaisante".

102. Dans son allocution devant le récent congrès annuel du DFP, son Président sortant, Mlle Charles, a réaffirmé la position du parti sur la question de l'unification régionale, et elle a estimé qu'une intégration rationnelle était nécessaire à la survie politique économique et sociale des mini-Etats des Antilles. S'agissant du statut futur du territoire, elle a déclaré que le parti entendait se conformer aux aspirations des habitants de la Dominique eux-mêmes, et qu'il n'appartenait pas aux politiciens de se prononcer sur une question aussi importante.

C. Situation économique

Industrie

101. L'économie repose essentiellement sur l'agriculture et, dans une moindre mesure, sur l'industrie du bâtiment et celle du tourisme. A part quelques petites sociétés industrielles, dont certaines exportent leurs produits, il y a deux grandes sociétés étrangères qui s'occupent du traitement et de l'exportation des

matières premières locales. Il s'agit de la société L. Rose, qui produit du jus de lime et de la Dominica Mining Company, Ltd., qui assure l'extraction et le traitement de la ponce, seul produit minéral connu dans le territoire. La pêche, l'élevage et l'industrie forestière n'apportent qu'une contribution marginale à l'économie de l'île. Au premier rang des exportations s'inscrivent les bananes, dont la production est achetée et commercialisée par la société britannique Guest Industries, Ltd. Le territoire est handicapé par le déficit croissant de sa balance commerciale, imputable au fait qu'il est fortement tributaire des importations pour ce qui est des denrées alimentaires et de certains autres produits. Il est également aux prises avec les problèmes que lui posent une inflation chronique (actuellement aggravée par la difficulté des approvisionnements en carburant), le chômage et une infrastructure économique et sociale inadéquate.

104. Dans le discours sur le budget qu'il a prononcé devant la Chambre d'Assemblée le 15 janvier 1974, M. Patrick John, qui était alors Premier Ministre adjoint et ministre des finances, du commerce et de l'industrie, a qualifié de décourageante la situation économique à la Dominique. Il a attribué l'absence de croissance économique et de capitaux nécessaires aux investissements aux "troubles politiques" qu'a connus le territoire au cours des dernières années, à "l'apathie" dont témoignent les programmes gouvernementaux et à la mauvaise foi des entreprises. Il a dit qu'"on ne pouvait s'attendre à un rétablissement total de la situation à brève échéance", mais que des progrès appréciables étaient en voie de réalisation au niveau régional. Exprimant l'inquiétude particulière que lui causaient l'existence d'une main-d'œuvre excédentaire et le mauvais état de la balance des paiements, M. Patrick John s'est engagé à poursuivre la politique agricole du gouvernement et à donner la priorité aux industries à forte intensité de main-d'œuvre et aux industries d'exportation. M. John a terminé son allocution budgétaire par un appel à l'unité nationale et à l'harmonisation des efforts de production du territoire en 1974, appel qu'il a réitéré au cours de deux émissions radiophoniques diffusées après sa nomination au poste de Premier Ministre, le 26 juillet.

Plan de développement

105. Des indications sur le plan quinquennal de développement de la Dominique, qui porte sur la période 1971-1975, ont été publiées dans le rapport précédent du Comité spécial q/. Le plan vise essentiellement : a) à élever le niveau de vie en accroissant le revenu réel et en cherchant à en assurer dans toute la mesure du possible, une répartition équitable; et b) à assurer le plein emploi d'une population active qui ne cesse d'augmenter. En juillet 1974, on a appris que le gouvernement avait créé un comité chargé des questions relatives au développement, composé de représentants des secteurs public et privé.

Régime foncier

106. En décembre 1971, le Gouverneur a exposé les grandes lignes de la nouvelle politique foncière du gouvernement, selon laquelle la majeure partie des terres appartiendrait à la population autochtone, l'accession de tout ressortissant

q/ Ibid., par. 89, 90, 98 et 114.

étranger et de toute personne non autochtone à la propriété foncière étant limitée et contrôlée. Apportant de nouvelles précisions à ce sujet, le Ministère de l'Agriculture, des terres et des coopératives a fait savoir qu'aucun étranger ni aucune personne non autochtone ne pourrait acheter de terre sans une autorisation spéciale et qu'en ce qui concerne les entreprises agricoles, industrielles et hôtelières et le développement du tourisme, les étrangers ne seraient autorisés à obtenir des terres qu'en vertu d'un bail dont la durée serait variable. Le Ministère a estimé en outre que la politique du gouvernement n'était pas incompatible avec la nécessité d'attirer les capitaux étrangers dans le territoire, point de vue que le DFP a fortement critiqué (voir par. 98 ci-dessus). Au sujet de l'accession des ressortissants étrangers à la propriété foncière, le gouvernement a fait savoir à la fin de 1973 qu'il avait continué à prendre des mesures en vue de donner aux sociétés étrangères la possibilité d'acquérir les terrains nécessaires à leurs projets de développement industriel et autres. A cet égard, la signature en novembre, avec une société américaine d'investissement et de promotion immobilière (Val-Hal-La), d'un accord de participation mixte à un projet de développement touristique portant sur 300 hectares à Cabrits, constitue un exemple important.

107. Au cours d'une interview qu'il a donnée à la fin de l'année 1974, M. Julian Johnson, membre dirigeant du MND, a fait les observations ci-après sur la nécessité de réformes dans le domaine foncier. Sur 30 466 hectares cultivés, 18 327 hectares, soit 60 p. 100 de la superficie totale (entièrement situés dans les vallées) appartiennent à 175 personnes dont les propriétés dépassent chacune 20 hectares; 7 000 personnes environ se partageant le reste (entièrement situés sur les plateaux). La Dominique connaît donc un "schéma de répartition de la propriété foncière fortement déséquilibré". De plus, alors que de larges portions des plantations situées dans les vallées sont en friche, les paysans doivent tirer leur subsistance des flancs des collines. Un grand nombre de propriétaires terriens se consacraient essentiellement à la production de noix de coco. Le MND estimait que la situation actuelle en matière foncière ne pouvait continuer.

Agriculture

Politiques et programmes

108. Dans le cadre du plan de développement pour la période 1974-1975, il était prévu d'offrir aux agriculteurs des prêts à faible taux d'intérêt de la Banque dominicaine de développement agricole et industriel (à laquelle la Banque de développement des Caraïbes a consenti cinq prêts, dont un d'un montant de 700 470 dollars des Antilles orientales destiné à l'amélioration de l'agriculture). Un autre fait important à cet égard a été l'adoption en 1973 de la loi relative à l'organisme chargé de la gestion foncière, qui est entrée en vigueur le 30 mai de la même année. Ledit organisme sera chargé de mettre au point des plans d'utilisation rationnelle de l'ensemble des terres, d'acheter des terres en vue de la création de fermes modèles, d'emprunter des fonds et de consentir des prêts aux agriculteurs, d'organiser à leur intention des cours de formation et, d'une façon générale, de favoriser le développement de l'agriculture (notamment par la commercialisation des produits agricoles). L'organisme en question est dirigé par un Conseil de gestion composé de sept membres désignés par le Ministre de l'Agriculture. Selon M. Robinson, directeur du Conseil, cet organisme a élaboré jusqu'à présent un certain nombre de projets d'exploitation des terres en acquérant trois propriétés représentant au total 1 440 hectares. Ces terres produisent actuellement des bananes, des agrumes, des noix de coco et du coprah.

109. En novembre 1973, le gouvernement a annoncé sa décision de proclamer 1974 Année de l'agriculture et d'augmenter la production locale de denrées alimentaires grâce à la diversification des récoltes. Dans le discours qu'elle a prononcé récemment au congrès annuel du DFP, Mile Charles a dit qu'en dépit de cette décision le gouvernement avait fait preuve de peu d'empressement à l'égard des agriculteurs.

Production

110. La principale culture d'exportation est la banane, avec 6 800 hectares cultivés. En 1974, on espérait une augmentation importante de la valeur des exportations de bananes (essentiellement à destination du Royaume-Uni) du fait de la tendance générale à la hausse des prix dans ce pays. Le prix des bananes est passé de 90 livres sterling la tonne en janvier 1973 à 142 livres sterling en mai 1974, mais il est retombé à 136 livres sterling à la mi-juillet. Selon un récent rapport de l'Association des planteurs de bananes de la Dominique (DBGA), la moyenne mensuelle des exportations pour les quatre premiers mois de l'année 1974 a été de 2 500 tonnes (soit environ 1 million de dollars des Antilles orientales) contre 5 000 tonnes en 1969 (chiffre record), date à laquelle la culture de la banane a commencé à décroître. On a surtout attribué ce déclin à la baisse des prix. La qualité de la production est en effet devenue récemment la meilleure des îles sous le Vent. Une fois qu'une stabilité raisonnable des prix aura été assurée, on s'attend que les agriculteurs dominicains replanteront en grande quantité. En 1973, grâce à des prêts d'un montant total de 490 000 dollars des Antilles orientales consentis par la Division britannique de développement dans les Antilles, qui est une branche du Ministère du Royaume-Uni pour le développement des pays d'outre-mer, on a pu entreprendre de replanter 400 hectares dans le nord-est de la Dominique en 1973. Le Canada a également apporté une assistance financière à cette industrie, notamment un prêt de 800 000 dollars des Antilles orientales.

111. La noix de coco est le deuxième produit d'exportation. La plus grande partie de la production de la Dominique est exportée vers plusieurs membres du CARICOM, 2 à 3 millions de noix sèches (seed nuts) étant exportées chaque année vers le Royaume-Uni. En janvier 1974, le gouvernement a réussi, à l'issue des négociations, à obtenir une augmentation de 28 p. 100 du prix du coprah et de l'huile de noix de coco vierge de la Dominique, et une augmentation de 30 p. 100 du prix de l'huile raffinée. Chacun de ces produits est exporté à la Barbade, à la Jamaïque ainsi qu'à la Trinité-et-Tobago. En mai, le gouvernement a décidé de limiter les exportations de noix de coco sèches à 10 p. 100 au maximum de la production, afin surtout de pouvoir honorer les commandes d'huile de noix de coco des pays de la région.

112. Au troisième rang par ordre d'importance économique se situent les agrumes (pamplemousses, limes et oranges). En novembre 1973, une équipe consultative du PNUD a fait une enquête approfondie sur cette industrie. Dans son rapport, publié en mars 1974, cette équipe a souligné que le développement de cette industrie au cours des trois ou cinq prochaines années dépendrait en grande partie de la mise en oeuvre du projet relatif à la construction d'une usine d'emballage des agrumes (dont le financement devait être assuré par un prêt de 427 350 dollars des Etats-Unis de la Banque de développement des Antilles et de la fabrication de jus de fruits de la société L. Rose qui devait ouvrir en 1974/75. Sur recommandation de l'équipe consultative, des projets de loi relatifs à la création d'un conseil

chargé de réglementer la production et la commercialisation des agrumes ont été rédigés. Le conseil envisagé aurait pour but essentiel de contrôler les diverses activités en matière d'implantation des usines, de services consultatifs, de production des récoltes, d'emballage, de transport et de commercialisation, mais pas en ce qui concerne le traitement des fruits. Le conseil serait composé de représentants des divers secteurs intéressés, ainsi que de membres consultatifs.

Industries

113. Les mesures de promotion prises par le gouvernement pour favoriser le développement industriel ont consisté, entre autres, à réduire les droits de douane, à accorder des dégrèvements d'impôts sur le revenu, à encourager l'implantation d'industries à forte intensité de main-d'oeuvre et d'industries utilisant les matières premières locales pour les transformer en produits destinés à l'exportation, et à créer la Dominica Agricultural and Industrial Development Bank (à qui la Banque de développement des Antilles a octroyé une subvention de 317 300 dollars des Etats-Unis pour des projets industriels). En 1973, on comptait 27 petites industries à divers stades de développement. Parmi les grands projets, on peut citer : a) l'usine d'emballage d'agrumes et la fabrique de jus de lime (voir le paragraphe 34 ci-dessus); b) l'achèvement de la phase principale d'un ensemble pour le stockage du ciment en vrac, à un coût de 750 000 dollars des Antilles orientales (chiffre estimatif); et c) l'adoption par la législature, le 7 août, d'une loi portant création de la Dominica Industrial Development Corporation dont l'objet est de stimuler, de faciliter et d'entreprendre le développement de l'industrie.

Tourisme

114. A l'Assemblée générale annuelle de l'East Caribbean Tourist Association (dont la Dominique est membre), tenue à Roseau le 18 janvier 1974, M. Patrick John, alors Premier Ministre adjoint, a lancé un appel à toutes les personnes intéressées leur demandant de faire preuve de plus de solidarité devant les problèmes qui se posent pour le tourisme, surtout devant l'incertitude que crée la pénurie de carburant. Il a insisté sur le fait que les Antilles orientales devaient conserver leur mode de vie et leur culture propres, qui constituaient leur charme principal aux yeux des visiteurs, et que leurs gouvernements devaient jouer un rôle décisif pour la promotion du tourisme; a) en alignant le tourisme sur l'agriculture et les autres industries; b) en améliorant tous les services touristiques; c) en cherchant à contenter les visiteurs; et d) en mettant en oeuvre un programme de promotion approprié et suffisant. Dans le discours qu'il a prononcé devant le Dominica Tourism Development Board, après qu'il fut devenu premier ministre, M. John a déclaré que le gouvernement fournirait une infrastructure adéquate, et établirait des plans pour contrôler la qualité des services touristiques offerts.

115. En annonçant la fermeture de l'hôtel Layou River, le 8 mars, un porte-parole a déclaré que le nombre de touristes avait décliné constamment à cause des attaques récentes dont les visiteurs étrangers avaient été victimes. Mlle Charles, alors Présidente du Tourism Development Board, a dit à l'appui de cette déclaration,

qu'elle pensait avec M. John et avec le chef de l'opposition que la tension raciale actuelle avait des conséquences néfastes pour le territoire et qu'elle devait être éliminée. M. John a aussi déclaré que le gouvernement prendrait des mesures appropriées pour traduire les coupables en justice et présenterait des propositions de loi tendant à donner à la police des pouvoirs plus importants pour lutter contre toute manifestation de violence raciale. Entre-temps, un conseil national formé de représentants tant du gouvernement que de l'opposition devait être créé pour étudier le problème des relations raciales. Malgré l'intensification des tensions raciales, un nombre total de 5 649 touristes ont visité la Dominique au cours des quatre premiers mois de 1974, soit une augmentation de 1 046 visiteurs sur la période correspondante de 1972 (on ne dispose pas de chiffres pour 1973). Cette augmentation est attribuée surtout au succès des safaris organisés.

116. Le gouvernement a, le 9 mai 1974, signé un contrat avec la société Interstate Inns, Inc., des Etats-Unis d'Amérique, en vue de former une filiale locale à participation mixte. Le contrat prévoit la construction d'hôtels, d'un casino, d'un port de plaisance et d'un aéroport international.

Communications et autres services de base

117. Parmi les grands projets déjà commencés ou en cours de préparation pendant la période considérée, on relève : a) l'extension et l'amélioration du réseau routier, financées en partie par des subventions du Royaume-Uni (1,3 million de dollars des Antilles orientales) et en partie par des prêts de la Banque de développement des Caraïbes (1,8 million de dollars des Antilles orientales); b) une étude sur les possibilités d'amélioration de l'aéroport de Melville Hall par une équipe de spécialistes vénézuéliens; c) un projet d'électrification rurale dont la première phase serait financée grâce à une subvention du Royaume-Uni de 344 000 dollars des Antilles orientales, et d) la construction à la Dominique d'un des relais de la chaîne radio à hyperfréquences que la Cable and Wireless Ltd. se propose de créer aux Antilles orientales; le réseau doit s'étendre sur 800 miles, soit 1280 kilomètres, des îles Vierges britanniques à la Trinité-et-Tobago.

Finances publiques

118. Selon le projet de budget pour 1974, le gouvernement se propose de dépenser 25,4 millions de dollars des Antilles orientales (contre 26,9 millions en 1973). Les dépenses renouvelables sont estimées à 16,5 millions de dollars des Antilles orientales (soit 300 000 dollars de plus qu'en 1973), dont 51,9 p. 100 doit être porté au compte de l'administration, le solde allant principalement à l'agriculture et aux transports. Les dépenses d'équipement sont fixées à 8,9 millions de dollars des Antilles orientales (soit 1,8 million de dollars de moins qu'en 1973) à financer surtout grâce à des prêts et des subventions du Royaume-Uni. La plus grande partie de ces dépenses doit être consacrée au développement de l'agriculture, à l'éducation et à l'adduction d'eau.

119. Lorsque M. Patrick John, alors premier ministre adjoint et ministre des finances, du commerce et de l'industrie, a présenté son projet de budget, il a aussi proposé une taxe à la consommation pour certaines marchandises, telles les spiritueux, et une augmentation des taxes à l'exportation pour les produits agricoles sauf les bananes, "pour le moment".

120. Dans une circulaire adressée aux services administratifs en juin 1974, le Secrétaire aux finances, M. Arthur Watty, a déclaré que : "La situation financière du gouvernement, loin de laisser prévoir une amélioration, devient maintenant exceptionnellement déconcertante. De ce fait, il faut encore réduire les dépenses du budget de fonctionnement."

121. Jusqu'en 1969, les projets entrepris par le PNUD dans la région des Antilles (y compris la Dominique), ont été financés sur une base ad hoc. De 1969 à 1971 inclusivement, il a été fixé des montants maxima par pays et, pour 1972-1976, on a ajusté le chiffre indicatif de planification non attribué approuvé par le Conseil d'administration du PNUD au début de 1974 pour la période 1974-1978. Le montant total des fonds à la disposition du territoire pour la période 1967-1973 s'est élevé à 570 656 dollars des Etats-Unis; le montant de l'assistance envisagée pour 1974-1978 devrait atteindre 302 300 dollars des Etats-Unis.

D. Situation sociale

Main-d'oeuvre

122. L'agriculture employait plus de la moitié de la population active totale, qui était de 22 500 travailleurs en 1960, mais dont le nombre a considérablement augmenté au cours des dix années suivantes. Le mécontentement des fonctionnaires syndiqués a conduit à une grève générale en juin 1973. Le gouvernement a par conséquent déclaré l'état d'urgence dans le territoire, et a ensuite adopté une série de mesures pour reprendre la situation en main. Invoquant la nécessité de protéger les droits des travailleurs contre le programme législatif du gouvernement, le premier mouvement concerté de travailleurs s'est manifesté en juillet 1974 par la création d'un groupe syndical mixte de travail composé des quatre syndicats de la Dominique.

123. En juillet 1974, alors que le déclin économique s'accroissait, le chômage atteignait, estimait-on, de 15 à 20 p. 100 de la population active. Les jeunes et la population rurale étaient les plus sévèrement touchés. En mars, les doléances de certains ont fait éclater des troubles à Grand Bay (voir plus haut par. 93 à 95). C'est environ à cette même époque que les tensions raciales ont commencé à s'aggraver (voir le paragraphe 115). Cependant, les problèmes du travail sont demeurés entiers. Les habitants ont continué à chercher des emplois à l'étranger, notamment aux îles Vierges américaines, où 1 100 travailleurs de la Dominique ont trouvé un emploi en 1973.

Santé publique

124. Le fait nouveau le plus important dans le domaine de la santé publique a été la déclaration d'octobre 1973 par laquelle le Gouvernement du Royaume-Uni avait donné son accord de principe au financement d'un programme septennal, portant sur l'expansion et l'amélioration de l'hôpital Princess Margaret, principal établissement médical du territoire; la première phase des travaux qui devait commencer sous peu, comprendrait l'installation de réservoirs d'eau ainsi que celui d'un

groupe électrogène de secours. Des projets étaient également à l'étude pour agrandir d'autres établissements et pour doubler le nombre de lits d'hôpitaux, qui passerait ainsi à 400. Ce programme devrait coûter 6 millions de dollars des Antilles orientales (chiffre estimatif).

E. Situation de l'enseignement

125. Au cours d'une interview accordée en mars 1974, M. LeBlanc a déclaré que le gouvernement avait cherché à améliorer l'enseignement en augmentant sensiblement le nombre de bourses qui seraient accordées aux élèves d'écoles secondaires remplissant les conditions requises et qu'il déployait des efforts pour poursuivre l'agrandissement des établissements d'enseignement.

126. Les trois faits nouveaux les plus importants survenus dans le domaine de l'enseignement au cours de la période considérée ont été les suivants : a) l'ouverture officielle du collège technique et du Teachers Training College (école normale); b) la décision du gouvernement de convertir un établissement primaire de Portsmouth en établissement secondaire du premier cycle pouvant accueillir 1 000 élèves; et c) l'annonce faite par l'Office central protestant d'aide au développement de la République fédérale d'Allemagne d'un prêt de 540 000 DM (soit 426 000 dollars des Antilles orientales) pour la construction d'une école technique de garçons à Portsmouth avec pour objectif de fournir une formation à l'agriculture, à la menuiserie et à la mécanique automobile à 40 étudiants inadaptes.

4. SAINT-CRISTOPHE-ET-NIEVES ET ANGUILLA

A. Généralités

127. Au recensement de 1970, Saint-Christophe-et-Nièves comptait 45 457 habitants, dont environ 16 000 résidaient à Basseterre, la capitale, qui se trouve à Saint-Christophe. D'après les résultats d'un recensement organisé en avril 1974, la population d'Anguilla qui n'avait pas été recensée en 1970 s'élevait à 6 524 personnes, soit environ 11 p. 100 de plus qu'au dernier recensement de 1960. La majorité des habitants est de souche africaine ou métisse.

B. Evolution constitutionnelle et politique

Partis politiques et élections

128. Le parti politique principal dans le territoire est le Labour Party (LP), qui est au pouvoir avec à sa tête le Premier Ministre, M. Robert Bradshaw. Il y a trois partis à Nièves : le People's Action Movement (PAM), avec à sa tête M. William Herbert ; le Nevis Reformation Party (NRP), dirigé par M. S. Daniel ; et le United National Movement (UNM), dirigé par M. Eugene Waiwyn. A Anguilla, la seule organisation politique est le People's Progressive Party (PPP), dirigé par M. Ronald Webster.

129. Les dispositions constitutionnelles en vigueur prévoient l'existence d'une chambre d'assemblée dont dix membres sont élus au suffrage universel des adultes, à raison d'un par circonscription électorale, soit sept à Saint-Christophe, deux à Nièves et un à Anguilla. Lors des dernières élections générales qui ont eu lieu le 10 mai 1971, le Labour Party a obtenu la totalité des sept sièges de Saint-Christophe. Le People's Action Movement (PAM) et le Nevis Reformation Party (NRP) ont obtenu chacun un siège à Nièves. Il n'y a pas eu d'élection à Anguilla du fait de la situation particulière dans l'île, qui est exposée ci-après. A la suite des élections, M. Bradshaw a été à nouveau nommé Premier Ministre du territoire. On a signalé au début de 1973 que M. Calvin Ivan Dégrasse avait été désigné chef de l'opposition après avoir démissionné du Labour Party (LP) et rallié le People's Action Movement (PAM).

Situation particulière d'Anguilla

130. Les événements qui ont suivi les manifestations qui se sont déroulées en 1967 à Anguilla pour appuyer les demandes de sécession ont été décrites dans des rapports antérieurs du Comité spécial r/. En bref, ces manifestations ont abouti à une

r/ Pour les rapports les plus récents, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément No 23 (A/8723/Rev.1), vol. V, chap. XXIV, annexe, par. 94 à 97; ibid., vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXVI, annexe, par. 180 à 184.

intervention du Royaume-Uni ainsi qu'à des négociations prolongées entre les partis intéressés. Elles se sont traduites par la promulgation de l'Anguilla Act de 1971 et de l'Anguilla (Administration) Order in Council, qui a été adopté sur la base de la loi du 28 juillet et qui a pris effet le 4 août 1971, qui donnent à Anguilla un certain degré d'autonomie. En vertu de l'ordre-en-conseil, l'administration de l'île est confiée à un commissaire, nommé par la Reine et aidé par le Conseil d'Anguilla. Depuis la fin du mois de juillet 1972, le Conseil d'Anguilla se compose de sept membres élus - dont six appartenant au People's Progressive Party (PPP), dirigé par M. Ronald Webster, lequel avait présidé le précédent Conseil. Après avoir été réélu à ce poste, M. Webster a déclaré que l'une des tâches principales du Conseil serait de reprendre les négociations avec le Royaume-Uni en vue d'une "séparation absolue et définitive" de Saint-Christophe-et-Nièves et d'Anguilla. Répondant à une lettre de M. Webster concernant le statut d'Anguilla, le Gouvernement du Royaume-Uni l'a informé, au début de 1973, qu'il réexaminerait la question en 1974, comme il l'avait promis.

131. Dans une allocution radiodiffusée prononcée le 28 décembre 1973, M. Webster a demandé de nouveau la rupture totale des relations constitutionnelles entre Anguilla et le territoire, ainsi que l'établissement de liens fermes entre l'île et le Royaume-Uni. Pensant que l'incertitude quant à l'avenir d'Anguilla pourrait affecter les investissements étrangers, il a instamment prié le Gouvernement du Royaume-Uni d'ouvrir la voie à de nouvelles négociations en organisant un référendum sur l'île, au plus tard en 1974. Il a dit que la majorité des Anguillais désirait jouir d'un statut semblable à celui des îles Caïmanes, de Montserrat et des îles Vierges britanniques.

132. Dans une déclaration faite à la Chambre des Lords du Royaume-Uni le 22 mai 1974, lord Goronwy-Roberts, sous-secrétaire parlementaire d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, a communiqué les renseignements suivants en ce qui concerne la question d'Anguilla (voir également plus loin par. 138 à 143). En mars 1974, le Conseil d'Anguilla avait désigné un comité spécial chargé de s'enquérir des vues des Anguillais quant à l'orientation que l'évolution constitutionnelle devrait prendre. M. Webster avait élaboré un projet de constitution dont le Comité s'était servi comme document de travail. Dès qu'il recevrait le rapport du comité, le Gouvernement britannique l'examinerait attentivement. Le précédent Gouvernement du Royaume-Uni avait entrepris d'achever l'examen du statut d'Anguilla dans le courant de 1974. Le gouvernement actuel s'intéressait beaucoup à cette question, mais il ne fixerait de date pour l'examen du statut d'Anguilla que lorsqu'il recevrait le projet de constitution d'Anguilla. Lord Goronwy-Roberts avait enfin donné l'assurance que si Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla décidaient de mettre un terme à leur association, Anguilla ne serait plus tenu de faire partie du territoire contre les vœux de sa population.

133. Le 10 juin, répondant à une question posée à la Chambre des Communes, Mlle Joan Lester, secrétaire parlementaire d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, a déclaré que la position du Gouvernement du Royaume-Uni en ce qui concerne la question du réexamen du statut constitutionnel d'Anguilla demeurait telle que lord Goronwy-Roberts l'avait exposée récemment. D'après des articles de presse, M. David Ennals, ministre d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni, a également réaffirmé cette position dans une déclaration faite au Parlement le 17 juillet, ajoutant qu'il n'avait aucune raison de croire que les Anguillais consentiraient à ce que l'île soit placée sous le régime de tutelle de l'Organisation des Nations Unies. On avait signalé précédemment

que le gouvernement territorial avait déclaré qu'Anguilla faisait constitutionnellement partie du territoire, dont la Constitution ne pouvait pas être modifiée par le Royaume-Uni unilatéralement.

Statut de Nièves

134. On a signalé qu'au début du mois de mars 1974 le Conseil local de l'île de Nièves (qui se compose de neuf membres élus, dont six membres du NRP et trois du UNM) avait adopté une résolution dans laquelle il a demandé que l'île soit séparée du territoire de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla. Dans cette résolution, le Conseil a rappelé que la population de Nièves avait d'abord présenté au Royaume-Uni, en 1961, une pétition demandant sa sécession et que cette année-là les sécessionnistes de l'île avaient défilé dans Basseterre pour protester contre l'administration politique imposée par Saint-Christophe. Le Conseil a déclaré que le gouvernement territorial ne s'était pas préoccupé du développement économique et du bien-être social de l'île, dont la population désirait être gouvernée par un gouvernement qu'elle pourrait élire. Le Conseil a donc lancé un appel au gouvernement territorial pour qu'il s'abstienne d'exercer un contrôle et une administration "arbitraires" sur Nièves.

135. A la fin du mois de mai, le Conseil a approuvé un projet de constitution pour Nièves, en vertu duquel le Royaume-Uni administrerait de nouveau directement l'île. Il a envoyé au Gouvernement du Royaume-Uni, par l'entremise de son représentant auprès des Etats associés des Indes occidentales, une pétition demandant la sécession de l'île, à laquelle était joint le projet de constitution. Il demandait dans cette pétition l'abolition de la constitution de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla de 1967. Il a avancé que la constitution s'était déjà "avérée inacceptable et inapplicable et qu'elle avait été en fait entièrement suspendue" en ce qui concerne l'Etat, ceci étant une allusion à la séparation de fait d'Anguilla.

136. Le 2 juin, une foule estimée à 8 000 personnes environ (dont plus de la moitié de la population de Nièves) a organisé un défilé dans les rues de la ville principale, Charlestown, brandissant des pancartes portant des slogans tels que "Plus de gouvernement Bradshaw" et "Laissez les habitants de Nièves s'occuper des affaires de Nièves". En tête du défilé se trouvait M. S. Daniel, dirigeant du NRP, qui est également président du Conseil. M. Eugene Walwyn, chef du UNM, qui avait été autrefois lié au LP, le parti au pouvoir, participait également à ce défilé.

137. Le 22 juin, M. Bradshaw, premier ministre, a annoncé qu'il avait autorisé le Secrétaire parlementaire, M. Frederick Parris, à administrer un certain nombre de services gouvernementaux à Nièves. Il a réaffirmé qu'il était opposé à toute sécession éventuelle de Nièves pour des raisons d'ordre constitutionnel. Il a dit également que le représentant du Royaume-Uni auprès des Etats associés des Indes occidentales avait informé le Conseil local de Nièves que le Gouvernement britannique ne pouvait pas s'immiscer dans les affaires intérieures du territoire.

Unification régionale

138. Le 5 avril 1974, la Chambre d'assemblée a approuvé la proposition du gouvernement en vue de l'admission du territoire à la CARICOM le 1er mai. Néanmoins, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla ne se sont pas joints aux cinq autres membres de l'Association de libre échange des Caraïbes (CARIFTA) qui ont signé le traité de Chaguaramas à Castries, le 17 avril. La question de l'adhésion du territoire au traité a été examinée tout d'abord par les signataires et ensuite par le Conseil du Marché commun de la CARICOM lors d'une réunion tenue vers la fin du mois d'avril (voir aussi plus haut, par. 11).

139. Après avoir appris que le Premier Ministre, M. Bradshaw, avait protesté contre la réserve émise par le Gouvernement du Royaume-Uni, à savoir que le traité ne devrait pas s'appliquer pour le moment à Anguilla, M. Webster, président du Conseil d'Anguilla, a déclaré qu'"il y aura une effusion de sang s'ils (l'administration de Saint-Christophe) essaient de nous obliger à revenir sur notre position" et que "ce que nous voulons c'est que le Royaume-Uni tienne sa promesse de ne rien faire qui puisse porter préjudice à notre position". Il s'est déclaré convaincu que la majorité écrasante des Anguillais étaient favorables à "une rupture définitive" avec le territoire.

140. Dans une déclaration qu'il a faite récemment à la Chambre des Lords du Royaume-Uni, lord Goronwy-Roberts a fait état de la position de son gouvernement en ce qui concerne le traité de Chaguaramas. Il a déclaré que le territoire de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla avait été habilité à signer le traité mais que, comme suite à l'Anguilla Act de 1971, une réserve avait été formulée afin que le territoire "puisse (le) signer sans engager Anguilla pour le moment". Il a déclaré en outre que le Premier Ministre, M. Bradshaw, en avait été froissé et qu'il n'avait pas signé le traité. Il a poursuivi en disant que des consultations seraient échangées certainement avec les cinq Etats associés et le peuple et le Gouvernement anguillais en ce qui concerne l'ensemble de la question de leurs relations. Dans l'intervalle, aucune décision définitive ne serait prise quant à l'avenir constitutionnel d'Anguilla.

141. A sa première réunion, tenue à Castries du 15 au 18 juillet, la Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM a adopté une résolution concernant l'intégrité territoriale de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla. Dans cette résolution, la Conférence a reconnu que le Gouvernement de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla avait qualité pour adhérer au traité au nom de l'Etat d'une façon qui soit compatible avec son statut constitutionnel et l'intégrité complète du territoire. Elle est donc convenue de ce qui suit :

- a) La CARICOM agissant en consultation avec ce gouvernement contribuerait activement à la recherche et à la mise en oeuvre des moyens et mécanismes qui permettront de résoudre de façon constructive les problèmes constitutionnels et les problèmes de développement de cet Etat.
- b) Le Gouvernement du Royaume-Uni devrait être prié de coopérer avec la CARICOM dans les efforts qu'elle déploie pour parvenir à une telle solution, et de s'abstenir de prendre quelque mesure que ce soit qui ne soit pas compatible avec le déroulement de ces efforts et l'évolution progressive de l'intégration des Antilles.

- c) La décision persistante du Gouvernement de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla d'adhérer au traité au nom de tout l'Etat était encore une preuve de l'engagement à long terme de ce gouvernement envers les objectifs de l'unité des Antilles et une source de profonde satisfaction pour les autres membres de la CARICOM.

142. On a signalé que le 19 juillet, M. Michael Manley, premier ministre de la Jamaïque, a déclaré que la Conférence n'avait pas pris la décision de le mandater ainsi que M. S. S. Ramphal, ministre des affaires étrangères et de la justice de la Guyane auprès du Gouvernement du Royaume-Uni pour discuter du problème d'Anguilla. Il a ajouté que tous deux avaient été uniquement priés d'user de leurs bons offices en vue d'engager des discussions officieuses sur cette question avec deux représentants du Royaume-Uni et le Premier Ministre, M. Bradshaw, quelques jours plus tard, à l'occasion d'une réunion à la Jamaïque entre le Groupe de l'Afrique, des Antilles et du Pacifique (AAP) et la Communauté économique européenne (CEE). A propos de l'initiative prise par la Conférence, M. Webster a déclaré que toute décision quant à l'avenir d'Anguilla devrait être prise par les Anguillais eux-mêmes, et que les dirigeants politiques des Antilles ne devraient pas s'immiscer dans les affaires de l'île.

143. Le Premier Ministre, M. Bradshaw, a signé le traité au nom de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla à Kingston, le 26 juillet. Il a déclaré que cette mesure avait été prise "après mûre réflexion quant à la validité constitutionnelle de l'objection du Gouvernement du Royaume-Uni". Trois jours après, le Advocate-News, journal de la Barbade, a publié un éditorial où il était indiqué que malgré l'initiative de M. Bradshaw le Gouvernement de la Barbade ne pouvait pas prendre de décision qui s'appliquerait automatiquement à l'île et que, tant que la position d'Anguilla dans ses relations avec le Royaume-Uni ne serait pas réexaminée (probablement vers la fin de 1974) et qu'une décision n'aurait pas été prise à ce sujet, la situation demeurerait inchangée.

144. Parmi les autres mesures prises par le gouvernement territorial, on peut citer les suivantes : a) la ratification d'une décision prise lors d'une réunion du Conseil des ministres des Etats associés des Indes occidentales, qui s'est tenue récemment, relative à la constitution d'une commission chargée d'explorer la possibilité d'établir par la suite une union politique entre les autres pays antillais du Commonwealth non indépendants. b) l'approbation d'une proposition émise par le Gouvernement d'Antigua tendant à l'établissement, par les membres du Marché commun des Antilles orientales, d'un bloc unifié au sein de la CARICOM (voir également plus haut, par. 49).

C. Situation économique

Généralités

145. L'économie repose dans une grande mesure sur l'agriculture et sur les envois de fonds des travailleurs employés à l'étranger et, à un moindre degré, sur le tourisme. Le territoire exporte des produits agricoles, essentiellement du sucre et des préparations à base de sucre (fabriquées essentiellement à Saint-Christophe) qui représentent environ 96 p. 100 de toutes les exportations. Depuis de nombreuses années, le secteur de l'agriculture a enregistré un déclin et a eu du mal à répondre aux objectifs fixés pour la production. Etant donné que quelle que soit la forme que l'économie pourrait revêtir dans l'avenir, l'économie du territoire

reposera encore pendant un certain temps sur le sucre; une société de consultants du Royaume-Uni a été désignée pour entreprendre une étude de cette industrie. Des mesures ont été prises pour mettre en oeuvre ses recommandations tendant à augmenter la rentabilité de cette industrie.

146. Le tourisme se développe. Sa croissance a été limitée dans le passé, faute d'éléments d'infrastructure de base. Le gouvernement non seulement a encouragé la construction de nouveaux hôtels, mais il a également développé l'infrastructure, notamment l'aéroport.

147. Bien que les ressources naturelles soient limitées, le secteur industriel peut jouer un rôle important dans le développement économique auquel aspire le territoire. Le gouvernement a créé une société de développement et de financement qui offre des facilités avantageuses et fournit les services essentiels.

148. Presque tous les articles de consommation locale sont importés. Depuis quelques années, le territoire est aux prises avec un chômage croissant, une inflation persistante et un déficit commercial chronique.

149. Les principales exportations d'Anguilla sont le homard, le sel et le petit bétail. L'industrie du tourisme commence seulement à se développer. Depuis la fin de 1971, un programme de développement, financé grâce à des subventions du Royaume-Uni d'un montant de 5 millions de dollars des Antilles orientales, a été entrepris en vue de diversifier l'économie de l'île. Comme on l'a noté plus haut, le mouvement sécessionniste de Nièves comme celui d'Anguilla s'appuie en partie sur des allégations concernant la carence du gouvernement territorial.

150. Dans un message adressé au peuple du territoire qu'il a prononcé le 25 décembre 1973, le Premier Ministre, M. Bradshaw, a prédit que les perspectives économiques pour 1974 seraient assez sombres en raison principalement des éléments suivants : a) la réduction de la production de sucre résultant de la sécheresse de 1973, sans doute la plus grave depuis 41 ans, b) la montée en flèche des prix mondiaux, c) les problèmes économiques du Royaume-Uni qui entraîneraient éventuellement une réduction de son assistance, et d) les revendications des travailleurs locaux qui demandent des salaires plus élevés pour un travail réduit. M. Bradshaw a souligné que la situation économique était tellement grave qu'il fallait prendre des mesures positives et a déclaré que le gouvernement se proposait a) d'organiser, sinon de mobiliser, la population pour qu'elle produise davantage et importe moins, b) de chercher à obtenir des pouvoirs spéciaux sur l'ensemble de la capacité de production du territoire y compris, en particulier, un contrôle total des terres et de la gestion du travail, c) d'encourager la population à adopter une nouvelle attitude envers le travail afin de lui permettre d'atteindre et de maintenir un niveau de vie raisonnable, d) de déployer tous les efforts pour attirer les petites industries, et e) de continuer à développer les facilités touristiques en appliquant le programme d'aménagement de Frigate Bay, à Saint-Christophe.

151. Ces propositions étaient prévues dans le budget du territoire pour 1974, que M. C.A.P. Southwell, premier ministre adjoint et ministre des finances, du commerce, du développement et du tourisme, a présenté à la Chambre d'assemblée le 21 janvier 1974. M. Southwell a déclaré que le budget était conçu de façon à permettre au territoire de survivre. Il a en particulier souligné les points suivants : a) une augmentation substantielle de la somme des économies que la communauté consacre à de nouveaux investissements, b) l'intensification des

efforts visant à renforcer et relancer l'industrie sucrière, c) la réduction du déficit commercial du territoire par l'imposition de restrictions sur les importations inutiles ou évitables, et d) des dispositions permettant de donner aux travailleurs locaux une formation suffisante et adéquate.

152. Contrairement aux prédictions du Premier Ministre, on signale que des progrès économiques considérables pourraient être réalisés en 1974, car les perspectives de l'industrie sucrière, qui représente l'élément essentiel de l'économie, sont bonnes depuis le début de l'année (voir ci-après). En tant que membre de la Communauté des Antilles (CARICOM), le territoire pense également bénéficier de l'assistance des autres Etats membres qui l'aideront à résoudre ses problèmes de constitution et de développement.

Agriculture

153. A Saint-Christophe, environ 80 p. 100 des terres arables (11 818 acres en 1971), sont réparties entre 38 grandes plantations de canne à sucre. Les autres terres cultivées sont consacrées au coton et aux légumes (essentiellement les pommes de terre et les ignames). A Nièves, l'agriculture est presque exclusivement aux mains de petits propriétaires exploitants, bien qu'il existe cinq grandes plantations de cocotiers et quelques fermes d'élevage. Les principales cultures sont le coton, la noix de coco, la canne à sucre et les légumes. A Anguilla, l'agriculture ressemble à celle de Nièves, mais l'élevage y occupe une place plus importante.

Sucre

154. On se souviendra s/ qu'en décembre 1972, un accord a été signé entre le gouvernement et la St. Kitts Sugar Producers' Association aux termes duquel le Ministre de l'agriculture, du logement et du travail prendrait le contrôle et la direction d'ensemble des plantations de sucre pour la période 1973-1975 inclus. En mai 1973, la Sugar Industry Rescue Operation (SIRO) (Opération de relèvement de l'industrie sucrière) a été lancée lorsque le Ministre a pris les fonctions de directeur de l'industrie et que son secrétaire permanent en a été nommé administrateur principal. Le gouvernement a garanti des prêts s'élevant à une somme totale de 3,6 millions de dollars des Antilles orientales pour aider à relever l'industrie, aux fins d'atteindre un objectif de production de 40 000 tonnes par an.

155. Dans le message qu'il a prononcé récemment, le Premier Ministre, M. Bradshaw, a déclaré qu'en 1973 la production de sucre avait été inférieure à celle de l'année précédente et que la tendance à la baisse continuerait en 1974. Néanmoins, deux faits nouveaux importants sont survenus par la suite qui ont eu un effet très favorable sur l'industrie, à savoir une montée nette et constante du prix du sucre et une expansion appréciable de sa production. En février 1974, le Labour

s/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXVI, annexe, par. 191 et 192.

Spokesman, organe d'information du Labour Party au pouvoir, a déclaré qu'en raison de la demande croissante le prix du sucre sur le marché mondial a connu une hausse brutale, passant à 960 dollars des Antilles orientales la tonne mais que les Etats-Unis et le Royaume-Uni payaient respectivement 480 et 292 dollars des Antilles orientales la tonne. Par conséquent, le territoire et les autres Etats antillais du Commonwealth exigeaient que les nations consommatrices, en particulier le Royaume-Uni, garantissent de meilleurs prix pour leur sucre. Bien que, d'après des rapports, certains membres de la Communauté économique européenne (CEE) s'y soient montrés opposés, le Gouvernement britannique a annoncé vers la fin du mois sa décision de fixer le prix du sucre du Commonwealth à 398,4 dollars des Antilles orientales la tonne, avec effet rétroactif en 1972, c'est-à-dire avant que le Royaume-Uni n'ait été admis à la Communauté économique européenne. Dans un article publié dans le New York Times le 13 août, on a déclaré que le prix du sucre brut sur le marché de New York était passé d'environ 230 dollars des Etats-Unis la tonne le 1er janvier à 640 dollars des Etats-Unis en août et que rien n'indiquait que ce soit là un plafond; cette tendance semble augurer favorablement de l'avenir de l'industrie.

156. Après son admission à la CARICOM, le territoire a décidé avec d'autres membres de cette organisation d'adopter une approche commune à l'égard des relations économiques avec les Etats non membres et les organisations internationales, y compris la CEE. Le résultat des négociations entre la CARICOM et la CEE sur cette question, en particulier les arrangements spéciaux pour certains produits tels que le sucre, devraient se répercuter tant sur la position commerciale du territoire que sur l'avenir de l'industrie, après l'expiration en 1975 des accords sur les contingents et les prix du sucre garantis par le Royaume-Uni et les Etats-Unis.

157. Au cours de la campagne agricole se terminant en juillet 1974, la St. Kitts (Basseterre) Sugar Factory, la seule sucrerie du territoire, a produit 26 101 tonnes de sucre (soit une augmentation de 2 243 tonnes par rapport à l'année précédente). Sur la production totale de 1974, on prévoyait d'exporter 20 000 tonnes au Royaume-Uni dans le cadre de l'accord du Commonwealth sur le sucre.

Diversification de l'agriculture

158. En janvier 1974, trois lois importantes ont été approuvées par la Chambre d'assemblée. La première viserait principalement à promouvoir des revenus plus élevés, un plus grand nombre d'emplois et un meilleur niveau de vie pour les agriculteurs et les ouvriers agricoles. On prendrait des dispositions pour créer un organisme agricole chargé de la mise en valeur des terres, qui recevrait des prêts garantis par le gouvernement pour financer la mise en valeur de toutes les terres cultivées n'étant pas utilisées pour la canne à sucre. La première tâche de l'organisme serait de créer des unités agricoles de taille rationnelle allant de 12 acres pour la culture des légumes à 100 acres pour l'élevage, en commençant par diviser les terres appartenant au gouvernement. Celui-ci sera habilité à passer des accords avec la Caribbean Development Bank pour obtenir des prêts servant à financer les projets agricoles. Avant l'adoption de cette loi, la Banque avait octroyé au gouvernement deux prêts de ce type d'un montant total de 19 240 dollars. La deuxième loi prévoirait la création d'une société centrale de commercialisation qui mettrait au point et exécuterait un programme coordonné d'achat, de vente, de manutention, d'entreposage, de distribution et de transport des produits agricoles autres que le sucre et le coton et, éventuellement, à un stade ultérieur,

de produits d'artisanat. Au titre de la troisième loi, le gouvernement serait habilité à contrôler l'usage des pesticides.

159. En février, des fonctionnaires de la SIRO ont révélé que l'on menait des expériences à Saint-Christophe pour déterminer les cultures économiquement exploitables et les régions dans lesquelles on pouvait obtenir les meilleures récoltes dans le cadre d'un plan de diversification de l'agriculture. Au moins 17 des 38 plantations de Saint-Christophe (dont 31 se trouvent sous le contrôle direct de la SIRO) participent au plan de diversification. On a aussi annoncé que les expériences seront bientôt étendues à Nièves où l'on accordera une attention particulière à la culture des arachides. D'après une étude récente, la récolte d'arachides à Saint-Christophe serait d'environ 8 000 livres par acre, chiffre que l'on estime remarquable. Les Antilles, qui importent 5 millions de livres d'arachides par an, constituent un important marché régional pour ce produit. Les agriculteurs de Saint-Christophe ont déjà trouvé le moyen de produire certains autres légumes en abondance, notamment les choux, les oignons, les pommes de terre, les tomates et les ignames.

Tourisme

160. Le gouvernement a continué d'accélérer le développement de l'industrie du tourisme. Lors de sa réunion inaugurale, tenue en juin 1973, la Frigate Bay Corporation, récemment établie par le gouvernement pour appliquer un programme de développement touristique de plusieurs millions de dollars (et couvrant 344 hectares de terre), a créé deux comités, l'un chargé de la promotion et de la publicité et l'autre des plans de construction et de l'aménagement des sites. Ce programme comprend un hôtel de 48 chambres, un terrain de golf de 18 trous, neuf sites d'hôtel, un centre nautique, 650 parcelles de terrain et sites en vue de l'aménagement de complexes résidentiels. L'hôtel et le terrain de golf, dont le coût est estimé à 2,4 millions de dollars des Antilles orientales, devaient être achevés d'ici la fin de 1974.

161. En mai 1974, à son retour d'un voyage de promotion en Amérique du Nord, M. C.A.P. Southwell, premier ministre adjoint et ministre des finances, du commerce, du développement et du tourisme, semblait considérer les perspectives en matière de tourisme avec un optimisme prudent. Il a annoncé que l'achèvement de la nouvelle piste de plus de deux kilomètres de long à l'aéroport de Golden Rock à Saint-Christophe était prévu pour octobre, et que l'on s'efforçait au maximum d'assurer au moins un vol direct par semaine à destination du territoire.

Industrie

162. La Development and Finance Corporation (DFC) a été créée pour encourager l'implantation de nouvelles industries, en particulier de celles qui ne dépendent pas de la production agricole locale. Entre 1971 et 1973, la Banque de développement des Antilles a approuvé trois prêts s'élevant au total à 415 659 dollars des Etats-Unis, pour permettre à la DFC d'entreprendre un petit plan industriel (125 000 dollars des Etats-Unis) et de construire des complexes industriels et des bâtiments d'usine (290 659 dollars des Etats-Unis).

163. Dans les déclarations qu'il a prononcées en octobre 1973 et janvier 1974, M. Southwell a appelé particulièrement l'attention sur les faits suivants : a) Curtis Mathes des Etats-Unis, qui fabrique des pièces détachées pour téléviseurs, avait l'intention d'élargir ses activités; b) Calypso Clothes, qui fabrique des vêtements, s'était associé à Kirpalani à de la Trinité-et-Tobago pour formuler un plan en vue d'établir une usine de meubles; c) une industrie artisanale serait bientôt organisée avec l'aide du PNUD; d) une fabrique de chaussures avait été créée sous la forme d'une coentreprise avec des intérêts vénézuéliens et des intérêts locaux; et e) le gouvernement déployait des efforts vigoureux pour attirer un plus grand nombre d'industries électroniques sur le territoire.

Transports et communications

164. En 1973, les communications aériennes ont été encore améliorées grâce aux opérations suivantes : a) l'inauguration par National Airways, Ltd. (la nouvelle compagnie aérienne du territoire) de services réguliers entre Saint-Christophe-et-Nièves et les îles Vierges américaines; b) la construction du nouvel aéroport de Golden Rock grâce à des dons du Royaume-Uni s'élevant à un total de 3,5 millions de livres; et c) la prolongation de la piste de l'aéroport d'Anguilla qui mesure maintenant plus d'un kilomètre, financée grâce à une aide au développement du Royaume-Uni d'un montant total de 1,5 million de dollars des Antilles orientales.

Finances publiques

165. Le 21 janvier 1974, M. Southwell a présenté à la Chambre d'assemblée un budget de 31,2 millions de dollars des Antilles orientales pour l'exercice 1974, soit une diminution de 3,2 millions de dollars des Antilles orientales par rapport à l'exercice précédent. Le montant des dépenses renouvelables pour l'exercice en cours était estimé à 16,2 millions de dollars des Antilles orientales; ces dépenses devaient être couvertes essentiellement par les recettes locales (13,8 millions de dollars des Antilles orientales) et une subvention du Royaume-Uni (2,2 millions de dollars des Antilles orientales). Les dépenses d'équipement étaient évaluées à 15 millions de dollars des Antilles orientales, qui devaient être financées en partie par les recettes de capitaux (5,1 millions de dollars des Antilles orientales), en partie par des prêts (5 millions de dollars des Antilles orientales) et en partie par une aide au développement (4,9 millions de dollars des Antilles orientales).

166. Selon le projet de budget approuvé par le Conseil d'Anguilla pour l'exercice 1974, les recettes de l'île s'élèveront à 1 800 000 dollars des Antilles orientales (y compris une subvention du Royaume-Uni de 871 800 dollars des Antilles orientales) et les dépenses à 1 800 000 dollars des Antilles orientales.

167. Jusqu'en 1969, les projets entrepris par le PNUD dans la région des Antilles (y compris Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla) avaient été financés en fonction des réserves disponibles. De 1969 à 1971 inclus, des objectifs ont été fixés pour chaque pays et, pour 1972-1976, un chiffre indicatif de planification non attribuée, approuvé par le Conseil d'administration du PNUD au début de 1974 pour la période 1974-1978, a été ajusté en conséquence. Le total des fonds mis à la disposition du territoire pour la période 1967/73 s'élevait à 546 290 dollars des Etats-Unis alors que l'aide envisagée pour 1974/78 s'élève à un total de 520 500 dollars des Etats-Unis.

D. Situation sociale

168. En 1971, la dernière année pour laquelle on dispose de statistiques de la main-d'œuvre, il y avait environ 10 750 travailleurs (8 935 en 1970) dans le secteur privé de l'économie. Sur ce nombre, 4 350 (4 600 en 1970) étaient employés dans l'industrie sucrière, la plus importante source d'emplois individuelle. Les autres travaillaient essentiellement pour diverses entreprises s'occupant du commerce, de la construction, du tourisme, de l'industrie et des transports. En outre, le gouvernement, qui vient au deuxième rang parmi les employeurs du territoire, employait 2 777 (3 421 en 1970) personnes.

169. Toutefois, ces dernières années, l'économie ne s'est pas développée assez rapidement pour offrir suffisamment de possibilités aux travailleurs locaux, surtout aux nouveaux venus parmi la main-d'œuvre. C'est pourquoi, il y a une migration régulière de la main-d'œuvre locale, qui va chercher du travail à l'étranger, surtout aux îles Vierges américaines; le nombre de migrants employés dans ces îles est passé de 3 800 en 1971 à 4 255 en 1972 et à 4 440 en 1973. Dans son allocution récente sur le budget, M. Southwell a dit qu'en formulant ses politiques et programmes économiques en cours, le gouvernement avait tenu compte du niveau élevé du chômage et du nombre croissant de jeunes qui terminaient leurs études, et a souligné que le gouvernement s'était promis de fournir une formation appropriée aux travailleurs locaux, de meilleurs services médicaux et de plus grands avantages sociaux.

E. Situation de l'enseignement

170. Il y a eu deux faits importants dans le domaine de l'enseignement :
a) l'annonce faite en septembre 1973 par la British Development Division in the Caribbean qu'une allocation de 327 000 dollars des Antilles orientales avait été faite en vue de la construction d'une école primaire à Saint-Christophe et de la construction d'annexes aux deux écoles d'enseignement secondaire à Nièves; et b) l'inauguration en janvier 1974 d'une nouvelle école primaire à East End à Anguille, marquant l'achèvement d'un programme de construction scolaire de trois ans, qui avait été financé par des dons de plus de 500 000 dollars des Antilles orientales de la Division mentionnée ci-dessus.

171. Les dépenses du gouvernement dans ce domaine s'élèveraient à 2,5 millions de dollars des Antilles orientales pour l'exercice 1974, soit 15,4 p. 100 des dépenses renouvelables totales prévues pour le territoire.

5. SAINTE-LUCIE

A. Généralités

172. En 1970, date du dernier recensement, la population du territoire était de 101 000 habitants (pour la plupart d'origine africaine), dont 45 000 environ habitaient la capitale, Castries. Entre 1960 et 1971, la population avait augmenté chaque année de près de 2,5 p. 100; à supposer que ce taux s'est maintenu, l'île devrait compter à présent plus de 110 000 habitants. En outre, de nombreux Saint-Luciens vivent à l'étranger (y compris les 1 615 qui ont travaillé aux îles Vierges américaines en 1973).

B. Evolution constitutionnelle et politique

Réforme constitutionnelle

173. On se rappellera t/ que le 14 septembre 1972, le Premier Ministre, M. John Compton, qui est également dirigeant de l'United Workers' Party (UWP), a annoncé que le gouvernement proposerait à la Chambre d'assemblée de créer une commission pour étudier la Constitution actuelle de Sainte-Lucie et mettre au point le système de gouvernement le mieux adapté au territoire; la commission devrait faire rapport avant les prochaines élections générales.

174. En décembre 1972, M. Ira Simons, le nouveau Gouverneur du territoire, a annoncé que, lorsqu'il aurait reçu le rapport de la nouvelle commission chargée de délimiter les circonscriptions électorales, le gouvernement proposerait un projet de loi visant à redécouper les circonscriptions électorales actuelles.

175. La Commission chargée de délimiter les circonscriptions électorales était composée de deux membres de chacun des deux partis politiques /l'UWP et le parti de l'opposition, le Labour Party (LP), dirigé par M. Martin J. Baptiste, Speaker de la Chambre d'assemblée/. Sur la base du rapport de la Commission, la Chambre a adopté en décembre 1973, par 6 voix contre 3, avec une abstention, une motion tendant à porter de 10 à 17 le nombre des sièges des parlementaires élus, et ce à partir des élections générales qui devaient avoir lieu le 6 mai 1974 (voir par. 181 à 183 ci-après).

176. En annonçant la date des élections, le Premier Ministre, M. Compton, a déclaré devant la Chambre que si son parti était réélu, il proposerait de modifier la Constitution actuelle en supprimant les dispositions prévoyant la nomination des membres de la Chambre et en ajoutant une clause portant création d'un sénat. On peut donc en conclure que M. Compton, eu égard à la situation politique dans le territoire, avait décidé de ne pas créer la commission constitutionnelle dont il a été question au paragraphe 173 ci-dessus.

t/ Ibid., par. 207 à 212.

Partis de l'opposition

177. Un nouveau parti d'opposition, le Labour Action Movement (LAM), a été formé en septembre 1972; il est dirigé par M. George Odium et comprend des anciens membres de l'UWP et du Labour Party (LP). Parmi ces derniers se trouvaient M. Julian Hunte, Neville Couac et Carlisle J. N. Baptiste. En décembre, le LAM a annoncé que M. Odium et Hunte seraient candidats aux prochaines élections générales. Peu après cette déclaration, le parti aurait commencé à perdre l'appui de nombreux anciens adhérents, ce qui l'a amené à rechercher une alliance avec le LP.

178. Le LP traversait toutefois alors une époque de crise; M. Kenneth Foster, chef du parti depuis 1966, aurait rejeté une demande qui lui était faite par l'organe central du parti d'abandonner ses fonctions, opposant comme argument que la seule autorité constitutionnelle habilitée à le mettre en minorité était la convention annuelle du parti. A la suite de quoi, M. George Murray a démissionné du poste de secrétaire du parti. Il passe pour avoir été le principal artisan du mouvement destiné à évincer M. Foster, et de la fusion avec le LAM. M. Foster a été réélu à la tête du LP lors de la convention annuelle qui s'est tenue le 1er mai 1973, après que M. Murray eût pris la tête d'un mouvement provoquant la scission du parti en deux factions. M. Murray a refusé de reconnaître la validité de la réélection de M. Foster, déclarant qu'elle était anticonstitutionnelle. Le projet de fusion entre le LP et le LAM n'a pas été examiné à la convention et a été par la suite rejeté par M. Foster.

179. En juin, le LAM se serait trouvé au bord de la crise du fait de la démission de quatre de ses principaux membres, parmi lesquels M. Hunte et M. Hilary Modeste, autrefois membre lui aussi de l'UWP.

180. En octobre, les deux factions du LP se sont rapprochées et ont fusionné avec le LAM pour participer aux prochaines élections générales. M. Allan Louisy, ancien Président de la Cour suprême des Etats associés des Indes occidentales, qui avait contribué au rapprochement des deux partis, a été nommé président de la commission chargée de la campagne électorale, et M. Foster a conservé le poste de dirigeant de la nouvelle alliance. M. Baptiste, alors chef de l'opposition à la Chambre d'assemblée, n'a pas participé aux réunions publiques organisées par le LP, après que celui-ci eût admis les membres du LAM, et a annoncé qu'il pourrait ne pas briguer un nouveau mandat. M. Hunter François, ancien ministre de l'éducation et de la santé, a décidé d'adhérer au LP et de participer aux élections en tant que membre de ce parti.

Élections générales

181. Dans le cadre de la Constitution récemment modifiée, les élections aux 17 sièges de la Chambre d'assemblée ont eu lieu le 6 mai 1974, et les deux principaux candidats à y participer ont été l'UWP et le LP. Le Premier Ministre, M. Compton, a appelé les électeurs aux urnes cinq mois avant la date prévue par la Constitution car, a-t-il dit, son parti désirait obtenir la majorité des deux tiers pour pouvoir adopter les réformes nécessaires au développement de Sainte-Lucie et pour mettre fin au sentiment d'incertitude où se trouvaient les investisseurs étrangers potentiels. Avec un nouveau mandat, son gouvernement pourrait encourager activement les investissements étrangers dans le tourisme et dans l'industrie légère, mesures qui avaient donné au développement de l'île une impulsion plus

vigoureuse que dans n'importe quel des pays peu développés de la région. Il a rappelé que le principal objectif de son parti était d'assurer l'accession de l'île à l'indépendance dans cinq ans, de préférence en association avec d'autres territoires antillais non indépendants du Commonwealth (voir ci-après).

182. D'après le résultat des élections, l'UWP a remporté dix sièges à la Chambre élargie, et le LP en a obtenu sept. M. Compton a été réélu Premier Ministre. La participation électorale a été de 83 p. 100 environ, et l'UWP a recueilli 53 p. 100 des suffrages. En dépit de la forte opposition de M. Foster, du Labour Party, le Gouverneur a nommé M. Allan Louisy, chef de l'opposition à la nouvelle Chambre. La nomination de trois membres de la Chambre a également été annoncée.

183. Dans le discours prononcé à la séance d'ouverture de la Chambre, le 14 juin, le Gouverneur a déclaré que le gouvernement serait remanié de façon à ce qu'il réponde aux besoins d'une société en évolution rapide et pour qu'il soit en fait l'instrument permettant de mener à bien les réformes nécessaires. Il a ébauché dans leurs grandes lignes la politique et les programmes mis au point par le gouvernement dans divers domaines. On les trouvera décrits ci-après.

Statut futur du territoire

184. Dans le discours prononcé lors du congrès annuel de son parti, le 9 octobre 1973, le Premier Ministre, M. Compton, s'est référé à un accord conclu en juin 1972 entre les Gouvernements de la Grenade, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent au sujet du projet d'unification des trois territoires u/. Il a dit que l'accord en question était une première étape sur la voie d'une coopération économique et politique plus complète devant mener à la formation d'une union indépendante des trois Etats associés, mais que la décision prise par la Grenade d'accéder unilatéralement à l'indépendance avait ruiné cet espoir. Il a ajouté que s'il remportait les prochaines élections, son gouvernement s'efforcerait au cours de son prochain mandat de conclure un accord avec un ou plusieurs des Etats associés, de façon à ce qu'ils accèdent ensemble à l'indépendance. A défaut, le gouvernement prendrait des mesures nécessaires pour qu' Sainte-Lucie puisse accéder à l'indépendance séparément. A la séance de clôture, le Congrès a adopté à l'unanimité une résolution à cet effet.

185. Dans une allocution prononcée lors de l'ouverture de la nouvelle session de la Chambre d'assemblée, le 20 décembre 1973, le Gouverneur, reprenant les propos de M. Compton, a ajouté que Sainte-Lucie s'était engagée à devenir membre de la Communauté des Antilles (CARICOM). Le 17 avril 1974, conformément à la décision prise par la Chambre, Sainte-Lucie est devenue membre du CARICOM. Au cours de la période à l'examen, le gouvernement a également pris les mesures ci-après : a) ratification d'une décision prise lors d'une réunion récente du Conseil des ministres des Etats associés des Indes occidentales au sujet de la nomination d'une commission chargée d'étudier la possibilité de former une union politique des territoires antillais non indépendants du Commonwealth; et b) l'approbation d'une proposition formulée par le Gouvernement d'Antigua, visant à ce que les membres du Marché commun des Antilles orientales créent un bloc uni au sein du CARICOM (voir plus haut, par. 49).

u/ Ibid., par. 13 et suivants.

Généralités

186. L'économie du territoire a connu une expansion économique rapide au cours de la période 1964-1970; elle a faiblement fléchi en 1971, pour amorcer une reprise en 1972. L'agriculture est de loin le secteur le plus important de l'économie. La principale culture est celle de la banane qui fournit environ 80 p. 100 de toutes les exportations de l'île. Toutefois, c'est le bâtiment, la construction mécanique, les transports et le tourisme qui ont contribué le plus à la croissance de l'économie. Jusqu'à une date très récente, l'agriculture d'exportation a progressé très lentement, alors que celle des produits destinés à la consommation intérieure a manifesté des signes de fléchissement.

187. Dans une intervention sur le budget qu'il a faite devant la Chambre d'assemblée le 20 décembre 1973, le Premier Ministre, M. Compton, a déclaré qu'en dépit de l'instabilité économique internationale et de la pénurie de combustibles, les perspectives économiques de Sainte-Lucie seraient meilleures en 1974. C'est ainsi que la production de bananes, qui avait fortement fléchi de 1970 à 1973, semblait pouvoir retrouver en 1975 le niveau record de 85 000 tonnes enregistré en 1969. D'autre part, le Premier Ministre a déclaré que le taux d'inflation risquait d'augmenter fortement et que la pénurie de produits alimentaires pourrait s'aggraver si les Saint-Luciens ne conjuguait pas leurs efforts pour accroître la production destinée à la consommation locale. Le gouvernement a promis une assistance financière importante dans ce domaine et a prévu d'entreprendre de grands projets de tourisme et de logement (voir plus bas).

188. M. Compton a également signalé que le gouvernement s'efforçait de faire face au déficit commercial et au chômage persistants en participant au mouvement accéléré d'intégration dans la région des Antilles, et notamment des Antilles orientales, et qu'il avait recherché et obtenu une assistance financière et technique de sources internationales. Le gouvernement mettait également la dernière main au plan de développement pour la période 1974-1979.

Politique d'investissement

189. Dans une allocution prononcée en octobre 1973 à l'occasion du Congrès de l'UWP, le Premier Ministre, M. Compton, a déclaré que le gouvernement continuerait d'encourager les investissements étrangers dans le territoire, mais en en élargissant la base grâce à une surveillance plus stricte du développement économique de l'île et au développement des intérêts ou participations locales aux activités commerciales et industrielles, chaque fois que cela serait possible. Le Premier Ministre a énuméré un certain nombre de domaines exclusivement réservés au Saint-Luciens ou à des sociétés financées par des capitaux locaux : petits hôtels et pensions de famille, services de location d'automobiles, nouvelles institutions financières opérant sur le marché local des capitaux, construction de routes, à l'exception des grands projets spécifiquement exemptés par le gouvernement, services de réparation d'automobiles et autres, secteur immobilier, publicité, presse et radiodiffusion. Parmi d'autres secteurs, se trouvaient les entreprises au capital inférieur à 250 000 dollars des Antilles orientales, la production agricole, les activités d'import-export et de distribution, l'artisanat, l'exploitation des carrières et la fabrication d'articles en béton.

Agriculture et élevage

190. La principale culture est celle de la banane, dont la plus grande partie de la production est exportée. Le coprah est le seul autre produit d'exportation. Actuellement, l'économie est fortement tributaire de ces deux produits, et cette situation ne semble pas devoir changer prochainement. Certaines autres cultures, telles que celles du cassava, des yams, des agrumes et des légumes sont destinées principalement à la consommation locale. En 1973, la valeur des importations de denrées alimentaires a dépassé de 4,3 millions de dollars des Antilles orientales celle des exploitations de produits agricoles. Dans une intervention sur le budget qu'il a faite récemment, le Premier Ministre, M. Compton, a annoncé pour 1974 un programme de développement de l'agriculture d'un montant de 2,5 millions de dollars des Antilles orientales. Sur ce montant, 2 millions seraient consacrés au financement des mesures nécessaires en matière de production vivrière et le reste serait investi dans les entreprises agricoles de l'ensemble du territoire. Le Premier Ministre a également annoncé qu'en ce qui concerne l'élevage, un projet d'un coût de 270 000 dollars des Antilles orientales serait mis en train en vue de pallier la pénurie de viande que connaît Sainte-Lucie. Peu avant ces déclarations, trois faits nouveaux importants s'étaient produits dans le secteur agricole : a) le gouvernement avait signé un accord de coopération technique en agriculture entre Sainte-Lucie et le Venezuela; b) la Banque de développement des Antilles avait approuvé un prêt d'un total de 2,3 millions de dollars des Antilles orientales pour financer la construction de routes d'accès aux régions productrices de bananes; et c) des pépinières avaient été construites à l'aide de fonds provenant de l'aide au développement fournie par le Royaume-Uni (60 000 dollars des Antilles orientales), afin d'introduire deux nouvelles variétés de fruits.

191. Au début de 1974, la production de bananes du territoire a dépassé la capacité de transport des Geest Industries (Royaume-Uni), qui ont dû augmenter le nombre des escales à Castries. Le gouvernement a également annoncé qu'à la suite de négociations il avait obtenu un relèvement de 20 p. 100 du cours du coprah et de l'huile brute de noix de coco à l'exportation à destination de la Barbade, de la Guyane, de la Jamaïque et de la Trinité-et-Tobago. Toutefois, l'Association des producteurs de coprah de Sainte-Lucie a fait savoir que la production avait été faible au cours de la campagne 1974, et que le territoire risquait de ne pas être en mesure de satisfaire en 1974 les commandes de coprah que lui avaient faites d'autres pays des Antilles. Dans son discours du 14 juin 1974, le Gouverneur a déclaré que le gouvernement avait l'intention de renforcer le secteur agricole, notamment en créant un ministère distinct pour l'agriculture et en mettant à exécution un programme de réformes agraires.

Tourisme

192. Le tourisme a pris un essor important depuis la fin des années 60. Pendant la période 1970-1972, il a dépassé les exportations de bananes comme principale source de devises pour le territoire. D'après le gouvernement, le tourisme a rapporté à Sainte-Lucie 10 millions de dollars des Antilles orientales en 1972, contre 5,6 millions pour les exportations de bananes. Outre les avantages qu'elle présente comme source de revenus en devises, l'industrie touristique est considérée comme l'un des principaux moyens d'encourager la diversification économique, de créer des emplois et d'ouvrir un débouché important aux produits agricoles. Les mesures prises pour développer l'infrastructure touristique et d'autres services essentiels ont été les suivantes : augmentation du nombre des chambres d'hôtel

(1.200 en 1972), agrandissement de deux hôtels et construction d'un ensemble résidentiel en copropriété dans la ville de Vieux Fort, au sud du territoire, et d'un centre touristique et résidentiel à Rodney Bay. Ces projets représentent un investissement de 3,75 millions de dollars des Antilles orientales pour 1974 et devraient créer plus de 500 emplois. Il faut rappeler qu'en janvier 1972 les gérants d'hôtels locaux et le gouvernement se seraient mis d'accord pour que tous les hôtels du territoire soient gérés par des Saint-Luciens dans les cinq années à venir y/. En juillet 1973, la British Development Division in the Caribbean a approuvé une subvention de 250 000 dollars des Antilles orientales pour la construction d'une nouvelle division commerciale hôtelière au collège technique de Sainte-Lucie, à Mourne Fortune. Les nouveaux bâtiments devraient comporter des installations permettant de former le personnel hôtelier. Les premiers cours devaient commencer en septembre 1974. L'un des principaux problèmes qui se posent à l'industrie du tourisme est l'insuffisance de services aériens en provenance directe de l'Amérique du Nord, du Royaume-Uni et d'autres pays européens (voir ci-après).

Industrie

193. Soucieux d'accélérer le développement industriel, le gouvernement a créé la National Development Corporation (NDC). En 1972, la Banque de développement des Antilles a accordé à la NDC trois prêts d'un montant total de 1,1 million de dollars des Antilles orientales, dont 680 000 dollars ont été consacrés à deux domaines industriels. Au début de 1974, la Banque a approuvé un autre prêt de 950 000 dollars des Antilles orientales à la NDC pour l'agrandissement du plus important de ces deux domaines, à Vieux Fort.

194. Les activités industrielles se sont surtout limitées à la transformation de produits agricoles locaux et à certaines industries légères produisant des biens de consommation et autres, principalement destinés au marché intérieur. Cependant, l'industrie de transformation de Sainte-Lucie doit bientôt atteindre un niveau de développement plus avancé que celle des autres territoires étudiés ici. Dans ses récents discours, le Premier Ministre, M. Compton, a souligné le succès des efforts de Sainte-Lucie dans ce secteur, qui ont déjà permis de créer plusieurs grandes industries. Les deux plus importantes sont une usine de fabrication de carton, construite par la Windward Islands Packing Company au coût de 5 millions de dollars des Antilles orientales (co-entreprise des Gouvernements de la Dominique, de la Grenade, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent et de la Papelera Industrial du Venezuela) et une brasserie, construite par les Brasseries Heineken des Pays-Bas au coût de 7 millions de dollars des Antilles orientales (opération financée par Heineken (51 p. 100) et la Windward Islands (49 p. 100)). Parmi les autres industries, on compte une usine de montage de charpentes métalliques, une fabrique de vêtements et sept nouvelles usines qui seront construites dans le domaine industriel de Vieux Fort.

y/ Ibid., par. 22b.

Communications et autres éléments d'infrastructure

195. L'un des principaux problèmes qui se posent au territoire est la nécessité d'assurer le développement continu de l'infrastructure économique. Pour y faire face, le gouvernement a lancé en 1973 les projets suivants, qui ont tous été financés par des prêts de La Banque de développement des Antilles : Castries Port, 2 560 000 dollars des Etats-Unis; routes de desserte, 1 125 568 dollars des Etats-Unis; ponts, 466 680 dollars des Etats-Unis; réseaux d'alimentation en eau, 443 960 dollars des Etats-Unis; aérogare à l'aéroport Vigie, 258 000 dollars des Etats-Unis.

196. A l'occasion d'une conférence de presse tenue le 4 octobre, M. Peter Bergasse, président de l'Office du tourisme, a dit qu'en raison de l'insuffisance des services aériens entre Sainte-Lucie, l'Amérique du Nord, le Royaume-Uni et d'autres pays européens, le territoire dépendait principalement des vols affrétés pour remplir ses chambres d'hôtel. Les touristes arrivant par ces vols ne restaient que pour de courtes périodes et ne constituaient pas un revenu important pour Sainte-Lucie. Si cette situation se prolongeait, 2 millions de dollars des Antilles orientales en revenus touristiques pourraient être perdus au cours de la saison d'hiver. Il a signalé que le territoire n'était desservi régulièrement que par la British Airways (deux fois par semaine à partir de Londres et de New York) qui n'avait pas accepté jusqu'à présent d'augmenter le nombre de ses vols vers Sainte-Lucie. Il a également fait remarquer que certains hôtels locaux avaient déjà enregistré des pertes allant jusqu'à 100 000 dollars des Antilles orientales par suite de l'annulation de réservations.

197. Au début de 1974, trois événements importants se sont produits : a) la décision prise par Cable and Wireless Ltd., d'installer à Sainte-Lucie un relais pour le système radio à micro-ondes que la société compte créer dans les Antilles orientales; ce système couvrirait une distance de 1 250 km entre les îles Vierges britanniques et la Trinité-et-Tobago, b) l'octroi de 500 000 dollars des Antilles orientales par le Royaume-Uni pour l'exploration géothermique; et c) la construction, avec l'aide du Canada, d'une aérogare à l'aéroport international d'Hewanorra, d'un coût estimatif de 3 millions de dollars des Antilles orientales.

198. Le 27 juillet, le Premier Ministre, M. Compton, a annoncé que le gouvernement avait l'intention d'accélérer l'application de plans de mise en valeur des sources d'énergie géothermique, apparemment assez importantes dans la région montagneuse de la Soufrière, et qu'il avait besoin d'environ 10 millions de dollars des Antilles orientales pour financer ce projet. Selon le Premier Ministre, la réalisation de ce projet permettrait à Sainte-Lucie de pourvoir à ses propres besoins en électricité à partir de 1977 et de devenir ainsi un candidat sérieux au développement industriel, ce qui révolutionnerait son économie.

199. En juillet, le Gouvernement canadien a officiellement accepté de fournir 3,5 millions de dollars des Antilles orientales pour financer la deuxième phase du projet de mise en valeur des ressources en eau dans la région de Castries, et pour lancer un projet similaire pour Vieux Fort. Le Gouvernement canadien avait déjà versé 7 millions de dollars des Antilles orientales pour financer la première phase du projet de Castries v/.

200. Le 20 décembre 1973, M. Compton a présenté à la législature un budget record de 49,5 millions de dollars des Antilles orientales pour l'exercice 1974, ce qui représente un accroissement de 7 millions de dollars des Antilles orientales par rapport au budget de 1973. Ce budget devait être financé par les recettes fiscales (29,4 millions de dollars des Antilles orientales), par l'aide au développement du Royaume-Uni (11 millions de dollars des Antilles orientales) et par des prêts (7 millions de dollars des Antilles orientales) provenant principalement de la Banque de développement des Antilles. Les dépenses des services administratifs devaient augmenter de 3,8 millions de dollars des Antilles orientales pour atteindre 25,6 millions de dollars des Antilles orientales; la plus grande priorité serait donnée au tourisme, aux communications et travaux publics, à la mise en valeur des sources d'énergie géothermique, à l'approvisionnement en eau, à l'électrification rurale, au développement urbain, à la santé publique, à l'enseignement et aux activités de loisir.

201. Jusqu'en 1969, les projets entrepris par le PNUD dans la région des Antilles (y compris Sainte-Lucie) avaient été financés au moyen d'allocations pour imprévus. De 1969 à 1971, on a fixé des objectifs par pays; pour la période 1972-1976, le Conseil d'administration du PNUD a approuvé un chiffre indicatif de planification non attribué qui a été révisé par la suite pour la période 1974-1978. Le total des fonds mis à la disposition du territoire pour la période 1967-1973 s'est élevé à 707 330 dollars des Etats-Unis; l'assistance prévue pour la période 1974-1978 s'élève au total à 608 800 dollars des Etats-Unis.

D. Situation sociale

202. L'industrie de la banane, l'industrie du bâtiment et l'Etat sont les principales sources d'emploi à Sainte-Lucie. Bien qu'un certain nombre de postes soient vacants, il y a un chômage élevé, notamment parmi les jeunes des régions rurales. Malgré la création d'un collège technique, la formation de cadres fait encore totalement défaut dans presque tous les secteurs de l'économie. L'Etat et le secteur privé, qui devient de plus en plus important, se voient donc dans l'obligation de recruter des étrangers pour assurer les fonctions d'encadrement. En outre, nombre de travailleurs locaux quittent le territoire pour chercher du travail à l'étranger, notamment dans les îles Vierges américaines. Le nombre de Saint-Luciens employés dans le territoire est passé de 1 540 en 1972 à 1 615 en 1973.

203. En juin 1973, le gouvernement a constitué une commission d'enquête composée de cinq membres sous la présidence de sir Kenneth Stoby, ancien Président de la Cour suprême de la Barbade, pour examiner la structure des salaires et les conditions d'emploi des travailleurs agricoles. La création de cette commission faisait suite à plusieurs vaines tentatives de la part du gouvernement pour mettre fin à une grève de revendications salariales de six semaines, organisée par environ 300 ouvriers de deux grandes bananeraies appartenant aux Geest Industries du Royaume-Uni. Dans son rapport, publié en septembre, la Commission a critiqué M. George Odium et Peter Josie, deux membres du Labor Action Movement, pour avoir prolongé la grève après qu'un accord avait été conclu. Elle a fait remarquer que l'industrie irait à sa perte si l'on devait satisfaire à leurs "exigences excessives", étant donné qu'ils avaient demandé jusqu'à 100 p. 100 de hausse des salaires. Dans son discours du 14 juin 1974, le Gouverneur a indiqué que le

gouvernement avait l'intention de maintenir la concorde professionnelle en créant un Conseil consultatif des relations professionnelles. Le Gouverneur a également souligné qu'il était important d'élargir le marché du travail en prenant des mesures pour renforcer l'économie (voir ci-dessus) et en encourageant les habitants à acquérir les qualifications voulues pour occuper des postes de plus grande responsabilité en qualité de techniciens ou de cadres.

204. Le gouvernement a pris en 1973 notamment les autres mesures suivantes : a) octroi de prêts par la Housing Development Bank, b) création de quatre ensembles d'habitations; c) constitution d'une société de développement urbain; et d) lancement d'un programme médical devant coûter 3,8 millions de dollars des Antilles orientales.

E. Situation de l'enseignement

205. Au début de 1974, le Gouvernement canadien a accepté de fournir une assistance d'un montant de 1,5 million de dollars des Antilles orientales pour l'agrandissement de trois écoles secondaires du premier cycle. La même année, une école à enseignement multiple, également financée à l'aide d'une subvention canadienne de 8 millions de dollars des Antilles orientales, a été ouverte. L'école peut recevoir 1 000 élèves et offre une large gamme de cours théoriques et techniques. Il existe actuellement 90 établissements d'enseignement comprenant 33 852 élèves et 1 053 enseignants (dont 613 autochtones qualifiés). A l'heure actuelle, plus de 219 enseignants reçoivent une formation. Le gouvernement poursuit une politique visant à doter tous les établissements secondaires d'enseignants qualifiés.

206. En 1974, les dépenses renouvelables pour l'enseignement se sont élevées à 3,9 millions de dollars des Antilles orientales.

Généralités

207. D'après le dernier recensement qui a eu lieu en 1970, la population s'élevait à 89 632 habitants, presque tous d'ascendance africaine et métisse. Kingstown, la capitale comptait 23 645 habitants. En 1973, on estimait la population à 95 000 habitants dont 60 p. 100 âgés de moins de 25 ans. Saint-Vincent possède l'un des taux de natalité les plus élevés des Antilles anglophones. Aussi, la population est-elle largement composée de jeunes et le chômage qui sévit de façon endémique se trouve-t-il en pleine recrudescence. A la fin du mois d'avril 1974, un programme de planification familiale étendu à l'ensemble du territoire et financé par une subvention du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population s'élevant à 100 000 dollars des Antilles orientales a été lancé pour freiner l'accroissement de la population. En outre, le gouvernement a pris des mesures pour réduire le problème du chômage. Ces mesures sont évoquées aux paragraphes pertinents du présent document.

B. Evolution politiqueGouvernement

208. Il y a deux partis politiques dans le Territoire: le Saint-Vincent Labour Party (SVLP) dirigé par M. R. Milton Cato, premier ministre du gouvernement précédent et le People's Political Party (PPP) dirigé par M. Ebenezer T. Joshua. En mars 1972, lors des dernières élections générales, chacun des deux partis a obtenu six sièges à la Chambre d'assemblée, le 13ème siège revenant à M. J. F. Mitchell, candidat indépendant. Outre ces 13 membres élus, la nouvelle chambre compte trois membres désignés et un membre de droit (l'Attorney General). Après avoir conclu une alliance avec le PPP, M. Mitchell a été invité par le Gouverneur à former un gouvernement de coalition. Dans sa composition actuelle, le Cabinet comprend le Premier Ministre, cinq ministres et l'Attorney General qui est membre de droit.

209. Dans son discours prononcé le 4 octobre 1973 lors de la session de la Chambre, la deuxième depuis la mise en place du nouveau gouvernement, le Gouverneur a déclaré que de nouvelles lois plus adaptées au monde contemporain étaient à l'étude en vue d'améliorer le système électoral en vigueur.

210. Le 15 novembre, la Chambre s'est réunie en session d'urgence pour examiner une motion déposée par l'opposition et visant à exprimer le manque de confiance du parlement envers le gouvernement. M. Mitchell, ministre de l'intérieur et M. Clive L. Tannis, ministre du travail et du tourisme qui se trouvaient l'un et l'autre à l'étranger, ont dû interrompre leur voyage afin de participer aux débats. La motion a été repoussée par sept voix contre six.

Unification régionale

211. Dans son dernier discours, le Gouverneur a annoncé que le gouvernement mettrait en application l'Accord de Georgetown (voir par. 7 ci-dessus) que

Saint Vincent poserait sa candidature à la CARICOM avant le 1er mai 1974. A cet effet, il a ajouté que Saint Vincent, conjointement avec d'autres Etats associés signataires annoncerait son retrait de la CARIFTA et que le gouvernement continuerait à rechercher l'unification politique des Antilles orientales.

212. En décembre, à l'occasion de déclarations officielles, le Premier Ministre, M. Mitchel, a renouvelé son appel en faveur de l'unité politique des Antilles et demandé que les Etats associés soient placés sous l'autorité d'un gouvernement central doté de vastes pouvoirs car à son avis ils n'avaient rien à gagner à vouloir préserver leur insularité. Il a déclaré que pour en arriver à une définition générale d'objectifs pour l'ensemble des Antilles, une certaine égalité était nécessaire entre les Etats ainsi regroupés. A son avis, on voit difficilement comment on peut aboutir à un tel résultat si ce n'est en regroupant d'abord les petits Etats associés qui disposeraient d'une seule voix politique et représenteraient par conséquent un seul point de vue à l'intérieur et au-delà de la région.

213. A partir de ces considérations, le Gouvernement de Saint Vincent a pris, au cours de la première moitié de l'année 1974, les mesures suivantes : a) désignation d'une commission chargée d'examiner la possibilité d'aboutir à une union politique entre les autres pays du Commonwealth qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance; b) signature d'un traité à Sainte Lucie par lequel Saint Vincent est devenu membre de la CARICOM et c) approbation d'une proposition émise par le Gouvernement d'Antigua et tendant à ce que les membres du Marché commun des Antilles orientales forment un bloc unifié au sein de la CARICOM (voir par. 49 ci-dessus).

C. Conditions économiques

Généralités

214. L'économie dépend dans une large mesure de la production agricole et, pour une moindre part, du développement du tourisme. Le secteur agricole fournit environ la moitié des emplois du territoire, la totalité de ses exportations et l'essentiel de ses produits alimentaires de base. Des efforts ont été déployés afin de développer l'élevage. La pêche et la sylviculture ne jouent dans l'économie qu'un rôle marginal. Le développement industriel est faible et ne touche guère que les industries de transformation des produits agricoles.

215. Au ralentissement économique de 1970 a succédé une reprise en 1971 et 1972. Au cours de cette période, le revenu moyen par habitant, tout en restant le plus bas des Antilles orientales, est passé de 205 à 270 dollars des Etats-Unis. Malgré l'amélioration de la situation économique, l'inflation reste un problème grave. Le gouvernement a pris diverses mesures pour y faire face, notamment en exerçant un contrôle sur les prix et en restreignant la consommation de combustibles.

216. Le 27 mars 1974, à l'occasion de la présentation du budget pour l'exercice fiscal en cours, M. Ebenezer T. Joshua, vice-premier ministre et ministre des finances et de l'information, a manifesté sa préoccupation au sujet de la persistance de l'inflation et des pressions inflationnistes qui se font sentir dans les principales économies mondiales. Parmi les facteurs qui contribuent à encourager

la spirale des prix, le Vice-Premier Ministre a cité la pénurie alimentaire, l'instabilité de la monnaie et, surtout, la crise de l'énergie. M. Joshua a déclaré que le Territoire n'avait d'autre recours contre l'inflation que d'accroître les taux d'intérêt de façon à prévenir la fuite des capitaux.

217. Pour faire face aux problèmes que pose au Territoire la persistance du déficit commercial et d'un taux élevé de chômage, le gouvernement a intensifié ses efforts en vue de promouvoir l'intégration économique et politique de la région des Antilles et des Antilles orientales en particulier. Il a pris en outre une série de mesures visant à encourager la croissance économique de Saint-Vincent, mesures qui sont décrites ci-après.

Terres, agriculture, élevage et sylviculture

Politiques et programmes

218. Avec les Grenadines de Saint-Vincent, la surface totale du Territoire est de 96 192 acres. L'Etat en possède une partie relativement réduite (environ 27 000 acres en 1973), le reste étant constitué de terres privées détenues en pleine propriété. Toutes les terres cultivables se trouvent dans les mains des autochtones et se répartissent à peu près également entre grands domaines et petites propriétés.

219. Le 29 juin 1973, au cours d'une émission radiodiffusée, le premier ministre, M. Mitchell, qui est également ministre du commerce, de l'agriculture et des affaires des îles Grenadines, a déclaré que le gouvernement avait l'intention d'introduire des réformes ayant pour objet de faire en sorte que toutes les familles disposent d'une terre à exploiter et que la production alimentaire soit assurée en permanence; il a ajouté que dorénavant le peu de terres fertiles de Saint-Vincent ne seraient plus détournées de leur usage agricole et qu'un plan était actuellement en voie d'élaboration afin de délimiter soigneusement d'une part les zones réservées à l'agriculture et à la sylviculture et d'autre part celles qui sont destinées au tourisme.

220. Le 8 août, la Chambre d'assemblée a approuvé la proposition du gouvernement d'émettre des bons pour une valeur de 6,5 millions de dollars des Antilles orientales pour financer en partie le coût d'un certain nombre de projets s'élevant à plus de 10 millions de dollars des Antilles orientales. Ces projets sont les suivants : a) mise en route de la réforme; b) création de petites exploitations agricoles; c) allocation de terres pour l'arboriculture et l'élevage; d) construction de nouvelles installations pour la réception, l'emballage, le stockage et l'expédition des denrées agricoles. Au cours du même mois, la première initiative prise par le gouvernement dans le cadre de cette réforme s'est traduite par la conversion d'un domaine privé en zone agricole.

221. En janvier 1974, le gouvernement a lancé un programme destiné à donner un nouvel essor à l'agriculture pendant l'année en cours. L'objectif de base de ce programme est de mettre au point, avec l'aide du Département de l'agriculture, de l'Agricultural and Co-operative Bank, organisme d'Etat créé en 1969, et du Marketing Board, un système rationnellement conçu, de développement de la production agricole et de l'élevage. Au début de mars, soit un mois environ après que le

gouvernement interdit l'importation d'un certain nombre de denrées, principalement alimentaires, le programme semblait avoir été suivi d'effets puisque les agriculteurs travaillaient avec acharnement, achetaient moins et économisaient davantage. Récemment, à l'occasion de la présentation du budget, M. Joshua a annoncé que le gouvernement était en train d'élaborer des plans en vue de renforcer le développement agricole et qu'il prévoyait en particulier d'accroître la production d'arrow-root, de bananes, de tubercules et de légumes. Il a ajouté que le but recherché était de porter la production à un niveau tel qu'elle puisse satisfaire à la fois les besoins des consommateurs locaux et la demande extérieure, tant sur le plan de la qualité que sur celui de la quantité. Il a également annoncé que le gouvernement prendrait des mesures concrètes en vue d'augmenter le nombre des animaux d'élevage lesquels, comme le signalait un rapport, étaient en voie de diminution. Ces mesures comprenaient notamment : a) l'application d'un programme d'élevage d'animaux reproducteurs destiné à accroître l'ensemble du cheptel, notamment de porcins et la mise en vigueur de restrictions sur l'exportation de certaines catégories d'animaux; b) l'élaboration de lois interdisant l'abattage des jeunes animaux ou des femelles en période de gestation. On envisageait également d'augmenter le prix du lait de façon à encourager la production. En ce qui concerne les fonds nécessaires à l'exécution de ce programme, le Premier Ministre a déclaré qu'ils seraient fournis principalement par le Royaume-Uni et par la Banque de développement des Caraïbes. On avait également obtenu du PNUD qu'il augmente son aide dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage (voir par. 240 ci-après).

Production

222. En mars 1974, M. Tannis, ministre de l'intérieur, du travail et du tourisme aurait eu des entretiens avec les représentants de l'Agence canadienne de développement international au sujet de la relance de l'industrie sucrière. Il était également possible que Saint-Vincent revienne à la culture de sa propre variété de coton connue sous le nom de "sea island", cette question ayant fait l'objet de pourparlers entre le gouvernement et un acheteur du Royaume-Uni. Le Premier Ministre, M. Mitchell, a indiqué que le gouvernement ne prendrait de décision à cet égard qu'après discussion d'un nouveau prix qui serait de 3,20 dollars des Antilles orientales la livre.

223. Malgré les progrès considérables qui ont été réalisés en ce qui concerne le développement des cultures de tubercules, l'arrow-root et la banane n'en demeurent pas moins les principaux produits d'exportation.

224. Une attention particulière est accordée à la culture de l'arrow-root depuis qu'on lui a découvert une nouvelle application dans l'informatique où l'amidon qu'il contient sert à imprégner le papier. On estime que le marché peut absorber désormais jusqu'à 25 000 barils par an d'amidon. On s'attendait à ce que les exportations atteignent le chiffre de 10 000 barils pour la saison 1972-1973. Fin 1973, le gouvernement et l'Association des cultivateurs d'arrow-root ont fait leurs recommandations contenues dans un rapport de l'Equipe consultative des Nations Unies pour le développement (UNDAT), qui avait procédé à une analyse détaillée de la situation de l'industrie. La UNDAT recommandait notamment une augmentation des bénéfices revenant à l'agriculture, un accroissement de la surface cultivée, la mécanisation des récoltes, une plus grande efficacité dans le traitement du produit, la mise au point de services de vulgarisation agricole, l'élaboration par le PNUD d'une étude sur la demande mondiale, enfin l'encouragement des recherches portant sur des variétés pouvant être récoltées à la machine.

221. La quasi-totalité de la récolte de bananes est exportée au Royaume-Uni. En 1972, les plantations de bananes occupaient environ 8 000 acres dont 70 p. 100 étaient cultivées par de petits agriculteurs. A la fin de 1972, l'industrie de la banane s'est trouvée en difficulté mais depuis lors, certains signes encourageants semblent annoncer une reprise. Celle-ci est due, dans une large mesure, à la montée régulière des cours sur le marché du Royaume-Uni. En novembre 1973, une surface de 1 000 acres située dans la vallée de Marriqua a été replantée de bananiers, dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement pour sauver l'industrie et lui ménager des perspectives d'avenir. Ce plan gouvernemental est financé par une subvention s'élevant à 140 000 dollars des Antilles orientales accordée par la British Development Division in the Caribbean. Les agriculteurs bénéficient de prêts, reçoivent des engrais et des produits chimiques destinés à l'agriculture.

222. Au vingtième congrès annuel qui s'est tenu le 15 février 1974, le Président de la Saint-Vincent Banana Grower's Association a déclaré que le secteur de la banane traversait la période la plus dynamique de ces dernières années, les cours étant très nettement meilleurs qu'auparavant. Il a invité instamment les exploitants à s'efforcer d'accroître la production de manière à profiter du niveau des cours et de conserver à Saint-Vincent sa position de fournisseur traditionnel du Royaume-Uni. A la même réunion, le Premier Ministre, M. Mitchel a dit que les Iles-au-Vent dont Saint-Vincent fait partie, ne pourraient obtenir un prix intéressant et régularisé pour leurs bananes qu'en assurant la protection de ce secteur à l'extérieur de la zone des Antilles par des négociations avec le Royaume-Uni et la communauté économique européenne et en contrôlant le volume de l'offre venant de différentes régions du monde. En avril, la Windward Islands Packaging Company, dans laquelle le gouvernement a des intérêts, a mis en train sa nouvelle usine de production de boîte en carton ondulé destinées au transport des fruits.

Tourisme

227. Le tourisme, principale activité de Saint-Vincent, a marqué un léger déclin au cours de la période considérée.

228. En mars 1973, la Development Corporation, société d'Etat, a fait connaître un plan de développement touristique dans les Iles Canouan et Saint-Vincent. Ce plan prévoit un développement plus poussé de l'infrastructure économique, la création de trois hôtels et la mise au point d'un schéma de développement immobilier. Après modifications, le plan ne comprenait que deux hôtels, dont l'un à construire à moindres frais. Le plan révisé a été essentiellement financé par l'aide britannique et la vente d'obligations d'Etat. Le Gouvernement a également demandé à la Banque de Développement des Caraïbes un prêt de 1 million de dollars des Antilles orientales pour financer une partie de la construction du plus grand des deux hôtels.

229. Dans un message radiodiffusé le 22 octobre, M. Tannis a annoncé l'intention du gouvernement de faire assurer la gestion de tous les hôtels et installations touristiques par du personnel local et il a signalé les mesures suivantes, destinées à renforcer la position du tourisme : a) vigoureuse campagne de publicité pour faire connaître les voyages organisés très avantageux que Saint-Vincent met à la disposition des touristes; b) développement des marchés dans certains pays antillais pour recevoir les touristes pendant la morte-saison; c) protection des plages contre la pollution; d) développement d'un programme de formation hôtelière à tous les niveaux.

230. En ce qui concerne le développement du tourisme, M. Joshua a déclaré dans son récent discours de présentation du budget que ce développement serait organisé de façon à s'intégrer à celui de l'agriculture. Le gouvernement s'employait à obtenir l'aide du Canada pour son industrie touristique. En janvier 1974, M. Walter Lauf, directeur d'une agence touristique dont le siège est aux Etats-Unis, a aidé la Commission du tourisme de Saint-Vincent à effectuer une étude destinée à améliorer la commercialisation du potentiel touristique.

Industrie

231. L'industrie manufacturière n'en est qu'à ses premiers pas dans le Territoire. Elle est caractérisée par la prédominance des établissements de dimensions modestes, en général privés. Les entreprises industrielles s'occupent du traitement de l'arrow-root, du manioc et de la noix de coco, de la distillation du rhum, de l'embouteillage d'eaux gazeuses, du rechapage de pneumatiques et de la fabrication de meubles et de cigarettes.

232. La Development Corporation a continué à encourager la création d'industries légères pour utiliser les produits naturels locaux. En 1973, elle a consenti aux petites entreprises des prêts s'élevant à 360 000 dollars des Antilles orientales, conformément au programme relatif à la petite industrie, financé par un prêt de 500 000 dollars des Antilles orientales de la Banque de développement des Caraïbes et par 250 000 dollars des Antilles orientales en fonds de l'Etat.

233. Au début de février de 1974, l'entreprise d'arrow-root de Sans-Souci, la plus importante du Territoire (elle traite le tiers environ de toute la production) a été détruite par un incendie. A la fin du mois, le Premier Ministre, M. Mitchell a rencontré des représentants de la Banque de développement des Caraïbes, de la Development Corporation et de l'Arrow-root Association pour envisager ensemble la construction d'une nouvelle usine, au coût estimatif de 200 000 dollars des Antilles orientales. Après ces négociations, le gouvernement a annoncé que ce projet serait financé par la Banque. On cherchait également à obtenir du Canada une assistance pour créer de nouvelles usines d'arrow-root et des conserveries.

234. Le mois suivant, la Development Corporation a annoncé que la construction du premier des quatre bâtiments industriels de la zone industrielle du parc Campden était presque terminée, que les terrains de la zone étaient très demandés et que les projets proposés allaient de la confection de vêtements à la fabrication de bateaux en fibre de verre. La mise en valeur de ce parc industriel a été permise par les 30 acres de terrain fournis par le gouvernement à la Corporation et les prêts de démarrage s'élevant à 540 000 dollars des Antilles orientales consentis par la Banque de développement des Caraïbes.

235. En décembre 1972, le gouvernement a accordé* à la General Crude Oil and Minerals Company des Etats-Unis le droit de prospector le pétrole et le gaz naturel dans le territoire. A la fin de 1973, la société intéressée s'est montrée prudemment optimiste en ce qui concerne la découverte de gisements pétroliers dans les Grenadines de Saint-Vincent. Les opérations de forage ont cependant été retardées par le manque de tuyaux.

*/ Ibid., par. 252.

Communications et autres services essentiels

236. Le gouvernement a cherché à développer davantage l'infrastructure économique. Quatre événements importants se sont produits en 1973, à savoir : a) une subvention du Royaume-Uni s'élevant à 8 millions de dollars des Antilles orientales pour la construction de routes; b) l'agrandissement d'un débarcadère en eau profonde à Kingstown, dont le financement fera l'objet d'un prêt de la Banque du développement des Caraïbes; c) le lancement d'études de justification pour la construction d'un aéroport international à Saint-Vincent et d'un aéroport approprié à Bequia; d) la construction par la Saint Vincent Electricity Services, Ltd., (société qui appartient à la Commonwealth Development Corporation) d'une usine de production électrique à Union Island, d'un prix de 1,2 million de dollars des Antilles orientales.

237. Les grands projets prévus pour 1974 comprennent notamment : a) la construction d'une piste d'atterrissage dans l'île Canouan, grâce à une subvention du Royaume-Uni de 880 000 dollars des Antilles orientales; b) la mise en train de la deuxième étape d'un plan d'alimentation en eau, avec une aide financière de l'assistance canadienne au développement de 1,65 million de dollars canadiens; c) la construction d'un réseau d'égouts à Kingstown, qui sera financé par l'Etat s'élevant à 1,28 million de dollars des Antilles orientales.

Finances publiques

238. Le 27 mars 1974, M. Joshua a présenté à la législature un budget sans précédent de 31,9 millions de dollars des Antilles orientales pour l'exercice courant, ce qui représentait une augmentation de 1,8 million de dollars des Antilles orientales par rapport au budget de l'année précédente. M. Joshua a déclaré que l'assistance budgétaire du Royaume-Uni serait réduite de 480 000 dollars des Antilles orientales, ce qui exigerait que l'on s'efforce de trouver sur place d'autres revenus. A cette fin, il a proposé : a) d'augmenter les tarifs postaux; b) d'imposer une taxe de 10 p. 100 à l'exportation d'huiles de ménage, de poisson et de bétail; c) d'imposer une patente pour la pratique de professions libérales; et d) d'améliorer le recouvrement des impôts et taxes impayés.

239. Les dépenses fixes sont estimées à 19,8 millions de dollars des Antilles orientales (soit 2,5 millions de plus que l'année précédente), dont 37 p. 100 doivent être affectés à l'administration, 33 p. 100 aux services sociaux, 11 p. 100 au service de la dette publique et 9 p. 100 aux travaux publics. Les dépenses d'équipement sont fixées à 12,1 millions de dollars des Antilles orientales (soit 751 830 dollars des Antilles orientales de moins qu'en 1973-74), somme qui doit être couverte par des subventions au développement du Royaume-Uni (5,9 millions) et 6 millions d'emprunts, dont 1 million consenti par la Banque de développement des Caraïbes et 635 000 dollars des Antilles orientales par le Canada.

240. Jusqu'en 1969, les projets entrepris par le PNUD dans la zone des Antilles (y compris Saint-Vincent) ont été financés au gré des besoins. De 1969 à 1971, on a fixé des objectifs chiffrés par pays et pour la période de 1972 à 1976, le chiffre indicatif de planification non distribué approuvé par le Conseil d'administration du PNUD au début de 1974 pour la période de 1974-1978 a été ajusté en conséquence. Les fonds mis à la disposition du Territoire à ce titre de 1967 à 1973 se sont élevés au total à 330 333 dollars des Etats-Unis et l'assistance prévue pour 1974-1978 représente au total 794 500 dollars des Etats-Unis.

D. Situation sociale

241. Sur les 32 000 personnes que comptait la main-d'oeuvre en 1973, 50 p. 100 environ travaillaient dans l'agriculture, la sylviculture ou la pêche, et 20 ou 25 p. 100 étaient en chômage. Le sous-emploi s'est fait particulièrement sentir dans les zones rurales, où l'on constate, également parmi les chômeurs le plus grand manque de qualifications. Malgré les efforts entrepris par le gouvernement pour multiplier les possibilités d'emploi, le nombre de chômeurs ne s'est pas réduit de façon appréciable au cours des premiers mois de 1974. Qui plus est, les travailleurs ont dû faire face à une inflation beaucoup plus marquée et à d'autres difficultés économiques. Pour protester contre leur situation, un groupe de syndicalistes a marché à travers Kingstown les 11 et 12 février. Le gouvernement a fait savoir qu'il envisageait avec l'aide du PNUD d'adopter certains plans pour s'attaquer aux problèmes auxquels se heurte la main-d'oeuvre.

242. Le gouvernement a suivi une politique visant à fournir dans tout le territoire un logement convenable aux groupes à faible revenu. Dans son récent discours, le Gouverneur a annoncé un projet de logements ouvriers urbains d'une certaine ampleur. En avril 1974, on a créé le complexe immobilier du parc Langley, comprenant 19 maisons à deux chambres et construit grâce aux 112 450 dollars des Antilles orientales fournis par la Division des Antilles du Ministre britannique du développement.

243. A une réunion du Conseil exécutif de l'Organisation panaméricaine de la santé qui s'est tenue à Washington D.C. au mois d'octobre 1973, M. Victor I. Cuffy, ministre de la santé, du logement et de l'administration locale de Saint-Vincent, a fait savoir que l'on s'inquiétait dans son pays des problèmes de santé maternelle et infantile, de la planification de la famille, de la malnutrition et de la gastro-entérite.

244. En mars 1974, la législature a examiné le budget de l'exercice financier actuel. Au cours du débat, le chef de l'opposition, M. Cato, a reproché au gouvernement de n'avoir pas publié le rapport sur les services médicaux et sanitaires de Saint-Vincent rédigé par une Commission d'enquête nommée en janvier 1973 par le gouverneur. M. Cato a également signalé le piètre état dans lequel se trouvaient l'hôpital général de Kingstown et les dispensaires médicaux de la ville. En mai 1973, après l'ouverture du dispensaire médical de Park Hill, le gouvernement a annoncé qu'il envisageait de construire un nouvel hôpital à Largo Heights, à deux milles au nord de Kingstown.

E. Situation de l'enseignement

245. Les deux principaux événements qui se sont produits dans le domaine de l'éducation pendant la période considérée sont les suivants : a) en novembre 1973, le Gouvernement du Territoire a décidé de rendre l'enseignement obligatoire à partir de 1976; b) il a annoncé en 1974 que le Gouvernement canadien fournirait au Territoire une assistance financière s'élevant à 600 000 dollars canadiens pour lancer la première phase d'un programme de développement de l'enseignement en 5 ans, comprenant la construction d'une nouvelle école secondaire du premier cycle à Petit-Bordel et l'agrandissement d'une école du même niveau à Barrouallie.

CHAPITRE XXIX

(A/9623/Add.7)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES
COMMUNIQUES CONFORMEMENT A L'ALINEA 2 DE L'ARTICLE 73
DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 6	247
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	7	248
<u>Annexes</u>		
I. RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL		250
II. LETTRE D'ATEE DU 14 AOUT 1974, ADRESSEE AU PRESIDENT DU COMITE SPECIAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU PORTUGAL AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES		254

A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL

1. Le Comité spécial a examiné, à ses 978^{ème} et 979^{ème} séances les 28 et 29 août 1974, la question des renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies et des questions connexes.

2. Au cours de l'examen de cette question, le Comité spécial a tenu compte des dispositions pertinentes de la résolution 3163 (XXVIII) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1973 relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. D'autre part, le Comité spécial a également tenu compte d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale touchant les renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte et des questions connexes, notamment de la résolution 1970 (XVIII) du 16 décembre 1963, par laquelle, entre autres, l'Assemblée décidait de dissoudre le Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes et transférait certaines de ses attributions au Comité spécial, et du paragraphe 7 de la résolution 3110 (XXVIII) de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 1973, par lequel l'Assemblée priait le Comité spécial de continuer à s'acquitter des fonctions qui lui avaient été confiées aux termes de la résolution 1970 (XVIII) de l'Assemblée générale, conformément aux procédures établies 1/ et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa vingt-neuvième session.

3. Pour l'examen de cette question, le Comité spécial était saisi du rapport du Secrétaire général (voir l'annexe I au présent chapitre) contenant des renseignements sur les dates auxquelles avaient été communiqués pour les années 1972 et 1973, des renseignements relatifs aux territoires non autonomes en question devant être communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Le Comité spécial était également saisi d'une lettre datée du 14 août 1974, adressée au Président du Comité spécial par le représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir l'annexe II au présent chapitre).

4. Le Comité spécial était en outre saisi d'un projet de résolution sur la question (A/AC.109/L.970), dont les auteurs définitifs étaient l'Afghanistan, la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie, l'Inde, l'Irak, l'Iran, le Mali, la République arabe syrienne, la République-Unie de Tanzanie, la Sierra Leone, la Trinité-et-Tobago, la Tunisie et la Yougoslavie.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, annexe 8 (première partie) (A/580G/Rev.1), chap. II.

5. A sa 979^{ème} séance, le 29 août, le Comité spécial a examiné et adopté le projet de résolution sans opposition (voir par. 7 ci-dessous) (A/AC.109/PV.979). Les représentants de la Chine et du Danemark ont fait des déclarations (A/AC.109/PV.979).

6. Le 12 septembre, le texte de la résolution a été communiqué aux puissances administrantes pour qu'elles en prennent connaissance.

B. DECISION DU COMITE SPECIAL

7. On trouvera ci-après le texte de la résolution (A/AC.109/460) adoptée par le Comité spécial à sa 979^{ème} séance, le 29 août, dont il est question au paragraphe 5 ci-dessus :

Le Comité spécial,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur cette question 2/,

Rappelant la résolution 1970 (XVIII) de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1963, par laquelle l'Assemblée priait le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux d'étudier les renseignements communiqués au Secrétaire général en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies et d'en tenir pleinement compte lors de l'examen de la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration,

Rappelant également la résolution 3110 (XXVIII) de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 1973, par laquelle l'Assemblée priait le Comité spécial de continuer à s'acquitter des fonctions qui lui avaient été confiées aux termes de la résolution 1970 (XVIII),

Rappelant en outre les dispositions du paragraphe 5 de la résolution 3110 (XXVIII), par lesquelles l'Assemblée invitait instamment les puissances administrantes intéressées à communiquer, ou à continuer de communiquer, au Secrétaire général les renseignements demandés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, ainsi que des renseignements aussi complets que possible sur l'évolution politique et constitutionnelle dans les territoires en question.

Notant avec satisfaction que le Gouvernement portugais a réaffirmé ses obligations en ce qui concerne le Chapitre XI de la Charte 3/ et s'est déclaré disposé à fournir tous les renseignements requis par l'Article 73 de la Charte et à mettre en oeuvre la résolution 1514 (XV) des Nations Unies et les autres résolutions pertinentes relatives aux territoires administrés par le Portugal 4/.

2/ Voir l'annexe I au présent chapitre.

3/ A/9694-S/11419.

4/ S/PV.1791; voir également l'annexe II au présent chapitre.

1. Déplore profondément que, malgré les recommandations répétées de l'Assemblée générale et du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, certains Etats Membres qui ont la responsabilité d'administrer des territoires non autonomes aient cessé ou se soient abstenus de communiquer des renseignements en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, aient communiqué des renseignements insuffisants, ou les aient communiqués trop tard.

2. Réaffirme que, en l'absence d'une décision de l'Assemblée générale elle-même établissant qu'un territoire non autonome s'administre complètement lui-même selon les termes du Chapitre XI de la Charte, la puissance administrante intéressée devrait continuer de communiquer des renseignements en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte en ce qui concerne ce territoire.

3. Prie les puissances administrantes intéressées de communiquer, ou de continuer de communiquer, au Secrétaire général les renseignements demandés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, ainsi que des renseignements aussi complets que possible sur l'évolution politique et constitutionnelle dans les territoires en question, et réitère sa demande par laquelle elle a invité les puissances administrantes à communiquer ces renseignements aussitôt que possible et, au plus tard, dans un délai maximum de six mois après l'expiration de l'année administrative dans les territoires non autonomes en question.

4. Décide, sous réserve de toute décision que l'Assemblée générale pourrait prendre à cet effet, de continuer à s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées aux termes de la résolution 1970 (XVIII) de l'Assemblée générale conformément aux procédures établies."

ANNEXES

ANNEXE I^x

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Communication des renseignements visés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies

1. Dans son rapport précédent sur ce sujet a/, le Secrétaire général indiquait les dates auxquelles les renseignements visés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte lui avaient été communiqués jusqu'au 30 juillet 1973. Le tableau figurant à la fin du présent rapport indique les dates auxquelles ces renseignements ont été communiqués, pour les années 1972 et 1973, jusqu'au 19 août 1974.

2. Les renseignements communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte suivent en général le schéma approuvé par l'Assemblée générale et portent sur la géographie, l'histoire, la population et les conditions économiques et sociales et la situation de l'enseignement. Dans le cas des territoires administrés par l'Australie, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les rapports annuels sur les territoires contiennent également des renseignements sur des questions constitutionnelles. Des renseignements supplémentaires concernant l'évolution politique et constitutionnelle des territoires administrés par l'Australie, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni sont également communiqués par les représentants de ces pays au cours des séances du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. En outre, des renseignements complémentaires concernant les territoires administrés par la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni sont communiqués par ces pays.

3. Le Secrétaire général n'a pas reçu de renseignements sur les territoires administrés par le Portugal, que l'Assemblée générale, dans sa résolution 1542 (XV) du 15 décembre 1960, a considérés comme étant des territoires non autonomes au sens du Chapitre XI de la Charte. Le Secrétaire général note à cet égard que le représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré entre autres à la 1791^{ème} réunion du Conseil de sécurité, le 12 août 1974, ce qui suit : "Le Gouvernement portugais est disposé à élargir encore le processus de décolonisation, à fournir tous les renseignements requis par l'Article 73 de la Charte et à mettre en oeuvre la résolution 1514 (XV) de

^x Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/455 et Add.1.

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément No 23 (A/9023/Rev.1), vol. V, chap. XXIX, annexe.

l'Assemblée générale et d'autres dispositions pertinentes relatives aux territoires administrés par le Portugal" b/.

4. Le Secrétaire général n'a pas non plus reçu de renseignements sur Antigua, la Dominique, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent. A cet égard, des représentants du Gouvernement du Royaume-Uni avaient déclaré lors de sessions précédentes de l'Assemblée générale, qu'ayant accédé au statut d'Etats associés, ces territoires étaient devenus "pleinement autonomes" c/. D'autre part, depuis la note verbale que lui a adressée en 1972 le Gouvernement du Royaume-Uni l'informant que le Brunéi jouissait désormais, aux termes de l'Accord signé le 23 novembre 1971, de "la pleine autonomie interne" (A/8827), le Secrétaire général n'a reçu aucun renseignement sur le Brunéi. Le 14 décembre 1973, l'Assemblée générale a adopté la résolution 3159 (XXVIII) relative à ce territoire.

Etude des renseignements communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte

5. En application des dispositions du paragraphe 5 de la résolution 1970 (XVIII) du 16 décembre 1963 et des autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, dont la résolution 3110 (XXVIII) du 12 décembre 1973 en particulier, le Secrétariat continue à utiliser les renseignements qui lui sont communiqués pour établir, à l'intention du Comité spécial, des documents de travail.

b/ S/PV.1791.

c/ Voir également documents A/AC.109/341, A/C.4/725, A/AC.109/PV.762 et Corr.1 A/C.4/SR.1752 et A/C.4/SR.1867.

Tableau

Dates de communication des renseignements visés à l'alinéa a
de l'Article 73 de la Charte pour 1972 et 1973 a/

	<u>1972</u>	<u>1973</u>
AUSTRALIE (1er juillet-30 juin) <u>b/</u>		
Iles des Cocos (Keeling)	20 juin 1973	22 juillet 1974
Papua-Nouvelle-Guinée	16 mai 1973	1er mai 1974
ESPAGNE (année civile)		
Sahara espagnol	30 juin 1973	24 juin 1974
ETATS-UNIS D'AMERIQUE (1er juillet-30 juin) <u>b/</u>		
Guam	19 octobre 1973	9 mai 1974
Iles Vierges américaines	23 novembre 1973	19 août 1974
Samoa américaines	19 octobre 1973	22 juillet 1974
FRANCE (année civile)		
Archipel des Comores <u>c/</u>	-	-
Côte française des Somalis <u>c/ d/</u>	-	-
Nouvelles-Hébrides (condominium avec le Royaume-Uni)	21 janvier 1974	
NOUVELLE-ZELANDE (1er avril-31 mars) <u>c/</u>		
Iles Tokélaou	10 août 1973	26 juillet 1974
Nioué	10 août 1973	26 juillet 1974

a/ Pour la liste préliminaire des territoires auxquels s'applique la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale), voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-huitième session, Supplément No 14 (A/5514), première partie, annexe II.

b/ Période allant du 1er juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année indiquée.

c/ Le 27 mars 1959, le Gouvernement français a informé le Secrétaire général que ce territoire avait accédé à l'autonomie interne et qu'en conséquence la communication de renseignements le concernant avait cessé à partir de 1957.

d/ Le nouveau nom du territoire est le Territoire français des Afars et des Issas (Bulletin de terminologie No 240 (GT/CS/SER.F/240) du 15 avril 1968).

e/ Période allant du 1er avril de l'année indiquée au 31 mars de l'année suivante.

PORTUGAL

Territoires administrés par le Portugal

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET
D'IRLANDE DU NORD (année civile)

Antigua		
Belize	20 août 1973	30 mai 1974
Bermudes	19 novembre 1973	
Brunéi		
Dominiqne		
Gibraltar	9 août 1973	19 août 1974
Iles Caïmanes	9 août 1973	10 mai 1974
Iles Falkland (Malvinas)	10 décembre 1973	
Iles Gilbert et Ellice	14 août 1973	
Iles Salomon	9 août 1973	22 juillet 1974
Iles Turques et Caïques	16 août 1973	23 mai 1974
Iles Vierges britanniques	9 août 1973	21 mai 1974
Montserrat	27 août 1973	29 juin 1974
Nouvelles-Hébrides (condominium avec la France)	18 septembre 1973	
Pitcairn f/	9 août 1973	21 mai 1974
Rhodésie du Sud	9 août 1973	19 août 1974
Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla	-	-
Sainte-Hélène	10 octobre 1973	-
Sainte-Lucie	-	-
Saint-Vincent	-	-
Seychelles	9 août 1973	22 juillet 1974

f/ Les sections relatives aux incidences financières portent sur l'exercice financier allant du 1er avril au 31 mars, et non sur l'année civile.

ANNEXE II^a

LETTRE DATED DU 14 AOUT 1974, ADRESSEE AU PRESIDENT DU COMITE SPECIAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU PORTUGAL AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

Conformément à la déclaration que j'ai faite au Conseil de sécurité le
12 août 1974 (S/PV.1791) et aux indications contenues dans le mémorandum du
3 août 1974 adressé au Secrétaire général par mon gouvernement (A/9694, S/11419),
j'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement portugais se propose de fournir
au Comité spécial les renseignements demandés en vertu de l'Article 73 de la
Charte des Nations Unies, conformément aux procédures établies.

Le représentant permanent du Portugal
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) José VEIGA SIMÃO

* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/456.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استلم منها من المكتبة التي تتصل بها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

COMMENT OBTENIR

LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookseller or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Назовите продавца об изданиях в вашем книжном магазине или впишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
